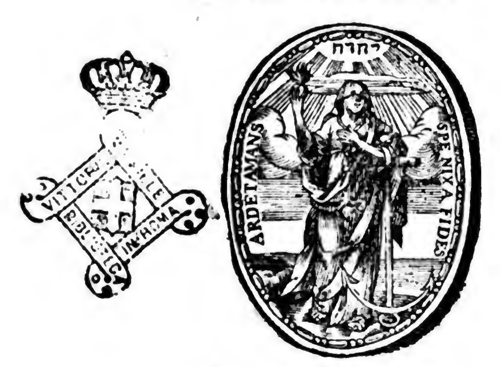
LE SAINT EVANGILE DE JESUS-CHRIST SELON SAINT MATTHIEU,

TRADUIT EN FRANCOIS,

AVEC UNE EXPLICATION tirée des Saints Peres & des Auteurs Ecclesiastiques.

TOME SECOND.

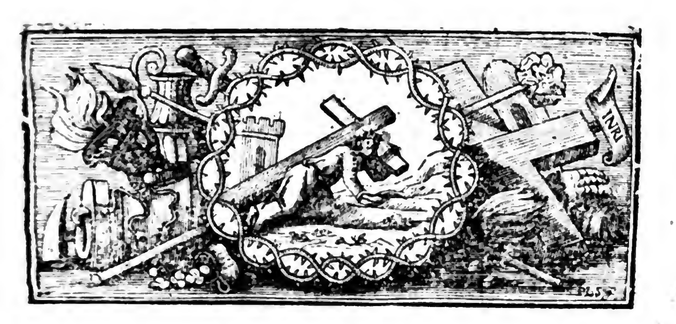


A PARIS,

Chez { GUILLAUME DESPREZ, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roi : ET PIERRE-GUILLAUME CAVELIER fils, Libraire, rue S. Jacques, à S. Prosper & aux trois Vertus.

M. DCC XLVI.

Avec Approbations, & Privilege du Roi.



SUITE DU SAINT EVANGILE DE JESUS-CHRIST SELON SAINT MATTHIEU.

CHAPITRE XXI.

1. ET cùm appropinquassent Jerosolymis, & venissent Bethphage ad montem Oliveti, tunc Jesus misit duos discipulos,

2. dicens eis: Ite in

1. † LOrsqu'ils approcherent de Jerusalem, étant arrivés à Bethphagé, près de la montagne des Oliviers, JESUS envoya deux de ses disciples,

2. & leur dit: Allez à ce

Marc. 11. 1. *Luc.* 19. 29.
† Benediction des Palmes.

village qui est devant vous, & vous y trouverez en arrivant une ânesse liée, & son ânon auprès d'elle; déliez-la, & me l'amenez:

3. si quelqu'un vous dit quelque chose, dites-lui que le Seigneur en a besoin, & aussi-tôt il les laissera emmener.

4. Or tout ceci s'est fait, afin que cette parole du Prophete fût accomplie:

5. Dites à la fille de Sion:
Isai. 62. 11. Zach. 9. 9. Joan. 12. 35. Voici votre Roi qui vient à vous plein de douceur, monté sur une ânesse, & sur l'ânon de celle qui est sous le joug.

6. Les disciples s'en allerent donc, & firent ce que JESUS leur avoit commandé.

7. Et ayant amené l'ânesse & l'ânon, ils les couvrirent de leurs vêtemens, & le firent monter dessus.

8. Une grande multitude de peuple étendit aussi ses vêtemens le long du chemin; les autres coupoient des branches d'arbres, & les jettoient par où il passoit;

9. & tous ensemble, tant ceux qui alloient devant lui,

castellum quod contra vos est, & statim invenietis asinam alligatam, & pullum cum ea; solvite, & adducite mihi:

3. & si quis vobis aliquid dixerit, dicite quia Dominus his opus habet; & confestim dimittet eos.

4. Hoc autem totum factum est, ut adimpleretur quod dictum est per Prophetam dicentem:

5. Dicite filiæ Sion: Ecce Rex tuus venit tibi mansuetus, sedens super asinam, & pullum filium subjugalis.

6. Euntes autem discipuli fecerunt sicut præcepit illis Jesus.

7. Et adduxerunt asinam & pullum, & imposuerunt super eos vestimenta sua, & eum desuper sedere fecerunt.

8. Plurima autem turba straverunt vestimenta sua in via: alii autem cædebant ramos de arboribus, & sternebant in via:

9. Turbæ autem, quæ præcedebant, & quæ se

quebantur, clamabant, dicentes: Hosanna filio David: benedictus qui venit in nomine Domini: Hosanna in altissimis.

10. Et cùm intrasset Jerosolymam, commota est universa civitas, dicens: Quis est hic?

11. Populi autem dicebant: Hic est Jesus Propheta à Nazareth Galilææ.

12. Et intravit Jesus in templum Dei, & ejiciebat omnes vendentes & ementes in templo; & mensas numulariorum, & cathedras vendentium columbas evertit;

13. & dicit eis: Scriptum est: Domus mea domus orationis vocabitur; vos autem fecistis illam speluncam latronum.

14. Et accesserunt ad eum cæci & claudi in templo, & sanavit eos.

15. Videntes autem Principes Sacerdotum & Scribæ, mirabilia quæ

que ceux qui le suivoient, crioient: Hosanna, *salut & gloire* au Fils de David: beni soit celui qui vient au nom du Seigneur ¶: Hosanna, *salut & gloire lui soit* au plus haut des cieux.

Ps. 117. 26. Marc. 11. 10. Luc. 19. 38.

10. † Lorsqu'il fut entré dans Jerusalem, toute la ville en fut émue; & chacun demandoit: Qui est celui-ci?

† I. Mardi de Carême.

11. Mais ces peuples *qui l'accompagnoient*, disoient: C'est JESUS le Prophete, qui est de Nazareth en Galilée.

12. JESUS étant entré dans le temple de Dieu, chassa tous ceux qui vendoient & qui achetoient dans le temple: il renversa les tables des changeurs, & les bancs de ceux qui y vendoient des colombes;

Luc. 19. 45. Joan. 2. 14.

13. & leur dit; Il est écrit: Ma maison sera appellée la maison de la priere; & vous autres vous en avez fait une caverne de voleurs.

Isai. 56. 7. Jerem. 7. 11. Luc. 19. 46.

14. Alors des aveugles & des boiteux vinrent à lui dans le temple, & il les guérit.

15. Mais les Princes des Prêtres & les Scribes voiant les merveilles qu'il avoit fai-

tes, & les enfans qui crioient dans le temple, & qui disoient : Hosanna, *salut & gloire* au Fils de David, en conçurent de l'indignation;

16. & lui dirent : Entendez-vous bien ce qu'ils disent? Oui, leur dit JESUS. Mais n'avez-vous jamais lu *cette parole* :
Ps. 8. 3. Vous avez tiré la louange la plus parfaite de la bouche des petits enfans, & de ceux qui sont à la mammelle?

17. Et les ayant laissés là, il sortit de la ville, & s'en alla à Béthanie, où il demeura *pendant la nuit* ¶.

18. Le matin, lorsqu'il revenoit à la ville, il eut faim;

Marc. 11. 13. 19. & voyant un figuier sur le chemin, il s'en approcha; mais n'y ayant trouvé que des feuilles, il lui dit : Qu'à jamais il ne naisse de toi aucun fruit. Et au même moment le figuier sécha.

Marc. 11. 20. 20. Ce que les disciples ayant vu, ils furent saisis d'étonnement, *& se* dirent *l'un à l'autre* : Comment ce figuier s'est-il séché en un instant?

21. Alors JESUS leur dit : Je vous dis en vérité, que si vous

fecit, & pueros clamantes in templo, & dicentes : Hosanna filio David, indignati sunt,

16. & dixerunt ei : Audis quid isti dicunt? Jesus autem dixit eis : Utique. Nunquam legistis : Quia ex ore infantium & lactentium perfecisti laudem?

17. Et relictis illis, abiit foras extra civitatem in Bethaniam, ibique mansit.

18. Manè autem revertens in civitatem, esuriit;

19. & videns fici arborem unam secus viam, venit ad eam; & nihil invenit in ea nisi folia tantùm, & ait illi : Nunquam ex te fructus nascatur in sempiternum. Et arefacta est continuò ficulnea.

20. Et videntes discipuli, mirati sunt, dicentes : Quomodo continuò aruit?

21. Respondens autem Jesus, ait eis : Amen

dico vobis, si habueritis fidem, & non hæsitaveritis, non solùm de ficulnea facietis; sed & si monti huic dixeritis, Tolle, & jacta te in mare, fiet;

avez de la foi, & si vous n'hésitez point *dans votre cœur*, non seulement vous ferez *ce que vous venez de voir* en ce figuier; mais quand même vous diriez à cette montagne, Ote-toi de là, & te jette dans la mer, cela se fera;

22. & omnia quæcumque petieritis in oratione credentes, accipietis.

22. & quoi que ce soit que vous demandiez dans la prière avec foi, vous l'obtiendrez. *Suprà 7. 7. Marc. 11. 24. Joan. 14. 13. & 16. 23. 24. 26.*

23. Et cùm venisset in templum, accesserunt ad eum docentem Principes Sacerdotum & Seniores populi, dicentes: In qua potestate hæc facis, & quis tibi dedit hanc potestatem?

23. Etant arrivé dans le temple, les Princes des Prêtres & les Senateurs du peuple *Juif*, le vinrent trouver comme il enseignoit, & lui dirent: Par quelle autorité faites-vous ces choses, & qui vous a donné ce pouvoir? *Marc. 11. 28. Luc. 20. 2.*

24. Respondens Jesus dixit eis: Interrogabo vos, & ego unum sermonem: quem si dixeritis mihi, & ego vobis dicam in qua potestate hæc facio.

24. JESUS leur répondit: J'ai aussi une demande à vous faire; & si vous m'y répondez, je vous dirai par quelle autorité je fais ceci.

25. Baptismus Joannis unde erat? è cœlo, an ex hominibus? At illi cogitabant inter se, dicentes:

25. D'où étoit le Baptême de Jean? du ciel ou des hommes? Mais eux raisonnoient *ainsi* en eux-mêmes:

26. Si dixerimus, è cœlo, dicet nobis: Quare ergo non credidistis illi? Si autem di-

26. Si nous répondons *qu'il étoit* du ciel, il nous dira, Pourquoi donc n'y avez-vous pas cru? Et si nous répondons

qu'il étoit des hommes, nous avons à craindre le peuple; car Jean passoit pour un Prophete dans l'estime de tout le monde.

xerimus, ex hominibus, timemus turbam; omnes enim habebant Joannem sicut Prophetam.

27. Ils répondirent donc à JESUS: Nous ne sçavons. Et il leur répondit aussi: Je ne vous dirai point non plus par quelle autorité je fais ceci.

27. Et respondentes Jesu, dixerunt: Nescimus. Ait illis & ipse: Nec ego dico vobis in qua potestate hæc facio.

28. Mais que vous semble *de ce que je m'en vais vous dire?* Un homme avoit deux fils; & s'adressant au premier, il lui dit: Mon fils, allez-vous-en aujourd'hui travailler à ma vigne.

28. Quid autem vobis videtur? Homo quidam habebat duos filios, & accedens ad primum, dixit: Fili, vade hodie, operare in vinea mea.

29. Son fils lui répondit: Je ne veux pas y aller; mais après étant touché de repentir, il y alla.

29. Ille autem respondens, ait: Nolo. Postea autem pœnitentiâ motus, abiit.

30. Il vint ensuite trouver l'autre, & lui fit le même commandement; mais quoiqu'il lui répondit, J'y vais, Seigneur, il n'y alla point.

30. Accedens autem ad alterum, dixit similiter. At ille respondens ait: Eo, Domine; & non ivit.

31. Lequel des deux a fait la volonté de son pere? Le premier, lui dirent-ils. Et JESUS ajouta: Je vous dis en vérité que les Publicains, & les femmes prostituées vous ‖ devanceront dans le royaume de Dieu,

31. Quis ex duobus fecit voluntatem patris? Dicunt ei: Primus. Dicit illis Jesus: Amen dico vobis, quia Publicani & meretrices præcedent vos in regnum Dei.

℣. 31. *gr.* montrent le chemin au royaume de Dieu.

32. Venit enim ad vos Joannes in via justitiæ, & non credidistis ei: Publicani autem & meretrices crediderunt ei; vos autem videntes nec pœnitentiam habuistis postea, ut crederetis ei.

32. Car Jean est venu à vous dans la voie de la justice, & vous ne l'avez point cru : les Publicains au-contraire, & les femmes prostituées l'ont cru : & vous, après même avoir vu *leur exemple*, vous n'avez point été touchés de repentir ni portés à le croire.

33. Aliam parabolam audite : Homo erat paterfamilias, qui plantavit vineam, & sepem circumdedit ei, & fodit in ea torcular, & ædificavit turrim, & locavit eam agricolis, & peregrè profectus est.

33. Ecoutez une autre parabole : † Il y avoit un pere de famille, qui ayant planté une vigne, l'enferma d'une haie; & creusant dans la terre, il y fit un pressoir, & y bâtit une tour : puis l'ayant louée à des vignerons, il s'en alla en un pays éloigné.

Marc. 12. 1. *Luc.* 20. 9. *Isai.* 5. 1. *Jerem.* 2. 21. † III. Vendredi de Carême.

34. Cùm autem tempus fructuum appropinquasset, misit servos suos ad agricolas, ut acciperent fructus ejus.

34. Or le temps des fruits étant proche, il envoya ses serviteurs aux vignerons pour recueillir le fruit de sa vigne.

35. Et agricolæ, apprehensis servis ejus, alium ceciderunt, alium occiderunt, alium verò lapidaverunt.

35. Mais les vignerons s'étant saisis de ses serviteurs, battirent l'un, tuerent l'autre, & en lapiderent un autre.

36. Iterùm misit alios servos plures prioribus, & fecerunt illis similiter.

36. Il leur envoya encore d'autres serviteurs en plus grand nombre que les premiers, & ils les traiterent de même.

37. Novissimè autem misit ad eos filium suum,

37. enfin il leur envoya son propre fils, disant *en lui-mê-*

me : Ils auront quelque respect pour mon fils.

dicens : Verebuntur filium meum.

38. Mais les vignerons voyant le fils, dirent entre eux : Voici l'heritier, venez, tuons-le, & ‖ nous serons maîtres de son héritage.

Infrà 26. 4. 27. 1. Joan. 11. 53.

38. Agricolæ autem videntes filium, dixerunt intra se : Hic est heres, venite, occidamus eum, & habebimus hereditatem ejus.

39. Ainsi s'étant saisis de lui, ils le jetterent hors de la vigne, & le tuerent.

39. Et apprehensum eum ejecerunt extra vineam, & occiderunt.

40. Lors donc que le Seigneur de la vigne sera venu, comment traitera-t-il ces vignerons ?

40. Cùm ergo venerit Dominus vineæ, quid faciet agricolis illis ?

41. Il lui répondirent : Il fera périr misérablement ces méchans, & il louera sa vigne à d'autres vignerons, qui lui en rendront les fruits en leur saison.

41. Aiunt illi : Malos malè perdet, & vineam suam locabit aliis agricolis, qui reddant ei fructum temporibus suis.

42. JESUS ajouta : N'avez-vous jamais lu *cette parole* dans les Ecritures : La pierre qui a été rejettée par ceux qui bâtissoient, est devenue la ‖ principale pierre de l'angle ? C'est le Seigneur qui l'a fait, & nos yeux le voient avec admiration.

Ps. 117. 22. Act. 4. 11. Rom. 9. 33. 1. Petr. 2. 7.

42. Dicit illis Jesus : Nunquam legistis in Scripturis : Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli ? A Domino factum est istud, & est mirabile in oculis nostris.

43. C'est pourquoi je vous déclare que le royaume de Dieu vous sera ôté, & qu'il

43. Ideo dico vobis quia auferetur à vobis regnum Dei, & dabi-

℣. 38. grec. rendons-nous.
℣. 42. tête de l'angle.

tur genti facienti fructus ejus.

44. Et qui ceciderit super lapidem istum, confringetur: super quem verò ceciderit, conteret eum.

45. Et cùm audissent Principes Sacerdotum & Pharisæi parabolas ejus, cognoverunt quod de ipsis diceret.

46. Et quærentes eum tenere, timuerunt turbas: quoniam sicut Prophetam eum habebant.

sera donné à un peuple qui en produira les fruits.

44. Celui qui se laissera tomber sur cette pierre, s'y brisera: & elle écrasera celui sur qui elle tombera.

45. Les Princes des Prêtres & les Phariſiens ayant entendu ces paraboles de JESUS, connurent que c'étoit d'eux qu'il parloit.

46. Et voulant se saisir de lui, ils appréhenderent le peuple; parce qu'ils le regardoient comme un Prophete ¶.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 6. *Lorsqu'ils approcherent de Jerusalem, étant arrivés à Bethphagé près de la montagne des Oliviers,* JESUS *envoya deux de ses disciples, & leur dit: Allez à ce village qui est devant vous, & vous y trouverez en arrivant une ânesse liée & son ânon auprès d'elle; déliez-la, & me l'amenez, &c.*

Bethphagé étoit un village sacerdotal, c'est-à-dire, qui appartenoit aux Prêtres, & où ils mettoient peut-être les agneaux & les autres bêtes que l'on devoit immoler. Il étoit peu éloigné de Jerusalem, & situé au pied de *la montagne des Oliviers*, nommée ainsi à cause de ces arbres qui y étoient en grand nombre. Il paroît par un autre Evange-

Hieron. in hunc locum. Tirin. in hunc loc. Jansen. Ibid. Emm. Sa, ibid.

liste, que J. C. s'étoit arrêté & avoit soupé à Béthanie le jour de devant, en la maison de Marthe, de Marie & de Lazare. Et ainsi quand il est dit dans saint Marc, qu'il envoya deux de ses disciples, lorsqu'*il approchoit de Jerusalem & de Bethanie*; & dans saint Luc, qu'il les envoya *lorsqu'il étoit proche de Bethphagé & de Béthanie*; il paroît que ces saints Evangelistes, quoique differens entre eux quant à la maniere de s'exprimer, ont voulu dire la même chose; c'est-à-dire, que J. C. qui avoit soupé & couché à Béthanie, distant d'une demie lieue ou environ de Jerusalem, en partit pour y aller: & lorsqu'il n'étoit pas encore éloigné de Béthanie où il venoit de coucher, ni de Bethphagé par où il devoit passer pour aller à Jerusalem, il envoya deux de ses disciples, que quelques-uns ont cru être saint Pierre & saint Jean, quoique cela soit incertain, & il leur dit: *Allez à ce village* ou à ce *château qui est devant vous*, ce que quelques Interpretes ont entendu de Bethphagé même, *& vous trouverez en y arrivant une ânesse liée, & son ânon auprès d'elle; déliez-la & me l'amenez.*

Marc. 11. 1.

Chrysost. in Matt. hom. 67.

Saint Jean Chrysostome expliquant cet évenement de l'Evangile, nous fait remarquer que le Fils de Dieu avoit differé jusqu'alors à paroître avec éclat dans Jerusalem, pour nous apprendre que le temps de cette vie est un temps d'abaissement. Car il eût pu faire, dit ce Saint, dès le commencement de sa prédication ce qu'il ne fait qu'à la fin. Mais l'humilité avec laquelle il a caché si long-temps ce qu'il étoit, nous est beaucoup plus utile pour nous porter à avoir aussi pour but de nous cacher autant qu'il nous est possible. Il ne pense donc à faire dans Jerusalem une espece d'entrée triomphante, que

lorsqu'il approche de sa passion & de sa mort ; & il se contente de faire connoître par ce grand pouvoir qu'il a sur l'esprit des peuples, lorsqu'il les fait venir en chantant des cantiques de triomphe au-devant de lui, que s'il mouroit dans la suite, ce seroit par un effet tout libre de sa volonté & de son amour pour les hommes. Car il agit & en Dieu & en Maître souverain, lorsqu'il dit à ses disciples qu'ils trouveroient une ânesse liée & un ânon en un lieu qu'il leur désigne ; & encore plus lorsqu'il les assure que personne n'empêchera qu'ils ne lui amenent ces deux bêtes, dans l'instant qu'ils déclareront que *c'est le Seigneur qui en a besoin.*

Qui a pu persuader à ceux qui étoient les maîtres temporels de ces animaux, de ne faire aucune résistance aux disciples de J. C. lorsqu'ils les emmenent, si ce n'est celui-là même qui les envoyoit querir ? Car étant véritablement *le maître* de tout ce qui est dans la nature, il tourne & fléchit le cœur des hommes quand il lui plaît, selon cette parole si célebre d'un Payen même :

ponuntque ferocia Pœni
Corda, volente Deo. Virgil. Æneid.

Mais cette facilité avec laquelle ces personnes se soumettent tout d'un coup à ce qu'on leur dit, est la honte de ces Juifs superbes & envieux, qui s'opposoient tous les jours avec une opiniâtreté inflexible au bien que le Fils de Dieu faisoit parmi eux. Que si des personnes peut-être inconnues, comme dit saint Chrysostome, obéissent au moindre mot que J. C. leur fait dire, dans quelle disposition doivent être ses propres disciples ? Et pourront-ils après cet exemple, refuser de lui donner ce qu'il leur demandera, quand ce seroit leur vie même ?

La prophetie que le saint Evangeliste rapporte pour autoriser ce que le Sauveur alloit faire, tend à prouver principalement au peuple Juif, que le temps étoit arrivé de voir en la personne de J. C. l'accomplissement de ce qu'on lui avoit prédit touchant le Messie. C'étoit un Roi qui devoit venir à lui, non comme les autres Rois de la terre, qui étonnent leurs sujets tant par leur fierté, que par le riche équipage & la puissance redoutable qui les accompagne, mais avec une humble douceur. *Dites à la fille de Sion*, s'écrie le Prophete, c'est-à-dire, *annoncez* à la ville de Jerusalem, nommée ainsi à cause de la montagne de Sion, cette heureuse & importante nouvelle : *Voici ton Roi*, celui qui est ton vrai Prince, que le Seigneur t'a promis depuis tant de siecles, & que tu attends avec impatience comme ton puissant liberateur. *Il vient à toi* en qualité de *juste* & de *Sauveur*, selon qu'il est exprimé dans le Prophete, c'est-à-dire, il vient comme un Roi très-juste pour te gouverner, & comme un Roi tout-puissant pour te sauver. Il vient dans un équipage qui te fera bien connoître combien il est *doux* & humble ; puisque ce n'est point, selon l'expression des saints Peres, sur un riche char, ni sur des chevaux magnifiquement couverts, mais sur une ânesse & sur un ânon qu'il est monté. Car c'est ainsi qu'il a voulu, en accomplissant exactement & à la lettre cette ancienne prophetie, confondre l'orgueil des hommes, par l'exemple d'une profonde humilité au milieu même de son triomphe. De même, dit saint Chrysostome, qu'en venant au monde il n'a point choisi une maison magnifique, mais une étable ; ni une mere qui fût riche, mais la femme d'un charpentier ; ni des disciples

Chrysost. in Matt hom. 67. Bernard. Dominic. Palmar. serm. 13. n.

ſçavans & nobles, mais de pauvres gens inconnus au monde & ſans ſcience : auſſi quand il veut entrer dans Jeruſalem comme ſon Roi, il ne choiſit pour ſa monture qu'une âneſſe & un ânon. Qu'on demande aux Juifs, ajoute le même Saint, quel autre Roi que JESUS eſt jamais entré dans Jeruſalem en cet équipage depuis la prédiction du Prophete ; & qu'ils connoiſſent par là l'accompliſſement de cette importante prophetie en la perſonne de J. C.

℣. 6. juſqu'au 10. *Les diſciples s'en allerent donc, & firent ce que* JESUS *leur avoit commandé. Et ayant amené l'âneſſe & l'ânon, ils les couvrirent de leurs vêtemens, & le firent monter deſſus. Une grande multitude de peuple étendit auſſi ſes vêtemens le long du chemin, &c.*

Les diſciples de J. C. comprirent peut-être par eux-mêmes le deſſein de leur divin maître, ou il le leur témoigna en leur inſpirant en même-temps de faire ce qui eſt marqué ici. Ils mettent donc leurs manteaux ſur ces deux bêtes, comme pour lui faire honneur, & pour empêcher auſſi qu'il ne fût aſſis ſi durement. Enſuite *ils le font monter deſſus*, dit le ſaint Evangeliſte ; ce qui ne doit pas s'entendre comme s'il avoit monté en même-temps ſur l'âneſſe & ſur l'ânon ; ce que l'on doit regarder avec ſaint Jerôme, comme impoſſible, & même comme indécent. Mais ou il monta ſur l'un des deux, & plutôt ſur l'ânon que ſur l'âneſſe, ſelon que l'a cru le même Saint, & que les autres Evangeliſtes ſemblent le dire, puiſqu'ils ne parlent que de l'ânon ſeul : ou il monta ſucceſſivement ſur l'âneſſe & ſur l'ânon, comme on ne peut autrement entendre le texte de ſaint Matthieu ; puiſqu'il eſt marqué dans la Vulgate, & encore plus expreſſément

Hieron. in hunc locum.

Marc. 11. 2. 4. 7. Luc. 19. 30. 32. 33. 35. Joan. 12. 14. 15.

dans le grec, qu'il monta sur tous les deux.

Hier. in hunc loc. August. contra Faust. l. 12. c. 42.

Aussi les Peres témoignent que l'ânesse *qui avoit été deja sous le joug*, figuroit la Synagogue des Juifs, qui vivoient depuis long-temps sous le joug pénible de la loi ancienne ; & que l'ânon au-contraire figuroit le peuple des Gentils, qui avoit vécu jusqu'alors comme un animal sans joug, qu'on n'a point encore dompté. J. C. envoya donc deux de ses disciples ; l'un, dit saint Jerôme, pour ceux de la circoncision ; c'est-à-dire, pour les Juifs ; & l'autre pour les nations: & il s'assit sur l'un & sur l'autre des deux animaux, pour marquer que ceux qui devoient lui être soumis, comme au divin législateur de la nouvelle alliance, seroient pris, & d'entre les Juifs & d'entre les nations, & qu'il les conduiroit tous, comme dit saint Augustin, dans la cité sainte & dans la ville de paix, figurée par Jerusalem, en les remplissant de sa douceur, & leur enseignant la vérité de ses voies. Cet ânon & cette ânesse étoient nuds, & marquoient la nudité où étoient ces peuples avant la venue de J. C. Mais les vêtemens que les Apôtres mettent dessus eux, figuroient ou les divines instructions qu'il leur donnerent, ou la sainteté des vertus par lesquelles ils les formerent dans la piété. Ainsi quoique les Gentils ou les Philosophes pussent être revêtus exterieurement de vertus payennes, & que les Juifs se tinssent comme à couvert sous les ombres de la loi & de tant de cérémonies Judaïques qu'ils regardoient comme l'ornement de leur nation, ils étoient tous néanmoins très nuds devant Dieu. Et si les Apôtres que le Fils de Dieu leur envoya, n'eussent travaillé à les revêtir de la justice & de toutes les vertus évangeliques, ils n'auroient point mé-

rité de le porter au-dedans d'eux comme leur guide & leur conducteur.

Le bruit s'étant répandu dans Jerusalem, que JESUS avoit couché à Béthanie, une grande multitude de Juifs y étoient venus, non seulement à cause de lui, mais encore pour voir Lazare qu'il avoit ressuscité en ce même lieu. Ainsi J. C. se trouvoit alors accompagné de beaucoup de monde. Et lorsqu'on sçut dans Jerusalem qu'il y venoit, les peuples que la proximité de la grande fête de Pâque y avoit attirés de toutes parts, sortirent en foule au-devant de lui avec des branches de palmes en leurs mains. Quant à ceux qui l'accompagnoient, l'ayant vu monté sur l'ânesse, les uns *étendirent leurs manteaux le long du chemin* par où il devoit passer, & les autres le couvroient de *branches qu'ils avoient coupées aux arbres*, en usant ainsi pour lui faire honneur, comme à celui qui ressuscitoit les morts, qui guérissoit tous leurs malades, & qu'ils avoient lieu de regarder comme le Prophete promis & attendu depuis si long-temps. On peut remarquer en quelques endroits de l'Ecriture, que c'étoit une coutume parmi les Juifs, qu'aux jours d'une grande réjouissance ils portoient des branches vertes, & sur-tout des branches de palmier dans leurs mains. Mais on ne pouvoit témoigner un plus grand respect, que de couvrir & d'habits & de branches, le chemin même par où celui à qui on vouloit rendre honneur devoit passer. Il paroit donc que cet appareil exterieur d'une espece de triomphe, n'étoit que l'effet du mouvement interieur de vénération & de respect que Dieu excita au fond du cœur de ces peuples. Car un homme vêtu pauvrement, monté sur un âne,

Joan. 12. 9. 12. 13.

1. Mach. 13. 51. 2. Mach. 10. 7.

Bernard. Dominic. Palmar.

serm. 3. n. 1. & accompagné de disciples pauvres comme lui, n'étoit pas sans doute un objet capable de remuer une si grande quantité de peuples, & de les faire sortir d'une ville capitale, comme en triomphe au-devant de lui; sur-tout si l'on considere la grande animosité des Pharisiens, & le grand crédit qui les rendoit redoutables. Il falloit donc que le Dieu de gloire, qui étoit caché sous ces apparences de bassesse & de pauvreté, remuât secrettement leurs cœurs; il falloit qu'il les attirât interieurement à lui, pour faire connoître par cet exemple passager de sa divine puissance, ce qu'il devoit faire un jour pour attirer, comme il dit lui-même ailleurs, tout à soi, lorsqu'on l'auroit élevé de terre sur la croix : *Et ego si exaltatus fuero à terra, omnia traham ad meipsum.* Joan. 12. 32.

Mais rien ne fit éclater davantage la profonde vénération de ces peuples pour la personne du Sauveur, que les acclamations par lesquelles ils attestoient d'une voix commune, que celui à qui ils rendoient ces honneurs, étoit le vrai Roi des Juifs : *Hosanna*, crioient-ils; c'est-à-dire, le salut & gloire *au fils de David : Beni soit celui qui vient au nom du Seigneur : Beni soit le regne de nôtre pere David : Beni soit le Roi d'Israel qui vient au nom du Seigneur* : *Hosanna*, salut & gloire lui soit *au plus haut des cieux. Paix soit dans le ciel, & gloire dans les lieux très-hauts* au Seigneur, qui nous envoie un tel Roi pour nous combler de bonheur. Tels étoient, selon les quatre Evangelistes, les cris & les cantiques de joie que tous les peuples, tant *ceux qui marchoient devant, que les autres qui suivoient*, faisoient retentir à la louange de J. C. cantiques qui ressembloient à ceux que les Anges avoient fait entendre dès le

temps

temps de sa naissance. Ils faisoient voir clairement que Dieu qui parloit par la bouche de ces peuples, leur avoit mis dans le cœur que c'étoit là véritablement ce fils promis à *David*, qui devoit *regner* sur Israel, & dont le Seigneur devoit affermir le trône & le royaume pour toujours : *David filium nuncupant, in quo agnoscerent regni æterni hereditatem*, dit saint Hilaire. Ce n'étoit pas, comme le remarque saint Chrysostome, qu'il aimât la pompe, lorsqu'il se faisoit rendre ces honneurs par le peuple Juif; puisqu'en venant dans le monde il avoit donné de si grands exemples de son amour pour l'humilité & la pauvreté. Mais c'est qu'en accomplissant les propheties, il donnoit lieu à ses disciples par cette espece de triomphe temporel, qu'il se procura quand il voulut malgré les Pharisiens, les Prêtres & les Docteurs de la Loi, de reconnoître dans la suite sa toute-puissance au milieu même des plus grandes humiliations qui accompagnoient sa mort. Que si l'on veut se garder d'une vaine complaisance dans tous les applaudissemens des peuples, il suffit de considerer avec saint Hilaire, la legereté & l'inconstance étonnante de ceux qui chantent présentement *Hosanna*, salut & gloire au Sauveur, & qui doivent bien-tôt après crier contre lui : Qu'on le crucifie ; qu'on le crucifie : *Crucifigendum quomodò turba collaudat, aut quomodò odium meruit ex favore ?* Que ce furent, dit saint Bernard, des cris differens l'un de l'autre : *Beni soit celui qui vient au nom du Seigneur ;* & cet autre : *Otez, ôtez, crucifiez-le !* Que c'étoient deux choses bien contraires, de reconnoître J. C. pour *Roi d'Israel*, & de dire ensuite : *Nous n'avons point d'autre Roi que Cesar !* Que des *rameaux verds & des palmes* portées

Luc. 1. 14.

2. Reg. 7. 12. 13. Ps. 131. 11.

Hilarius in Matt. can 21. Chrys. in Matth. hom. 67.

Bernard. Dominic. Palmar. serm. 2. n. 4.

en triomphe au-devant de lui, étoient dissemblables à une croix dont on l'accable, & des épines dont on ose percer sa tête ! Et qu'il y a enfin d'opposition entre se dépouiller de ses vêtemens pour les jetter sous ses pieds, & le dépouiller lui-même de ses habits de la maniere la plus indigne. Tel est le fond qu'on peut faire sur l'estime & sur tous les vains applaudissemens du siecle.

Hier. in hunc loc. Saint Jerôme dit que ces troupes qui *marchoient devant* J. C. & ces autres *qui le suivoient*, étoient la figure de deux peuples ; de ceux qui eurent la foi en J. C. avant l'Evangile, & de ceux qui crurent en lui après que cet Evangile eut été prêché ; s'accordant tout d'une voix à le reconnoître pour le vrai JESUS, & à le louer comme le Sauveur de l'univers. C'étoient, comme il dit encore, ces ouvriers figurés par la parabole précedente, qui étant venus travailler à differentes heures dans la vigne du Seigneur, ont tous reçu une même récompense de leur foi, qui est Dieu même. *Bern. ibi ut suprà, n. 5.* Ceux qui *vont devant* peuvent signifier aussi en un sens moral, selon la pensée d'un autre Saint, ceux qui travaillent à préparer le chemin à J. C. dans le cœur des peuples, qui les gouvernent, & qui conduisent leurs pas dans le chemin de la paix, comme parle l'Evangile. *Luc. 7. 79.* Ceux *qui suivent* peuvent marquer ceux qui sentant leur incapacité à se conduire eux-mêmes, suivent avec piété ceux qui les précedent, & s'attachent humblement à leurs traces. Chacun d'eux rend gloire au Sauveur en sa maniere, l'un par l'ardeur de la charité qu'il fait paroître dans la conduite de ses freres ; & l'autre par son humble docilité à être conduit par ceux qui sont au-dessus de lui.

℣. 10. jusqu'au 14. *Lorsqu'il fut entré dans Jerusalem, toute la ville en fut émue ; & chacun demandoit : Qui est celui-ci? Mais ces peuples qui* l'accompagnoient, *disoient : C'est* JESUS *le Prophete, qui est de Nazareth en Galilée.* JESUS *étant entré dans le temple de Dieu ; chassa tous ceux qui vendoient & qui achetoient dans le temple, &c.*

Qui sont ceux qui se troublent à l'entrée de J. C. dans Jerusalem ? Ceux qui n'étoient point sortis au-devant de lui, & qui, ou par une espece d'indifference, ou par quelque jalousie, ou par la crainte de ses ennemis, demeurerent dans leur ville sans lui rendre aucun honneur. C'étoient les Pharisiens, les Prêtres & les Docteurs de la loi, & tous ceux ou qui étoient possedés du même esprit, ou qui entroient par politique dans leurs sentimens. *Toute la ville fut* donc *émue*, en voyant entrer le Sauveur au bruit de ces acclamations de tant de peuples qui l'accompagnoient, & qui étoient la plupart, selon saint Jean, des étrangers qui étoient venus pour la grande fête. C'est pourquoi ils n'étoient point prévenus comme les autres, par les malignes impressions que les Prêtres & les Pharisiens de Jerusalem donnnoient tous les jours de la conduite de J. C. *Joan. 12. 12.*

Quand les habitans de Jerusalem se demandent les uns aux autres, *Qui est celui-ci ?* ils n'ignoroient pas sans doute qui il étoit, puisqu'ils l'avoient souvent vu au milieu d'eux. Mais cette grande prévention qu'ils avoient contre sa personne, empêchoit qu'ils ne pussent rien comprendre ni à son entrée triomphante dans leur ville, ni au véritable sens des acclamations publiques de ces troupes qui l'accompagnoient ; & ils ne méritoient pas de re-

cevoir l'intelligence des propheties, en reconnoissant celui qui entroit ainsi dans Jerusalem pour *le* vrai *Roi d'Israel* & pour ce *fils de David*, promis depuis tant de siecles, dont le trône devoit subsister éternellement. Il falloit donc que les Prêtres, que les Docteurs de la loi, les Pharisiens & tous les autres habitans de Jerusalem fussent instruits en quelque façon par ces troupes étrangeres, qui leur déclarent que celui qu'ils méconnoissoient, étoit ce *Jesus* figuré par les anciens qui avoient porté le même nom, quoiqu'ils n'en eussent été qu'une ombre, n'ayant sauvé que d'une maniere temporelle le peuple Juif : Qu'il *étoit ce Prophete* par excellence, que Moïse leur avoit prédit que le Seigneur susciteroit du milieu d'entre eux, afin qu'ils écoutassent sa voix : & qu'il devoit être reconnu pour ce Prophete, quoiqu'il *fût de Nazareth en Galilée ;* c'est-à-dire, quoiqu'il eût été élevé à Nazareth, d'où les Juifs ne croyoient pas qu'il pût venir rien de bon ; ce qui étoit même passé en proverbe parmi eux.

Hier. in hunc loc. Deuter. 18. 15.

Joan. 1. 46.

J. C. venoit de faire voir par les acclamations de tant de peuples, qu'il étoit vraiment le Roi d'Israel prédit par les saints Prophetes. Mais entrant ensuite, c'est-à-dire, dès le même jour, & peut-être encore le jour suivant, dans le temple, accompagné, comme dit saint Jerôme, de tous ceux qui croyoient en lui, il montre encore d'une maniere éclatante qu'il étoit véritablement le Fils de Dieu, par le zele avec lequel il défend les interêts & la gloire de son Pere. L'endroit où il entre étoit le parvis tout-à-fait exterieur, ouvert à toutes sortes de nations, où les Payens mêmes avoient la liberté de venir faire leurs prieres. C'étoit un lieu

S. Aug. in consens. lib. 2. cap. 68. Hier. in in hunc locum.

extrémement spacieux. Et comme l'on immoloit à Dieu, principalement les jours de fêtes, un nombre infini de victimes, c'est-à-dire, de taureaux, de beliers & de boucs, pour les personnes qui étoient riches; & que les pauvres offroient des petits de colombes & de tourterelles, il arrivoit fort souvent, dit saint Jerôme, que les Prêtres faisoient vendre dans ce parvis, pour la commodité de ceux qui venoient de loin, tous les animaux qui devoient s'offrir en sacrifice. Ainsi par un trafic très-indigne de leur ministere, ils vendoient au peuple ce que les peuples leur rendoient après l'avoir acheté pour être offert au Seigneur. Or soit que ce fussent en effet les Prêtres mêmes qui fissent vendre ces victimes, comme l'a cru saint Jerôme, ou qu'ils louassent seulement ce lieu aux marchands, & en tirassent du profit pour eux, comme l'ont cru quelques Interpretes, on peut bien juger qu'un tel commerce ne se faisoit point aussi sans injustice, sans mensonge, & sans fraude.

C'est ce que le Fils de Dieu, zelé pour la pureté de la maison de son Pere, ne put souffrir; & c'est ce qu'il nomme un brigandage, lorsqu'il se plaint que d'un lieu nommé *la maison de la priere*, on en avoit fait *une caverne de voleurs* : car celui-là, dit saint Jerôme, est un voleur, & change le temple de Dieu en une caverne de voleurs, qui fait un trafic de la Religion, & à qui le culte exterieur de cette Religion est moins un sujet d'honorer Dieu, que de s'enrichir des choses saintes. Il chasse donc avec l'autorité qu'il avoit comme Fils de Dieu, tous ces vendeurs & ces acheteurs. Il renversa dans le même-temps les comptoirs de ceux qui changeoient l'argent pour la plus grande commodité

des acheteurs; & il jetta de même par terre les bancs de ceux *qui vendoient des colombes* & des tourterelles *pour les pauvres.* Car tout ce commerce, quoiqu'il regardât ce qui s'offroit dans le temple, étoit néanmoins indigne de la sainteté du temple, à cause de l'avarice, de la mauvaise foi, & du tumulte qu'on substituoit à la priere, en un lieu destiné uniquement pour honorer le Seigneur.

Que si l'on demande comment cette grande multitude de personnes, occupées à vendre ou à acheter des victimes, se laissent ainsi chasser par un seul homme, & comment ces changeurs, qui sont ordinairement des gens avares, souffrent si facilement qu'il renverse toutes leurs tables avec tout l'argent qui étoit dessus; il ne faut pas regarder cet évenement comme une chose ordinaire, mais comme un effet de la toute-puissance de celui qui voulut agir alors non en homme, mais en Dieu.

Hieron in hunc locum. » La plupart, dit saint Jerôme, regardent comme » le plus grand de tous les miracles de J. C. ou la » résurrection du Lazare, ou la guérison de l'aveu» gle-né..... Mais pour moi, entre tous les signes » miraculeux de sa puissance, je ne trouve rien de » plus merveilleux que ce qui se passe ici. Un hom» me seul & un homme qui paroissoit méprisable, » & qui fut depuis traité en effet comme le dernier » des hommes, jusqu'à être crucifié, a la force de » chasser avec un simple fouet une si grande multi» tude de personnes, de renverser les tables des » changeurs, de briser les bancs des vendeurs de » colombes & de faire d'autres choses, que plusieurs » troupes armées auroient eu peine à executer. Et il » le fait à la vue des Docteurs de la loi & des Phari» siens, transportés de rage contre lui, & de ceux

que la ruine de ce trafic regardoit. Il falloit donc, «
ajoute ce Saint, qu'il sortît des yeux du Sauveur «
des traits de feu & des rayons tout célestes, & «
qu'il parût quelque lueur de sa majesté divine sur «
son visage, dont ils fussent éblouis : « *Igneum enim quiddam atque sidereum radiabat ex oculis ejus : & divinitatis majestas lucebat in facie.*

Il est aisé de juger par cette sainte colére du Fils de Dieu envers les profanateurs de la sainteté exterieure de cette partie de son temple qui étoit la moins considerable, combien il doit être plus jaloux de la pureté interieure des ames, qui sont devenues par le Baptême des temples vivans du Seigneur. Aussi il menace de châtimens rigoureux ceux qui oseront les violer par le peché, lorsqu'il dit par la bouche d'un de ses Apôtres : *Ne sçavez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, & que l'Esprit de Dieu habite en vous ? Que si quelqu'un viole la pureté du temple de Dieu, Dieu le perdra. Car le temple de Dieu est saint ; & c'est vous qui êtes ce temple.* Or on le viole toutes les fois qu'on le fait servir à d'autres usages qu'à ceux ausquels il est destiné. *La maison de Dieu est une maison de prieres.* Donc toutes les fonctions de ceux qui ont le bonheur d'être devenus les temples de Dieu, doivent tendre à cette disposition d'une priere continuelle, qui consiste principalement, selon la doctrine de saint Augustin, dans un désir continuel de Dieu, & dans un gémissement perpétuel, causé par le sentiment de notre misere, par la vûe de tant de périls où notre salut est exposé, & par notre éloignement de celui qui est seul capable de remplir tous nos désirs, & de nous mettre à couvert de tant de dangers dans le secret de son tabernacle, comme parle l'Ecriture.

1. Cor. 3. 16. 17.

Ps. 26.

Hilarius in Matt. can. 21. Saint Hilaire dit, que comme le Saint-Esprit nous est figuré principalement par la colombe dans les livres saints, & que les chaires marquent la puissance; ce que J. C. fit alors, en *renversant les chaires de ceux qui vendoient des colombes*, peut nous figurer la rigueur de la justice dont il usera envers ceux, qui étant comme assis dans la chaire, & établis dans la dignité du sacerdoce, font un trafic du ministere si auguste que le Seigneur leur a commis, & rendent venal, pour le dire ainsi, le don même du Saint-Esprit: *Eorum qui sancti Spiritus donum venale habent cathedras evertit, quibus ministerium à Deo commissum negotiatio est.* Ainsi J. C. entrant dans le temple, en chassa d'abord par le droit de sa puissance, comme dit le même Saint, tout ce qui corrompoit la pureté du sacerdoce: *Et Ecclesia primùm omnia sacerdotalis ministerii vitia jure potestatis expellit.* Saint Jerôme dit la même chose que saint Hilaire sur ces colombes. Et il ajoute, que selon le sens figuré, les autels du temple de Dieu sont nommés ici *les tables des changeurs*, à cause de l'avarice des Prêtres: *Observa propter avaritiam sacerdotum, altaria Dei, nummulariorum mensas appellari.*

℣. 14. jusqu'au 18. *Alors des aveugles & des boiteux vinrent à lui dans le temple, & il les guérit. Mais les Princes des Prêtres & les Docteurs de la loi voyant les merveilles qu'il avoit faites, & les enfans qui crioient dans le temple, & qui disoient: Hosanna,* salut & gloire *au Fils de David, en conçurent de l'indignation. &c.*

Le Fils de Dieu fait éclater en même-temps & sa colere contre les profanateurs de la sainteté de son temple, & sa bonté envers *les aveugles* & les

boiteux. Mais ces œuvres toutes miraculeuſes qu'elles étoient, ne ſervoient qu'à aveugler de plus en plus les *Princes des Prêtres*, & ſes autres ennemis, qui *indignés* & tranſportés de fureur, lui font un crime de ce qu'il ſouffroit que des enfans criaſſent devant lui : *Hoſanna*, ſalut & gloire *au Fils de David*. Car le peuple, & particulierement les enfans, continuoient à lui rendre des honneurs dans le temple par ces acclamations publiques, qui étoient inſupportables à l'orgueil de ces hommes ſi jaloux de leur grandeur, & qu'ils regardoient comme des blaſphêmes commis contre Dieu, étant indignes de connoître que celui qu'ils condamnoient étoit Dieu lui-même. Ils demandent donc à J. C. tout en colere : *S'il entendoit bien ce que diſoient ces enfans* ; c'eſt-à-dire, s'il pouvoit ſouffrir qu'on lui rendît des honneurs qui n'appartenoient qu'à Dieu, & qu'on dît de ſa perſonne ce qui ne pouvoit s'attribuer qu'au Meſſie & au Roi de tout Iſrael, que l'on attendoit depuis ſi long-temps. Mais J. C. ne pouvoit-il pas plutôt, ſelon la penſée de ſaint Chryſoſtome, leur faire lui-même cette demande ; *Entendez-vous ce qu'ils diſent ?* Car ils chantoient en effet des cantiques qui ne convenoient qu'à Dieu. Et il pouvoit bien les obliger le premier de faire quelque attention ſur ce que diſoient des peuples & des enfans à qui il falloit que l'Eſprit de Dieu eût mis ſur la langue, ce que l'ignorance ou l'âge les empêchoit de connoître par eux-mêmes. Auſſi répondant à leur demande, & y répondant ſelon ſa coutume, par un paſſage de l'Ecriture, il leur fait voir, dit ſaint Chryſoſtome, par les paroles du prophete Roi ; Que c'étoit véritablement *de la bouche de ces petits enfans* que *Dieu tiroit cette louange* ;

Chryſ. in Matth. hom. 68.

Pſ. 8. 3

puisque leur âge faisoit trop connoître qu'elle ne pouvoit sortir de leur cœur : & qu'ainsi Dieu délioit leur langue par sa vertu invisible, afin de leur faire proferer des cantiques, dont ils ne pouvoient encore comprendre le sens. Admirons donc avec saint Jerôme, la sagesse de la réponse du Fils de Dieu. Il ne dit pas aux Docteurs comme ils l'auroient souhaité malignement : Ces enfans font bien en me rendant témoignage. Il ne leur dit pas non plus : Ce sont des enfans, & vous devez pardonner à la foiblesse de leur âge. Mais il se contente de produire ce passage du huitiéme Pseaume, afin que le témoignage des Ecritures confirmât très-puissamment ce que disoient ces enfans, sans qu'il parlât de lui-même.

Hieron. in hunc locum.

Qui seroit assez heureux pour copier sur ce divin original quelque chose d'une sagesse si admirable, & pour apprendre à fermer si divinement la bouche aux ennemis de l'innocence, de la vérité & de la vertu, en faisant parler autant qu'il se peut, Dieu même à la place de l'homme ! Mais soyons au-moins du nombre de ceux que ces enfans pouvoient figurer par leur innocence & par leur simplicité ; à qui la malignité & la jalousie n'ont point corrompu le cœur, & qui sont susceptibles des divines impressions de l'Esprit saint, qui forme en eux cette *louange parfaite* dont parle le propheteRoi. Or cette louange consiste dans une humble reconnoissance de la grandeur infinie de Dieu, & du prix inestimable de ses dons divins.

Que si J. C. a la force de faire taire ses ennemis par ses divines réponses, on peut dire qu'ils sont confondus, mais non pas convaincus ; & leur cœur toujours inflexible à recevoir la vérité, oblige celui

qui eût pu les rendre heureux, s'ils l'avoient reçu, de *les laisser là*, comme parle l'Evangile. Car c'étoit, dit saint Chrysostome, une chose vraiment étonnante, de voir d'une part des enfans devancer leur âge, & publier les louanges du Sauveur par des cantiques qui s'accordoient avec ceux des Anges; & des Prêtres d'autre part perdre la raison par l'excès de leur envie, & parler comme des furieux contre celui qu'ils auroient dû adorer. J. C. les épargne donc dans leur fureur: & les voyant si troublés, soit par les honneurs que le peuple lui avoit rendus, soit par la maniere dont il avoit chassé les vendeurs du temple, soit par le grand nombre de miracles qu'il avoit faits, soit par les louanges qu'il recevoit de la bouche des enfans; il sort de Jerusalem pour *se retirer à Béthanie*. Cette retraite de J. C. hors de la ville capitale de Judée, figuroit, selon saint Jerôme, la réprobation d'Israel, aussi-bien que la vocation des Gentils parmi lesquels il devoit *demeurer*. Mais elle nous marque encore, dit le même Saint, que sa pauvreté étoit telle, & l'indocilité des habitans de Jerusalem si opiniâtre, qu'il ne put point y trouver aucune demeure, ni aucun hôte qui s'offrît à le recevoir: ce qui pouvoit bien venir aussi de la crainte qu'on auroit eu de choquer les Prêtres, les Phariſiens & les Docteurs de la loi, que l'on regardoit comme les arbitres de la Religion Judaïque, & qui se rendoient redoutables à tout le monde par leur grand crédit, soutenu de l'exterieur d'une piété apparente. Ainsi J. C. se retiroit en un petit coin de la terre tel que Béthanie, chez Lazare & ses deux sœurs, qui sçavoient priser l'infini bonheur dont elles jouissoient, de pouvoir loger dans leur mai-

Chrysost. ut suprà.

ſon le Maître & le Dieu de l'univers.

℣. 18. juſqu'au 23. *Le matin lorſqu'il revenoit à la ville, il eut faim : & voyant un figuier ſur le chemin, il s'en approcha ; mais n'y ayant trouvé que des feuilles, il lui dit : Qu'à jamais il ne naiſſe de toi aucun fruit. Et au même-temps le figuier ſecha, &c.*

Cette *faim* que J. C. eut en revenant à Jeruſalem pouvoit être naturelle, quoique ce fût le matin, & marquoit, dit ſaint Jerôme, la vérité de ſa chair ; ou peut-être qu'il l'excita volontairement au-dedans de ſoi, voulant donner lieu à ce grand miracle qu'il devoit faire pour l'inſtruction de ſes diſciples. Il vient donc à un figuier qui étoit ſur le chemin, pour voir, comme dit ſaint Marc, s'il y trouveroit quelque choſe. Il n'ignoroit pas qu'il n'y avoit aucun fruit à ce figuier ; & il eſt même marqué que ce n'étoit pas alors le temps des figues. Mais il agiſſoit en cela comme homme : ou plutôt, ſelon la penſée de ſaint Chryſoſtome, l'Evangeliſte ne ſe ſert de ce langage que pour nous marquer ce que les diſciples croyoient de leur maître. Car comme ils étoient fort groſſiers, ils s'imaginerent que le Fils de Dieu alla chercher effectivement du fruit à cet arbre, comme s'il n'avoit pas ſçu qu'il n'y en trouveroit pas ; de même qu'ils crurent enſuite que cet arbre ne reçut ſa malediction & ne devint ſec, que parce qu'il n'avoit point alors de fruit. Mais il prend occaſion de ce qu'ils penſoient de lui, pour leur donner une inſtruction importante, & pour figurer quelque choſe de grand. Il maudit donc ce figuier, en déclarant par une eſpece d'imprécation, Que *jamais il ne naîtroit aucun fruit de lui.* Ce ſeroit une puerilité ou une folie de s'imaginer que le Sauveur eût voulu punir

Hier. in hunc loc.

Marc. 11. 13.

Chryſoſt. in Matt. hom. 68.

une chose inanimée tel qu'étoit un arbre, pour n'avoir pas eu de fruit en une saison où il ne devoit pas y en avoir. Mais de même que plusieurs Prophetes ont prédit des évenemens futurs par leurs actions aussi-bien que par leurs paroles; le Sauveur qui jusqu'alors n'avoit fait, comme dit saint Chrysostome, que du bien aux hommes, voulut tracer dans ce qu'il fit à l'égard de ce figuier, une image de la rigueur de sa justice envers tous ceux qui ressembleroient à cet arbre, & en qui il ne trouveroit point de dignes fruits de pénitence en quelque temps que ce fût qu'il vînt à eux. Car si l'homme ne peut demander des fruits aux arbres que dans la saison où ils ont accoûtumé d'en porter; Dieu a droit de demander en tout temps aux hommes de ces fruits d'une piété solide, dont ceux que Jesus vint chercher à ce figuier n'étoient qu'une image. Et il punit la sterilité spirituelle dans les ames, en les privant par une juste rigueur du suc divin de la grace qui pourroit les rendre fécondes.

Le Fils de Dieu voulut encore, selon plusieurs Peres, nous représenter dans cette figure la stérilité de la Synagogue des Juifs, & la malédiction qu'elle a méritée de recevoir de J. C. Il *vient* à eux: car ils n'avoient garde d'aller à lui, étant fermes dans leur incrédulité, & n'ayant point, dit saint Jerôme, ces pieds que donne la grace de l'Evangile: *Immobilem & non habentem Evangelii pedes.* Il *a faim* en venant à eux; ce qui nous marque l'ardeur avec laquelle il a travaillé par son exemple, par ses instructions, par ses miracles & par plusieurs autres graces à les attirer à lui. Il les trouve *sur le chemin*, ou près du chemin; parce que ne s'attachant qu'à la loi, ils n'avoient point la foi en celui

Hieron. in hunc locum. *Hilar. in Matth. can. 21.*

qui est *la voie*, la vérité & la vie. Au-lieu des fruits, il ne voit en eux que *des feuilles ;* c'est-à-dire, de vaines promesses, des traditions pharisiennes, une confiance présomptueuse en leur loi, & de simples ornemens de paroles, vuides des fruits de la vérité. Car *ce n'etoit point la saison des fruits*, dit un autre Evangeliste ; c'est-à-dire, ou que le temps du salut éternel n'étoit point encore arrivé, à cause que les Gentils n'étoient point encore entrés à leur place : ou que le premier temps de la foi étoit passé pour eux ; parce que leur ayant d'abord été annoncée, le mépris qu'ils eurent pour elle la fit passer vers les nations. Ils encourent donc la malédiction du Sauveur comme ce figuier ; mais de telle sorte néanmoins, dit saint Jerôme, que ses feuilles *étant séchées*, le tronc subsista encore ; & que sa racine après la rupture de ses branches, repoussera à la fin des temps, parce que la foi sera embrassée alors par les restes d'Israel. C'est l'image très-naturelle que les Saints ont cru pouvoir découvrir dans cette figure du figuier séché par la malédiction du Fils de Dieu. Et la seule chose qui s'y pouvoit remarquer de moins juste, est que la malédiction de J. C. à l'égard de ce figuier, semble s'entendre pour toujours ; au-lieu que dans la chose figurée, elle ne s'étend que jusqu'à la fin des siecles : aussi saint Jerôme dit que le texte grec peut bien signifier encore ce dernier sens. Et d'ailleurs, on ne doit pas rechercher dans les figures, comme on l'a dit quelquefois, un rapport entier de toutes les circonstances.

Chrys. in Matth. hom. 68.

Les disciples furent dans un grand étonnement, de voir le figuier séché à la seule parole de J. C. Cependant, comme dit saint Chrysostome, ils

avoient vu un grand nombre de miracles beaucoup plus considerables. Mais celui-ci leur paroît d'un genre nouveau, en ce que le Fils de Dieu y fit éclater une image de la souveraine puissance & de la rigueur de sa justice, en rendant sec dans un moment celui de tous les arbres où il y a plus de suc, & où ce miracle par conséquent devoit se faire sentir davantage. Peut-être aussi que *la surprise* où sont les Apôtres en voyant cet arbre devenu sec tout d'un coup, nous représente, selon le sens figuré dont nous venons de parler, l'étonnement où ils furent depuis eux-mêmes en voyant les Juifs qui étoient le peuple choisi, & que Dieu compare dans l'Ecriture à un figuier, tombés sous sa malédiction. Ils avoient été jusqu'alors comme nourris abondamment du suc des divines ordonnances & des saintes instructions de tant de Prophetes. Mais le mépris insolent qu'ils firent du divin législateur en refusant de se soumettre à son Evangile, en s'attachant vainement aux feuilles & aux ombres de la loi, & négligeant de travailler à porter de dignes fruits de la loi nouvelle, les a fait tomber dans cette effroyable sécheresse & dans cette malédiction qui a été le sujet de la surprise & de la frayeur des disciples de J. C. & des Gentils mêmes. Jerem. 24.

C'est aussi ce que saint Paul représentoit à ces Payens convertis à la foi de l'Evangile, lorsqu'il leur disoit, pour les retenir dans un humble tremblement : *Si la réprobation des Juifs est devenue la réconciliation du monde, que sera leur rappel & leur retour?.... Si donc quelques-unes des branches ont été rompues, & si vous qui n'étiez qu'un olivier sauvage, avez été enté en leur place, & rendu participant du suc de la séve qui sort de la racine de l'olivier ; ne vous éle-* Rom. 11. 15. &c.

vez point de présomption contre les branches naturelles. .... *mais tenez-vous dans la crainte. Car si Dieu n'a point épargné les branches naturelles, vous devez craindre qu'il ne vous épargne pas non plus*, à moins que vous ne soyez remplis de reconnoissance pour sa bonté envers vous, & de frayeur à cause de sa sévérité envers les autres.

Matth. 17. 19. Ce que le Sauveur ajoute ici pour rassurer les Apôtres touchant la vertu toute divine de la foi, a été déja expliqué auparavant.

℣. 23. jusqu'au 28. *Etant arrivé dans le temple, les Princes des Prêtres & les Senateurs du peuple* Juif *le vinrent trouver comme il enseignoit, & lui dirent: Par quelle autorité faites-vous ces choses; & qui vous a donné ce pouvoir?* JESUS *leur répondit: J'ai aussi une demande à vous faire; & lorsque vous m'y aurez répondu, je vous dirai aussi par quelle autorité je fais ces choses, &c.*

J. C. sans se mettre en peine de toutes les oppositions de ses ennemis, accomplissoit, selon les regles de sa divine sagesse, l'œuvre de son Pere. Ainsi étant revenu de Béthanie, où il avoit demeuré pendant la nuit, à Jerusalem, il entra à son ordinaire dans le temple pour *enseigner*, c'est-à-dire, pour instruire les peuples des vérités de son Evangile. Car le temps de la consommation de son sacrifice approchoit, & il falloit que l'accomplissement même de son œuvre devînt une occasion à la jalousie des Juifs, de s'élever de plus en plus contre lui, & de se porter enfin jusqu'à cet excès que de le faire mourir; afin que sa mort, par le plus grand de tous les prodiges, sauvât quelques-uns de ceux mêmes qui en seroient les auteurs. Lors donc que le Fils de Dieu étoit ainsi occupé *à enseigner* les sain-

tés maximes de la loi nouvelle, ceux qui avoient toute l'autorité de la Religion Judaïque entre les mains, c'est-à-dire, *les Princes des Prêtres*, *les Senateurs du peuple* Juif, & *les Docteurs de la loi*, vinrent le trouver, & lui demanderent *par quelle autorité il faisoit* toutes *ces choses*, enseignant publiquement dans le temple, chassant ceux qui y vendoient les victimes destinées pour les sacrifices, & souffrant qu'on le nommât roi d'Israel. *Qui vous a donné*, lui dirent-ils, *ce pouvoir ?* Car c'est nous qui avons été établis sur la chaire de doctrine, & qui en qualité de successeurs de Moïse & d'Aaron, avons reçu toute l'autorité de la Religion parmi les Juifs. Or nous sçavons bien que ce n'est pas de nous que vous avez reçu ce pouvoir que vous vous attribuez. De qui l'avez-vous donc reçu ? Ainsi quoique l'action par laquelle J. C. avoit chassé les changeurs & les vendeurs hors du temple, ne pût être, comme dit saint Chrysostome, justement blâmée, puisqu'elle tendoit seulement à rétablir l'ordre, & à faire rendre à Dieu le respect qui lui étoit dû, ses ennemis en prennent prétexte de le condamner au moins comme agissant sans autorité. Mais cette foule de miracles qu'il faisoit devant leurs yeux, étoient plus que suffisans pour leur prouver sa puissance, si l'envie ne les avoit aveuglés. Car il n'y avoit qu'une autorité souveraine, qui pût se rendre toute la nature soumise : & telle étoit sa puissance qui paroissoit dans celui qu'ils condamnoient.

Marc 11. 27. Luc. 20. 1.

Chrys. in Matth. hom. 68.

Saint Chrysostome a remarqué qu'ils n'oserent lui faire cette demande, dans le temps même qu'il chassa les profanateurs du temple ; parce que l'éclat de ses miracles les arrêta : peut-être aussi que la crainte de ces peuples qui l'accompagnoient alors,

& qui le nommoient *fils de David* & *roi d'Israel*, les en empêcha. Mais enfin ayant pris conseil entre eux pour le prendre, ils le viennent interrompre au milieu des instructions qu'il donnoit au peuple: & lui demandant ce qui est marqué ici, ils nioient manifestement, dit saint Jerôme, qu'il fût Fils de Dieu, puisqu'ils supposoient que ce n'étoit pas par sa propre puissance, mais par le pouvoir d'un autre qu'il faisoit tant de prodiges.

Que leur dit alors J. C. Il ne répond point précisément à ce qu'ils demandent; & par-là il leur fait connoître qu'ils auroient pu aisément, s'ils l'avoient voulu, découvrir en lui la source de ce suprême pouvoir qu'il faisoit paroître en toutes rencontres. Mais il leur fait à eux-mêmes une question qui enfermoit l'éclaircissement de ce qu'ils vouloient sçavoir. *J'ai*, leur dit-il, *une autre question à vous faire; & si vous m'y répondez, je vous dirai aussi par quelle autorité je fais ces choses. D'où étoit le baptême de Jean? du ciel ou des hommes?* C'est-à-dire, lorsque Jean instruisoit & qu'il baptisoit les peuples, étoit-ce du ciel, & de Dieu qui est dans le ciel, qu'il en avoit reçu le pouvoir: ou étoit-ce seulement une chose humaine? C'est-à-dire, Etoient-ce les hommes qui lui avoient donné cette autorité, ou l'avoit-il usurpée de lui-même?

On peut demander avec saint Jean Chrysostome, quelle liaison il y a entre la demande que les Prêtres avoient faite à J. C. & cette demande que J. C. fait aux Prêtres. Mais si l'on s'applique à en pénétrer le sens, l'on y en découvrira une très-grande. Car s'ils avoient répondu au Fils de Dieu, que ce baptême de Jean *étoit du ciel*, il leur auroit demandé: *Pourquoi donc ne l'avez-vous pas cru?* Et

s'ils y avoient ajouté foi, ils ne lui auroient pas maintenant fait une telle demande; puisqu'ils sçavoient que Jean-Baptiste avoit rendu témoignage à sa divinité, lorsqu'il avoit declaré, Qu'il *n'étoit pas digne de délier les cordons de ses souliers*: Que *c'étoit l'Agneau de Dieu, & celui qui ôtoit le peché du monde: Qu'il étoit le Fils de Dieu; & qu'étant venu d'enhaut, il étoit au-dessus de tous.* Ainsi, dit saint Chrysostome, ils auroient dû reconnoître *par quelle puissance il faisoit toutes ces choses.*

Luc. 3. 16. Joan. 1. 29. 34. 3. 31.

Il y a sujet de croire que le Sauveur en leur faisant cette question si embarrassante, leur en fit comprendre interieurement toute la force; en sorte qu'ils en furent tous, non pas convaincus dans le cœur, mais confondus. Car leur orgueil méritoit, selon l'ordre impénétrable des jugemens du Seigneur, que ses paroles qui étoient pour ses disciples, *les paroles de la vie éternelle*, comme ils les appellent eux-mêmes, devinssent pour ces hommes envieux & opposés par un esprit de malice à la vérité, des paroles de ruine & de mort, selon la prédiction qu'en avoit faite Zacharie. Ils se virent donc dans un extrême embarras, entre la crainte d'être lapidés par le peuple, s'ils disoient que la prédication & le baptême de Jean avoit été une chose humaine; & la nécessité de reconnoître J.C. pour le Messie, s'ils avouoient que Jean qui avoit ainsi attesté sa divinité, eût reçu sa mission de Dieu même. C'est ce qui leur fit avoir recours, dit saint Jerôme, à un langage hypocrite, & affecter une humilité apparente, qui ne tendoit qu'à lui dresser malicieusement quelque piege. Car en répondant au Fils de Dieu, Qu'ils *ne sçavoient* ce qu'il demandoit, ils mentoient visiblement, &

Joan. 6. 69.

Luc. 2. 34.

Hiéron. in hunc locum.

parloient contre leur propre conscience ; puisqu'ils ne pouvoient nier ce que plusieurs même d'entre les Phariſiens avoient reconnu auparavant, lorsqu'ils alloient au baptême de saint Jean avec tout le peuple.

Matth. 3. 7.

Il sembloit, comme dit le même Saint, que pour répondre à ces fous selon leur folie, le Seigneur eut dû leur dire : Je ne sçai pas non plus ce que vous me demandez. Mais la vérité ne peut mentir. C'est pourquoi il leur répond seulement : *Je ne vous dirai point non plus par quelle autorité je fais ces choses.* Il fait connoître par cette réponse, qu'il étoit bien assuré qu'ils sçavoient ce qu'il avoit demandé, quoiqu'ils ne voulussent lui répondre ; & que lui-même connoissant aussi la chose sur laquelle ils l'avoient interrogé, il ne vouloit pas non plus la leur dire, pour les punir du refus malin qu'ils faisoient de lui parler. Car, comme dit saint Chrysostome, s'ils avoient été simplement dans l'ignorance, il eût été juste de les instruire. Mais parce qu'ils agissoient avec fourberie & avec malice, ils étoient indignes que le Fils de Dieu leur répondît.

Proverb. 26. 5.

Chryſ. in Matth hom. 68

Nous condamnons très-justement dans ces Docteurs & dans ces Prêtres de la loi ce silence criminel, & cette dissimulation qui avoit l'orgueil & la jalousie pour principe. Mais craignons, comme dit saint Paul, *qu'en les condamnant nous ne nous condamnions nous-mêmes ;* puisque nous faisons peut-être, quoique d'une maniere moins sensible, les mêmes choses que nous condamnons dans eux. C'étoient des respects humains, comme le remarque un Pere, & des considérations de politique qui faisoit agir cette faction d'hommes im-

Rom. 2. 1.

pies, comme les appelle ſaint Jerôme. Toutes les œuvres du Fils de Dieu, ſa conduite & ſa doctrine prouvoient ſi viſiblement ce qu'il étoit, qu'il falloit chercher à ſe tromper viſiblement pour ne pas juger qu'il étoit au moins un grand Prophete & un homme extraordinaire envoyé de Dieu pour combler de biens ſon peuple. Cependant leur jalouſie contre celui qui découvroit leur orgueil, & la crainte de déchoir de cette fauſſe réputation de piété & de ce crédit qu'ils s'étoient acquis ſur les conſciences par la hardieſſe avec laquelle ils décidoient de toutes les choſes de la Religion ſelon leurs fauſſes traditions, étoit pour eux un funeſte engagement qui les empêchoit de découvrir la vérité, ou de s'y rendre lorſqu'ils la voyoient avec un œil, à qui la bonté de Dieu étoit une occaſion de devenir mauvais & jaloux, ſelon l'expreſſion de J. C. Une diſpoſition ſi déplorable dans des perſonnes qui devoient ſervir de modele à tous les autres, n'a été que trop commune dans tous les ſiecles, parmi ceux qui ont imité dans l'Egliſe même la conduite des Phariſiens. Combien de fois a-t-on vu de ces hommes remplis d'eux-mêmes, s'oppoſer à la vérité que J. C. leur prêchoit encore par la bouche de ſes miniſtres, lorſqu'elle combattoit leurs intérêts? Combien a-t-on vu dans tous les temps de ces perſonnes que le Fils de Dieu compare à des chiens à qui on donne les choſes ſaintes, & à des pourceaux devant leſquels on jette des perles, qui en les foulant aux pieds, ſe tournent avec fureur contre ceux-mêmes qui les jettent devant eux, pour les déchirer? Que n'a-t-on point entrepris ſouvent pour ſe diſpenſer de reconnoître l'innocence & la ſainteté de J. C. dans

Matth. 20. 15.

Idem. 7. 6.

ſes membres, lorſqu'on les regardoit comme ennemis, parce qu'ils l'étoient de l'injuſtice & du menſonge.

Chryſoſt. in Matth. hom. 68. Tel a donc été le caractere de ces anciens perſécuteurs du Fils de Dieu. N'ayant, comme dit ſaint Chryſoſtome, que du mépris pour le Seigneur, ils faiſoient tout dans la vue des hommes, & non dans la vue de celui qui voit les cœurs. Ils témoignoient du reſpect pour la perſonne de ſaint Jean, non à cauſe de lui-même, mais par la crainte de choquer les hommes qui le reſpectoient ſincérement. Et c'étoit encore par l'appréhenſion de déchoir de leur crédit, qu'ils refuſoient de croire au Sauveur; puiſqu'ils auroient été obligés de ſe mettre au rang des pécheurs, eux qui vouloient être regardés comme juſtes; quoique l'unique moyen qu'ils avoient pour pouvoir être juſtifiés, étoit de ſe reconnoître véritablement pécheurs, tels qu'ils étoient devant Dieu, & de déteſter leur corruption & leur malice. Ces regards humains étoient donc pour eux, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, une ſource de toute ſorte de crimes; comme on peut dire qu'ils ſont encore aujourd'hui la cauſe de la ruine d'une infinité de perſonnes.

℣. 28. juſqu'au 33. *Mais que vous ſemble* de ce que je m'en vais vous dire? *Un homme avoit deux fils; & s'adreſſant au premier, il lui dit: Mon fils allez-vous-en aujourd'hui travailler à ma vigne. Son fils lui répondit: Je ne veux pas y aller. Mais après étant touché de repentir, il s'y en alla. Il vint enſuite trouver l'autre, & lui fit le même commandement. Mais quoiqu'il lui répondit: Je m'y en vais, ſeigneur, il n'y alla point, &c.*

Cette parabole étant claire ſelon le ſens litté-

ral, il est inutile de s'arrêter à l'expliquer. Mais ce premier sens paroît assez peu utile pour le dessein de J. C. si l'on n'en faisoit l'application à ce qu'il veut nous faire comprendre. Il a donc dessein d'humilier les Prêtres & les Pharisiens, qui étoient enflés de leur dignité, de leur science & de leur fausse justice. Et pour cela il leur fait voir dans cet exemple, ou dans cette parabole, que les Publicains & les femmes prostituées *les précéderoient dans le royaume des cieux ;* c'est-à-dire, que les grands pécheurs ayant recours à la pénitence, entreroient dans le royaume des cieux, lorsqu'ils s'en verroient eux-mêmes exclus avec toute leur science & leur justice apparente, s'ils ne s'humilioient à leur exemple. Cet *homme* qui *avoit deux fils*, nous figure Dieu & les deux peuples des Gentils & des Juifs. Dieu *dit au premier* par la voix secrette de la loi de la nature : *Allez travailler à ma vigne ;* c'est-à-dire, Ne faites point à autrui ce que vous ne voulez point qu'on vous fasse à vous-même. Et il répondit à Dieu avec orgueil : *Je ne veux pas*. Car en effet depuis le péché d'Adam, les Gentils ayant toujours méprisé d'écouter la voix de Dieu, s'abandonnoient à toutes sortes de crimes, & négligeoient absolument de *travailler à la vigne du Seigneur*, qui étoit leur propre salut. Mais depuis à la venue du Sauveur, ils embrasserent la pénitence, & répareremt l'orgueil de leur premiere révolte, par l'humilité avec laquelle ils se soumirent à l'ordre de Dieu, en travaillant à sa vigne, non comme des mercenaires qui ne servent que lorsqu'on a l'œil sur eux, mais comme des enfans ou comme de vrais *serviteurs de J. C. qui font de bon cœur la volonté de* leur *Dieu*. Les Juifs au-contraire représentés

Hieron. in hunc locum.

Ephes. 6. 6.

par *le second fils*, ayant entendu par la bouche de Moïse le commandement que Dieu leur faisoit d'aller travailler à sa vigne, lui répondirent sans hésiter, qu'*ils s'y en alloient*. Car nous voyons en effet dans l'Ecriture, que Moïse ayant exposé aux Israélites toutes les ordonnances du Seigneur, ils lui
Exod. 17 8. répondirent tous ensemble : *Nous ferons toutes les choses que le Seigneur nous a ordonnées.* Mais ce second fils, nonobstant la promesse qu'il avoit faite d'aller travailler à la vigne de son pere, *n'y alla point.* Car autant que le peuple Juif étoit hardi à promettre d'accomplir les commandemens de Dieu, autant fut-il infidele à s'acquitter de ses promesses. Et la raison en étoit, selon saint Paul, qu'ils s'appuyoient sur la justice de la loi, &
Rom. 9. 30. 31. 32. non sur celle de la foi; & qu'ainsi *ils ne sont point parvenus à la loi de la justice, parce qu'ils la recherchoient* comme s'ils eussent pu y parvenir *par les œuvres de la loi.* Les Prêtres & les Phariſiens s'appuyoient donc sur leur justice apparente, étant tout remplis d'une vaine confiance en la loi, & ils refusoient de se soumettre à la justice de J. C. C'est pourquoi *ils se heurterent*, comme dit le même Apôtre, *contre la pierre d'achopement, selon qu'il est écrit : Je m'en vais mettre en Sion une pierre d'achopement, une pierre de scandale : & tous ceux qui croiront en celui* qui est figuré par cette pierre, *ne seront point confondus.*

J. C. ayant demandé à ceux à qui il venoit de proposer cette parabole, *Lequel des deux fils avoit*
Chrysost. in Matth. hom. 68. *fait la volonté de son pere* : ils lui dirent : Que *c'avoit été le premier.* Et ainsi il les engagea, selon la remarque de saint Chrysostome, à déclarer leur sentiment sur la chose qu'il leur proposoit, afin qu'ils

se condamnassent eux-mêmes par leur propre bouche. Car comme ils ne vouloient point répondre lorsque la chose qu'on leur demandoit paroissoit directement contre eux-mêmes, J. C. tire d'eux, dit ce Pere, par le moyen d'une parabole, la réponse qu'il vouloit : & après qu'ils ont prononcé sur cette parabole, sans connoître l'application qu'il en vouloit faire, il leur découvre ce qu'il leur avoit caché, en tirant contre eux cette terrible conclusion dont on a déja parlé : Que *les Publicains & les femmes prostituées les précéderoient dans le royaume de Dieu.* La raison qu'il en rendit est celle-ci : *Car Jean*, dit-il, *est venu à vous dans la voie de la justice, & vous ne l'avez pas cru.* C'est-à-dire, *Jean est venu à vous* par un privilege particulier, n'ayant point été vers les autres nations. Et il y est venu en marchant *dans la voie de la justice ;* parce que sa vie a été irrépréhensible, & sa conduite pleine de sagesse ; & que par ses instructions aussi-bien que par son exemple, il vous a appris à chercher, comme il a fait, la vraie justice dans l'humilité & dans la pénitence. Cependant, quoique tout ce qui a paru en lui ait dû vous convaincre qu'il étoit véritablement un homme de Dieu, *vous ne l'avez point cru*, soit dans les préceptes qu'il vous a donnés pour vous sauver, soit dans les témoignages qu'il a rendus à celui qu'il assuroit être le Messie. Mais ce qui augmente votre condamnation, est que non seulement *les Publicains & les femmes prostituées* ont cru Jean en embrassant la pénitence, lorsque vous autres tout enflés de votre fausse justice, vous refusiez de le croire ; mais que l'exemple de leur conversion vous a été inutile. Ainsi ce qui vous rend indignes de tout pardon, & ce qui leur

Chrysost. Ibid.

fait au-contraire mériter toutes ſortes de louanges, eſt qu'ils *vous ont précedés*, & qu'au-lieu que vous deviez les devancer, vous ne les avez pas même ſuivis dans la voie de la juſtice où vous étiez obligés de marcher avant tous les autres.

Hieron. in hunc locum. Saint Jerôme dit que quelques-uns expliquoient tout ſimplement cette parabole, des juſtes & des pécheurs. Et rien n'empêche en effet qu'on n'en faſſe l'application à ces pécheurs & à ces juſtes; pourvu néanmoins qu'on reconnoiſſe que le ſens auquel J. C. l'entendoit alors, regardoit directement les Prêtres & les Docteurs de la loi auſquels il parloit. Car en général il eſt bien certain que pluſieurs repréſentés par *le ſecond* de ces *deux fils*, font profeſſion d'accomplir la volonté de leur pere, qui eſt Dieu même, & ne l'accompliſſent point à cauſe de l'orgueil ſecret qui remplit leur cœur, & de la vaine confiance qu'ils ont en eux-mêmes, comme s'ils pouvoient par leurs propres forces, ce qu'ils ne peuvent qu'avec le ſecours de J. C. D'autres au-contraire figurés par *le premier* de ces deux fils, étant engagés dans la funeſte habitude de leurs péchés, & ſe révoltant continuellement contre les préceptes de Dieu leur pere, reviennent enfin à eux; & après pluſieurs années de rebellion, ſe repentent d'avoir ſi long-temps déſobéi à ſes ordres: ainſi ils vont travailler avec d'autant plus d'ardeur à ſa vigne, qu'ils ont perdu tout le temps qu'ils n'y ont point employé.

℣. 33. juſqu'au 40. *Il y avoit un homme & un pere de famille, qui ayant planté une vigne, l'environna d'une haie; & creuſant dans la terre, il y fit un preſſoir, & y bâtit une tour; puis l'ayant louée à des vignerons, il s'en alla en un pays éloigné. Or le temps des fruits étant pro-*

che, il envoya ses serviteurs aux vignerons pour recueillir le fruit de sa vigne, &c.

Saint Jerôme a remarqué que les Princes des Prêtres & les Senateurs du peuple Juif, qui avoient osé demander à J. C. *par quelle autorité il faisoit ces choses*, & qui cherchoient à surprendre dans ses paroles celui qui est la sagesse éternelle, sont ici vaincus par leurs propres armes, lorsqu'on leur propose sous l'obscurité de diverses paraboles, ce qu'ils ne méritoient pas qu'on leur dît ouvertement. Car ils se voient pris par la même voie par laquelle ils auroient voulu surprendre le Fils de Dieu, & se trouvent enveloppés dans toutes les comparaisons dont il se sert, sans que d'abord ils s'en apperçoivent, & sans qu'ils puissent se dispenser de prononcer une condamnation contre eux-mêmes. Cet *homme* & *ce pere de famille* est le même que celui dont nous venons de parler, qui avoit deux fils; & que celui qui dans l'autre parabole, loua à differentes heures tous ces ouvriers qu'il envoya travailler à sa vigne. C'est lui-même qui *a planté* cette *vigne*, selon qu'il est dit ici, & que le prophete Isaïe l'avoit dit auparavant dans les mêmes termes: *Mon bien-aimé*, disoit-il, *se fit une vigne sur un lieu élevé, gras, & fertile. Il l'environna d'une haie, il en ôta les pierres, & la planta d'un plan rare* & *excellent. Il bâtit une tour au milieu, & il y fit un pressoir. Mais s'étant attendu qu'elle porteroit de bons fruits, elle n'en a rendu que de sauvages.* Pour connoître ce que ce Prophete entendoit par cette vigne, & ce qu'entend J. C. dans la parabole de l'Evangile, il ne faut point en chercher d'autre explication que celle que l'Esprit de Dieu donne au même endroit par la bouche d'Isaïe: *La vigne du Seigneur des armées*,

Hieron. in hunc locum.

Isai. 5. 1.

Ibid. 7.

dit-il, *est la maison d'Israel ; & les hommes de Juda étoient le plan auquel il prenoit ses délices.* Quant aux *fruits* qu'il s'attendoit de recueillir de sa vigne, il s'explique encore lorsqu'il ajoute : *J'ai attendu qu'ils fissent des actions justes ; & il n'y a eu qu'iniquité dans leur conduite.* J'attendois d'eux *des fruits de justice ; & je n'entends que des plaintes contre lui.*

Grotius. Un Interprete de la lettre de l'Ecriture, dit qu'il n'est pas nécessaire de se mettre fort en peine d'expliquer en particulier ce que peuvent signifier, & *la haie dont* cette vigne *fut environnée*, & *la tour* que le pere de famille y éleva, & *le pressoir* qu'il y fit bâtir *en creusant* la terre ; puisque J. C. & le Prophete ont voulu signifier par là en général toutes les choses qui pouvoient servir à la sureté & & à l'ornement de cette vigne, ou qui étoient né-*Hilar. in Matth. can. 22.* cessaires pour en recueillir le fruit. On peut dire cependant que par cette *haie* & par cette *tour*, la protection toute-puissante du Seigneur nous est fort bien exprimée ; puisque le prophete Roi déclare à Dieu au milieu des plus grandes persécu-*Ps. 6. 4.* tions que lui fit souffrir Saül ; Qu'il lui *tenoit lieu d'une tour très-forte pour le défendre de son ennemi ;* & *Prov. 18. 10.* que Salomon son fils témoigne aussi, Que *le nom du Seigneur est comme une tour imprenable, où l'homme juste a recours* pour être élevé au-dessus de ses ennemis. Et quand Dieu menaçoit son peuple de l'abandonner, & de ne lui donner plus la même protection qu'auparavant, il use encore dans Isaïe du *Isai. 5. 5.* même langage figuré : *Je vais vous montrer*, disoit-il, *la maniere dont je traiterai ma vigne. J'en arracherai la haie, & elle sera exposée au pillage. Je détruirai tous les murs qui la défendent, & elle sera foulée aux pieds :* c'est-à-dire, qu'elle ne sera plus environnée de la

puissante protection du Dieu d'Israel ; ce que l'on doit regarder comme le plus grand de tous les malheurs, soit pour tout un peuple, soit pour une ame en particulier ; dont toute la force consiste à avoir Dieu pour protecteur. Aussi le démon n'avoua-t-il pas lui-même en parlant à Dieu de Job son fidele serviteur, que c'étoit cette même protection dont il l'avoit jusqu'alors environnée, lui, sa maison & tous ses biens, qui l'avoit rendu inaccessible à tous ses efforts, lorsqu'il lui disoit : *Nonne tu vallasti eum : ac domum ejus, universamque substantiam per circuitum ?* Job. 1. 10.

Saint Jerôme entend néanmoins plus particulierement par cette *tour* dont il est parlé ici, le temple de Jerusalem, qui faisoit comme toute la force du peuple Juif, & dans lequel ils mettoient leur principale confiance. Et il dit aussi que *le pressoir* pouvoit figurer l'autel des victimes, où le sang des bêtes que l'on immoloit à la majesté de Dieu, regorgeoit de toutes parts comme le vin coule & se répand de tous côtés sous la pesanteur du pressoir. Mais, comme on l'a dit, il n'est pas besoin de s'arrêter à l'explication particuliere de tout ce détail, pourvu qu'on ait bien compris le sens principal de la parabole.

Le *pere de famille*, qui nous signifie ici particulierement Dieu le Pere, comme le grand-pere de famille de tout l'univers, sous la conduite duquel les créatures vivent toutes, & sont gouvernées, avoit donc *planté* dans la terre de Chanaan *sa vigne* ou son peuple d'Israel, après l'avoir transférée, comme il dit ailleurs, de l'Egypte, & avoir chassé les nations du pays où il la plantoit : *Vineam de Ægypto transtulisti : ejecisti gentes, & plantasti* Hieron. in Matt. cap. 21. Psal. 79. 9.

eam : il l'avoit environnée de sa divine protection ; & ornée de toutes les cérémonies de la loi ancienne : & en cet état, *il la loua à des vignerons ;* c'est-à-dire, qu'il chargea les Princes, les Prêtres, les Docteurs & les Magistrats, du soin de la cultiver, & de la garder, selon le rang que chacun d'eux y tenoit, & les fonctions différentes qu'ils y exerçoient. *Ensuite il alla en un pays éloigné*, non pas en changeant de lieu, dit saint Jerôme, puisque celui qui remplit toutes choses par sa puissance infinie & par son immensité divine, ne peut être absent d'aucun lieu ; mais parce que pour donner aux vignerons une plus grande liberté de travailler, il se retira en apparence, ne faisant plus éclater les signes sensibles de sa présence divine, selon qu'il le fit d'abord au temps de Moïse & de Josué, & des premiers conducteurs de son peuple d'Israel.

Hieron. in hunc locum.

Le commandement qu'il leur avoit fait de travailler à sa vigne, & la loi qu'il donna ne tendoit qu'à les obliger de faire paroître dans leurs œuvres de dignes fruits de cette loi ; c'est-à-dire, un amour sincere de Dieu & de leur prochain, une vie juste & reglée, & une humble obéissance à ses divines volontés. Il n'y avoit proprement aucun temps où ceux qui étoient marqués par ces vignerons ne dûssent porter des fruits de justice, de piété, d'obéissance & d'amour envers Dieu. Mais parce que J. C. se servoit de la parabole d'une vigne, il parle *du temps des fruits* pour se conformer au même langage figuré, selon lequel il y a un temps particulier *pour recueillir les fruits de la vigne.* Ce qu'il veut donc nous marquer, selon saint Jean Chrysostome, lorsqu'il dit : Que le pere de famille *envoya vers le temps des fruits ses serviteurs pour recueillir le fruit de*

Chrysost. in Matt. hom. 69.

la vigne ; c'eſt que Dieu ayant uſé d'une très-grande patience pour attendre que ſon peuple & ceux qui le conduiſoient lui rendiſſent des fruits de ſa vigne, par une plus grande fidélité à accomplir ſes préceptes, *il leur envoya enſuite ſes ſerviteurs ;* c'eſt-à-dire, comme il l'explique, ſes Prophetes, pour les preſſer par leurs avertiſſemens ſalutaires de rentrer dans leur devoir, & de faire voir par de dignes *fruits* de penitence, qu'ils n'étoient pas des deſtructeurs de ſa vigne, mais de fideles ouvriers. On vit en effet pluſieurs grands Prophetes envoyés à Iſrael en divers temps; on vit un Iſaïe, un Jeremie, un Ezechiel, un Zacharie, & tant d'autres, qui s'acquitant avec un zele admirable de leur miniſtere, furent plus jaloux des interêts de celui qui les envoyoit, que des leurs propres & de leur vie même. Mais que font ces vignerons, c'eſt-à-dire, ces Princes, ces Prêtres, ces Docteurs, & ces Magiſtrats, à qui le Seigneur avoit confié la culture & la garde de ſa vigne ? Par la plus grande de toutes les ingratitudes, & par le plus grand excès de lâcheté qu'on puiſſe s'imaginer, ils *battent* ces ſerviteurs de leurs maîtres; ils les outragent, ils *les tuent*, ils *les aſſomment à coups de pierres.* Les uns, comme dit ſaint Paul dans cette excellente de- *Hebr. 11.* ſcription qu'il fait de leurs ſouffrances, *ont été cruel- 35. &c.* *lement tourmentés, ne voulant point racheter leur vie preſente, afin d'en trouver une meilleure dans la réſurrection. Les autres ont ſouffert les mocqueries & les fouets, les chaînes, les priſons. Ils ont été lapidés ; ils ont été ſciés ; ils ont été éprouvés en mille manieres ; ils ſont morts par le tranchant de l'épée ; ils ont été vagabonds, couverts de peaux de brebis & de peaux de chevres, étant abandonnés, affligés, perſecutés ; eux dont le monde n'étoit pas digne, &c.*

Rom. 2. 4. Jamais on ne vit paroître avec plus d'éclat *les richesses de la bonté, de la patience & de la longue tolérance* du Dieu d'Israel, que lorsqu'après tant d'indignités & d'outrages faits à la personne des Prophetes ses serviteurs, envoyés en si grand nombre & les uns après les autres à Israel, *il leur envoie* à la fin *son propre Fils*, ce Fils unique engendré de sa substance, & revêtu de notre nature par son Incarnation pour l'amour de nous, afin de les dégager plus fortement que jamais, à se réduire à leur devoir. Qui est le Roi, qui est le Prince, qui est le Grand, & qui est même l'un des moindres d'entre les hommes, qui seroit capable de porter si loin sa patience & sa charité envers ses sujets, ses domestiques, ou ses proches, que de leur sacrifier son propre fils pour les engager seulement à l'aimer? L'esprit de l'homme ne peut sonder cet abîme de l'amour & de la bonté d'un Dieu, & n'est point capable, tant qu'il est environné de sa chair mortelle, de concevoir toute l'étendue d'une charité si infinie.

Ce que ce Pere de famille dit en lui-même lorsqu'il envoye son propre fils, *Qu'ils auroient pour lui du respect*, ne doit pas s'entendre, selon la réflexion de saint Jerôme, d'une maniere basse & indigne du Seigneur, comme s'il eut ignoré ce qui devoit arriver. Mais c'est une suite du langage figuré de la parabole. Car que pourroit ignorer celui qui nous est ici représenté sous l'image de ce *pere de famille*, puisque c'est Dieu même, le Pere de J.C. & le principe de l'adorable Trinité? Ainsi lorsque l'Ecriture nous propose quelque doute en Dieu, c'est seulement une expression dont elle se sert pour marquer qu'il reste toujours à l'homme la

Hier. in hunc loc.

Hier. ib.

liberté

liberté de sa volonté, & qu'il n'agit pas comme si la prédiction que Dieu auroit faite lui tenoit lieu d'une espece de nécessité. Ou bien Dieu vouloit, selon saint Jean Chrysostome, nous fait comprendre par-là combien le crime de ceux qui manqueroient au respect dû à son Fils, seroit énorme & inexcusable. Ainsi en disant, Qu'ils *respecteroient son Fils*, quoiqu'il sçût bien qu'ils se porteroient jusqu'à le faire mourir; il déclaroit ce qu'ils devoient faire, & la grande faute où ils tomberoient ne le faisant pas. *Chrys. in Matth.*

Mais il falloit qu'ils *comblassent* d'une maniere étonnante *la mesure de leurs peres*, en répandant le sang du Fils après que leurs peres avoient répandu le sang des Prophetes, comme J. C. le leur prédit autre part en termes obscurs. Ainsi *en voyant le Fils* venir enfin lui-même à eux par son Incarnation, *ils dirent ensemble : Voici l'heritier, tuons-le, & nous serons maîtres de son héritage.* Mais comment le reconnurent-ils pour *le fils* & pour *l'heritier ?* puisque l'Apôtre saint Paul assure, Que *la sagesse de Dieu a été cachée dans le mystere* de l'Incarnation, & que *nul des Princes de ce monde ne l'a connue ; parce que s'ils l'eussent connue, ils n'auroient jamais crucifié le Seigneur & le Roi de gloire.* Et saint Pierre représentant au peuple Juif le crime énorme qu'ils avoient commis lorsqu'ils *avoient fait mourir l'auteur de la vie ;* ne leur dit-il pas aussi : *Qu'il sçavoit qu'ils avoient agi en cela par ignorance aussi-bien que leurs Princes ?* Comment donc est-il vrai de dire, que *les vignerons voyant le fils, dirent entre eux : Voici l'heritier ;* C'est ici que l'on doit se souvenir de ce qui a été dit, qu'il y a certaines expressions dans les paraboles, qui ne conviennent pas entierement à la

Matth. 23. 32.

1. Cor. 2. 7. 8.

Act. 3. 15. 17.

chose qu'elles figurent. Ainsi il est vrai, selon que l'assurent ces deux Princes des Apôtres, que les Juifs *agirent par ignorance*, lorsqu'ils *tuerent l'auteur de la vie*, & qu'ils *ne l'auroient jamais crucifié s'ils l'avoient connu*. Mais il est encore vrai que saint
Joan. 1. 27. 39. Jean Baptiste le leur montra, en déclarant, Qu'il
Ibid. v. *étoit l'Agneau de Dieu;* & en rendant témoignage
24. 26. qu'il *étoit le fils de Dieu*. Il dit aussi en parlant aux
27. Pharisiens mêmes, Que pour lui il ne baptisoit que dans l'eau; mais qu'il y en avoit un au milieu d'eux qu'ils ne connoissoient pas; & qu'il étoit indigne de délier les cordons de ses souliers. Et ce fut après cela qu'il le leur montra, comme on l'a dit, en assurant qu'il étoit le Fils de Dieu. Ils le sçavoient donc en un sens, puisque le saint Précurseur le leur faisoit voir. Que si l'interêt, l'orgueil & la jalousie étoufferent dans eux en quelque façon cette connoissance : ce fut néanmoins à cause des grands prodiges qu'il faisoit, & de la doctrine toute céleste qu'il enseignoit comme Fils de Dieu, & qui combattoit leurs passions, qu'ils le haïrent
Joan. 15. 24. & son Pere aussi, selon qu'il lui dit lui-même, & qu'ils se porterent à le traiter comme ils firent. Il venoit à eux, étant envoyé de son Pere pour leur *demander le fruit de sa vigne*; c'est-à-dire, qu'il les exhortoit & les pressoit de faire de dignes fruits
Joan. 15. 8. de pénitence, en leur déclarant : Que *la gloire de son Pere étoit qu'ils apportassent beaucoup de fruit*. Mais au-lieu de reconnoître le temps favorable de sa visite, ils entrerent en fureur contre lui; & ils voulurent *s'approprier son héritage* en refusant de l'honorer comme *l'heritier;* en s'attribuant malgré lui l'autorité sur sa vigne & sur son peuple, en substituant leurs traditions toutes humaines aux

maximes toutes saintes de son Evangile ; en craignant de perdre par la violence des Romains un royaume temporel, s'ils reconnoissoient d'autre Roi que l'Empereur, comme ils le dirent eux-mêmes; & enfin en aimant mieux faire mourir celui qui leur prêchoit la vérité, que se soumettre à la vérité qu'il leur prêchoit. Ainsi ils *le jettent hors de la vigne, & ils le tuent ;* ce que saint Paul a exprimé en disant: Que JESUS *devant sanctifier le peuple par son propre sang, a souffert hors la porte de la ville* de Jerusalem, qui étoit la capitale du royaume figuré par cette vigne.

Joan. 11. 48. & 19. 15.

Hebr. 13. 12.

Le passage si célebre qui est au second chapitre du livre de la Sagesse, peut servir à éclaircir parfaitement ce que nous disons, puisque les Anciens l'ont tous expliqué de la maniere outrageante dont les Juifs traiterent le Fils de Dieu. Ces impies nous y sont représentés conspirant contre la personne du *Juste*, parce qu'il *étoit contraire à leurs œuvres* mauvaises & corrompues ; & leur reprochoit les pechés qu'ils commettoient contre la loi. Il *se vante*, disoient-ils, *d'avoir la science de Dieu, & il se nomme le Fils de Dieu.... Il nous est insupportable même à voir, parce que sa vie est dissemblable de celle des autres. Il nous regarde comme des fous.... & il se glorifie d'avoir Dieu pour pere. Voyons donc si ses paroles sont véritables, & éprouvons ce qui lui arrivera..... Car s'il est véritablement le Fils de Dieu, il le prendra en sa protection, & il le délivrera d'entre les mains de ses adversaires. Mettons à l'épreuve sa patience, & condamnons-le à une mort très-infame. Telles furent leurs pensées, mais des pensées d'égarement* & de folie.

Sapient. 2. 12. & seq.

Voilà donc les Juifs dans une espece de doute

au ſujet de J. C. *S'il eſt véritablement Fils de Dieu*, diſoient-ils, il le délivrera de ſes ennemis. Et c'eſt ce qu'ils dirent en effet lorſqu'ils le firent mourir : Math. 28. 47. *S'il eſt le Roi d'Iſrael, qu'il deſcende préſentement de la croix, &c.* Mais quoiqu'ils en ſçuſſent aſſez pour juger par la grandeur de ſes miracles, par la ſainteté de ſa doctrine, & par les oracles des Prophetes, qu'il étoit véritablement *le Fils* du grand Pere de famille & l'héritier de la vigne, c'eſt-à-dire, du royaume d'Iſrael; *leur propre malice*, comme dit le Sage au même endroit, *les aveugla*, & ils mériterent *d'ignorer les ſecrets de Dieu.*

Pour peu que nous faſſions de réfléxion ſur notre conduite & ſur le fond de la diſpoſition de notre cœur, nous nous pourrons reconnoître dans cette image des Juifs, qui quelque affreuſe qu'elle nous paroiſſe, n'eſt peut-être qu'une figure elle-même de notre corruption & de notre aveuglement à l'égard, non de la perſonne de J. C. mais des vérités de ſon Evangile, qui furent auſſi le plus grand ſujet de l'achopement & du ſcandale des Juifs. Il eſt inutile de s'arrêter à en faire une application plus particuliere. Et il ſuffit d'avertir ici que l'on doit s'y regarder non en *paſſant*, comme dit ſaint Jacques, mais d'une maniere *fixe*, & qui nous puiſſe être utile pour notre ſalut. Jacob. 1. 23. 24. 25.

℣. 40. 41. *Lors donc que le Seigneur de la vigne ſera venu, comment traitera-t-il ces vignerons? ils lui répondirent : Il fera périr miſérablement ces méchans, & il louera ſa vigne à d'autres vignerons, qui lui en rendront les fruits en leur ſaiſon.*

Luc. 20. 15. 16. Il eſt marqué dans ſaint Luc, que JESUS ayant demandé, *comment le maître de la vigne traiteroit les vignerons*, il fit lui-même cette réponſe, Que le

pere de famille *viendroit, & perdroit ces vignerons* les meurtriers de son propre fils, & *donneroit sa vigne à d'autres;* mais que les Prêtres lui dirent alors: *A Dieu ne plaise* que cela arrive. Saint Jean Chrysostome concilie admirablement ces deux Evangélistes en faisant voir que ce qu'ils disent l'un & l'autre arriva effectivement. Les Prêtres & les Docteurs à qui il parloit, lui répondirent donc d'abord ce que saint Matthieu rapporte ici, Que le maître de la vigne *feroit périr miserablement ces méchans*, qui avoient été les meurtriers de son fils. Mais ensuite s'étant apperçus lorsque J. C. approuva & confirma ce qu'ils avoient dit, que c'étoit eux que cette parabole regardoit, & qu'ils avoient prononcé sans y penser un jugement contre eux-mêmes, ils voulurent se retracter de ce qu'ils venoient de dire, en ajoutant: *A Dieu ne plaise* que cela arrive. Cependant il suffisoit qu'ils eussent d'abord reconnu la vérité dans la parabole; puisque l'application s'en faisoit à eux d'une maniere si juste, qu'ils pouvoient bien abhorer les châtimens dûs par leur propre aveu à leurs crimes, mais qu'ils ne pouvoient nier ces mêmes crimes & la disposition detestable où ils étoient actuellement de faire mourir *l'heritier* du trône & du royaume de David, que le Seigneur avoit promis tant de siecles auparavant. Car il est dit en termes exprès dans saint Luc, immédiatement avant ces deux paraboles: Que *les Princes des Prêtres, les Docteurs de la loi & les premiers d'entre le peuple cherchoient à le perdre.*

Chrys. in Matth. hom. 69.

Luc. 19. 47.

Que si toutefois lorsqu'ils disent, *A Dieu ne plaise* que cela arrive, ils entendent qu'ils ne le reconnoissoient pas pour *l'heritier* dont il parloit;

ils ne laissent pas d'être toujours très-coupables ; puisque leur aveuglement sur ce sujet étoit une suite de leur orgueil, qui les empêchoit de reconnoître celui que ses œuvres toutes miraculeuses, que sa doctrine toute céleste, & que l'accomplissement des prophéties decouvroient aux plus petits, dont le cœur n'étoit point gâté par le poison de cette envie diabolique qui les possédoit.

Voilà donc les principaux d'entre les Juifs, que le Fils de Dieu a forcé de se condamner eux-mêmes *à perir miserablement*, & à voir *sa vigne louée à d'autres vignerons ;* afin qu'ils soient plus fideles à *en rendre les fruits dans leur saison.* La réprobation des Juifs & la vocation des Gentils est marquée dans ces paroles, selon saint Jean Chrysostome. Mais comme les Prêtres & les Docteurs étoient désignés plus particulierement par les premiers vignerons ; ce sont aussi les Apôtres qu'on doit entendre principalement par ces autres à qui la vigne devoit être louée ; c'est-à-dire, à qui l'Eglise composée & de Juifs & de Gentils, devoit être confiée comme *l'héritage* du Seigneur. Et cette vigne nous est aussi, selon saint Jerôme, louée à tous ; parce qu'en faisant partie nous-mêmes, nous avons une obligation indispensable d'y travailler, en travaillant à notre salut, & même à celui de notre prochain par notre exemple. Or elle nous est louée, comme il dit à telle condition que *nous en rendions du fruit en son temps*, en nous appliquant à bien connoître, & ce que nous devons dire, & ce que nous devons faire, selon les temps différens de la vie présente.

Hier. in hunc loc.

℣. 42. 43. 44. JESUS *ajouta : N'avez-vous jamais lu* cette parole *dans les écritures : La pierre qui a*

été rejettée par ceux qui bâtissoient est devenue la principale pierre de l'angle ? C'est le Seigneur qui l'a fait, & nos yeux le voient avec admiration. C'est pourquoi je vous déclare que le royaume de Dieu vous sera ôté & qu'il sera donné à un peuple qui en produira les fruits, &c.

Comme il paroît par saint Luc que les Prêtres & les Docteurs voulurent nier à J. C. ce qu'ils avoient avoué d'abord, il y est marqué aussi qu'ils les *regarda* apparemment d'un œil severe pour les couvrir de confusion. Et il confirma aussi-tôt après, par le témoignage d'un Prophete, ce qu'il leur disoit : J. C. use de differentes paraboles & de differentes manieres de parler pour exprimer les mêmes choses. Car ceux qu'il avoit nommés dans les précédentes, *ouvriers*, *vignerons*, *laboureurs*, il les nomme dans celle-ci *architectes*. Et saint Paul se sert aussi des mêmes expressions, lorsqu'il disoit aux premiers Chrétiens : *Vous êtes le champ que Dieu cultive ; vous êtes l'édifice que Dieu bâtit.* Quant à cette *pierre*, le Prince des Apôtres nous assure qu'elle signifie J. C. même, qu'il nomme *la pierre vivante* que *les hommes ont rejettée en bâtissant ;* c'est-à-dire, que les Prêtres, les Pharisiens & les Docteurs de l'ancienne loi ont rebutée dans l'édifice de la Synagogue & de la maison de Dieu, dont ils étoient les principaux *architectes ;* mais *que Dieu a néanmoins*, selon le même saint Pierre & les Prophetes, *choisie & placée avec honneur*, *l'ayant mise dans Sion* comme *la pierre fondamentale*, comme *la principale pierre de l'angle*, *la pierre choisie & précieuse.* L'on peut dire même en un sens très-véritable, que *ces architectes* qui l'ont rejettée de l'édifice de la Synagogue, ont servi à Dieu sans y penser, pour le faire deve-

Luc. 20. 17.

Hier. in hunc loc.

1. Cor. 3. 9.

1. Petr. 1. 4.

Isai. 28. 16.

1. Cor. 3. 11.

nir *la pierre angulaire*, lorsqu'en faisant mourir J. C. ils ont donné lieu à la réunion qui s'est faite en lui par le mérite de son sang, des deux peuples qui étoient auparavant comme des pierres sans liaison & incapables de composer l'édifice de l'Eglise. *Souvenez-vous*, disoit saint Paul aux Ephesiens, *qu'étant autrefois Gentils & séparés d'Israel, maintenant que vous êtes en J. C. vous qui étiez auparavant éloignés de Dieu, vous avez été approchés de lui par le sang de* JESUS son Fils, *lui qui est devenu notre paix; qui des deux peuples n'en a fait qu'un: qui a rompu en sa chair la muraille de séparation; qui a formé en soi-même un seul homme nouveau de ces deux peuples, en établissant la paix; & qui les ayant ralliés tous deux en un seul corps, les a réconciliés à Dieu par sa croix.*

Ephes. 2. 11. &c.

Mais si l'extrême malice des Juifs a contribué malgré eux à la consommation de ce grand ouvrage; elle n'a servi qu'à faire éclater davantage la toute-puissance de la charité & de la sagesse de Dieu, qui a sçu tirer par son infinie misericorde, un si grand bien d'un si grand mal. *C'est* donc *le Seigneur qui a fait cette merveille*, & non les hommes: *Hoc à Domino factum est, non humanis viribus; sed Dei potentiâ.* Et si le Prophete a admiré ce grand prodige avant qu'il fut arrivé, & lorsqu'il ne le consideroit que de loin, des yeux de l'esprit à qui Dieu le faisoit voir, combien nous doit-il paroître plus admirable à nous autres, qui *nous étant rencontrés à la fin des temps*, selon l'expression de saint Paul, avons vu de nos yeux l'accomplissement des propheties? *Et est mirabile in oculis nostris.*

Hier. in hunc loc.
Ps. 117. 23.
1. Cor. 10. 11.

C'est pour cela, ajoute J. C. que *le royaume de Dieu vous sera ôté*; c'est-à-dire, que parce qu'ils

avoient rejetté la pierre vivante, & que bien loin de respecter le fils du Pere de famille & l'héritier de la vigne, ils se disposoient à *le jetter dehors* & à le faire mourir, ils ne seroient plus regardés comme le royaume de Dieu : mais qu'il les abandonneroit comme des ingrats, & leur ôteroit toutes les marques par lesquelles ils pouvoient encore se glorifier de l'avoir pour Roi, toutes les cérémonies de la loi ancienne, les sacrifices, le temple & la ville de Jerusalem, qui faisoient toute la gloire de la Religion Judaïque. Pour les piquer encore plus vivement d'une jalousie qui pouvoit leur devenir salutaire, il leur déclare en même-temps que *ce royaume de Dieu*, c'est-à-dire, ce bonheur & cette grace d'avoir Dieu pour Roi, seroit transporté par un *don* de sa divine misericorde, *à un peuple qui en produiroit les fruits ;* aux nations, que l'infidelité des Juifs a fait jouir de l'effet des anciennes promesses qu'Israel avoit reçues. Or ces *fruits sont*, comme nous l'apprend saint Paul, *la charité, la joie, la paix, la patience, l'humanité, la bonté, la foi, la douceur, la tempérance.* Tels ont été en tout temps *les fruits* de la loi nouvelle & du *royaume de Dieu* ou de sa grace. Tous les justes qui *en ont produit* avant l'Incarnation, ne l'ont fait que par une grace anticipée de cette nouvelle loi, qui a regné dans le cœur de tous les Saints depuis la chute d'Adam, & qui y regnera jusqu'à la fin des siécles. *Galat. 5. 22.*

Mais le Fils de Dieu, qui venoit de se nommer *la pierre angulaire* de l'édifice de l'Eglise, déclare ensuite à ces Prêtres & à ces Docteurs qui la *rejettoient* avec outrage ; Qu'ils se *briseroient* contre cette pierre toute divine en *tombant sur elle*, &

qu'elle *les écraseroit en tombant sur eux*. Il est visible, selon les Peres & les Interpretes, que J. C. a voulu marquer deux sortes de plaies, l'une moindre & l'autre plus grande, par ces deux differentes expressions, de la chute des Juifs sur la pierre, & de la chute de la pierre sur les Juifs : ce que l'on peut éclaircir en cette maniere. Celui-*là tombe sur la pierre & se brise*, qui prend un sujet de scandale & de chute de J. C. vivant encore sur la terre & conversant au mileu des hommes. Tels étoient alors ceux mêmes à qui il parloit, qui étant scandalisés de la pauvreté, de l'humiliation extérieure & de la doctine de J. C. tomboient, pour le dire ainsi, sur cette divine pierre, & se brisoient devant Dieu par leur orgueil & par leur envie, que l'humilité & la patience de celui qu'ils méprisoient condamnoit si térriblement. Mais *la pierre tombe* au contraire *sur celui*, qui après même la mort du Sauveur & son élevation au ciel, s'opiniâtre à lui résister & à le choquer par une opposition visible à la vérité de sa doctrine & à la vertu de sa résurrection. Et c'est l'état où se trouverent encore tous ces Prêtres & tous ces Docteurs, qui par une suite du premier engagement où ils s'étoient mis de persécuter & de décrier J. C. furent de nouveau ses cruels persécuteurs à l'égard de ses Apôtres, & de tous ses autres disciples, depuis même qu'il fut établi à la droite de son Pere. Car ce fut alors que toute la pesanteur de cette pierre tomba, pour parler ainsi, comme du haut du ciel sur eux ou sur leurs enfans, & qu'ils se trouverent comme *écrasés* sous le poids de toute sa plus rigoureuse justice : ce qui arriva principalement au temps de la ruine de Jerusalem, depuis

Chrysost. in Matt. hom. 69. August. quaestion. Evangel. lib 10. quaest. 30. Grotius.

laquelle ils furent réduits à cette captivité, & à cette horrible misere où ils ont toujours vêcu, & où ils vivront jusqu'à la fin du monde. 1. Petr. 2. 4. 5.

Pensons donc, nous autres, à profiter de l'exemple si funeste de ces impies. *Et nous approchant*, selon que saint Pierre nous y exhorte, *de J.C. comme de la pierre vivante, entrons nous mêmes dans la structure de l'édifice, comme étant aussi des pierres vivantes, pour composer une maison spirituelle & un ordre de saints Prêtres; afin d'offrir à Dieu des sacrifices spirituels qui lui soient agréables, par J. C. Car il est une pierre d'honneur & de prix pour ceux qui croient;* c'est-à-dire, qui ont en lui *une foi* vive & *agissante par la charité*, comme dit saint Paul. *Mais il est une pierre de scandale & de chute pour ceux qui se heurtent contre la parole* de l'Evangile, *par une incrédulité à laquelle ils ont été abandonnés*. Nous pouvons dire en un sens que les châtimens que Dieu exerce dans le cours de la vie présente ne sont que comme la plaie que reçoit celui qui tombe sur la pierre; mais que ceux qu'il exercera en l'autre monde dans toute la rigueur de sa justice, peuvent être comparés à la plaie sans comparaison plus effroyable de celui sur qui la pierre tombe elle même, & qui en est écrasé. Gal. 5. 6. 1. Petr. 2. 7.

℣. 45. 46. *Les Princes des Prêtres & les Pharisiens ayant entendu ces paroles de* JESUS, *connurent que c'étoit d'eux qu'il parloit. Et voulant se saisir de lui, ils apprébenderent le peuple, parce qu'ils le regardoient comme un Prophete.*

Que devoient faire, s'écrie saint Jean Chrysostome, les Prêtres & les Docteurs après avoir entendu ces choses: Ne doivent-ils pas se prosterner devant J. C. pour l'adorer? Et si toute autre con- Chrys. 18. ut suprà.

ſidération n'étoit point capable de les convertir, la crainte d'une ſi terrible punition n'auroit-elle pas dû au moins les rendre plus moderés ? Mais depuis que la premiere menace de la mort qui ait jamais été faite, n'eut point la force de retenir dans l'obéiſſance les premiers hommes, il ne faut point s'étonner que ceux de leur race, qui s'abandonnent à la violence de leurs paſſions, ne ſoient point non plus arrêtés par la frayeur des châtimens. Ces hommes ſi paſſionnés *ayant* donc enfin *connu*, malgré la ſtupidité & la dureté de leur cœur, dit ſaint Jerôme, *que toutes ces paraboles* que le Fils de Dieu *venoit de leur propoſer*, *étoient contre eux*, ils entrerent dans une telle fureur, qu'*ils vouloient ſe ſaiſir de lui*, pour fermer au moins la bouche, s'ils l'avoient pu, à la vérité qui les condamnoit. Mais ce que la crainte de Dieu ne put faire ſur leurs eſprits, la crainte des hommes le fit pour lors. Et ils n'oſerent encore rien entreprendre contre celui que le peuple *regardoit* avec reſpect *comme un* grand *Prophete*, ou comme *le Prophete* par excellence qui étoit promis à leur nation depuis le temps de Moïſe.



CHAPITRE XXII.

† XIX. Diman. après la Pentec. *Luc.* 14. 16. *Apoc.* 19. 9.

1. † JESUS parlant encore en parabole, leur dit :

2. Le royaume des cieux eſt ſemblable à un ‖ Roi, qui

1. ET reſpondens Jeſus, dixit iterùm in parabolis eis, dicens :

2. Simile factum eſt regnum cœlorum homi-

ỳ. 2. *lettr.* homme Roi.

ni Regi, qui fecit nuptias filio suo,

3. & misit servos suos vocare invitatos ad nuptias; & nolebant venire.

4. Iterùm misit alios servos, dicens: Dicite invitatis: Ecce prandium meum paravi, tauri mei & altilia occisa sunt, & omnia parata: venite ad nuptias.

5. Illi autem neglexerunt, & abierunt, alius in villam suam, alius verò ad negotiationem suam:

6. Reliqui verò tenuerunt servos ejus, & contumeliis affectos occiderunt.

7. Rex autem cùm audisset, iratus est: & missis exercitibus suis, perdidit homicidas illos, & civitatem illorum succendit.

8. Tunc ait servis suis: Nuptiæ quidem paratæ sunt; sed qui invitati erant non fuerunt digni.

9. Ite ergo ad exitus viarum, & quoscum-

voulant faire les noces de son fils,

3. envoya ses serviteurs pour appeller aux noces ceux qui y étoient conviés; mais ils refuserent d'y venir.

4. Il envoya encore d'autres serviteurs, avec ordre de dire de sa part aux conviés: J'ai préparé mon dîner, j'ai fait tuer mes bœufs & tout ce que j'avois fait engraisser, tout est prêt: venez aux noces.

5. Mais eux ne s'en mettant point en peine, s'en allerent, l'un à sa maison des champs, & l'autre à son negoce.

6. Les autres se saisirent de ses serviteurs, & les tuerent après leur avoir fait plusieurs outrages.

7. Le Roi l'ayant appris, en fut ému de colere; & ayant envoyé ses armées, il extermina ces meurtriers, & brûla leur ville.

8. Alors il dit à ses serviteurs: Le festin des noces est tout prêt; mais ceux qui y avoient été appellés n'en ont pas été dignes.

9. Allez donc dans les " carrefours, & appellez aux

ỳ. 9. lettr. autr. rues passantes.

noces tous ceux que vous trouverez.

que inveneritis, vocate ad nuptias.

10. Ses serviteurs s'en allant alors par les rues assemblerent tous ceux qu'ils trouverent, bons & mauvais, & la sale des noces fut remplie de personnes qui se mirent à table.

10. Et egressi servi ejus in vias, congregaverunt omnes quos invenerunt, malos & bonos: & impletæ sunt nuptiæ discumbentium.

11. Le Roi entra ensuite pour voir ceux qui étoient à table; & y ayant apperçu un homme qui n'étoit point revêtu de la robe nuptiale,

11. Intravit autem Rex ut videret discumbentes, & vidit ibi hominem non vestitum veste nuptiali,

12. il lui dit: Mon ami, comment êtes-vous entré en ce lieu sans avoir la robe nuptiale? Et cet homme demeura muet.

12. & ait illi: Amice, quomodo huc intrasti non habens vestem nuptialem? At ille obmutuit.

Suprà 8. 12. & 13. 42. *Infrà* 25. 30.

13. Alors le Roi dit à ses gens: Liez-lui les mains & les pieds, & jettez-le dans les " ténebres exterieures: c'est là qu'il y aura des pleurs & des grincemens de dents.

13. Tunc dixit Rex ministris: Ligatis manibus & pedibus ejus, mittite eum in tenebras exteriores: ibi erit fletus, & stridor dentium.

14. Car il y en a beaucoup d'appellés, mais peu d'élus ¶.

14. Multi enim sunt vocati, pauci verò electi.

Marc. 12. 13. *Luc.* 20. 20. † XXII. Diman. après la Pentec.

15. † Alors les Pharisiens s'étant retirés, firent dessein entre eux de le surprendre dans ses paroles.

15. Tunc abeuntes Pharisæi: consilium inierunt ut caperent eum in sermone.

16. Ils lui envoyerent donc leurs disciples avec les Hero-

16. Et mittunt ei discipulos suos cum Hero-

ỳ. 13. expl. *une privation entiere & sans ressource de la lumiere de Dieu comme celle des damnés.*

dianis, dicentes : Magister, scimus quia verax es, & viam Dei in veritate doces, & non est tibi cura de aliquo ; non enim respicis personam hominum :

diens, lui dire : Maître, nous sçavons que vous êtes véritable, & que vous enseignez la voie de Dieu dans la vérité, sans avoir égard à ″ qui que ce soit ; parce que vous ne considerez point la personne dans les hommes ;

17. dic ergo nobis quid tibi videtur : Licet censum dare Cæsari, an non ?

17. dites-nous donc votre avis sur ceci : *Nous* est-il libre de payer le tribut à Cesar, ou de ne le payer pas ?

18. Cognitâ autem Jesus nequitiâ eorum, ait : Quid me tentatis hypocritæ ?

18. Mais JESUS connoissant leur malice, leur dit : Hypocrites, pourquoi me tentez-vous ?

19. Ostendite mihi numisma censûs. At illi obtulerunt ei denarium.

19. Montrez-moi la piece d'argent qu'on donne pour le tribut. Et eux lui ayant présentée ″ un denier,

20. Et ait illis Jesus : Cujus est imago hæc & superscriptio ?

20. JESUS leur dit : De qui est cette image, & cette inscription ?

21. Dicunt ei : Cæsaris. Tunc ait illis : Reddite ergo quæ sunt Cæsariis Cæsari, & quæ sunt Dei Deo.

21. De Cesar, lui dirent-
ils. Alors JESUS leur répon-
dit : Rendez donc à Cesar ce Rom. 13.
qui est à Cesar, & à Dieu ce 7.
qui est à Dieu ¶.

22. Et audientes mirati sunt ; & relicto eo, abierunt.

22. L'ayant entendu parler de la sorte, ils admirerent sa réponse, & le laissant, ils se retirerent.

ỳ. 16. *autr.* quoi que ce soit.
ỳ. 19. expl. *une piece d'argent revenant à sept sols huit deniers de notre monnoie.*

Act. 23. 8. 23. Ce jour-là les Sadducéens qui nient la résurrection, le vinrent trouver, & lui proposerent une question,

Marc. 12. 19 Luc. 20. 28. Deut. 25. 5. 24. en lui disant : Maître, Moïse a ordonné que si quelqu'un mouroit sans enfans, son frere épousât sa femme ; & qu'il suscitât des enfans à son frere *mort*.

25. Or il y avoit sept freres parmi nous, dont le premier ayant épousé une femme, est mort : & n'ayant point eu d'enfans, il a laissé sa femme à son frere.

26. La même chose arriva au second, & au troisiéme *& à tous les autres* jusqu'au septiéme.

27. Enfin cette femme est morte aussi après eux tous.

28. Lors donc que la résurrection arrivera, duquel de ces sept sera-t-elle femme, puisqu'ils l'ont tous eue ?

29. JESUS leur répondit, Vous êtes dans l'erreur, ne comprenant pas les Ecritures, ni la puissance de Dieu.

30. Car ‖ après la résurrection les hommes n'auront

23. In illo die accesserunt ad eum Sadducæi, qui dicunt non esse resurrectionem, & interrogaverunt eum,

24. dicentes : Magister, Moyses dixit : Si quis mortuus fuerit non habens filium, ut ducat frater ejus uxorem illius, & suscitet semen fratri suo.

25. Erant autem apud nos septem fratres : & primus, uxore ductâ defunctus est : & non habens semen, reliquit uxorem suam fratri suo.

26. Similiter secundus, & tertius usque ad septimum.

27. Novissimè autem omnium & mulier defuncta est.

28. In resurrectione ergo cujus erit de septem uxor ? omnes enim habuerunt eam.

29. Respondens autem Jesus, ait illis : Erratis nescientes Scripturas, neque virtutem Dei.

30. In resurrectione enim, neque nubent,

℣. 30. *lettr.* dans.

neque

neque nubentur ; sed erunt sicut Angeli Dei in cœlo.

point de femmes, ni les femmes de maris ; mais ils seront comme les Anges de Dieu dans le ciel.

31. De resurrectione autem mortuorum non legistis quod dictum est à Deo dicente vobis :

31. Et pour ce qui est de la résurrection des morts, n'avez-vous point lu ces paroles que Dieu vous a dites :

32. Ego sum Deus Abraham, & Deus Isaac, & Deus Jacob ? Non est Deus mortuorum ; sed viventium.

32. Je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac & le Dieu de Jacob ? Or Dieu n'est point le Dieu des morts, mais des vivans. *Exod.* 3. 6.

33. Et audientes turbæ, mirabantur in doctrina ejus.

33. Et le peuple entendant ceci, étoit dans l'admiration de sa doctrine.

34. Pharisæi autem audientes quod silentium imposuisset Sadducæis, convenerunt in unum ;

34. Mais les Pharisiens ayant appris qu'il avoit imposé silence aux Sadducéens, s'assemblerent ;

35. & interrogavit eum unus ex eis legis doctor, tentans eum :

35. † & l'un d'eux, qui étoit Docteur de la Loi, le tenta, en lui faisant cette question : *Marc.* 12. 28. *Luc.* 10. 25. † XVII. Diman. après la Pentec.

36. Magister, quod est mandatum magnum in lege ?

36. Maître, quel est le grand commandement de la loi ?

37. Ait illi Jesus : Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, & in tota anima tua, & in tota mente tua.

37. JESUS lui répondit : Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre ame, & de tout votre esprit. *Deut.* 6. 5.

38. Hoc est maximum, & primum man-

38. C'est là le plus grand, & le premier commande-

ment.

39. Et voici le second qui est semblable à celui-là : Vous aimerez votre prochain comme vous-même.

Levit. 19. 18. Marc. 12. 31.

40. Toute la loi & les Prophetes // sont renfermés dans ces deux commandemens.

41. Or les Pharisiens étant assemblés, JESUS leur fit cette demande,

42. & leur dit : Que vous semble du CHRIST ? De qui // est-il fils ? Il lui répondirent : De David.

43. Et comment donc, leur dit-il, David l'appelle-t-il en esprit // son Seigneur par ces paroles :

44. Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à vous servir de marchepied ?

Ps. 109. 1. Luc. 20. 42.

45. Si donc David l'appelle son Seigneur, comment est-il son fils ?

46. Personne ne lui put rien répondre, & depuis ce jour-là nul n'osa plus lui faire de questions ¶.

datum.

39. Secundum autem simile est huic : Diliges proximum tuum, sicut teipsum.

40. In his duobus mandatis universa lex pendet, & Prophetæ.

41. Congregatis autem Pharisæis, interrogavit eos Jesus,

42. dicens : Quid vobis videtur de Christo ? Cujus filius est ? Dicunt ei : David.

43. Ait illis : Quomodo ergo David in spiritu vocat eum Dominum, dicens :

44. Dixit Dominus Domino meo : Sede à dextris meis, donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum ?

45. Si ergo David vocat eum Dominum, quomodo filius ejus est ?

46. Et nemo poterat ei respondere verbum : neque ausus fuit quisquam ex illa die eum amplius interrogare.

ỳ. 40. *lettr.* dépendent de.
ỳ. 42. *expl.* dont-il être fils ? Car ils ne croyoient pas qu'il fût né.
ỳ. 43. *expl.* par le Saint-Esprit. *Marc.* 12. 36.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 7. *JEsus parlant encore en paraboles, leur dit : Le royaume des cieux est semblable à un Roi, qui voulant faire les noces de son fils, envoya ses serviteurs pour appeller aux noces ceux qui y étoient conviés, mais ils refuserent d'y venir, &c.*

Le Fils de Dieu continue de reprocher aux Pharisiens leur ingratitude : & il le fait comme auparavant *en paraboles*, tant à cause qu'ils étoient indignes qu'on leur dît ouvertement les vérités, que pour ménager aussi leurs esprits transportés de jalousie contre lui. *Le royaume des cieux*, c'est-à-dire, ce qui se passe dans l'Eglise de J. C. qui est son *royaume*, commencé ici-bas & consommé dans le ciel, a quelque chose de *semblable* à ce qui nous est représenté dans la parabole de cet *homme* & de ce *Roi qui fait les noces de son fils*. Comme le sens litteral de la parabole est sans aucune difficulté, nous passerons tout-d'un-coup au sens spirituel, qui regardoit particulierement les Juifs à qui J. C. parloit. D'où vient, dit saint Chrysostome, que le Fils de Dieu compare à des noces la grace de l'Evangile ? C'est, ajoute-t-il, afin que vous compreniez mieux par-là quelle est la grandeur de son amour & de sa bonté envers vous. C'est afin que vous ne vous figuriez rien d'affligeant dans votre vocation, mais que vous la regardiez au contraire comme étant accompagnée d'une joie céleste & de délices toutes spirituelles. C'est pourquoi saint

Chrys. in Matth. hom. 70.

Joan. 3. 29. Jean donnoit à J. C. le nom d'*Epoux*. Et c'est pour cela aussi que saint Paul disoit : *Je vous ai fiancés à* 2. Cor. 11. 2. *un seul Epoux qui est J. C. pour vous présenter à lui comme une vierge toute pure.*

Ce *Roi* dont il est parlé dans la parabole, est donc le Pere éternel. *Son fils* dont il fait les noces est J. C. né de lui comme Dieu avant tous les temps, & né comme homme dans la plénitude des temps, par le mystere de son Incarnation. *Les noces qu'il fait* à ce Fils unique, sont non-seulement Ps. 35. 9. le banquet céleste, où tous ses amis *seront enivrés*, selon l'expression du Prophete Roi, *de l'abondance des biens* ineffables *de sa maison*, & où *il les fera boire dans le torrent de ses délices*, mais encore toutes les graces, tous les Sacremens, & tous les dons de la loi nouvelle; & sur-tout le don auguste de son corps sacré & de son sang, qu'il Joan. 6. 54. 56. nomme lui-même la *nourriture* & le *breuvage* de ceux qui aspirent à la vraie vie; & la parole ou la Joan. 6. 34. volonté de Dieu, dont il déclare dans l'Evangile, qu'il faisoit lui-même *sa nourriture*. Ceux qui furent *invités* d'abord à ces noces étoient les Juifs, Gen. 12. 3. & 18. 18. & 22. 18. 2. Reg. 7. 12. 13. qui reçurent les premiers la promesse du Messie en la personne d'Abraham leur pere, & du Roi David, ce Prince si respecté parmi eux; & qui furent si souvent pressés par les exhortations des Prophetes à s'approcher de leur Dieu, pour se rendre dignes de participer par avance à la grace de l'Evangile, par une foi vive aux promesses toutes spirituelles qui regardoient l'avenement du fils de David. *Ces serviteurs* que le Roi *envoie aux conviés* pour *les appeller aux noces*, nous figurent les Chrysost. ut suprà. derniers Prophetes, & particulierement saint Jean-Baptiste, comme le croit saint Jean Chrysostome.

Car cet humble Précurseur envoyoit tout le monde à J. C. en témoignant que pour lui il n'étoit rien, mais que J. C. étoit celui dont la grandeur devoit croître par l'abaissement de tous les autres. Et c'étoit le Fils de Dieu même qui *les invitoit* personnellement, selon la pensée du même Saint, lorsqu'il leur disoit : *Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués & chargés, & je vous soulagerai* ; & lorsqu'il crioit à haute voix : *Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi & qu'il boive* ; ou lorsqu'ayant déclaré, Qu'il étoit *le pain de vie, le pain vivant descendu du ciel*, & que ce *pain étoit sa chair* ; il ajoute : *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous.*

Matth. 11. 28.
Joan. 7. 37.
Ibid. 6. 48. 51. 52. 54.

Y eut-il donc rien de plus insensé, dit encore saint Chrysostome, que les Juifs, qui étant ainsi invités aux noces, ont refusé d'y aller ? Car qui est celui qui négligeroit d'aller à des noces y étant si bien invité ; & sur-tout, si ces noces étoient celles qu'un grand Roi feroit à son fils ? Cependant Dieu, dont la patience, aussi-bien que la bonté, sont sans bornes, ne se lassa point d'appeller les mêmes Juifs à son céleste banquet. Et après même qu'ils eurent tué inhumainement son fils & l'héritier de la vigne, comme on l'a vu dans la parabole précedente, *il leur envoya* tout de nouveau *d'autres serviteurs* ; c'est-à-dire, selon l'explication des Peres & des Interpretes, les saints Apôtres & les hommes apostoliques, pour leur dire de sa part ces paroles qui sont claires dans le sens de la parabole, mais toutes mysterieuses dans le sens de J. C. *J'ai préparé mon dîner, j'ai fait tuer mes bœufs, & tout ce que j'avois fait engraisser : tout est prêt, venez aux noces.* A quoi donc les appelle-t-il, dit

Hieron. Chrysost. Hilarius in Matt. can. 21. n. 4. Grotius.

saint Chrysostome ? Est-ce à des travaux, à des afflictions, à des souffrances ? Non ; c'est à des noces, à des plaisirs & à des délices, quoiqu'ils méritassent par eux-mêmes des châtimens très-séveres pour le crime énorme qu'ils avoient commis en la personne de J. C. Car encore qu'il soit vrai que la piété à laquelle on les invitoit, soit toujours accompagnée de persécutions & de souffrances, selon saint Paul, il est certain néanmoins, par le témoignage de J. C. même, que *son joug est doux & agréable, & son fardeau leger* : & David s'écrie au plus fort même de ses persécutions : *Goûtez & voyez combien le Seigneur est doux*, c'est-à-dire, combien il l'est à tous ceux qui ont le cœur droit comme ce Prince l'avoit, & en qui la charité a été répandue par le Saint-Esprit.

2. Tim. 3. 12. — Malach. 11. 30. — Psal. 33. 9.

Saint Hilaire dit que ces *bœufs* ou ces *taureaux* engraissés, qui furent tués pour les noces du fils de ce Roi, figuroient les saints Martyrs, qui comme des victimes glorieuses & choisies du milieu du saint troupeau, ont été immolées pour la confession du Seigneur, & ont dû servir de nourriture à la foi des Juifs & de toutes les nations : *Tauri autem saginati, gloriosa Martyrum species est, qui confessioni Dei, tamquam hostia electa, sint immolati.* Saint Etienne premier Martyr, a été, selon cette pensée de saint Hilaire, une de ces principales victimes, destinées pour les noces du Fils unique de Dieu, c'est-à-dire, pour l'établissement de la nouvelle alliance qu'il a contractée avec les hommes en la personne de J. C. Et lorsque l'on égorgeoit cette excellente victime, il fut le premier à inviter le peuple Juif par son exemple & par ses paroles, aux noces du Fils du grand Roi, pour le-

quel il perdoit la vie. Tous les justes dont parle saint Paul, *qui ont été lapidés, ou sciés, ou qui sont morts par le tranchant de l'épée*, étoient du nombre de ces victimes immolées à l'Epoux sacré de l'Eglise, & contribuoient à la gloire & à la magnificence de ses noces : car on peut mettre dans la bouche de l'Eglise son épouse, à l'égard de son époux, cette parole de l'Ecriture : *Sponsus sanguinum tu mihi es :* Vous m'êtes un époux de sang. J. C. lui-même comme chef de son Eglise, n'a-t-il pas été la plus excellente victime égorgée pour la consommation de ses noces, puisque selon les Interpretes & les Peres, le sang & l'eau sortis de la plaie de son côté ont figuré les sacremens de l'Eglise, & l'Eglise même, qui en sortirent, comme Eve sortit au commencement du monde du côté d'Adam ? Aussi c'est son corps & son sang qui composent, comme on l'a dit, la plus auguste partie de ce banquet adorable, où il convioit premierement tout son peuple. Mais on peut bien ajouter encore ici, que tous *les taureaux* & tout *ce qu'il y avoit de plus gras étoit tué*, lorsque le Seigneur *appelloit aux noces* de son Fils *les conviés* ; c'est-à-dire, que le temps de toutes les victimes qu'il avoit voulu qu'on lui immolât dans l'ancienne loi étoit passé, & qu'elles avoient fait place à la vérité qu'elles figuroient. Car les anciens sacrifices n'avoient tous été que des images de cette adorable victime, qui s'est immolée sur la fin des temps pour l'amour des hommes, & pour leur servir de nourriture après les avoir rachetés.

Hebr. 11. 35. &c.

Exod. 4. 25.

August. tract. 120. n. 2. Estius in Joan. c. 19. 39.

Le mépris avec lequel les conviés négligent d'assister au banquet des noces où ils étoient appellés, *les uns s'en allant en leur maison de campagne*,

& les autres à leur trafic ordinaire, nous marque admirablement la disposition du cœur où se trouverent la plupart des Juifs à l'égard de J. C. après qu'il eut répandu son sang pour l'amour d'eux. Plongés dans le soin des choses de la terre, & attachés bassement à leurs interêts temporels, ils ne témoignent que du dégoût pour le prix de la mort d'un Dieu. Ils préfererent des plaisirs indignes & très-legers, au banquet céleste où ils devoient prendre part avec tant de joie. Et quelques-uns mêmes d'entre eux plus emportés que les autres, *firent souffrir les* plus grands *outrages* aux serviteurs qu'il leur avoit envoyés, en les faisant fouetter indignement, comme on le voit dans les Actes des Apôtres, & en *les faisant* même *mourir*, comme l'Apôtre saint Jacques qu'ils tuerent avec tant d'inhumanité. Ils parurent en cela, dit saint Chrysostome, plus bruteaux que ceux qui étoient marqués dans la parabole précedente. Car au lieu que ces premiers tuerent des serviteurs qui venoient leur demander les revenus de la vigne que le Seigneur leur avoit louée; ceux-ci se portent à cet excès de tuer ceux mêmes qui venoient les inviter aux noces du Fils du pere de famille, dont ils avoient été les meurtriers. Y eut-il jamais, ajoute ce Saint, de fureur égale à celle de ces impies?

Luc. 16. 8. Craignons cependant que la nôtre ne surpasse encore la leur; & que plus nous avons reçu de lumiere, nous qui sommes nommés *les enfans de la lumiere*, en qualité de Chrétiens, & qui avons pour
Joan. 9. notre chef celui qui est appellé dans l'Evangile *la*
Hebr. 6. 6. *vraie lumiere qui éclaire tous les hommes*, nous ne soyons d'autant plus coupables de *crucifier de nouveau au-dedans de nous*, comme dit saint Paul, *le*

Fils de Dieu par nos péchés ; de *l'exposer à l'ignominie*, & de refuser de prendre part au banquet sacré de ses noces. Or nous témoignons du dégoût & du mépris pour ce banquet tout spirituel de l'Eglise, toutes les fois qu'attachés comme les Juifs, à l'amour des biens de la terre & aux plaisirs sensuels, ou engagés dans les soins & dans les vaines inquiétudes du siécle, nous négligeons de travailler comme il faut à nous rendre dignes de le desirer & d'en approcher ; & qu'autant qu'il est en nous, nous rendons par l'attache de notre cœur aux créatures, les Sacremens de l'Eglise, les souffrances de J. C. & l'effusion de tous les dons de son Esprit saint inutiles pour notre salut. Tremblons donc en considerant la chute effroyable de ces anciens Juifs. Mais tremblons encore plus dans la vûe de nos propres chutes, qui nous mettent, selon saint Paul, dans une si grande difficulté de nous relever, après avoir offensé l'auteur de notre salut d'une maniere d'autant plus inexcusable, que la foiblesse de sa chair & de sa croix ne peut plus nous être, comme à ces Juifs, une occasion de scandale ; puisqu'il a présentement triomphé de ses ennemis ; & qu'*encore qu'il ait été crucifié selon la foiblesse de la chair, il vit maintenant par la vertu de Dieu, & est assis à sa droite.* *Heb. 6. 4. 6.* *1. Cor. 3. 3.* *Matth. 16. 19.*

℣. 7. *Le Roi l'ayant appris en fut ému de colere ; & ayant envoyé ses armées, il extermina ces meurtriers, & brula leur ville.*

Ce Roi suprême, qui est Dieu, n'a pas besoin que d'autres lui fassent connoître ce qu'il connoît par lui-même. Ainsi cette expression dont se sert ici J. C. en disant que le Roi *apprit* ou *entendit* ce qui étoit arrivé, est plus conforme à la parabole,

qu'à la vérité, selon laquelle Dieu n'apprend & n'entend aucune chose de la maniere & dans le sens qu'on le conçoit ordinairement; puisque sa science infinie pénétre également les choses passées, & les futures comme les présentes. Il faut entendre dans le même sens *la colere dont il fut ému*, qui ne signifie autre chose que les effets si rigoureux de sa vengeance & de sa justice. Et ce qu'il ajoute, Qu'*il envoya ses armées*, *extermina ces meurtriers*, *& brûla leur ville*, marque si visiblement ce qui arriva quarante ans après la mort de J. C. qu'on ne peut guéres en douter. Ces *armées* furent donc les troupes Romaines, qui sont appellées ici *les armées du Roi*, parce que toutes les armées des Romains n'agissoient que par les ordres de Dieu qui s'en servoit, quoiqu'elles n'y songeassent pas, comme d'instrumens pour exercer sa justice contre ces ingrats. Ce fut donc lui qui *les envoya* effectivement contre les Juifs, & qui s'en servit pour *exterminer* un peuple qui avoit toujours été *homicide*, soit à l'égard des Prophetes & des anciens Justes, soit à l'égard de J. C. même, le Juste par excellence, & le grand *Prophete* promis par Moïse; soit à l'égard de saint Estienne & de saint Jacques; & pour *brûler* entierement Jerusalem *leur ville* capitale, où ils avoient mis toute leur confiance. La maniere dont Joseph raconte le siége & la ruine de cette ville si célebre, & tout ce qui préceda, fait bien voir une image affreuse de la rigueur, de *la colere* & de la justice de Dieu à l'égard des Juifs, puisqu'il assure qu'il en périt pendant ce siége onze cens mille, sans compter tous ceux qui furent tués en plusieurs autres rencontres. Mais ces châtimens temporels, quoique si terribles, ne nous repré-

Chrysost. in Matt. hom. 70.

Joseph. Bell. Judaic. lib. 6. c. 45.

sentent qu'en figure ce poids sans comparaison plus redoutable de la justice sans misericorde que Dieu doit exercer en l'autre vie contre ceux pour le châtiment desquels il armera tous les ministres de sa vengeance, pour avoir négligé & méprisé comme les Juifs, & encore plus que les Juifs, le temps favorable de sa visite, & le prix inestimable de ses graces.

℣. 8. 9. 10. *Alors il dit à ses serviteurs : Le festin des noces est tout prêt : mais ceux qui y avoient été appellés n'en ont pas été dignes. Allez donc dans les carrefours, & appellez aux noces tous ceux que vous trouverez, &c.*

Alors, c'est-à-dire, lorsque les Juifs qui avoient été *conviés* les premiers, eurent méprisé la grace de l'Evangile qu'on leur présentoit, & qu'ils se furent rendus *indignes du banquet des noces*, le Seigneur figuré par ce Roi, *dit à ses serviteurs* ce qui est marqué ici. Et nous pouvons admirer dans cette conduite de Dieu la profondeur de sa sagesse, qui sçait prendre occasion de la malice des Juifs, pour faire éclater les richesses de sa bonté envers les Gentils. Il pouvoit rendre sans doute les nations participantes de sa grace, sans que les Juifs eussent sujet de se plaindre, quand même ils auroient été fideles à leur devoir. Mais afin de leur ôter tout prétexte de jalousie, il entend qu'après les avoir souvent appellés à la grace de l'Evangile, ils ayent rejetté la misericorde qu'il leur présentoit, pour faire passer aux Gentils un si grand bien qu'ils refusoient. Et c'est ce que l'Apôtre saint Paul déclara lui-même d'une maniere très-forte à ces Juifs aveugles & endurcis, lorsque prêchant à Antioche de Pisidie devant tout le peuple qui

Act. 13. 45. écoutoit la parole de Dieu avec ardeur, *ils furent remplis de jalousie & de colere, & s'opposoient avec des paroles de blasphêmes à ce qu'il disoit.* Car alors Paul, & Barnabé qui l'accompagnoit, leur parlerent avec une grande fermeté en ces termes : *Il falloit premierement vous annoncer la parole du Seigneur. Mais puisque vous la rejettez, & que vous vous jugez vous-mêmes indignes de la vie éternelle, nous nous en allons dès-à-présent vers les Gentils, selon l'ordre que le Seigneur nous en a donné, en disant :* Isai. 49. 6. *Je vous ai établi pour être la lumiere des nations, afin que vous soyez leur salut jusqu'aux extrémités de la terre.*

Voilà donc l'ordre que le Roi donne à ses serviteurs *d'aller dans* tous *les chemins* pour *appeller* au festin tous ceux qu'ils rencontreroient. Ces *chemins* & ces *sorties*, selon l'expression littérale du texte sacré, marquoient fort bien les voies differentes dans lesquelles les nations avoient marché depuis qu'elles avoient commencé à *sortir* de la vraie voie, & à s'éloigner de la vérité, en *corrompant*, comme parle l'Ecriture, *chacun leur voie :* Genes. 6. 12. Hier. in hunc loc. *Gentilium populus non erat in viis, sed in exitibus viarum*, dit saint Jerôme. Nul n'est excepté de cette vocation. Elle regarde généralement *tous ceux qu'ils pourroient trouver*, & elle se doit étendre, Is. 49. 6. Rom. 1. 14. selon le Prophete, *jusqu'aux extrémités de la terre ;* c'est-à-dire, que tous les peuples *Grecs & Barbares*, sans aucune distinction, seroient invités à la foi de J. C. & au banquet de ses noces, par la prédication de l'Evangile, qui doit être, comme il l'assure Matth. 24. 14. lui-même, *prêché dans toute la terre.*

Mais on peut bien demander ici avec saint Jerôme, comment il est dit que les serviteurs de ce Roi *assemblerent* tous ceux qu'ils trouverent *bons*

& mauvais. Car pouvoit-il s'en trouver de *bons*, dit ce Pere, hors la voie ? Il ajoute, Que cette difficulté est en quelque sorte éclaircie par saint Paul, lorsqu'écrivant aux Romains, il dit : Que *les nations qui n'ayant point la loi* de Moïse, *accomplissent* Rom. 2. *naturellement ce que cette loi commande*, condamnent 14.
les Juifs qui n'ont pas même accompli la loi écrite qu'ils avoient reçue. Et le même Pere témoigne encore, Qu'entre les Payens abandonnés à l'idolatrie, il y a une difference infinie, parce que les uns se portent au mal de tout leur cœur, & se précipitent dans toutes sortes de vices ; au lieu que d'autres sont moins dereglés, ou même portés par un naturel heureux à toutes les actions de vertu. Mais cette *bonté* naturelle ne pouvoit servir à les sauver sans la foi & sans la grace de l'Evangile, figurée par ces noces du Fils de Dieu.

La sale des noces fut donc *remplie des personnes qui se mirent à table* : ainsi le refus des Juifs & leur dégoût pour le festin de ces noces, ne put point rendre inutile, comme dit un Interprete, tous les préparatifs de ce banquet adorable, & tous les fruits de la mort de J. C. puisque l'Eglise figurée par cette salle des noces, se trouva *remplie* par la multitude des nations qui y entrerent en la place de ces Juifs, *dont le péché*, comme dit saint Paul, Rom. 11.
est devenu une occasion de salut pour les Gentils, *& dont* 11. 12.
la chute a été les richesses du monde.

℣. 11. jusqu'au 14. *Le Roi entra ensuite pour voir ceux qui étoient à table : & y ayant apperçu un homme qui n'étoit point revêtu de la robe nuptiale, il lui dit : Mon ami, comment êtes-vous entré en ce lieu sans avoir la robe nuptiale ? Et cet homme demeura muet. Alors le Roi dit à ses gens, Liez-lui les mains & les pieds, &c.*

Le Fils de Dieu voulant prévenir la vaine confiance que pourroient avoir plusieurs Gentils, de se voir ainsi admis au banquet sacré de ses noces, d'où les Juifs s'étoient eux-mêmes exclus, leur fait connoître à la fin de cette parabole qu'ils pouvoient se perdre encore après une grace si divine. *L'entrée du Roi* dans la salle du festin, peut nous marquer, & le secret examen que Dieu fait du cœur des conviés dès la vie présente, & le jugement qu'il en portera au jour de leur mort, ou même à la fin du monde. Qui ne tremblera en voyant ce Dieu de gloire & ce Pere des lumieres venir visiter le fond caché de nos consciences, afin de juger nos justices mêmes ? Et qui ne croiroit cependant être assuré, lorsque c'est par l'ordre même du Roi qu'il est entré dans la salle du festin ? Mais il paroît bien qu'il ne suffit pas d'y être entré, quoique ce soit par son ordre ; puisqu'en même-temps qu'il nous y appelle par ses ministres, il nous apprend à n'y entrer qu'avec un habit qui convienne à la sainteté d'un lieu si auguste, & d'une action si divine.

On est surpris de ce qu'au milieu de cette multitude de personnes *qui étoient à table*, il est parlé seulement *d'un homme*, que le Roi y apperçut, *qui n'étoit point revêtu de la robe* nuptiale : quoique J. C. en conclue ensuite, comme on le verra : Qu'*il y en a beaucoup d'appellés, mais peu d'élus*. Sur quoi saint Jerôme & saint Augustin témoignent, que sous *l'unité* de ce seul homme, qui se trouva dans le festin sans la robe nuptiale, est comprise toute la société des mauvais Chrétiens : *Unus iste, omnes qui sociati sunt malitiâ intelliguntur.*

Hieron. in hunc locum. Aug. de gest. Pel. cap. 3. n. 11.

Cette *robe nuptiale* qui lui manquoit, & qui lui

étoit néanmoins si nécessaire, qu'il fut chassé du festin pour ne l'avoir pas, nous marque, selon plusieurs Peres, la charité dont il est dit, Qu'*elle couvre beaucoup de péchés* aux yeux de Dieu, & que *plus l'amour est grand, plus on nous pardonne de péchés.* Ce fut le refroidissement de cette charité, que le Fils de Dieu reprocha par la bouche de saint Jean à l'Evêque de l'Eglise d'Ephese, lorsqu'il le reprit de ce qu'il étoit déchu de la charité qu'il avoit au commencement, & qu'il l'exhorta à en faire pénitence, & à rentrer dans la pratique de ses premiers exercices. C'étoit de cette même charité que le Fils de Dieu parloit encore, en faisant dire à l'Evêque de l'Eglise de Laodicée, Qu'encore qu'il se regardât comme riche & comme comblé de biens, & comme ne manquant de rien; il étoit, sans le sçavoir, malheureux & miserable, & pauvre & aveugle, & *nud;* & qu'il lui conseilloit d'acheter de lui de l'*or* purifié par le feu, & des *vêtemens blancs pour s'habiller & pour cacher la honte de sa nudité.* C'est encore de cette même charité que parloit le Fils de Dieu, lorsque pour tenir ses serviteurs dans la vigilance, il leur disoit: *Je viendrai bien-tôt comme un larron. Heureux celui qui veille & qui garde bien ses vêtemens, afin qu'il ne marche pas nud, & qu'il n'expose pas sa confusion aux yeux des autres.* C'est donc là cette robe nuptiale qui nous rend dignes d'assister aux noces de l'Epoux divin. Comme ç'a été la charité qui a été le principe & la consommation de ces noces, & de cette alliance toute spirituelle de J. C. avec son Eglise, il n'y a aussi que ceux en qui regne cette même charité qui sont dignes d'y participer. C'est elle qui fait le tout de l'homme nouveau, dont nous devons être revêtus pour n'ê-

1. Petr. 4. 8.
Luc. 7. 47.
Apoc. 2. 4. 5.
ibid. 3. 17. 18.
Ibid. 17. 15.
Ephes. 4. 24.

tre pas nuds aux yeux de Dieu. Adam en étoit tout couvert, même extérieurement, dans l'état de son innocence. Mais du moment qu'il pécha, il s'apperçut de la nudité de son corps, qui néanmoins n'étoit qu'une image de la nudité intérieure de son ame, toute dépouillée aux yeux de son Créateur par la perte de son amour.

Il est marqué que cet homme à qui le Roi reprocha d'être entré sans avoir la robe nuptiale, *demeura muet.* Car à l'heure de la mort, ou au jour du jugement, la lumiere de la justice de Dieu paroîtra avec tant d'éclat, qu'il ne sera pas au pouvoir des réprouvés, de nier alors ce qu'ils ont peut-être caché aux autres pendant qu'ils vivoient. Et les Anges seront alors, dit S. Jerôme, avec tout le monde, témoins des péchés de ceux que la divine justice condamnera : *Nec negandi facultas, cùm omnes Angeli & mundus ipse testis sit peccatorum.* Il n'appartient pas à tous, dit saint Hilaire, de connoître en cette vie les méchans ; & la simplicité de l'esprit de l'homme pénétre difficilement les replis cachés d'un cœur qui use de dissimulation & d'artifice. C'est pourquoi il n'y a que le Roi seul, c'est-à-dire, Dieu, qui reconnoît au milieu de tous ses conviés, celui qui étoit indigne d'assister aux noces : *Idcirco hunc malum & indignum cœtu nuptiali Deus solus invenit.* Mais au moment que le Roi parle, & que Dieu découvre sa nudité au jour de sa mort, il la voit nécessairement lui-même, & ne peut plus s'excuser, ni se cacher à la vûe d'une si grande lumiere.

Hilarius in Matt. can. 22. n. 7.

Quant à l'ordre que le Roi donna de *lier les mains & les pieds* à cet homme, & de *le jetter dans les ténébres extérieures* ; c'est une maniere de parler qui

qui convient à la parabole, où l'on représente un criminel qu'on enchaîne pour le jetter dans l'obscurité d'un cachot, mais qui dans le sens de J. C. ne signifie autre chose, sinon l'impuissance entiere où celui qui est condamné par la justice de Dieu, est de se soustraire à ses châtimens, & cet état effroyable où il se trouve étant pour toujours séparé de Dieu, qui est la lumiere, & précipité dans l'enfer, qui est un lieu de ténébres & d'une horreur éternelle, comme on l'a déja marqué plus particulierement ailleurs, où cette même expression de J. C. est expliquée. *Matth. 8. 12.*

℣. 14. *Car il y en a beaucoup d'appellés, mais peu d'élus.*

On est étonné, comme on l'a dit, de ce que n'étant parlé en ce lieu que d'un seul homme, qui n'étoit point revêtu de la robe nuptiale, & qui fut chassé de la salle du banquet, c'est-à-dire, de la société des Saints, dont l'Eglise de la terre est l'image; le Fils de Dieu ne laisse pas de conclure toute cette parabole par ces derniers mots: Qu'*il y en a peu d'élus, quoiqu'il y en ait beaucoup d'appellés.* Mais il se faut souvenir que dans cette parabole J. C. avoit en vûe principalement les Juifs, à qui elle s'adressoit comme à ceux que Dieu avoit conviés les premiers, & qui néanmoins s'étoient eux-mêmes exclus du banquet des noces de son Fils unique. Ainsi toute cette *multitude* de Juifs *avoit été appellée;* mais *il n'y en eut que peu d'élus:* parce que quelques-uns seulement se convertirent à la prédication des Apôtres, tous les autres ayant rejetté la grace de l'Evangile. Et quoiqu'il soit vrai que de ces mêmes Gentils qui furent depuis appellés, & qui nous sont figurés par ceux que les serviteurs *Maldon. in hunc locum.*

Matth. 7. 14. du Roi allerent chercher dans tous les chemins; il y en aura encore très-peu d'élus, selon que l'assure ailleurs J. C. il se contente, comme on l'a dit, de marquer ici ceux qui ne sont pas du nombre de ces élus, sous la figure *d'un* seul *homme*, qui n'avoit point la robe nuptiale dans le festin. Car il vouloit seulement après avoir représenté la réprobation de la plus grande partie des Juifs, faire voir comme en passant, dans la personne d'un seul qui étoit entré dans la salle d'une maniere indécente, la punition que devoient attendre tous ceux qui l'imiteroient : *Que l'homme donc s'éprouve*

1. Cor 11. 28. *soi-même*, comme dit saint Paul, *& qu'il mange ainsi de ce pain, & qu'il boive de ce calice : car celui qui en mange & qui en boit indignement, mange & boit sa propre condamnation, ne faisant pas le discernement qu'il doit du Corps du Seigneur.* Or c'est le manger indignement, de participer sans charité à ce mystere de l'amour de notre Dieu.

℣. 15. jusqu'au 18. *Alors les Pharisiens s'étant retirés, prirent le dessein entr'eux de le surprendre dans ses paroles. Ils lui envoyerent donc leurs disciples avec les Herodiens, lui dire : Maître, nous sçavons que vous êtes véritable, & que vous enseignez la voie de Dieu dans la vérité, sans avoir égard à qui que ce soit, &c.*

Alors, c'est-à-dire, lorsque les Pharisiens venoient d'être confondus avec les Prêtres & les Docteurs de la loi; lorsque comme dit saint Chrysostome, les discours de J. C. qui les pressoit si vivement par ces paraboles, auroient dû les faire entrer dans des sentimens d'une véritable componction; lorsque tant de témoignages de sa bonté devoient leur causer le dernier étonnement;

Chrysost. in Matt. hom. 71.

lorsqu'enfin la vûe de ce qui devoit leur arriver dans la suite auroit dû les épouvanter. *Alors* donc ces Pharisiens endurcis dans la malice de leur cœur, bien-loin de se rendre à des vérités si pressantes, tiennent ensemble conseil, & prennent la résolution de dresser à J. C. un nouveau piége pour tâcher de le surprendre dans ses paroles, c'est-à-dire, dans les réponses qu'il pourroit faire à leurs questions captieuses. *Ils lui envoyent* pour cela quelques-uns de *leurs disciples*, ne voulant pas y aller eux-mêmes, parce qu'ils étoient trop connus de lui. Et ils y joignirent des *Herodiens*, c'est-à-dire, de ces officiers publics, établis par le Roi Herode pour lever dans la Judée les impôts que les Romains y avoient mis, après l'avoir subjuguée & rendue tributaire comme les autres Provinces. C'étoit donc une fort grande malice aux Pharisiens, de joindre ainsi ces Herodiens à leurs disciples, lorsqu'ils envoyerent consulter le Fils de Dieu sur le payement du tribut dû aux Romains. Car d'un côté, comme les Pharisiens se faisoient un mérite de soutenir que les Juifs, en qualité de peuple de Dieu, ne devoient être assujettis à aucuns tributs, leurs disciples ne pouvoient manquer d'entrer dans leurs sentimens. Et d'autre côté les Herodiens par leur profession, étoient engagés à soutenir le droit des Romains. Ainsi ces hommes tout pleins de malice, se flattoient d'avoir trouvé un moyen comme infaillible d'embarrasser J. C. de telle sorte, que quelque réponse qu'il pût faire, il tombât nécessairement dans leur piége.

Hilar. in hunc loc.
Chrysost. ut suprà.
Maldon. ibid.

La maniere dont ils lui font leur demande est encore toute pleine de tromperie. Car ils le louent, ou pour mieux dire, ils le flattent en l'appellant

Maître, & en lui disant, Qu'*ils sçavoient* bien qu'il *aimoit la vérité*, & qu'il *enseignoit la voie de Dieu*, c'est-à-dire, sa volonté, *sans avoir égard à qui que ce fût, ni considerer la personne dans les hommes.* Et cette flatterie dans leur bouche couvroit un grand piége, puisqu'ils ne louoient en lui cette entiere liberté, comme le remarque saint Jerôme, que pour l'engager plus fortement à considerer davantage l'interêt de Dieu que celui de l'Empereur, & à déclarer par conséquent que les Juifs qui étoient son peuple, ne devoient payer aucun tribut à Cesar. Ainsi les Herodiens qui étoient joints avec eux, n'auroient pas manqué de l'accuser dans l'instant d'être un chef de sédition & de révolte contre les Romains. Mais si le Sage a raison de dire, que *c'est envain que l'on jette le filet devant les yeux de celui qui a des aîles;* combien peut-on dire avec plus de vérité, que les Pharisiens jettoient inutilement leur filet devant les yeux si pénétrans de celui qui connoissoit le plus secret de leurs cœurs? Ils honorent, maintenant dit saint Chrysostome, & ils appellent leur maître celui dont ils ont souvent rejetté les instructions avec le dernier mépris. Si donc vous reconnoissez qu'il est *véritable* dans ses paroles, & qu'il *enseigne la voie de Dieu dans la vérité, sans avoir égard à qui que ce soit*, vous vous condamnez vous-mêmes présentement, hypocrites, du refus que vous avez fait jusqu'ici de l'écouter. Car vous seriez par votre aveu propre, obligés de vous soumettre à celui que vous appellez *un Maître rempli* de lumiere & *de vérité*, qui conduit dans *la voie de Dieu*, sans aucun interêt humain, tous ceux qui le suivent. Ainsi vous vous démentez sans y songer; & en pré-

Hieron ibid.
Chrysost. in Matt. hom. 71.

Proverb. 1. 17.

tendant surprendre JESUS dans ses réponses, vous ne voyez pas que vous êtes pris vous-mêmes par vos paroles.

℣. 18. jusqu'au 23. *Mais* JESUS *connoissant leur malice, leur dit : Hypocrites, pourquoi me tentez-vous ? Montrez-moi la piéce d'argent qu'on donne pour le tribut. Et eux lui ayant présenté un denier,* JESUS *leur dit : De qui est cette image, & cette inscription ? De Cesar, lui dirent-ils, &c.*

Les Pharisiens avoient donné à J. C. le nom de *Maître.* Ils l'avoient loué d'être *veritable*, & de *n'avoir nuls égards* quand il s'agissoit *de dire la vérité.* Cependant il les traite d'*hypocrites*, & ne répond à leurs louanges, que par le reproche qu'il leur fait d'une hypocrisie honteuse, qui consistoit, selon saint Jerôme, en ce qu'ils feignoient d'être autre chose que ce qu'ils étoient en effet, & que le cœur ne s'accordoit point avec leurs paroles : *Hypocrita appellatur, qui aliud est, & aliud simulat, id est, aliud opere agit, & aliud voce prætendit.* Mais si l'on fait quelque attention aux paroles de J. C. l'on trouvera même qu'il prouvoit admirablement ce qu'ils venoient d'avancer : car sa conduite envers eux faisoit bien connoître que *sans avoir aucun égard* à leurs flatteries, il étoit sincere & *véritable*, & leur *enseignoit dans la vérité la voie de Dieu*, par laquelle ils devoient marcher. Cette *voie de Dieu* qu'il leur enseignoit, étoit *la vérité* même, de laquelle il leur faisoit voir qu'ils s'éloignoient par *l'hypocrisie* de leur conduite. Ainsi en les appellant des *hypocrites*, il leur découvroit tout-d'un-coup l'extrême opposition qu'ils avoient à l'amour de la vérite qu'ils louoient en lui, & leur faisoit voir que c'étoit inutilement qu'ils prétendoient lui

Chrysost. ut suprà.

dresser un piége pour le surprendre. Car pour peu qu'ils pénétrassent la vertu de cette parole, ils devoient être couverts de confusion, en reconnoissant que celui qu'ils vouloient *tenter* comme un homme du commun, voyoit à nud le fond de leurs cœurs.

Mais quoique cette parole de J.C. fût seule capable de confondre leur orgueil, il passe encore plus loin, dit saint Chrysostome, & il leur ferme la bouche par une réponse encore plus surprenante. Il les oblige de lui montrer *la piéce d'argent qu'on avoit accoutumé de payer pour le tribut;* & il leur demande *de qui en étoit l'image & l'inscription.* Car à l'heure même qu'ils reconnoissoient l'image de l'Empereur sur cette piéce, dont on payoit le tribut ordinairement, ils avouoient leur assujettissement à son empire; & par conséquent ils ne pouvoient refuser de le reconnoître pour leur Souverain en lui payant le tribut, qui étoit la marque de sa Souveraineté. J. C. n'ignoroit pas de qui étoit & l'image & l'inscription de cette piéce d'argent lorsqu'il le leur demande: mais il vouloit, selon la remarque de saint Chrysostome, les convaincre de leur devoir, par la réponse même qu'ils lui firent. Ainsi dans l'instant qu'ils lui eurent répondu que cette inscription & cette image étoit de *Cesar*, c'est-à-dire, de Tibere, qui regnoit alors; car depuis Cesar qui s'empara le premier de l'Empire, tous les Empereurs porterent le même nom; le Fils de Dieu leur repliqua: *Rendez donc à Cesar ce qui est à Cesar, & à Dieu ce qui est à Dieu.*

Ce ne sont pas deux choses incompatibles de rendre aux hommes ce qu'on leur doit, & à Dieu

ce qui lui est dû. Le payement du tribut n'a rien en lui qui répugne à la loi divine ; puisqu'au contraire saint Paul reglant les devoirs des Chrétiens à l'égard des Princes, leur ordonne d'y *être soumis par* le devoir de *leur conscience*, & de *rendre à tous ce qui leur est dû ; le tribut, à qui ils devoivent le tribut ; les impôts, à qui ils devoient les impôts ; la crainte, à qui ils devoient de la crainte ; l'honneur, à qui ils devoient de l'honneur.* Ainsi J. C. ordonnant aux Phariſiens de rendre à Cesar ce qui étoit à Cesar, il leur apprenoit, dit saint Jerôme, à ne lui pas refuser la piéce d'argent qu'il éxigeoit pour le tribut, & où son image étoit empreinte, comme la marque de son empire sur eux. Et en ajoutant, *Rendez à Dieu ce qui est à Dieu*, il les obligeoit de lui payer ce que la loi ordonnoit touchant les dîmes, les prémices, les oblations, & les victimes ; selon l'exemple qu'il en donna le premier, lorsqu'il paya d'une part le tribut pour soi & pour Pierre ; & que de l'autre il voulut être racheté dans le temple comme les autres enfans après sa naissance, en accomplissant la loi & la volonté de son Pere en toutes choses. Or ces deux devoirs doivent être tellement joints ensemble, dit saint Chrysostome, que nous ne rendions à Cesar ce qui lui est dû, qu'autant que ce que nous devons à Dieu ne s'y trouvera point blessé, ni la piété offensée. Car il faut toujours se souvenir que si l'empire du Prince sur nous est marqué par le caractere de son image empreinte sur les piéces de monnoye que nous lui payons ; le pouvoir suprême de Dieu sur les hommes, est marqué d'une maniere beaucoup plus auguste dans leur ame, puisqu'ils sont eux-mêmes l'image de Dieu ; & qu'ainsi ils sont obligés de té-

Rom. 16. 5. &c.

Chrysost. in Matt. hom. 71.

moigner préferablement à tous autres, leur obéissance à celui de qui les Empereurs & tous les Princes de la terre dépendent eux-mêmes comme de leur Souverain.

Saint Hilaire admire encore dans la réponse de J.C. qu'il appelle miraculeuse & toute céleste, un autre sens qui est aussi d'une très-grande édification. « Le Fils de Dieu a gardé, dit-il, un si admirable tempéramment entre le mépris qu'on est obligé de faire du siécle, & l'éloignement où l'on doit être de blesser ce que l'on dit à Cesar; qu'il dégage de tous soins & de toutes inquiétudes humaines les ames qui sont dévouées à Dieu, lorsqu'il les oblige de rendre à Cesar ce qui lui appartient, [c'est-à-dire, de s'en dépouiller entierement.] Car s'il ne reste rien de lui en nous, nous ne sommes plus tenus de lui rendre ce qui est à lui. *Si enim nihil ejus penes nos resederit, conditione reddendi ei quæ sua sunt non tenebimur.* Mais si nous nous appliquons avec ardeur, ajoute ce Saint, à ce qui lui appartient, & si nous nous abaissons comme des mercenaires, jusqu'à nous charger de tous les soins d'un patrimoine qui est étranger à notre égard, nous n'avons aucun sujet de nous plaindre qu'on nous fait injure, lorsqu'on nous oblige de rendre à Cesar ce qui est à Cesar, quoique nous soyons encore plus obligés de rendre à Dieu ce qui appartient en propre à Dieu, c'est-à-dire, notre corps, notre ame & notre volonté. Car c'est de lui que viennent directement ces choses, comme c'est par lui qu'elles se perfectionnent de plus en plus dans nous. Et ainsi il est de toute justice que nous nous rendions tout entiers à celui de qui nous tenons & notre origine & tout notre

Hilarius in Matt. can. 23. n. 2.

accroissement : » *Et proinde condignum est, ut ei se* «
totum reddant, cui debere se recolunt & originem & «
profectum. «

L'application du Chrétien doit être donc, selon la pensée de ce saint Evêque, de se décharger autant qu'il peut, de tout ce qui appartient encore au siécle ; afin qu'il puisse arriver à cet état si heureux, que le siécle ne puisse plus lui rien demander, ne trouvant plus rien en lui de ce qui lui appartient. Tel étoit l'état d'un saint Paul premier Ermite, d'un saint Antoine, d'un saint Hilarion, & de tous ces autres anciens Solitaires, qui avoient si parfaitement renoncé au monde & à tous les biens du monde, que le monde ne pouvoit plus rien exiger d'eux, dans ce général dépouillement de toutes choses, où ils vivoient. Mais tant qu'on vit dans le siécle, assujetti aux soins du siécle, ce Saint veut qu'on se regarde en quelque façon comme mercenaire, & comme attaché à la conduite d'un bien étranger, puisqu'il n'est point proprement le patrimoine des enfans de Dieu. Et c'est en ce cas que le siécle, & ceux qui vivent dans le siécle, ont droit d'exiger des marques de servitude de ceux qu'ils trouvent au milieu de leur Empire.

℣. 23. jusqu'au 29. *Ce jour-là les Sadducéens qui nient la résurrection, le vinrent trouver, & lui proposerent une question, en lui disant : Maître, Moïse a ordonné que si quelqu'un mouroit sans enfans, son frere épousât sa femme, & qu'il suscitât des enfans à son frere* mort. *Or il y avoit sept freres parmi nous, dont le premier ayant épousé une femme, est mort, &c.*

Les Pharisiens confondus par la réponse de J. C. au lieu de se rendre, comme ils auroient dû, à

Hieron. in hunc locum.

une sagesse si divine, se contenterent, dit saint Jerôme, *d'admirer* que leur malice n'eût pu trouver aucun lieu de le surprendre, & s'en retournerent avec leur infidelité, joint à cet étonnement que leur causoit un si grand prodige de lumiere & de prudence : *Infidelitatem cum miraculo pariter reportantes*. Les Sadducéens ne profiterent point de leur exemple ; mais ils le vinrent trouver le même jour, dans le dessein de l'embarrasser par une question, à laquelle ils s'imaginoient qu'il lui seroit difficile de répondre. On a déja remarqué que les Sadducéens étoient une Secte séparée de celle des Pharisiens, qui n'étoit pas en si grand honneur parmi les Juïfs, & qui avoit des sentimens differens, *niant la résurrection*, & assurant qu'il n'y avoit ni esprits, ni Anges. Comme ils étoient plus grossiers que les autres, ils se bornoient à ce qui est corporel, & ne passoient pas plus loin. Ceux-ci étant donc venus trouver J. C. feignent une histoire, comme l'a cru saint Chrysostome, ou lui en rapportent une véritable, dans le dessein de s'assurer de sa pensée touchant la résurrection des morts, & de le convaincre qu'il se trompoit s'il la croyoit effectivement. Car comment pouvoir, disoient-ils entre eux, accorder une aussi grande contradiction qu'est celle, que les sept maris ressusciteront tous un jour, n'ayant tous ensemble qu'une seule femme ? De qui sera-t-elle alors la femme, ne pouvant pas l'être en même-temps de tous les sept ? Ils aimoient donc mieux se persuader qu'il n'y auroit point de résurrection, ni par conséquent de vie éternelle & de royaume des cieux ; & que J. C. se trompoit visiblement dans ce qu'il leur enseignoit touchant cette résurrection des morts & ce royaume éternel.

Chrysost. in Matt. ut suprà.

Car comme ils étoient grossiers & attachés à la vie des sens, ils ne pouvoient se figurer l'état tout spirituel de l'autre vie sans toutes ces liaisons que forment ici-bas la chair & le sang.

Nous ne répétons point ici ce que l'on a vu ailleurs touchant cette loi de Dieu, qui ordonnoit à un frere d'épouser la veuve de son frere, lorsqu'il étoit mort sans avoir des enfans. Et il suffit de marquer ici, que le frere qui épousoit en ce cas la veuve de son frere mort, étoit obligé de donner au premier fils qu'il avoit d'elle, le nom du mort; *afin que son nom ne fût point effacé du milieu d'Israel*, comme parle l'Ecriture. Et c'est là le sens auquel on entend cette expression de la loi rapportée ici, Qu'il falloit qu'il suscitât une posterité à son frere, *Et suscitet semen fratri suo.*

℣. 29. jusqu'au 34. JESUS *leur répondit : Vous êtes dans l'erreur, ne comprenant pas les Ecritures, ni la puissance de Dieu. Car après la résurrection, les hommes n'auront point de femmes, ni les femmes de maris; mais ils seront comme les Anges de Dieu dans le ciel. Et pour ce qui est de la résurrection des morts, &c.*

On peut remarquer ici avec saint Jean Chrysostome, que J. C. ne fait point ici de reproches à ces personnes, comme il en faisoit aux Pharisiens, mais qu'il se contente de les instruire. Car quoiqu'il y eût de la malice dans leur demande, il y avoit encore plus d'ignorance. C'est pourquoi il ne les appelle point *hypocrites* : mais il les reprend seulement *d'être dans l'erreur*. Or ils y étoient en deux manieres; & parce qu'*ils ne comprenoient pas le* vrai *sens des Ecritures*, & parce qu'ils ne concevoient pas *quelle étoit la puissance de Dieu*. Ils ignoroient les effets que devoit produire la toute-puissance de

Dieu dans le corps des hommes au moment de la résurrection ; parce qu'ils ne sçavoient pas, que quoique ces corps dûssent être véritablement les corps de ceux qui ressusciteroient, ils deviendroient néanmoins, selon saint Paul, par la vertu de la résurrection, comme des corps spirituels, à cause de l'impassibilité, de l'agilité & de l'immortalité dont ils jouiroient alors. Ce seront à la vérité les mêmes membres, & ce sera la même chair qu'on avoit avant sa mort. Mais & ces membres & cette chair étant alors délivrés de toutes les suites funestes du péché, & entierement purifiés, participeront à la souveraine béatitude de leurs ames d'une maniere si admirable, que le Fils de Dieu compare les hommes dans cet état aux Anges mêmes. Car il n'y aura plus rien dans leurs membres & dans leur chair, qui ne soit parfaitement assujetti à leur ame, comme leur ame sera elle-même parfaitement assujettie à son amour, étant alors comme enyvrée de son amour, & toute abîmée dans la vûe de l'excès de sa bonté. *Ils seront* donc *comme les Anges de Dieu dans le ciel*, en ce qui regarde l'immortalité, la béatitude & une parfaite pureté ; mais non en ce qui regarde la chair, dit saint Augustin ; puisque celui qui créa au commencement l'un & l'autre sexe, les rétablira dans cet état parfait au temps de la résurrection : *Qui ergo utrumque sexum instituit, utrumque restituet . . . . Æquales utique Angelis immortalitate ac felicitate, non carne.* Voilà ce que J. C. voulut faire entendre aux Sadducéens, lorsqu'il leur dit, Qu'ils ne comprenoient pas *quelle étoit la puissance du Seigneur* dans le miracle de la résurrection des morts.

Hier. in hunc loc.

1. Cor 15. 42. 44

August. de civit. Dei. l. 22. cap. 17.

Quant à l'autre chose qui regardoit *l'intelligence des Ecritures* touchant cette même vérité qu'ils ne croyoient pas, il leur fait connoître *l'erreur dans laquelle ils étoient*, lorsqu'il les confond par l'autorité de Moïse même, dont ils étoient appuyés. Car il les fait souvenir de *ce que Dieu avoit dit* en parlant à cet ancien Législateur du peuple Juif : *Je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob.* Et il en tire aussi-tôt cette conséquence, Que *Dieu n'étoit point le Dieu des morts, mais des vivans ;* c'est-à-dire, qu'il falloit que les ames de ces trois saints Patriarches fussent encore vivantes devant Dieu, & dans l'attente de la résurrection de leurs corps ; puisqu'il y avoit deux cens ans que le dernier de ces Patriarches étoit mort quand le Seigneur déclaroit qu'il étoit leur Dieu. Car, comme dit saint Hilaire, ceux dont le Seigneur disoit qu'il étoit leur Dieu, avoient donc un Dieu. Or ils ne pouvoient l'avoir s'ils n'étoient pas. Car dans la nature il faut nécessairement qu'une chose soit & subsiste, pour qu'une autre soit à elle. Ainsi il n'y a que ceux qui sont vraiment & qui subsistent, qui ayent le Seigneur pour Dieu. Et comment, dit le même Saint, pourroit-on nier que ceux-là soient & seront éternellement, de qui celui qui est éternel déclare qu'il est le Dieu ? *Et quomodo esse illi futurique semper negabuntur, quorum se esse profiteatur æternitas ?*

Exod. 3. 6.

Hilar. in Matth. can. 23. n. 5.

Saint Jerôme fait cette réflexion sur le passage que J. C. cite ici pour réfuter les Sadducéens, Qu'il semble qu'il auroit pu se servir d'autres passages de l'Ecriture beaucoup plus clairs pour prouver la vérité de la résurrection, tel qu'est celui-ci : *Vos morts vivront, & ceux qui ont été tues ressuscite-*

Hier. in hunc locum.

Isai. 26. 19.

Daniel. 12. 2. *ront.* Et cet autre : *Plusieurs de ceux qui dorment dans la poussiere de la terre se réveilleront ; les uns pour la vie éternelle, & les autres pour être éternellement en opprobre.* Mais parce que les Sadducéens reconnoissoient l'autorité des cinq livres de Moïse, & rejettoient au contraire ceux des Prophetes, il eût été contre la raison d'employer pour les convaincre, l'autorité de ces Prophetes qu'ils n'admettoient point. Remarquez donc avec saint Jean Chrysostome, que Dieu ne dit pas, J'étois ; mais, *Je suis le Dieu d'Abraham*, &c. c'est à-dire, de ceux qui sont encore & qui vivent. Car comme Adam, quoique vivant dans le corps, étoit néanmoins déja mort aux yeux de Dieu par un effet de sa condamnation, dès qu'il eut mangé du fruit défendu ; ces saints Patriarches au contraire, quoique morts dans le corps, étoient néanmoins déja vivans aux yeux de Dieu par un effet de la promesse qu'il leur avoit faite de la résurrection. Et c'est en quoi consistoit aussi une partie de la force de cet argument que J. C. employoit contre les Sadducéens. Car comme en effet on entend, qu'un homme est vivant, lorsque son ame est jointe à son corps ; Dieu déclarant qu'*il est le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob ;* & qu'*il n'est pas le Dieu des morts, mais des vivans ;* J. C. se sert très-solidement de ce passage, pour faire comprendre que les corps de ces Patriarches devoient donc ressusciter : car si leurs corps demeuroient éternellement dans le tombeau, ils ne seroient, pour parler ainsi, qu'à demi vivans, puisqu'une partie d'eux-mêmes seroit perie, & rentrée dans le néant. Mais ils vivoient devant lui, par la foi de la résurrection, comme saint Paul dit, que nous sommes

Chrysost. in Matt. hom. 71.

Theophil. in Marc. cap. 12.

déja ſauvés par l'eſperance : *Spe enim ſalvi facti* Rom. 8.
ſumus. 24.

Que ſi les Sadducéens *eurent* ſeulement *la bouche fermée* par la réponſe de J. C. comme il eſt marqué enſuite, & s'ils ne profiterent point de leur propre confuſion pour leur ſalut : imitons au-moins l'humble diſpoſition de ces peuples, dont il eſt dit : Qu'*entendant ces paroles du Sauveur, ils étoient dans l'admiration de ſa doctrine.* Admirons donc avec eux, & imitons par avance, autant qu'il nous eſt poſſible, cet état d'une pureté angelique, où nous devons être après la réſurrection. Nous ne *recueillerons*, comme dit ſaint Paul, que *ce que nous aurons ſemé. Or celui qui ſeme dans ſa chair*, c'eſt-à-dire, qui ſuit les paſſions de la chair, *recueillera de la chair la corruption & la mort : mais celui qui ſeme dans l'eſprit*, c'eſt-à dire, qui agit & ſe conduit d'une maniere pure & ſpirituelle, *recueillera de l'eſprit la vie éternelle.* C'eſt par cette vie de l'eſprit, cette vie évangelique, cette vie digne des eſprits céleſtes, que nous pourrons nous rendre dignes *d'être* un jour *comme les Anges de Dieu dans le ciel.* C'eſt en pratiquant, autant que l'infirmité humaine le peut permettre, ce que dit ſaint Paul : Que *ceux mêmes qui* 1. Cor. 7.
ont des femmes, ſoient comme n'en ayant point ; ceux qui 29.
achetent, comme ne poſſedant point ; ceux qui uſent de ce monde, comme n'en uſant point. Car le temps eſt court, comme il dit encore, *& la figure de ce monde paſſe.*

℣. 34. juſqu'au 41. *Mais les Phariſiens ayant appris qu'il avoit impoſé ſilence aux Sadducéens, s'aſſemblerent ; & l'un d'eux, qui étoit Docteur de la loi, le tenta, en lui faiſant cette queſtion : Maître, quel eſt le grand commandement de la loi ?* JESUS *lui répondit : Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, &c.*

Gal. 6. 8.

Cette preuve toute nouvelle, que J. C. venoit de donner aux Sadducéens de sa profonde sagesse, ne servit qu'à augmenter la fureur des Pharisiens. Cependant il semble que ce Docteur de la loi, qui étoit d'entre eux, ne vint pas tant *le tenter* à mauvais dessein, que faire épreuve de cette science si divine que l'on admiroit dans tous ses discours. Car il est marqué dans un autre Evangeliste, qu'il s'approcha du Sauveur, *après avoir vu qu'il avoit si bien répondu aux Sadducéens;* & que J. C. ayant répondu aussi à sa question, il loua fort la réponse de J. C. & mérita qu'il lui dît, Qu'il *n'étoit pas éloigné du royaume de Dieu.* C'est ce qui a donné lieu à d'habiles Interpretes de juger favorablement de l'intention de ce Docteur, quoique ceux qui l'accompagnoient ne fussent pas disposés de même à l'égard de J. C.

Marc. 12. 28. 32. 34.

Saint Chrysostome cependant a cru, qu'il parla d'abord au Sauveur avec un mauvais dessein, & dans l'esperance que J. C. pourroit entreprendre de réformer quelque chose au premier commandement, qui engageoit à un amour si parfait de Dieu, parce qu'il se prétendoit Dieu lui-même: mais que la réponse du Sauveur le toucha, & le fit parler ensuite de telle sorte qu'il mérita même ses louanges. Quoiqu'il en soit, il demande à J. C. *quel étoit le grand commandement de la loi.* Quelques-uns ont cru que c'étoit une question qui pouvoit être agitée alors. Et il semble effectivement que cette demande étoit assez naturelle, en un temps comme celui de l'ancienne loi, qui étoit plutôt le temps de la crainte que de l'amour; & où, quoique les Israélites eussent reçu ce commandement de la charité, ils s'attachoient bassement aux promesses

Chrys. in Matth. hom. 72.

Bed. in Marc. 12.

messes des biens de la terre, sans songer presque à ceux du ciel. J. C. lui répond donc, que *le grand commandement*, c'est-à-dire, comme il l'explique, *le plus grand*, étoit *le premier*, qui obligeoit *a aimer Dieu de tout le cœur, de toute l'ame, & de tout l'esprit.* On a déja expliqué ailleurs ce commandement, & on a fait voir par saint Augustin : Qu'aimer Dieu de cette sorte, c'est rapporter toutes les pensées de son esprit, tous les mouvemens de son cœur, & toutes les actions de sa vie à celui de qui on tient & son esprit, & son cœur, & sa propre vie. Ainsi, selon la pensée du même Saint, tout l'homme, pour le dire ainsi, est obligé par ce précepte d'aimer Dieu, c'est-à-dire, qu'il ne doit point y avoir aucune partie, ni dans l'homme, ni dans toute l'étendue de la vie de l'homme, qui ne soit remplie de l'amour de Dieu. Au moment donc, ajoute ce Pere, que quelqu'objet se présente à notre esprit pour lui demander notre amour, il doit être comme absorbé en cet amour dominant qui regne en nous, & rapporté uniquement à cet objet souverain, où se porte toute l'impétuosité de notre cœur : *Illuc rapiatur, quò totus dilectionis impetus currit.* C'est pour cela que le Fils de Dieu dit à ce Docteur, que le commandement *d'aimer Dieu étoit le premier & le plus grand*; parce que c'est à celui-là que tous les autres doivent être rapportés.

Deut. 6. 5.

Aug. de doctr. Christ. l. 1. c. 22. n. 21.

Saint Chrysostome demande pourquoi J. C. parlant du second précepte qui nous oblige *à aimer notre prochain comme nous-mêmes*, dit, qu'il est *semblable* au premier. Et il répond, que c'est parce qu'il en est comme l'effet & la suite naturelle. Car nous ne devons aimer notre prochain que par un effet de l'amour que nous portons à Dieu même.

Chrysost. in Matt. hom. 72.

Et quiconque aime ſon prochain, comme il y eſt obligé, doit le porter de tout ſon pouvoir, dit ſaint Auguſtin, à aimer auſſi lui-même Dieu de tout ſon cœur, de toute ſon ame & de toutes ſes forces. Car c'eſt ainſi, qu'en aimant les autres, comme il s'aime ſoi-même, il rapporte tout l'amour qu'il a pour ſoi & pour eux, à cet amour ſouverain qu'il a pour Dieu, qui ne ſouffre point qu'on détourne aucun ruiſſeau de ſa ſource, & qu'elle ſoit diminuée par ce partage : *Totam dilectionem ſui & proximi refert in illam dilectionem Dei, quæ nullum à ſe rivulum duci extrà patitur, cujus derivatione minuatur.*

Si donc, aimer Dieu, c'eſt aimer le prochain, ſelon ce que J. C. dit à ſaint Pierre, *Si vous m'aimez, paiſſez mes brebis ;* & ſi l'amour du prochain fait garder les autres commandemens, ſelon cette déclaration de l'Apôtre, Que *l'amour qu'on a pour le prochain ne ſouffre point qu'on lui faſſe aucun mal ;* concluons avec ſaint Jean Chryſoſtome, que c'eſt avec très-grande raiſon que J. C. dit : Que *toute la loi & les Prophetes ſont renfermés dans ces deux commandemens.* Si l'on demande préſentement qui eſt ce *prochain*, que Dieu nous oblige d'aimer comme nous-mêmes ; il paroît que les Juifs l'ont entendu ſeulement des perſonnes de leur nation, ou de leur Religion, puiſqu'ils regardoient tous les autres peuples, comme étrangers & entierement ſéparés d'eux. Mais depuis l'établiſſement de la loi nouvelle, les diſciples de J. C. ont regardé tous les hommes, & même leurs ennemis, comme leur prochain, & comme pouvant jouir avec eux du même bien ſouverain dont ils jouiſſent eux-mêmes. Et c'eſt à ce ſens que nous pouvons rapporter ce

Chryſoſt. ut ſuprà. Joan. 21. 16. Rom. 13. 10.

que saint Hilaire dit sur ce sujet ; que par ce prochain on ne doit point entendre d'autre que J. C. même : *Nam de proximo frequenter admonuimus, non alium intelligendum esse quàm Christum.* Car si on vouloit entendre par là seulement la personne du Fils de Dieu fait homme pour l'amour de nous, il est bien visible que nous ne devons pas nous contenter *de l'aimer comme nous-mêmes.* Mais si l'on entend tous ses membres, ou tous ceux qui le peuvent devenir, comme il nous est incertain qui sont ceux qui doivent lui appartenir un jour, lors même qu'ils sont encore ses ennemis ; nous devons nous rendre les imitateurs de sa charité. Elle a été jusqu'à cet excès, que lors même que nous étions, comme dit saint Paul, les ennemis de Dieu son Pere, il nous a réconciliés avec lui, en mourant pour nous.

Hilarius in Matt. can. 23. n. 7.

Rom. 5. 10.

Il est vrai que les saints Peres ont représenté le Samaritain, comme l'image du véritable *prochain* ; & en même-temps, comme la figure de J. C. Mais ils nous ont seulement par là fait entendre, que J. C. dans son Incarnation s'est conduit à l'égard de tous les hommes blessés à mort par la malice du démon, comme ce Samaritain & cet étranger nous est représenté avoir agi à l'égard de l'homme que les voleurs avoient blessé si mortellement : car il a paru véritablement comme étranger à l'égard des hommes, lorsque les siens même, comme dit saint Jean, *refuserent de le recevoir* : & cependant il ne laissa pas de faire éclater envers eux toutes les richesses de sa bonté, & de leur montrer qu'il étoit vraiment & leur *prochain* & leur frere. Or en agissant de cette sorte, il nous a donné le plus grand exemple de la charité, avec laquelle nous

Luc. 10. 50.

Joan. 1. 11.

devons nous autres traiter, comme notre prochain, ceux même qui semblent être nos plus cruels ennemis.

℣. 41. jusqu'à la fin du chapitre. *Or les Pharisiens étant assemblés*, JESUS *leur fit cette demande, & leur dit : Que vous semble du* CHRIST ? *De qui est-il fils ? Ils lui répondirent : De David. Et comment donc, leur dit-il, David l'appelle-t-il en esprit son Seigneur par ces paroles : Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous a ma droite, &c.*

On a vu auparavant ce que signifie cette circonstance que *les Pharisiens étoient* alors *assemblés*, *Vers. 34.* car il est marqué assez visiblement, que c'étoit contre J. C. & que la confusion que les Sadducéens avoient reçue par sa réponse, les porta à conspirer tout de nouveau pour le surprendre en quelque maniere que ce pût être. Et il paroît par saint Marc, que ce fut dans le temple qu'ils s'assemblerent. *Marc. 12. 35.* Il jugea donc à propos, les voyant ainsi assemblés, de n'attendre pas qu'il lui fissent de nouvelles questions ; mais de leur faire à eux-mêmes une demande, qu'il sçavoit bien les devoir embarrasser extrémement, & leur donner lieu, si l'orgueil ne leur eut fermé les yeux, de reconnoître qu'il étoit lui-même le CHRIST, & que comme tel, il étoit Dieu aussi-bien qu'homme. *Que vous semble*, leur dit-il, *du* CHRIST ? *De qui est-il fils ?* c'est-à-dire, De qui croiez-vous qu'il doive être fils ? Car il leur parloit du CHRIST, comme étant né, quoiqu'ils ne le crussent pas eux-mêmes. Et en cela il les engageoit à reconnoître la vérité de la naissance de celui dont il leur parloit. On a vu ailleurs, que le Fils de Dieu voulant obliger ses *Matth. 16. 13.* disciples à lui déclarer leurs sentimens touchant *Chrys. in*

ſa perſonne, il leur demanda premierement ce que les autres en penſoient, & leur dit enſuite : *Et vous, qui dites-vous que je ſuis ?* Mais il en uſe d'une maniere toute differente à l'égard de ces Phariſiens ; parce que s'il leur avoit demandé ouvertement qui ils croioient qu'il étoit, ils lui auroient répondu qu'il étoit un ſéducteur, & un ennemi de Dieu. Après donc qu'ils lui eurent dit que le CHRIST devoit être *le fils de David*, voyant qu'ils parloient du CHRIST comme d'un pur homme, il les confondit par un paſſage de David même, en leur oppoſant ce que le Prophete avoit dit du CHRIST pour prouver qu'il étoit Dieu, & non pas ſeulement homme. *Comment donc*, leur repliqua J. C. *David l'appelle-t-il en eſprit ſon Seigneur ?* c'eſt-à-dire, Comment ce Prophete, animé de l'eſprit de Dieu, ſelon l'expreſſion de ſaint Marc, reconnoît-il pour ſon Seigneur celui qui eſt ſon fils ; puiſqu'un fils ne peut point être appellé *le Seigneur* de ſon propre pere ? Cependant voici les paroles de ce Prophete, que le Fls de Dieu leur cite, & qu'ils ne pouvoient entendre d'un autre que du CHRIST qu'ils diſoient eux-mêmes devoir être ſon fils : *Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Aſſeyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que je réduiſe vos ennemis à vous ſervir de marche-pied.*

Matth. hom. 72.

Pſ. 109. Marc. 12. 36.

» Il eſt vrai, dit ſaint Hilaire, que le CHRIST devoit naître de la race de David. Mais la reſſemblance du même nom de *Seigneur*, qu'on donne à Dieu & au CHRIST ; ce privilege d'être *aſſis à la droite* de Dieu même, & cette gloire de voir tous ſes *ennemis abbatus ſous ſes pieds*, marquoient clairement, & l'unité de l'eſſence qu'il avoit avec Dieu, comme *Seigneur* ; & la qualité de Juge qu'il «

Hilar. in Matth. can. 23. n. 8.

» possedoit, comme devant *être assis à sa droite ;* &
» la souveraine puissance qui devoit lui être com-
» mune avec lui par *l'assujettissement de ses ennemis.*
» Ainsi ils devoient être convaincus, que dans ce
» fils de David se trouveroit la substance de celui
» dont la vertu, le pouvoir suprême, & le principe
» est éternel; parce que le Fils de Dieu demeureroit personnellement dans l'homme : *Ut meminissent in eo, qui ex David oriebatur, æternæ virtutis & potestatis & originis substantiam contineri, & Deum in homine mansurum.*

J. C. au moment de son Incarnation, & de l'union hypostatique du Verbe avec l'homme, a été établi dans une parfaite égalité avec Dieu son Pere : puisque, selon l'Apôtre saint Paul, toute la plénitude de la divinité habitoit en lui corporellement. Mais elle n'a été proprement déclarée qu'au temps de sa Résurrection ou de son Ascension, selon ce passage de l'Apôtre : Que *Dieu a fait éclater l'efficace de sa force & de sa puissance en la personne de J. C. en le ressuscitant d'entre les morts, & en le faisant asseoir à sa droite dans le ciel, au-dessus de toutes les Principautés & de toutes les puissances,* &c.

Ephes. 1. 20.

Hebr. 1. 13.

Qui est l'Ange, s'écrie ailleurs le même Apôtre, *auquel le Seigneur ait jamais dit : Asseyez-vous à ma droite ?* &c. Mais ajoutons : Qui est l'homme qui ait jamais appellé son fils *son Seigneur ?*

Que s'il paroît manifestement que le CHRIST devoit être égal à Dieu, & parce que le Roi David, dont les Prêtres convenoient qu'il devoit être le fils, l'appelle lui-même *son Seigneur ;* & parce que Dieu lui dit comme à son égal, de *s'asseoir à sa droite*, ce qu'il n'a dit à aucun des Anges, selon S. Paul ; & parce qu'il lui déclare en même-temps,

que *ſes ennemis ſeroient* réduits à lui ſervir *de marche-pied*, lui étant parfaitement aſſujettis ; ces Phariſiens étoient donc inexcuſables, eux qui ſe vantoient de poſſeder l'intelligence des Ecritures, de ne pas juger par la multitude des miracles de celui qui leur parloit, par l'autorité de ſa conduite & par la ſublimité de ſa doctrine, ſoutenue par une ſi grande ſainteté, qu'il pouvoit être lui-même le CHRIST, puiſqu'il étoit reconnu de tout le monde, pour *fils de David*, & qu'on remarquoit en ſa perſonne tous les caracteres du Meſſie exprimés dans les oracles des anciens Prophetes.

Il eſt bon de remarquer en paſſant que lorſque ſon Pere lui dit dans le Pſeaume que nous venons de citer, *Aſſeyez-vous à ma droite juſqu'à ce que je réduiſe vos ennemis*, &c. il n'entend pas qu'après qu'ils ſeront *réduits*, le Seigneur ne ſera plus comme auparavant, aſſis à la droite de ſon Pere. C'eſt donc ſeulement une expreſſion qui nous marque la patience infinie de Dieu à attendre que les ennemis de J. C. ſe convertiſſent. Et ceux qui auront, comme dit ſaint Paul, *mépriſé les richeſſes de ſa bonté, de ſa patience & de ſa longue tolerance, qui les invitoit à la pénitence*, ſe verront enfin aſſujettis ſous ſes pieds, *au jour de la colere & de la manifeſtation du juſte jugement de Dieu*. *Rom. 2. 4.*

Nous pouvons tirer, à l'exemple de ſaint Jerôme, de très-fortes conſéquences contre les Juifs d'apreſent, de la demande que J. C. fait ici aux Phariſiens, de leur réponſe, de ſa replique, & enfin de ce *ſilence auquel* l'Evangile aſſure *qu'ils furent réduits*, *ſans qu'aucun* d'eux *osât depuis l'interroger* ; tant ils ſe virent confondus, & comme accablés par l'autorité ſi évidente de ſes raiſons. Il s'en- *Hier. in hunc loc. Hieron.*

ſuit donc premierement, que c'eſt un entêtement viſible aux Juifs modernes, de prétendre comme ils font, pour ne pas ſe rendre à l'évidence de ce paſſage cité par le Fils de Dieu, que le Pſeaume dont il eſt tiré n'eſt pas de David, mais de Melchiſedech, ou d'Eliézer ſerviteur d'Abraham, ou de quelqu'un du temps de David. Car ſi l'on eût pu douter en quelque façon que David fut l'auteur du Pſeaume dont il s'agit, les Phariſiens n'auroient pas manqué de le conteſter à J. C. & il falloit bien que la choſe fût alors abſolument inconteſtable, puiſqu'ils *ne purent lui répondre en aucune ſorte.*

Il s'enſuit en ſecond lieu, que c'étoit encore une choſe reconnue généralement alors, que ce paſſage s'entendoit du CHRIST, & non d'Abraham, ou de David, ou d'Ezechias, comme pluſieurs Juifs l'ont prétendu anciennement, & que les Juifs d'aujourd'hui le ſoutiennent à leur exemple. Car y avoit-il rien de plus facile aux Phariſiens que de faire cette réponſe à J. C. s'il n'avoit été conſtant parmi eux, que les Juifs juſqu'alors n'avoient entendu ces paroles que du Meſſie & du CHRIST, c'eſt-à-dire, de l'Oint du Seigneur ?

Il eſt important d'appuier un peu ſur ces ſortes de remarques hiſtoriques & litterales qui ſervent à affermir notre Religion contre la mauvaiſe foi de ſes ennemis ; puiſque l'Egliſe qui trouve dans l'Ecriture un grand nombre de maximes pour le reglement des mœurs des fideles, ne néglige pas ce qu'elle peut y trouver auſſi de ſolide & de convainquant pour l'établiſſement de ſa foi contre tous ſes ennemis. Il y a eu en tout temps dans le ſein même de l'Egliſe, des eſprits, ou foibles ou mal intentionnés, qui ont voulu diminuer l'autorité de

plusieurs points de notre Religion faute d'évidence. Et quoique cette Religion n'ait pas l'évidence pour fondement, mais au-contraire la foi, qui est plus une lumiere du cœur que de l'esprit, & qui est toujours accompagnée d'obscurité; l'Eglise a eu la condescendance envers ses enfans de leur éclaircir autant qu'il lui a été possible, les doutes qui les arrêtoient, en supposant néanmoins qu'ils n'attendoient pas à croire une vérité, qu'il la connussent clairement; parce que la foi soumet leur esprit à l'autorité de Dieu même, qu'ils sçavent bien être incapable de les tromper, lorsqu'il leur parle par les oracles de ses Ecritures, & par la bouche de leurs Pasteurs.



CHAPITRE XXIII.

1. TUnc Jesus locutus est ad turbas & ad discipulos suos,

1. † ALors JESUS parla au peuple & à ses disciples, †II. Mardi de Carême.

2. dicens: Super cathedram Moysi sederunt Scribæ & Pharisæi.

2. en leur disant: Les Scribes & les Phariſiens sont assis sur la chaire de Moïse.

3. Omnia ergo quæcumque dixerint vobis, servate, & facite: secundùm opera verò eorum nolite facere: dicunt enim, & non faciunt.

3. Observez donc & faites tout ce qu'ils vous disent: mais ne faites pas ce qu'ils font; car ils disent *ce qu'il faut faire*, & ne le font pas.

4. Alligant enim onera gravia, & importabilia, & imponunt in

4. Ils lient des fardeaux pesans & insupportables, & les mettent sur les épaules des Luc. 11. 46. Act. 15. 10.

hommes ; & ils ne veulent pas les remuer du bout du doigt.

5. Ils font toutes leurs actions, afin d'être vus des hommes : c'est pourquoi ils ″ portes *les paroles de la loi écrites dans* des bandes de parchemin plus larges que les autres, & ont aussi des franges plus longues.

Num. 15. 38. Deut. 22. 12.

6. Ils aiment les premieres places dans les festins & les premieres chaires dans les synagogues.

Marc. 12. 39. Luc. 11. 43. & 20. 46.

7. *Ils aiment* qu'on les salue dans les places publiques, & que les hommes les appellent Maîtres.

8. Mais pour vous, ne désirez point qu'on vous appelle Maîtres : parce que vous n'avez qu'un seul Maître, ″ & que vous êtes tous freres.

Jacob. 3. 1.

9. N'appellez aussi personne sur la terre votre pere ; parce que vous n'avez qu'un Pere qui est dans les cieux.

Malach. 1. 6.

10. Et qu'on ne vous appelle point ″ Docteurs ; parce

humeros hominum : digito autem suo nolunt ea movere.

5. Omnia verò opera sua faciunt, ut videantur ab hominibus : dilatant enim phylacteria sua, & magnificant fimbrias.

6. Amant autem primos recubitus in cœnis, & primas cathedras in synagogis,

7. & salutationes in foro, & vocari ab hominibus Rabbi.

8. Vos autem nolite vocari Rabbi : unus est enim magister vester ; omnes autem vos fratres estis.

9. Et patrem nolite vocare vobis super terram : unus est enim Pater vester qui in cœlis est.

10. Nec vocemini magistri : quia magi-

℣. 5. *lettr.* étendent leurs phylacteres.

℣. 8. *gr.* qui est le CHRIST.

℣. 10. *lettr.* Maîtres. *Expl.* Jesus-Christ nous a voulu enseigner par-là, qu'il n'y a que Dieu qui soit proprement notre Pere, ni que Jesus-Christ qui soit proprement notre Maître & notre Docteur.

ſter veſter unus eſt Chriſtus.

que vous n'avez qu'un Docteur & qu'un Maître, qui eſt le CHRIST.

11. Qui major eſt veſtrûm, erit miniſter veſter.

11. Celui qui eſt le plus grand parmi vous, ſera votre ſerviteur.

12. Qui autem ſe exaltaverit, humiliabitur; & qui ſe humiliaverit, exaltabitur.

12. Car quiconque s'élevera ſera abaiſſé; & quiconque s'abaiſſera, ſera élevé ¶. *Luc.* 14. 11. & 18. 14.

13. Væ autem vobis, Scribæ & Pharisæi hypocritæ, quia clauditis regnum cœlorum ante homines; vos enim non intratis, nec introeuntes ſinitis intrare.

13. Mais malheur à vous, Scribes & Phariſiens hypocrites, parce que vous fermez aux hommes le royaume des cieux: car vous n'y entrez point vous-mêmes, & vous " n'en permettez pas l'entrée à ceux qui déſirent d'y entrer.

14. Væ vobis, Scribæ & Pharisæi hypocritæ, quia comeditis domos viduarum, orationes longas orantes: propter hoc ampliùs accipietis judicium.

14. Malheur à vous, Scribes & Phariſiens hypocrites, parce que ſous prétexte de vos longues prieres vous devorez les maiſons des veuves; c'eſt pour cela que vous recevrez un jugement plus rigoureux. *Marc.* 12. 40. *Lu*. 20. 47.

15. Væ vobis, Scribæ & Pharisæi hypocritæ, quia circuitis mare & aridam, ut faciatis unum proſelytum: & cùm fuerit factus, facitis eum filium gehennæ duplo quàm vos.

15. Malheur à vous, Scribes & Phariſiens hypocrites, parce que vous courez la mer & la terre pour faire un proſelyte; " & après qu'il l'eſt devenu, " vous le rendez digne de l'enfer deux fois plus que vous.

ỳ. 13. *lettr.* n'en permettez pas l'entrée à ceux qui y entrent.

ỳ. 15. *expl.* aſſocié à la Religion des Juifs.

Ibid. *lettr.* enfans de la gêne.

16. Malheur à vous, conducteurs aveugles, qui dites: Si un homme jure par le temple, cela n'est rien; mais s'il jure par l'or du temple, il est obligé à son serment.

17. Insensés & aveugles que vous êtes, lequel doit-on plus estimer, ou l'or ou le temple qui sanctifie l'or?

18. Et si un homme, *dites-vous*, jure par l'autel, cela n'est rien; mais quiconque jure par le don qui est sur l'autel, est obligé à son serment.

19. Aveugles que vous êtes, lequel doit-on plus estimer, ou le don, ou l'autel qui sanctifie le don?

20. Celui donc qui jure par l'autel, jure par l'autel, & par tout ce qui est dessus.

21. Et quiconque jure par le temple, jure par le temple & par celui qui y habite.

22. Et celui qui jure par le ciel, jure par le trône de Dieu, & par celui qui y est assis.

Luc. 11. 41. 23. Malheur à vous, Scribes & Pharisiens hypocrites, qui payez la dîme // de la menthe, de l'aneth, & du cu-

16. Væ vobis, duces cæci, qui dicitis: Quicumque juraverit per templum, nihil est: qui autem juraverit in auro templi, debet.

17. Stulti & cæci: Quid enim majus est, aurum, an templum quod sanctificat aurum?

18. Et quicumque juraverit in altari, nihil est: quicumque autem juraverit in dono, quod est super illud, debet.

19. Cæci: Quid enim majus est donum, an altare quod sanctificat donum?

20. Qui ergo jurat in altari, jurat in eo, & in omnibus quæ super illud sunt.

21. Et quicumque juraverit in templo, jurat in illo, & in eo qui habitat in ipso.

22. Et qui jurat in cœlo, jurat in throno Dei, & in eo qui sedet super eum.

23. Væ vobis, Scribæ & Pharisæi hypocritæ, qui decimatis mentham, & anethum,

ỹ. 23. *expl.* des moindres herbes.

& cyminum, & reliquistis quæ graviora sunt legis, judicium & misericordiam & fidem : hæc oportuit facere, & illa non omittere.

min, & qui avez abandonné ce qu'il y a de plus important dans la loi, sçavoir la justice, la misericorde & la foi. C'étoit-là les choses qu'il falloit pratiquer, sans néanmoins omettre les autres. Mich. 6. 8. Zach. 7. 9.

24. Duces cæci, excolantes culicem, camelum autem glutientes.

24. Conducteurs aveugles, qui avez grand soin de passer *ce que vous buvez, de peur d'avaler* un moucheron, & qui avalez un chameau.

25. Væ vobis, Scribæ & Pharisæi hypocritæ, quia mundatis quod deforis est calicis & paropsidis : intus autem pleni estis rapinâ & immunditiâ.

25. Malheur à vous, Scribes & Phariſiens hypocrites, parce que vous nettoyez le dehors de la coupe & du plat, & que vous êtes au-dedans pleins de rapine & d'impureté.

26. Pharisæe cæce, munda priùs quod intus est calicis & paropsidis, ut fiat id, quod deforis est, mundum.

26. Pharisien aveugle, nettoyez premierement le dedans de la coupe & du plat, afin que le dehors en soit net aussi.

27. Væ vobis, Scribæ & Pharisæi hypocritæ, quia similes estis sepulcris dealbatis, quæ à foris patent hominibus speciosa, intus verò plena sunt ossibus mortuorum, & omni spurcitiâ.

27. Malheur à vous, Scribes & Pharisiens hypocrites, parce que vous êtes semblables à des sepulcres blanchis, qui au-dehors paroissent beaux aux yeux des hommes, mais au-dedans sont pleins d'ossemens de morts, & de toute sorte de pourriture.

28. Sic & vos à foris

28. Ainsi au-dehors vous

paroissez justes aux yeux des hommes, mais au-dedans vous êtes pleins d'hypocrisie & d'iniquité.

29. Malheur à vous, Scribes & Phariséens hypocrites, qui bâtissez des tombeaux aux Prophetes, & ornez les monumens des justes,

30. & qui dites: Si nous eussions été du temps de nos peres, nous n'eussions pas été leurs compagnons à repandre le sang des Prophetes.

31. Ainsi vous vous rendez témoignage à vous-mêmes, que vous êtes les enfans de ceux qui ont tué les Prophetes.

32. Achevez donc aussi de combler la mesure de vos peres.

Suprà 3. 7.

33. Serpens, race de viperes, comment pourrez-vous éviter d'être condamnés au feu de l'enfer.

† Saint Estienne premier Martyr.

34. C'est pourquoi † je m'en vais vous envoyer des Prophetes, des Sages & des Scribes, & vous tuerez les uns, vous crucifierez les autres, vous en fouetterez d'autres dans vos synagogues, & vous les persecuterez de ville en ville,

quidem paretis hominibus justi, intus autem pleni estis hypocrisi, & iniquitate.

* 29. Væ vobis, Scribæ & Pharisæi hypocritæ, qui ædificatis sepulcra Prophetarum, & ornatis monumenta justorum,

30. & dicitis: Si fuissemus in diebus patrum nostrorum, non essemus socii eorum in sanguine Prophetarum.

31. Itaque testimonio estis vobismetipsis, quia filii estis eorum, qui Prophetas occiderunt.

32. Et vos implete mensuram patrum vestrorum.

33. Serpentes, genimina viperarum, quomodo fugietis à judicio gehennæ?

34. Ideo ecce ego mitto ad vos Prophetas, & Sapientes, & Scribas, & ex illis occidetis, & crucifigetis, & ex eis flagellabitis in synagogis vestris, & persequemini de civitate in civitatem;

35. ut veniat super vos omnis sanguis justus, qui effusus est super terram, à sanguine Abel justi usque ad sanguinem Zachariæ filii Barachiæ, quem occidistis inter templum & altare.

35. afin que tout le sang innocent qui a été répandu sur la terre, retombe sur vous depuis le sang d'Abel le juste, jusqu'au sang de Zacharie fils de Barachie‖, que vous avez tué entre le temple & l'autel. Genes. 4. 8. Hebr. 11. 4. 2. Paral. 24. 22.

36. Amen dico vobis, venient hæc omnia super generationem istam.

36. Je vous dis & je vous en assure, que tout cela viendra *fondre* sur cette race qui est aujourd'hui.

37. Jerusalem, Jerusalem, quæ occidis Prophetas, & lapidas eos qui ad te missi sunt, quoties volui congregare filios tuos, quemadmodum gallina congregat pullos suos sub alas, & noluisti?

37. Jerusalem, Jerusalem, qui tues les Prophetes, & qui lapides ceux qui sont envoyés vers toi, combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfans, comme une poule rassemble ses petits sous ses aîles, & tu ne l'as pas voulu? Luc. 13. 34.

38. Ecce relinquetur vobis domus vestra deserta.

38. Le temps s'approche que votre maison demeurera déserte.

39. Dico enim vobis, non me videbitis amodò, donec dicatis: Benedictus qui venit in nomine Domini.

39. Car je vous déclare que vous ne me verrez plus désormais, jusqu'à ce que vous disiez: Beni soit celui qui vient au nom du Seigneur ¶. Ps. 117. 26. sup. 21. 9.

℣. 35. *expl.* Saint Jerôme dit que l'exemplaire des Nazaréens portoit, *Zacharie fils de Joïada*: ce qui paroît confirmé par ce qui est dit de ce Zacharie dans l'ancien Testament. *Hilar. in Matth. lib. 4. cap. 23.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

Chryf. in Matth. hom. 72.

℣. 1. jufqu'au 5. *Alors* JESUS *parla au peuple, & à fes difciples, en leur difant : Les Scribes & les Pharifiens font affis fur la chaire de Moïfe. Obfervez donc & faites tout ce qu'ils vous difent, mais ne faites pas ce qu'ils font ; car ils difent* ce qu'il faut faire, & *ne le font pas. Ils lient des fardeaux pefans & infupportables, &c.*

Saint Jean Chryfoftome a remarqué que J. C. après avoir confondu les Pharifiens par des réponfes capables de fermer éternellement la bouche à fes ennemis, ne leur parle plus dans la fuite, mais *au peuple ;* parce que l'amour de la vaine-gloire dont ils étoient poffedés, les empêchoit de profiter de fes divines inftructions. *Alors* donc, c'eft-à-dire, lorfqu'il eut réduit au filence fes adverfaires, qu'il les eut mis hors d'état d'entreprendre de le tenter de nouveau, & qu'il leur eut fait voir que leur malice étoit fans remede ; il fe retourna vers le peuple, qui agiffoit plus fimplement, & vers fes difciples, pour leur apprendre la maniere dont ils devoient fe conduire à l'égard de ceux qui s'efforçoient de tout leur pouvoir de les décrier par leurs calomnies. Le temps approchoit que l'ancienne loi devoit faire place à la loi nouvelle, par l'établiffement de l'Eglife, qui devoit être le fruit & le prix de la mort de J. C. Cependant, comme les Docteurs de la loi, & les Pharifiens, parmi lefquels il y avoit plufieurs Prêtres, étoient encore par leur dignité les dépofitaires & les interpretes de

Ibid. hom. 73.

de la loi de Moïse, J. C. oblige tous les Juifs à les écouter avec respect, & à *observer tout ce qu'il leur ordonnoient*. Quelle douceur, s'écrie saint Jerôme, & quelle admirable bonté dans la conduite du Fils de Dieu ! il est sans cesse attaqué par les Phariſiens, & il se voit obligé à tous momens de repousser contre eux-mêmes les fléches dont ils s'efforcent inutilement de le blesser. Cependant, à cause de la dignité du sacerdoce qu'ils possedoient, il exhorte tous les peuples à se soumettre humblement à eux en considerant non leurs œuvres, mais leur doctrine. Et la raison qu'il en rend lui-même, est qu'ils *sont assis sur la chaire de Moïse ;* c'est-à-dire, qu'ils ont par leur dignité, l'autorité légitime pour enseigner & interpreter la loi. Ainsi, *faites*, leur dit-il, *tout ce qu'ils disent ;* parce que, comme l'explique saint Chrysostome, ils ne disent rien d'eux-mêmes, mais seulement ce que Dieu a ordonné par Moïse : ce qui suppose néanmoins qu'ils ne disent que ce qui est conforme à cette divine loi. *Mais ne faites pas*, ajoute-t-il, *ce qu'ils font*. Il ne pouvoit pas, comme dit le même Saint, honorer ces Prêtres, ni les rendre vénérables par la sainteté de leur vie. Mais il veut au moins qu'on les respecte, à cause de ce Siege d'honneur sur lequel ils sont assis, & de cette doctrine sainte qu'ils enseignent. Ainsi il ôtoit par là aux particuliers la liberté de s'élever contre les ministres du Seigneur, qui leur annonçoient sa loi. Il ne vouloit pas qu'ils pussent dire : Le Maître qui m'instruit est tout corrompu lui-même, & je ne puis me résoudre de l'écouter, ni d'obéir à ce qu'il me dit. Il commande donc qu'on leur obéisse, quels qu'ils soient, sans avoir aucun égard à leurs mœurs, & dans *toutes les*

Hieron. in hunc locum.

Hilar. in Matth. can. 14 n. 1. Estius. Maldon. Jansen.

choses qu'ils disent ; c'est-à-dire, comme l'entendent tous les Interpretes, dans toutes les choses qui ne se trouvent pas contraires à la doctrine de Moïse, *sur la chaire duquel ils sont assis.*

Chrysost. in Matt. hom. 73.

Mais pourquoi dit saint Chrysostome, le Fils de Dieu ne faisoit-il pas plutôt cette ordonnance en ce qui regardoit la loi de grace, qu'en ce qui regardoit la loi de Moïse ? C'étoit, ajoute ce Saint, parce que le temps de découvrir clairement les mysteres de la nouvelle alliance ne se devoit accomplir qu'après qu'il auroit donné sa vie sur la croix pour l'établissement de son Eglise : ce qui toutefois n'empêche pas que l'Eglise ne se serve aussi de cette ordonnance de J. C. qui n'engage pas moins les fideles à obéir à leurs Pasteurs dans toutes les choses qu'ils leur disent de la part de celui dont ils sont ministres, quels qu'ils pussent être dans leurs mœurs ; qu'elle engageoit autrefois les Juifs à obéir à leurs Docteurs & aux Prêtres de la loi. Et ce qu'il y a même d'étonnant, c'est que J. C. obligeoit alors ses propres disciples à obéir à ces Prêtres, comme tous les autres Juifs ; puisqu'il est marqué expressément, que c'étoit à eux qu'il parloit, aussi-bien qu'au peuple. Car il falloit, comme on vient de dire, que l'hostie divine de la loi nouvelle fût offerte, & que le grand sacrifice de la croix fût consommé en la personne de l'Agneau sans tache, avant qu'on fût dispensé de l'obéissance qui étoit due aux ministres de la loi de Moïse.

Mais le Fils de Dieu avoit encore une raison particuliere, pour engager tous les Juifs au respect dû à la dignité des Prêtres & des Docteurs de la loi. Car comme il alloit reprendre en eux très fortement beaucoup de crimes, il vouloit d'abord pré-

venir les peuples contre la pensée qu'ils auroient eue, que cela les dispensoit de leur obéir dans les choses qui regardoient leur ministere. Que si l'on demande pourquoi donc il les condamnoit, on peut répondre avec saint Jean Chrysostome, Que c'étoit pour empêcher que le peuple ne tombât comme eux dans le précipice, & qu'il ne conclût très-faussement, que puisqu'ils devoient les écouter, ils étoient aussi obligés de les imiter. Ainsi l'honneur même qu'il veut que les Juifs leur rendent, tourne à la propre confusion de ces maîtres corrompus, puisqu'il fait voir en même-temps, en condamnant le déreglement de leur conduite qu'on ne peut les imiter sans se perdre. Et comme il sçavoit d'ailleurs que la cause principale qui empêchoit tous les Pharisiens de croire en lui, étoient leur orgueil, leur jalousie, & les autres vices qui s'opposoient dans leur cœur à la vérité qu'il leur annonçoit; il inspire une grande horreur de tous ces vices, en les découvrant comme les obstacles les plus dangereux, & les plus contraires à la pureté de la foi.

La premiere chose que le Fils de Dieu condamne dans les Pharisiens, est de *dire* ce qu'il faut faire & de *ne le faire pas*. Quiconque viole la foi est coupable: mais nul ne l'est davantage que celui qui la viole, étant engagé par sa dignité à en instruire les autres: car il commet une double, & même une triple faute; premierement, parce qu'il viole la loi; secondement, parce qu'au-lieu de regler les autres, comme il y est obligé, il se déregle lui-même; troisiémement, parce que son exemple cause un mal d'autant plus grand, que sa dignité le rend plus considerable. C'est donc *Chrysost. ut suprà.*

avec très-grande raison, que J. C. avertit les peuples & ses disciples aussi, de n'imiter pas les Pharisiens, quoiqu'ils fussent obligés d'observer ce qu'ils leur disoient de la part de Dieu : car il étoit tout-à fait à craindre que l'autorité de leur exemple n'en entraînât plusieurs par le penchant malheureux qu'ont les hommes vers le mal.

La séconde chose que le Sauveur blâme dans ces Pharisiens, est la rigueur excessive avec laquelle ils exigeoient du peuple de Dieu, qu'il observât une infinité de traditions très-onereuses, en même-temps qu'ils s'en exemptoient eux-mêmes par une délicatesse inconcevable. C'est ce qu'il entend lorsqu'il ajoute : Qu'ils *lioient des fardeaux pésans & insupportables, & les mettoient sur les épaules des hommes, sans vouloir les remuer du bout du doigt*, & leur en adoucir la pésanteur, en les aidant par leur exemple & par leurs conseils, à les porter plus aisément. Ainsi, soit que J. C. parle seulement ici de ces sortes de traditions, soit qu'il parle encore de la multitude des préceptes de la loi an-
Act. 15. 10. cienne, que saint Pierre appelle un joug que ni ses peres, ni lui *n'avoient pu porter ;* il leur fait, selon la remarque de saint Chrysostome, un double reproche, & découvre un double mal dans leur conduite. Le premier, qu'ils avoient trop de dureté envers les autres ; & le second, qu'ils usoient d'un trop grand ménagement pour eux-mêmes : au-lieu qu'un charitable Pasteur doit être aussi rigoureux envers soi-même, que doux à l'égard de ceux qu'il gouverne.

℣. 5. 6. 7. *Ils font toutes leurs actions afin d'être vus des hommes : c'est pourquoi ils portent les paroles de la loi écrites dans des bandes de parchemin plus larges que*

les autres, & ont aussi des franges plus longues. Ils aiment les premieres places dans les festins, &c.

Quiconque fait donc ses actions, dit saint Jerôme, afin d'être vu des hommes, c'est-à-dire, afin d'en être loué, est un véritable Pharisien, qui ne recherche que la vaine complaisance dans ce qu'il fait. Ce que J. C. remarque ici de ces *bandes de parchemin*, est une preuve de cette sorte de vanité des Pharisiens. Le Seigneur avoit ordonné à son peuple de lier les préceptes de la loi dans sa main, & de les tenir continuellement devant ses yeux. Et il entendoit par là, selon les Peres, qu'ils devoient les accomplir dans leurs actions, & les avoir jour & nuit devant les yeux de leurs cœurs, pour les méditer & les suivre, comme la regle de leur conduite. Mais les Pharisiens interpretant grossierement cette ordonnance, écrivoient le Décalogue sur des membranes ou des bandes de parchemin, qu'ils portoient en forme de couronne sur leur front, & autour de leur bras, & ils croyoient accomplir ainsi ce que Dieu leur ordonnoit. Mais afin de se distinguer des autres, ils portoient ces membranes beaucoup plus larges, comme pour paroître d'autant plus religieux, qu'ils faisoient plus éclater cette vaine ostentation d'une piété toute exterieure. Saint Jerôme dit, Que la même chose se pratiquoit encore de son temps dans les Indes, & parmi les Perses & les Babyloniens. Et il ajoute; Que Moïse avoit aussi ordonné aux Israélites d'avoir des *franges* au bas de leurs manteaux, qui servissent à les distinguer des autres peuples, & que ces maîtres superstitieux comme il les appelle, c'est-à-dire, ces Pharisiens, cherchant à se faire remarquer du peuple, affectoient de porter

Hieron. in hunc locum.

ces franges plus longues que le reste du commun des Juifs; que même ils y entremêloient des pointes d'épines très-piquantes, afin que soit qu'ils marchassent, ou qu'ils fussent assis, ils en fussent quelquefois piqués, & que ce leur fût comme un avertissement continuel de s'appliquer à leur devoir, & au ministere de leur dignité. Ils auroient pu en user ainsi par le principe d'une piété solide. Mais comme le Fils de Dieu nous assure, qu'ils *faisoient toutes leurs actions afin d'être vus des hommes*, il est visible que toutes ces marques éclatantes, par lesquelles ils se distinguoient des autres à l'exterieur, étoient seulement des signes & des effets, non d'une plus grande religion, mais d'une plus grande vanité; ce qui les rendoit d'autant plus abominables devant Dieu, qu'ils vouloient passer pour de plus grands Saints devant les hommes.

Ce qu'il ajoute, Qu'ils *aimoient les premieres places dans les festins, & les premieres chaires dans les synagogues, &c.* peut paroître à quelques-uns, dit saint Chrysostome, assez peu de chose. » Mais c'est » néanmoins, ajoute-t-il, la cause de très-grands » malheurs: & c'est ce qui a renversé plusieurs villes » & plusieurs Eglises. Ainsi je ne puis, continue ce » Saint, retenir mes larmes, lorsque j'entens parler » de cet amour de préséance, & de ce désir d'être » salué de tout le monde: car je me souviens en même-temps combien cette source si funeste a produit de maux dans les Eglises de Dieu, qu'il n'est » pas besoin que je raconte présentement; puisque » les personnes un peu âgées en ont connoissance » par elles-mêmes. Et considerez, dit-il encore, où » les Pharisiens faisoient éclater davantage leur vanité. C'étoit dans les synagogues, c'est-à-dire, dans

Chrys. in Matth. hom. 73.

les assemblées, où ils devoient être plus humbles, «
& où ils entroient pour prescrire aux autres des «
regles de piété. Quoique cette recherche des pré- «
séances paroisse moins criminelle, quand il ne s'agit «
que de *festins*; celui qui est établi pour instruire «
tous les autres, doit désirer d'être plutôt distingué «
par sa vertu que par ces marques d'honneur non «
seulement dans l'Eglise, mais par-tout ailleurs. «

Or il faut bien remarquer, que ce que le Fils de Dieu blâmoit alors dans ces Docteurs & dans les Pharisiens, étoit la recherche de ces honneurs, & non pas les honneurs mêmes. Car il est juste que les peuples respectent ceux qui sont établis en dignité parmi eux; puisque c'est l'autorité de Dieu même qu'ils réverent en leurs personnes. Mais plus on est élevé au-dessus des autres par sa dignité, plus on doit être éloigné de l'amour de ces préséances & de ces honneurs, qui corrompt la simplicité & la pureté du cœur, dont tout le désir doit le porter à s'anéantir pour se rendre autant qu'il lui est possible conforme à l'image de J. C. son divin modele, humilié & anéanti jusqu'à la mort de la croix pour l'amour des hommes.

On voyoit d'ailleurs dans la conduite des Pharisiens, un très-grand renversement de l'esprit & de la raison, lorsqu'ils recherchoient avec tant d'ardeur les premieres chaires dans les synagogues, eux qui, comme parle saint Hilaire, ignoroient le sens véritable de la loi, & n'en connoissoient ni les œuvres, ni la vertu, non plus que le témoignage des Prophetes, qui auroit pu les éclairer touchant le Messie. Ils vouloient être appellés maîtres par les hommes, eux qui rejettoient le maître unique du salut éternel.

Hilar. in Matt. can. 24.

℣. 8. jusqu'au 13. *Mais pour vous ne désirez point qu'on vous appelle maîtres, parce que vous n'avez qu'un seul maître, & que vous êtes tous freres. N'appellez aussi personne sur la terre votre pere; parce que vous n'avez qu'un Pere qui est dans les cieux, &c.*

Saint Paul confirme & éclaircit cette vérité, lorsqu'il disoit aux fideles, pour étouffer de fâcheuses contestations qui étoient nées parmi eux, au sujet des differens maîtres dont ils se vantoient

1. *Corint.* 3. 4. 5. d'être les disciples : *Quand l'un dit, Je suis à Paul; & l'autre, Je suis à Apollon; n'êtes-vous pas encore hommes & charnels? Qu'est donc Paul? Et qu'est Apollon? Ils ne sont que les ministres de celui en qui vous avez cru.* C'est à cause de cet abus dont parle saint Paul, & qu'il reprocha depuis aux fideles de Corinthe, que le Sauveur interdit à ses disciples tout désir d'être appellés *Maîtres, Peres & Docteurs.* Il les oblige de se souvenir qu'ils *sont tous freres*, c'est-à-dire, selon l'explication de saint Hilaire, qu'ils sont tous enfans *d'un seul Pere*, qui est le Seigneur; Que la nouvelle naissance qu'ils ont reçue, comme Chrétiens, les éleve infiniment au-dessus de l'origine qu'ils ont tirée de la terre, comme enfans d'Adam; Qu'ils n'ont tous ensemble qu'un seul maître de la doctrine céleste; & que comme Dieu doit abaisser l'orgueil des superbes, il élevera aussi à un haut dégré de gloire les personnes humbles : *Quia insolentiam Deus humilem effecturus sit, & humilitatem elaturus in gloriam.*

Hilar. in Matth. can. 24. n. 2.

J. C. n'a pas néanmoins défendu par là, qu'on donne jamais à personne le nom de *pere*, mais il a voulu seulement nous faire connoître qui est celui à qui ce nom appartient en propre. Car de même, dit saint Chrysostome, qu'un homme qui est

Chrysost. in Matth. hom. 73.

regardé comme un *maître* & un *docteur*, ne l'est que d'une maniere très-impropre, Dieu étant le maître souverain des hommes; aussi un *pere* n'est appellé pere qu'improprement, puisque c'est Dieu qui est la premiere & l'unique source de tous les peres, & de tous les maîtres & les docteurs. C'est ce *Pere de notre Seigneur J. C. qui est le principe* & le chef de tous ceux qui sont nommés peres, soit dans le ciel ou dans la terre: *Ex quo omnis paternitas in cœlis & in terra nominatur.* Voici donc en quoi consiste la difference de ce pere unique & de ce maître suprême, d'avec tous les autres peres & les autres maîtres: c'est que Dieu seul est essenciellement le maître & le pere de tous les hommes, & que tous ceux qui sont maîtres & peres dans son Eglise sont formés par lui. Ainsi quand saint Paul dit de lui-même, & qu'il assure avec sement, Qu'il est *le Docteur des nations en ce qui regarde la foi & la vérité;* & lorsque selon la remarque de saint Jerôme, on voyoit dans la Palestine, & dans tous les monasteres de l'Egypte, les Moines se donner réciproquement le nom de Peres; il faut mettre une grande difference entre être pere, docteur & maître par sa propre nature, comme Dieu; & ne l'être que par communication, comme étoit saint Paul; ou n'en recevoir le nom que par une espece d'indulgence, comme tous ces Moines. Encore donc que les enfans ne doivent pas refuser le nom de Peres à ceux de qui ils sont nés, ni manquer à les honorer comme tels, selon le précepte de la loi, ils sont obligés de se souvenir principalement de celui qui étant le Pere de tous les hommes, l'est aussi de leur propre pere. C'est à lui qu'ils doivent rendre le premier honneur; c'est à lui qu'ils sont

Ephes. 3. 15.

1. Tim. 2. 7.

Hieron. in hunc locum.

redevables de l'obéiſſance préferablement à tous autres, comme au principe de leur être, en qualité de créateur; & comme au principe de leur régénération, en qualité de réformateur de leur nature corrompue par le peché.

La concluſion que J. C. tire de ce qu'il a dit, pour engager ſes diſciples à ne reconnoître *qu'un Pere* qui eſt *dans le ciel*, & *qu'un Maître qui eſt J. C.* la ſageſſe de ſon Pere & la vérité éternelle qui éclaire tous les hommes; c'eſt que *le plus grand d'entre nous doit être le ſerviteur de tous les autres*, par la véritable diſpoſition de ſon cœur, qui doit lui faire regarder, dit ſaint Auguſtin, comme quelque choſe de plus pénible de commander que d'obéir, & que l'on ſera ou plus *élevé* à proportion qu'on *ſe ſera* plus *abaiſſé*, ou plus *abaiſſe* à proportion qu'on *ſe ſera* plus *élevé*. Rien n'eſt plus grand devant Dieu que l'humilité, puiſqu'elle a la force d'élever juſques à Dieu ceux qui ſe ſont abaiſſés juſqu'au néant. Et rien auſſi n'étoit plus puiſſant pour l'inſpirer au cœur des hommes, que de leur repréſenter un effet ſi glorieux. L'homme a une averſion naturelle de tout ce qui tend à l'abaiſſement. Et cependant depuis le peché, il ne mérite que l'humiliation & le mépris : mais Dieu qui eſt rempli de bonté, & qui connoît ſa foibleſſe, ne l'oblige à s'humilier qu'en lui promettant une ſolide & perpétuelle élévation, & ne lui défend au-contraire de s'élever, qu'en le menaçant d'une humiliation éternelle. Lors donc qu'il parloit ainſi à ſes diſciples, il leur traçoit une image de la folie des Phariſiens, qui s'élevoient avec tant d'orgueil au-deſſus des autres; puiſque la meſure de leur élevation devoit être la meſure de leur abaiſſement. C'eſt la raiſon

Auguſt. civit. Dei l. 19. cap. 16.

pour laquelle il va prononcer contre eux toutes les malédictions, ou les menaces ſuivantes; parce qu'il vouloit que ſi ces paroles foudroyantes n'avoient pas la force de les réveiller de leur funeſte aſſoupiſſement ; elles ſerviſſent au-moins à cauſer à tous les autres une grande horreur de cet orgueil diabolique ; qui a mérité d'être frappé des anathêmes du Fils de Dieu.

℣. 13. *Mais malheur à vous, Scribes & Phariſiens hypocrites, parce que vous fermez aux hommes le royaume des cieux : car vous n'y entrerez point vous mêmes, & vous n'en permettez pas l'entrée à ceux qui déſirent d'y entrer.*

Comme c'eſt le propre d'un Paſteur & d'un Docteur, dit ſaint Chryſoſtome, de ſauver celui qui étoit prêt de ſe perdre : c'eſt le propre auſſi d'un corrupteur & d'un empoiſonneur des ames, de perdre celui qui étoit prêt de ſe ſauver. Au-lieu donc que la dignité de Prêtres & de Docteurs engageoit particulierement ceux à qui parle le Sauveur, à porter les peuples à la vertu par leur bon exemple, ils ne leur ſervoient qu'à les fortifier dans le mal, & qu'à les corrompre. Le Fils de Dieu voyant approcher le temps auquel il devoit quitter le monde, n'uſe plus de ménagement à l'égard de tous ces Docteurs ſuperbes & corrompus. Il les appelle en leur préſence, & en la préſence de tout le peuple, des *hypocrites*, qui trompoient le monde par une fauſſe apparence de piété. Et il en uſe de cette ſorte, afin que ſi cette confuſion publique n'avoit pas la force de les convertir, il détournât tout le peuple d'imiter leur exemple ſi pernicieux.

Chryſoſt. in Matth. hom. 74.

Malheur donc *à ces hypocrites*, s'écrie le Sauveur !

Et pourquoi ? *Parce qu'ils fermoient le royaume de cieux devant les hommes ;* c'est-à-dire, parce que la jalousie qu'ils avoient conçue contre J. C. & le désir de se maintenir dans l'autorité, les portoit à empêcher qu'on ne reconnût pour le Messie celui que tant de Prophetes leur marquoient si clairement ; & à décrier avec une si grande fureur sa doctrine & ses œuvres miraculeuses. Aussi bien loin *d'entrer* eux-mêmes *dans le royaume des cieux*, c'est-à-dire, dans la foi de J. C. qui y conduit, ils *ne souffroient pas que les autres y entrassent*, quoiqu'ils y fussent disposés par la grande admiration où ils étoient de sa doctrine & de ses miracles ; parce
Hilarius in Matt. can. 24. n. 3. qu'ils cachoient aux peuples, dit saint Hilaire, l'avenement du Sauveur dans sa chair mortelle, que les anciennes propheties annonçoient avec une si grande évidence.

℣. 14. *Malheur à vous, Scribes & Pharisiens hypocrites, parce que sous prétexte de vos longues prieres, vous devorez les maisons des veuves ; c'est pour cela que vous recevrez un jugement plus rigoureux.*

Ils étoient vraiment *hypocrites ;* parce qu'ils feignoient d'être zelés pour *la priere*, quoiqu'ils le fussent beaucoup davantage pour l'argent dont l'amour les dominoit ; & parce que sous prétexte de songer à procurer le salut des veuves, par *la longueur de ces prieres*, dont ils faisoient une vaine ostentation, ils ne tendoient qu'à s'emparer de leur bien, & à *dévorer leurs maisons. C'est* donc *pour cela*, dit J. C. c'est-à-dire, & pour l'injustice qu'ils commettoient envers ces veuves, en les dépouillant si indignement, & pour cette horrible hypocrisie, qui faisoit servir une apparence de vertu à l'oppression de ces personnes abandonnées, *qu'ils recevront*

du Seigneur *un jugement plus rigoureux.* Car si tout homme qui commet une action criminelle, mérite d'en être puni, celui, dit saint Chrysostome, qui colore sa malice d'un prétexte de piété, est digne d'un châtiment plus sévere; puisqu'il fait servir le bien même au mal, & qu'il expose la vertu à la raillerie des hommes du siecle, en se couvrant de son apparence au-dehors, pour mieux cacher la corruption qui est dans son cœur. Ce qui rendoit ces Pharisiens & ces Prêtres encore plus criminels, ajoute le même Saint, est qu'ils tiroient de quoi satisfaire leur avarice, non des grands biens des personnes riches, mais du nécessaire des veuves. Car le Fils de Dieu déclare formellement dans saint Marc & dans saint Luc, Qu'ils *dévoroient* les maisons des veuves : ce que saint Chrysostome remarque exprès, pour nous faire concevoir jusqu'où alloit l'excès de leur injustice.

Chrysost. in Matt. hom. 74.

Marc. 12. 40. Luc. 20. 47.

℣. 15. *Malheur à vous, Docteurs de la loi, & Pharisiens hypocrites, parce que vous courez la mer & la terre pour faire un homme Juif : & après qu'il l'est devenu, vous le rendez digne de l'enfer deux fois plus que vous.*

L'hypocrisie des Pharisiens en ce point consistoit en ce qu'ils faisoient paroître un zele exrraordinaire, pour associer quelque idolâtre à la Religion des Juifs; mais que ce zele n'étoit point fondé sur une vraie charité. Car après qu'ils avoient gagné quelqu'un à sa vraie Religion, ils ne faisoient pas paroître la même ardeur pour le porter à observer les divins préceptes avec cette perfection que Moïse demandoit au peuple de Dieu, lorsqu'il exhortoit sans cesse à accomplir de tout son cœur sa divine volonté. Ainsi cet empressement

Deuter. 30. 2.

qu'ils témoignoient pour la conversion de quelque idolâtre, venoit plutôt, selon la pensée des Interpretes, d'une secrette ambition de passer pour de zelés Missionnaires Juifs, ou même d'une secrette cupidité, qui leur faisoit envisager la conversion d'un infidele, comme un gain pour eux, & une augmentation du profit qui leur revenoit des sacrifices, que non pas d'un zele sincere pour le salut de ces idolâtres. Aussi le reproche que le Fils de Dieu leur fait; de *rendre* ces nouveaux Juifs *dignes de l'enfer deux fois plus qu'eux*, marquoit le peu d'interêt qu'ils prenoient à leur salut. Car ils étoient cause, & par leur méchant exemple, & par leurs pernicieuses traditions qui corrompoient la pureté de la foi, que ces nouveaux convertis retomboient dans l'idolatrie; ou que s'ils perseveroient dans la Religion Judaïque, ils devenoient encore plus corrompus qu'eux, selon cette parole de saint Chrysostome: Qu'un disciple qui a un maître excellent, s'efforce de l'imiter; au-lieu que celui dont le maître est corrompu, ne suit pas seulement son méchant exemple, mais le surpasse en méchanceté, par cette pente effroyable que nous avons pour le mal. La malice de ces Pharisiens étoit donc comme montée à son comble; puisqu'au-lieu d'être des guides fideles du salut des peuples, ils ne retiroient les hommes d'un précipice, que pour les précipiter dans un autre abîme.

Hieron. in hunc locum. Auth. oper. imperf. Mald.

Chrys. in Matth. hom. 74.

℣. 16. jusqu'au 23. *Malheur à vous, conducteurs aveugles, qui dites: Si un homme jure par le temple, cela n'est rien; mais s'il jure par l'or du temple, il est obligé à son serment. Insensés & aveugles que vous êtes; lequel doit-on plus estimer, ou l'or, ou le temple qui sanctifie l'or? &c.*

C'étoit-là une de ces fausses traditions que les Docteurs & les Pharisiens avoient introduites contre la loi du Seigneur. Et en cela ils étoient indignes qu'on les écoutât, puisque bien loin de prêcher comme *étant assis sur la chair de Moyse*, ils la profanoient par des maximes si opposées à la doctrine de ce saint législateur, qui est appellé dans l'Ecriture l'ami de Dieu, & qui avoit fait toujours paroître un si grand éloignement de l'avarice qui les possédoit. J. C. les nomme, *des guides aveugles*, parce qu'il y avoit un aveuglement déplorable dans cette maniere d'instruire & de conduire les peuples : mais c'étoit un aveuglement de cupidité & de volonté ; car pouvoient-ils ignorer que *le temple* du Seigneur ne fût plus considérable que *l'or* que l'on offroit dans le temple, puisque cet or ne *devenoit saint*, qu'à cause de la sainteté du temple même ? Et auroient-ils pu douter aussi, que l'autel ne fût quelque chose *de plus grand*, que le don que l'on offroit sur l'autel ; puisque ce don ne *devenoit saint* que par la sainteté de l'autel même ? Mais parce que ce n'étoit pas la crainte de Dieu, dit saint Jerôme, mais l'amour de l'or qui les conduisoit en toutes choses, ils aimoient mieux inspirer aux peuples un grand respect pour la sainteté des oblations où ils avoient interêt, que pour la sainteté du lieu même que Dieu honoroit de sa présence, & de l'autel consacré pour lui offrir des victimes. S'il arrivoit donc, ajoute ce Pere, que dans quelque contestation, ou dans quelque affaire douteuse, un homme jurât par le temple, & fut ensuite convaincu de mensonge, il n'étoit point, selon la fausse tradition des Pharisiens, censé coupable de parjure, ou du moins ils le lui pardonnoient

Exod. 33. 11.

Hieron. in hunc locum.

facilement. Mais s'il juroit par l'or & l'argent qu'on offroit aux Prêtres dans le temple, on l'obligeoit dans l'instant de payer la somme pour laquelle il avoit juré. Et il en étoit de même du serment que l'on faisoit par l'autel, qui étoit par eux censé nul & de nulle consequence : au-lieu que celui que l'on faisoit par *le don*, ou par les oblations, c'est-à-dire, par les hosties, par les victimes, & par toutes les autres choses que l'on offroit sur l'autel, obligeoit rigoureusement, selon leurs maximes, à offrir ce que l'on avoit juré.

J. C. convainc tous ces faux Docteurs de folie & de fourberie, en leur faisant voir qu'il falloit nécessairement que ce qui *sanctifioit*, ou rendoit saint quelque chose, fut plus grand que la chose qu'il sanctifioit. Ce qui lui fait ajouter : Que *celui qui jure par le temple, jure par celui qui habite dans le temple*, c'est-à-dire, qui l'a choisi pour être comme le lieu de sa demeure parmi les hommes. Car c'étoit en effet dans ce temple que Dieu faisoit éclater la gloire de sa majesté & de sa puissance : c'étoit-là qu'il vouloit être honoré par la multitude des sacrifices qu'on lui offroit, & des victimes qui lui étoient immolées ; c'étoit-là qu'il exauçoit les prieres de tous les peuples. Et il figuroit ainsi alors par l'unité de ce seul temple, l'unité d'une seule Religion, & l'unité d'un seul Dieu, que l'on devoit regarder, non pas comme renfermé dans cet espace si étroit du temple de Jerusalem, lui qui remplit toute la vaste étendue de la terre & des cieux, mais comme le sanctifiant d'une maniere particuliere par des effets tout divins de sa bonté pour les hommes.

J. C. confirme la même chose par l'exemple de *celui*

celui qui jure par le ciel ; car celui-là, ajoute-t-il, *jure par le trône de Dieu, & par celui qui y est assis :* puisque le ciel ne doit être vénérable à l'homme, que par le rapport qu'il a à Dieu. Et il ne faut pas s'imaginer, selon la réfléxion d'un Ancien, que lorsque le ciel est appellé *le trône de Dieu*, on doive entendre que celui qui est infini par sa nature, & qui se suffit infiniment à lui-même, ait besoin du ciel pour sa demeure & pour son trône. Mais le ciel est ainsi nommé, de peur que considerant sa vaste étendue, & la pureté de sa substance, nous ne nous figurions que c'est un Dieu, ou quelque chose d'égal à Dieu. On l'appelle donc, & la maison & *le trône* du Seigneur, afin que ces noms servent même à faire connoître la difference infinie, qui se trouve entre Dieu & le ciel, qui n'est regardé que comme son trône. Car de même qu'une maison & qu'un trône sont postérieurs & inferieurs à celui qui les a faits, aussi le ciel est infiniment inférieur à Dieu, n'étant que la créature de celui qui est increé, & qui a créé toutes choses.

Despons. ad Græc. ap. Justin.

℣. 23. *Malheur à vous, Docteurs de la loi, & Pharisiens hypocrites, qui payez la dixme de la mente, de l'aneth & du cumin, & qui avez abandonné ce qu'il y a de plus important dans la loi, sçavoir, la justice, la misericorde & la foi. C'étoit-là les choses qu'il falloit pratiquer, sans omettre néanmoins les autres.*

Saint Jerôme traduit cet endroit du texte sacré de saint Matthieu d'une maniere toute différente : car il ne dit pas, que les Pharisiens payoient la dixme de toutes ces herbes, mais qu'ils l'exigeoient des peuples avec une grande exactitude,

par un effet de leur avarice, & par rapport à leurs propres interêts, plutôt qu'à la loi de Dieu, qu'ils négligeoient d'observer dans des choses bien plus importantes. Cependant, comme il y avoit parmi ces Phariſiens des Levites & des Prêtres, il y en avoit auſſi beaucoup qui ne l'étoient pas. Ainſi S. Hilaire, & d'habiles Interpretes ont entendu par ces paroles de J. C. le payement même que les Phariſiens faiſoient de la dixme de ces moindres herbes, avec une exactitude ſcrupuleuſe, quoiqu'ils euſſent abandonné ce qu'il y avoit de plus important dans la loi de Dieu. C'eſt ainſi que dans saint Luc, ce Phariſien ſuperbe, qui s'élevoit au-deſſus du Publicain, ſe vantoit en la préſence du Seigneur, de *donner la dixme de tout ce qu'il poſſedoit.* J. C. met donc au jour, dit ſaint Hilaire, ce qu'il y avoit de caché dans le cœur de ces Docteurs de la loi & de ces Phariſiens; & il condamne l'iniquité ſecrette de leurs volontés, lorſqu'il fait voir qu'ils n'accompliſſoient ce que la loi preſcrivoit touchant la dixme de ces herbes, qu'afin de paſſer aux yeux des hommes pour de fideles obſervateurs de la loi. Car s'ils avoient eu une véritable volonté d'accomplir la loi de Dieu, ils ſe fuſſent attachés principalement à l'obſervation de ce qu'elle preſcrivoit de plus important, *ſans omettre néanmoins*, comme leur dit J. C. *ces autres choſes.*

Luc. 18. 12.

Hilar. in Math. can. 24.

Or ce qu'ils devoient ſans comparaiſon regarder comme le plus important, c'étoit *la juſtice*, qui conſiſte à rendre au prochain ce qui lui eſt dû, ſoit dans toutes les occaſions ordinaires, ſoit dans celles où nous avons droit de le juger : c'étoit *la miſéricorde*, qui conſiſte dans la charité, dont nous ſommes redevables envers les pauvres, les orphe-

Hieron. in hunc locum.

lins & les veuves; dans la douceur envers ceux qui nous persécutent, & dans l'assistance que nous devons à ceux qui sont outragés & opprimés : c'étoit *la foi* qui consiste à regarder Dieu en toutes choses, comme le Juge suprême de notre conduite, comme l'objet souverain de l'amour de notre cœur, comme le modele très-parfait que nous devons imiter. Il falloit donc s'attacher principalement à ces choses, qui renferment, comme dit saint Chrysostome, la vie véritable de nos ames, & ce qui est nécessaire pour les purifier. Mais les Pharisiens & les Docteurs de la loi, appliqués uniquement à ce qui pouvoit leur procurer une vaine estime parmi les hommes, & les faire regarder comme de grands observateurs de la loi de Dieu, se rendoient en quelque façon scrupuleux dans le payement des moindres dixmes, soit qu'elles fussent dûes, ou qu'ils le crussent seulement, & en même temps *ils abandonnoient*, selon l'expression de J. C. l'essentiel de la loi : *Reliquistis quæ graviora sunt legis*. Ils ne le négligeoient donc pas seulement, mais ils sembloient même l'avoir oublié, comme une chose absolument abolie. C'est pour cela que le Fils de Dieu ajoute :

Chrysost. in Matt. hom. 74.

Maldon. in hunc locum.

℣. 24. *Conducteurs aveugles, qui avez grand soin de passer* ce que vous buvez, *de peur d'avaler un moucheron, & qui avalez un chameau.*

Si c'est la derniere misere à un aveugle, de croire qu'il n'a pas besoin de guide; ce lui est sans doute une horrible présomption & la source des plus grands malheurs, d'entreprendre de conduire même les autres. Voici donc ce que le Sauveur leur dit : Vous vous mêlez de conduire les peuples, vous qui êtes dans le dernier aveugle-

ment ; puisque vous craignez *d'avaler un moucheron* : c'est-à-dire , de violer la loi de Moïse dans les moindres choses , en même temps que *vous avalez un chameau* , c'est-à-dire , que vous abandonnez sans aucun scrupule ce qu'il y a de plus important dans cette loi. C'étoit une espece de proverbe parmi les Juifs , qui étoit très-propre pour faire sentir à ces Pharisiens d'une maniere plus vive, l'effroyable étourdissement d'esprit où ils étoient , en préférant ce qui ne devoit être comparé qu'à un *moucheron* , à ce qui devoit être regardé comme un *élephant* , à cause de la grande disproportion qu'il y avoit entre la *justice* , la *miséricorde* & la *foi* ; & ces dixmes des moindres herbes. Car en effet , comme le remarque saint Chrysostome , la loi n'avoit ordonné ces petites choses , que par rapport à ces autres beaucoup plus grandes, qui étoient la miséricorde & la justice ; en sorte qu'elles devenoient inutiles à ceux qui se contentoient de les observer, en abandonnant celles pour lesquelles on les avoit établies.

Chrysost. in Matt. hom. 74.

℣. 25. jusqu'au 29. *Malheur à vous , Docteurs de la loi & Pharisiens hypocrites , parce que vous nettoyez le dehors de la coupe & du plat , & que vous êtes au-dedans pleins de rapine & d'impureté. Pharisien aveugle , nettoyez premierement le dedans de la coupe & du plat , afin que le dehors en soit net aussi , &c.*

J. C. fait voir par cette comparaison d'une *coupe* où l'on sert à boire, & d'un plat où l'on sert à manger , combien les Pharisiens se trompoient eux-mêmes , & trompoient les peuples. L'usage d'un plat ou d'une coupe , dit saint Hilaire , se tire non du dehors , mais du dedans : ainsi lorsque le dedans est sale , de quoi peut servir la netteté du de-

Hilar. in Matth. can. 29.

hors ? *Calicis namque usus interior est : qui si obsorduerit, quid proficiet lotus exterius ?* Il faut donc avant toutes choses, ajoute-t-il, travailler à acquerir la pureté d'une bonne conscience, afin que ce qui n'est qu'extérieur, & qui regarde le corps, soit pur aussi. C'étoit néanmoins tout le contraire qu'on remarquoit dans la conduite des Pharisiens. Ils avoient grand soin de laver leur corps, & de nettoyer les vases dont ils se servoient ; comme si la pureté que la loi demandoit d'eux eût consisté dans ces choses exterieures. Et ils avoient cependant le cœur tout *plein de rapine*, c'est-à-dire, d'avarice, qui les portoit à piller les veuves & les orphelins : & de *l'impureté* de toutes sortes de vices. En un mot, ils ne s'appliquoient qu'à paroître saints *& justes* par des pratiques légales purement extérieures, pendant que leur cœur étoit livré à l'orgueil, & à tous les autres péchés dont il est la source. C'est ce que le Fils de Dieu éclaircit encore par cette autre comparaison d'un *sépulcre* qui est *blanchi* au-dehors. Car de même, dit saint Jerôme, que les sépulcres sont enduits de chaux par le dehors, enrichis d'or & de marbre, & brillans de differentes couleurs ; & que *le dedans ne renferme que des ossemens de morts :* aussi des Docteurs superbes & corrompus, tels qu'étoient ceux dont parle ici J. C. qui enseignoient la loi de Moïse, & qui pratiquoient tout le contraire, faisoient paroître une grande pureté à l'extérieur, & affectoient même de passer pour humbles dans leurs paroles : mais ils avoient l'ame corrompue par toutes les differentes passions qu'ils nourrissoient au-dedans d'eux-mêmes, & qui étoient comme des serpens qui rongeoient le fond de leur cœur, & qui les

Hieron. in hunc locum.

rendoient abominables aux yeux de Dieu.

Les crimes que le Fils de Dieu reprochoit à ces impies, leur avoient été souvent reprochés par les Prophetes, qui les accusoient sans cesse d'être voleurs & avares, & qui blâmoient leurs Princes de ne rendre point la justice. Ainsi, dit saint Chrysostome, il n'y avoit rien ni dans ces reproches, ni dans cette comparaison d'un sépulcre, qui dût leur paroître ni surprenant, ni nouveau; puisque le prophete Roi avoit comparé long-temps auparavant, leur bouche à un *sepulcre toujours ouvert*. Mais il y a encore aujourd'hui, dit le même Saint, plusieurs de ces Pharisiens, qui ont grand soin de paroître purs au-dehors, & qui ne sont pleins au-dedans que de corruption & d'iniquité. Beaucoup sont exacts à regler leur extérieur; mais peu de personnes s'appliquent à s'établir dans une solide piété. Qu'on verroit de pourriture, de déreglement & d'impureté, si l'on ouvroit le sépulcre de la conscience d'un grand nombre de personnes! Que si c'étoit un grand mal que des Docteurs de l'ancienne loi, & des Pharisiens se trouvassent dans cet état déplorable; c'en est un encore plus grand, & qui demande comme une source de larmes, que nous autres qui avons l'honneur d'être devenus les temples de Dieu, nous devenions tout-d'un-coup comme des *sépulcres* tout remplis d'infection; que de la demeure de J. C. & de l'organe du Saint-Esprit, notre ame passe à être un assemblage de toutes sortes d'impuretés; & que les membres du Fils de Dieu ne renferment plus que comme *des ossemens de morts*.

Chrys. in Matth. hom. 74.

Mais que ceux mêmes, qui ont quelque lieu de se regarder comme accomplissant les devoirs de

la justice, craignent beaucoup de n'être pas tout-à-fait sinceres aux yeux de Dieu, qu'ils craignent que leur justice ne soit plus, pour parler ainsi, corporelle, que spirituelle; qu'elle ne consiste davantage dans les choses exterieures, qui sont seulement comme le corps de la Religion, que dans l'essentiel d'une piété toute interieure; qu'ils ne ressemblent plutôt aux vierges folles qui mettoient toute leur confiance dans le vain éclat de leur vertu, qu'aux vierges sages, dont la piété venoit du dedans, & dont la lampe ne brûloit & ne brilloit au-dehors, que par ce fond d'une charité & d'une humilité qui les rendoit agréables à leur Epoux.

℣. 29. jusqu'au 34. *Malheur à vous, Docteurs de la loi, & Pharisiens hypocrites, qui bâtissez des tombeaux aux Prophetes, & ornez les monumens des justes, & qui dites: Si nous eussions été du temps de nos peres, nous ne nous fussions pas joints avec eux, pour répandre le sang des Prophetes, &c.*

Ce n'est pas parce que les Pharisiens *bâtissoient des tombeaux aux Prophetes*, ou parce qu'ils condamnoient l'injustice de leurs peres, qui les avoient fait mourir, que le Fils de Dieu prononce cette malédiction contre eux: mais c'est parce qu'en feignant de condamner l'impiété de leurs peres, ils commettoient eux-mêmes de plus grands excès. Car il paroît par saint Luc, que cette condamnation qu'ils faisoient de la conduite que leurs peres avoient tenue, n'étoit que feinte; puisque J. C. y déclare expressément, qu'ils *consentoient à ce qu'avoient fait leurs peres.* Voici donc comment on peut éclaircir avec un sçavant Auteur, & développer tout le sens de ces paroles de J.C. Dieu interprete sou-

Chryf. in Matth. hom. 75.

vent les actions & les paroles des hommes, non selon le ſens auquel ils veulent eux-mêmes les faire prendre, mais ſelon le ſens véritable qui convient à la diſpoſition intérieure de leur cœur, & qu'il pénetre par la lumiere infaillible de ſa vé-
Amos 5. rité. C'eſt ainſi qu'il ſe plaint dans un Prophete,
25. 26. Qu'Iſrael, dans l'eſpace de quarante ans qu'il avoit été dans le deſert, ne lui avoit point offert de ſacrifices, mais à Moloch & aux aſtres; parce qu'en effet ce peuple ne lui avoit point rendu dans tout ce temps-là un culte ſincere, mais que leur cœur ſe portoit toujours vers le culte des idoles. De même ici, lorſque les Phariſiens avouoient que les Prophetes avoient été tués par leurs peres, J. C. prend cet aveu dans un autre ſens qu'ils ne le vouloient. Car au-lieu qu'ils ne les nommoient *leurs peres*, que par rapport à la nature: J. C. les regardoit eux-mêmes comme étant les vrais enfans de ces peres ſi injuſtes, non ſeulement par la nature, mais encore par la reſſemblance de leurs cœurs, & de leurs mœurs.

Ainſi malheur à vous Docteurs de la loi, & Phariſiens, leur dit-il: car lorſque vous faites une vaine oſtentation de ces tombeaux que vous bâtiſſez aux Prophetes, & que vous vous vantez que vous n'auriez pas participé au crime de vos peres qui les ont tués, ſi vous aviez vêcu de leur temps; vous faites connoître véritablement que vous êtes les dignes enfans de ces meurtriers des Prophetes du Seigneur, puiſque vous n'êtes pas meilleurs dans le fond, qu'ils étoient eux-mêmes, & que vous avez deja conçu dans le cœur le crime énorme que vous commettrez bien-tôt. Vous honorez donc en apparence les morts, parce qu'ils

ne peuvent plus vous nuire : & vous perſécutez avec une haine implacable celui qui vous prêche les mêmes choſes que tous ces anciens Prophetes, & d'une maniere beaucoup plus parfaite.

Saint Jean Chryſoſtome dit encore quelque choſe de plus fort : car il prétend que ces cruels ennemis de la vérité n'avoient pas deſſein en bâtiſſant des tombeaux à ces Prophetes, de les honorer, mais d'inſulter à leur mémoire, & de conſerver par-là un monument de la liberté avec laquelle leurs peres avoient impoſé ſilence à ces juſtes qui s'oppoſoient à leurs voies. Que ſi l'on a quelque peine à leur attribuer un tel ſentiment, & à expliquer leurs paroles en ce ſens, il étoit viſible au moins que l'injuſtice & la cruauté regnoit auſſi fortement au fond de leur cœur, que dans celui de leurs peres, & que quand ils auroient bâti ces tombeaux aux ſaints Prophetes pour paroître reſpecter leur mémoire, ils ne la reſpectoient pas en effet; puiſqu'étant enfans de ceux qui avoient tué ces Prophetes du Seigneur, ils ſe diſpoſoient eux-mêmes à tuer le Seigneur de ces Prophetes. C'eſt auſſi ce que le Sauveur leur fait entendre, lorſqu'il dit : *Ainſi vous vous rendez témoignage à vous-mêmes, que vous êtes les enfans de ceux qui ont tué les Prophetes.* Car il leur montroit par-là, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, qu'ils ſe faiſoient voir de dignes enfans de tels peres, par la reſſemblance de leurs mœurs également corrompues.

Chryſoſt. ut ſuprà.

Mais afin qu'ils fuſſent plus convaincus de la verité de ce reproche, il leur dit tout ouvertement, Qu'ils *achevaſſent de combler eux-mêmes la meſure de leurs peres.* Et il leur parloit ainſi, comme le remarque le même Saint, non pas pour leur

commander de le faire, mais pour leur prédire qu'ils le feroient ; c'est-à-dire, qu'il les assuroit par ces paroles de la parfaite connoissance qu'il avoit de la disposition de leur cœur à son égard, & du dessein qu'ils avoient pris de se défaire de lui. C'est pourquoi après leur avoir fait entendre, que ceux qui auroient la hardiesse de tuer le maître, eussent beaucoup moins encore épargné ses serviteurs, il leur parle comme à des hommes consommés dans la malice, & les traite avec la derniere force en les nommant, comme avoit fait avant lui saint Jean-Baptiste, des *serpens*, & une *race de viperes*. Car, comme il naît, dit saint Jerôme, des viperes d'autres viperes; de même de ces peres meurtriers étoient nés des enfans homicides. Ils étoient véritablement, selon saint Hilaire, des serpens & une race de viperes, parce qu'ils devoient remplir par la mort de J. C. la mesure de l'iniquité & de la détestable volonté des peres qui les avoient engendrés. *Comment* donc *auroient-ils pu éviter* la rigueur du jugement & de *l'enfer*, puisque feignant de détester le meurtre des saints Prophetes, ils devoient persecuter le Dieu des Prophetes jusqu'à le faire mourir sur la croix ? *Et quomodo effugient judicium, detestantes cædem Prophetarum, & usque ad crucis mortem Dominum persequentes.*

Hier. in Matth. can. 24.

Lorsque J. C. leur dit de *combler la mesure de leurs peres*, il nous fait entendre une grande vérité, qui est que Dieu ne se hâte pas toujours de punir les crimes des hommes. mais qu'il ne les laisse pas aussi toujours impunis. Ainsi sa patience attend qu'ils soient arrivés jusqu'à une certaine *mesure*, ayant résolu, selon les regles impénétrables de sa justice, d'y donner enfin des bornes. Il est vrai

qu'il avoit châtié de temps en temps les peres de ceux à qui le Sauveur parloit alors. Mais ce châtiment avoit été accompagné de misericorde, & il n'avoit pas encore abandonné tout-à-fait son peuple. Leur horrible ingratitude, leurs murmures continuels, leurs rechutes si frequentes dans l'idolatrie, les meurtres commis en la personne de plusieurs Prophetes, avoient attiré sur eux en divers temps les fleaux de sa justice. Mais pour *combler la mesure* de l'impiété de cette nation, il falloit qu'ils fissent mourir le Juste & le Saint des Saints, & qu'ils rejettassent avec le dernier mépris le regne de cet Homme-Dieu, que leurs Ecritures leur promettoient depuis tant de siecles comme leur Roi véritable & leur Sauveur. Craignons donc aussi nous autres d'abuser de la patience dont Dieu use à notre égard. Craignons de combler la mesure de nos péchés, & de mettre enfin, pour le dire ainsi, des bornes à la divine miséricorde, en obligeant Dieu par la consommation de notre infidélité, de nous laisser à nous-mêmes & de nous abandonner entierement.

℣. 34. jusqu'au 37. *C'est pourquoi je m'en vais vous envoyer des Prophètes, des Sages, & des Docteurs; & vous tuerez les uns, vous crucifierez les autres, vous en fouetterez d'autres dans vos synagogues, & vous les persecuterez de ville en ville; afin que tout le sang innocent qui a été répandu sur la terre, retombe sur vous depuis le sang d'Abel le juste, jusqu'au sang de Zacharie, &c.*

C'est pourquoi, dit J. C. c'est-à-dire; afin que vous combliez entierement la mesure de vos peres & la vôtre, & que vous paroissiez véritablement les dignes enfans de ces meurtriers des anciens ju-

ftes, quelque vaine oftentation que vous faffiez de votre juftice, vous traiterez *les Prophetes*, *les fages*, *les Docteurs que je vais vous envoyer*, comme vos peres ont traité ceux qui ont vêcu de leur temps : & vous ferez connoître par-là, que vous ne leur auriez pas été plus favorables que vos peres. Il parle
Luc. 11. 49. de fes Apôtres & de fes autres difciples, qui devoient encore après fa mort leur annoncer par fon ordre & par un effet de *fa* divine *miffion* & de fa profonde *fageffe*, felon l'expreffion de faint Luc, les myfterès de la nouvelle alliance & de l'Evangile.
Hilar. in Matth. can. 24. Ils étoient, dit faint Hilaire, *Prophetes*, par la revelation qu'ils avoient reçu de l'avenir. Ils étoient *Sages* par la connoiffance que Dieu leur avoit donnée de fon Fils : Ils étoient *Docteurs* par l'intelligence véritable qu'ils avoient de la loi divine. Or les Juifs *en tuerent quelques-uns*, comme faint
Eufebius hift. Eccl. lib. 3. *cap.* 16. Eftienne & faint Jacques : ils *crucifierent les autres*, comme Simeon fils de Cleophas, fecond Evêque
2. *Cor.* 11. 24. de Jerufalem : & ils *en fouetterent d'autres*, comme faint Paul, qui affure l'avoir été jufqu'à cinq fois ;
Act. 5. 40. & tous les Apôtres, felon qu'il eft rapporté dans l'hiftoire de leurs Actes.

Hieron. in hunc locum. Mais d'où vient que *le fang d'Abel* & celui de *tous les juftes*, qui a été répandu depuis, jufqu'à celui de *Zacharie* dont il eft parlé ici, doit *retomber*, felon J. C. *fur ces Juifs* à qui il parloit, & être vengé fur leur perfonne & fur leurs enfans, puifqu'ils n'avoient point répandu eux-mêmes ce fang innocent ? C'eft que l'Ecriture nous apprend, dit faint Jerôme, qu'il y a deux races, l'une de bons, l'autre de méchans ; & ces deux races ayant commencé à Abel & à Caïn, fe font perpétuées durant tout le cours des fiecles, & fe perpétueront encore-

jusqu'à la fin du monde. Le prophete Roi dit de la premiere : *Qui montera sur la montagne du Seigneur, ou qui se reposera sur sa sainte montagne?* Et après avoir décrit ceux qui y monteroient, il ajoute : *C'est-là la race de ceux qui cherchent le Seigneur, de ceux qui cherchent* à voir *la face du Dieu de Jacob.* Et il dit encore ailleurs : *La race des justes sera benie.* Quant à l'autre race, qui est celle des méchans, elle est appellée ici, selon ce Saint, *une race de viperes.* Tous ceux donc qui ont traité J. C. ses Apôtres & ses disciples, comme Caïn traita Abel lorsqu'il répandit si cruellement son sang, sont de la race de Caïn ; & composant tous ensemble une même race de meurtriers avec ce premier meurtrier, ils seront comme un même corps, punis des mêmes supplices. Ainsi J.C. ne craint pas de dire à ces Docteurs & à ces Pharisiens, qu'ils *avoient tué Zacharie*, quoiqu'ils ne l'eussent pas tué eux-mêmes ; & il le dit, parce que, selon qu'il l'assure dans saint Luc, *ils consentoient à ce qu'avoient fait leurs peres*, se rendant ainsi comme propres les crimes que leurs peres avoient commis ; & que, selon qu'il le déclare en ce lieu, *ils alloient combler eux-mêmes la mesure* de l'iniquité *de leurs ancêtres*, par l'énormité du crime encore plus détestable qu'ils préméditoient contre sa personne.

Ps. 23. 3. &c.

Ps. 111. 1.

Luc. 11. 48.

Quant à *Zacharie*, dont il est parlé ici, nous ne nous arrêterons point à rapporter les sentimens différens des Interpretes, qui seroient plus propres à nous embrouiller qu'à nous éclaircir. Il suffira donc de dire avec saint Jerôme, que le sentiment le plus vraisemblable & le plus suivi, est que ce Zacharie étoit le saint Prêtre du même nom, qui eut pour pere le Pontife Joïada ; qui animé de

Hieron. in hunc locum.

2. Paral. 21. 20.

l'Esprit de Dieu, représenta fortement à Israel le crime qu'ils commettoient en s'abandonnant à l'idolatrie, & qui fut tué à coups de pierres dans le parvis de la maison du Seigneur ; ce que J. C. appelle le lieu qui étoit entre le temple & l'autel ; c'est-à-dire, entre l'autel des holocaustes, qui étoit à découvert dans ce parvis, & le temple. Que s'il est nommé ici *fils de Barachie*, quoiqu'il fût fils du Pontife Joïada ; c'est le sentiment d'un Interprete que Joïada pouvoit bien avoir deux noms différens, celui de Joïada & celui de Barachie, selon l'usage fort ordinaire des Hebreux. Ou bien le nom même de Barachie étoit peut-être, comme le dit saint Jerôme, non pas un nom propre, mais un nom significatif, qui marquoit en langue hebraïque la justice & la piété toute singuliere de ce saint Pontife, vraiment *beni du Seigneur*, selon la signification de ce mot de Barachie. Aussi ce Pere témoigne encore, qu'il avoit trouvé que l'exemplaire de l'Evangile, dont se servoient les Nazaréens, portoit : *Zacharie fils de Joïada.*

Tout le sang des Justes, répandu depuis Abel jusqu'à ce saint Prêtre Zacharie, devoit donc retomber sur les Pharisiens & sur ceux qui leur ressembloient ; & les châtimens que méritoit l'effusion de tant de sang innocent, *devoient tous fondre sur cette race*, selon la parole de J. C. parce que, comme dit saint Jean Chrysostome, ils étoient cruellement animés contre sa personne, de la même jalousie que Caïn avoit conçue contre la personne de son frere Abel, & qu'ayant vu dans tous les siecles passés, & Caïn, & tant d'autres hommes punis rigoureusement pour les mêmes crimes qu'ils commettoient, ils se rendoient dignes de porter le

Chrys. in Matth. hom. 75.

poids du châtiment de tous les autres, pour n'avoir pas profité de leur exemple; & en être devenus même plus méchans. Ne vous plaignez pas en cela, ô Pharisiens, de la justice de Dieu, comme si elle avoit été trop rigoureuse à votre égard; puisqu'après avoir négligé de profiter de l'exemple de ceux qui vous ont précédés, & des divines instructions que la Sagesse éternelle est venue vous donner en propre personne; vous avez encore méprisé son admirable bonté, qui a daigné, depuis même que vous l'avez fait mourir dans son corps mortel, vous envoyer de nouveau des *Prophetes*, des *Sages* & des *Docteurs*, très-capables de vous éclairer & de vous faire rentrer en vous-mêmes, si la malice de votre cœur n'étoit montée à son comble. C'est la maniere dont saint Chrysostome représente d'une part la sagesse & la bonté infinie de Dieu envers ces Juifs, & de l'autre l'excès de leur jalousie & de leur ingratitude.

℣. 37. 38. 39. *Jerusalem, Jerusalem, qui tues les Prophetes, & qui lapides ceux qui sont envoyés vers toi, combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfans, comme une poule rassemble ses petits sous ses aîles; & tu ne l'as pas voulu? Le temps s'approche que votre maison demeurera deserte. Car je vous déclare que vous ne me verrez plus, &c.*

Au milieu de tant de reproches que le Fils de Dieu fait aux Juifs, il leur proteste toujours qu'il a été rempli de douceur & d'amour pour eux. Et c'est même le fondement de toutes ses plaintes, de ce que leur présentant la voie du salut, & les invitant à rentrer au fond de leur cœur pour y condamner l'orgueil & les autres vices qui y regnoient, ils y résistoient toujours avec une opiniâtreté in-

Hier. in hunc loc. Chrys. in Matth. hom. 75. Hilarius in Matt. can. 24. n. 10.

fléxible. Il s'adresse présentement à *Jerusalem*; c'est-à-dire, non aux pierres, ni aux maisons de cette ville, mais à tous ses habitans. Et la nomme par deux fois, en disant : *Jerusalem*, *Jerusalem*, pour exprimer plus vivement sa compassion pleine de tendresse envers une ville qui avoit été choisie pour être le lieu de la demeure du Très-haut parmi les hommes. Il semble, dit saint Chrysostome, que le Fils de Dieu veuille en quelque sorte se justifier à son égard de tous les maux qui devoient lui arriver, lorsqu'il lui fait voir qu'elle avoit toujours résisté aux témoignages de son amour, & à cette voix de sa divine miséricorde, qui l'avoit souvent appellée par la bouche de ses Prophetes, & à tant de graces dont elle avoit abusé; & qu'au lieu de l'écouter humblement, elle s'étoit même élevée avec insolence contre ses ministres jusqu'à les faire mourir. *Combien de fois*, lui dit-il, *ai-je voulu rassembler tes enfans, comme une poule rassemble ses petits sous ses aîles, & tu ne l'as pas voulu?* Il *l'avoit voulu* toutes les fois qu'il *lui avoit envoyé des Prophetes* pour l'exhorter à la pénitence. Et elle *ne l'avoit pas voulu* toutes les fois qu'elle avoit osé rejetter les remontrances de ces Prophetes. Ce n'est pas qu'il veuille dire, que nul des Juifs n'en a jamais profité, puisque Dieu a eu en tout temps des serviteurs qui se sont soumis à sa vérité, & dont sa grace a touché efficacement la volonté. Mais la plupart demeuroient insensibles à tous les effets de sa clémence, & leur volonté endurcie dans le péché résistoit toujours aux différens témoignages qu'il vouloit bien leur donner de sa bonté.

Il use de cette comparaison d'une poule, pour leur exprimer plus sensiblement la tendresse de son

son amour. Car rien n'égale, dit saint Chrysostome, l'affection qu'a la poule pour ses petits. Il s'est rendu par son Incarnation, dit saint Hilaire, comme cette poule à laquelle il se compare lui-même, ayant pris un corps dans le sein sacré de Marie, comme pour couvrir les hommes sous les aîles vivifiantes de sa sainte humanité, pour leur communiquer comme à ses petits la chaleur toute divine d'une vie immortelle, & pour leur apprendre en leur donnant une nouvelle génération, à s'élever comme des oiseaux célestes par un vol tout spirituel, jusqu'à Dieu : *Terrena videlicet nunc & domestica avis factus, quodam corporis sui tanquam alarum operimento, calorem ut pullis suis vitæ immortalis indulgens, & in volatum velut novâ generatione producens.* Le Fils de Dieu avoit donc souvent exhorté son peuple & par ses Prophetes & par lui-même, à se *réunir à lui*, en se séparant de tant d'objets criminels qui le menoient à sa perte ; & il l'avoit pressé bien des fois de se venir mettre comme à couvert dans le sein de sa providence & de son amour, en s'appuyant sur la force de son bras ; & non pas sur le foible soutien des créatures. Mais eux vagabonds & emportés vers ces mêmes créatures, ou courant sans cesse après les faux dieux, & négligeant le culte unique du Dieu d'Israël, *ne voulurent point se rassembler* auprès de celui qui les appelloit, & ils refuserent de le reconnoître pour leur protecteur & pour leur Roi : *Nolumus hunc regnare super nos.*

Hilar. in Matth. can. 24. n. 11.

C'est pour cela que le Fils de Dieu leur déclare, Que *leur maison*, c'est-à-dire, selon saint Jerôme, leur temple, ou selon d'autres, leur ville ; ou pour mieux dire, l'un & l'autre, *deviendroit deserte* par

Luc. 19. 14.

cette effroyable solitude qu'on y vit après le siege & la ruine de Jerusalem, & encore plus par l'abandon absolu de celui qui jusqu'alors s'étoit déclaré son protecteur & son Dieu. Et il ajoute, Qu'ils *ne le verroient plus desormais*, ou, bien-tôt; *jusqu'à ce qu'à* son second avénement ils fussent forcés de reconnoître la vérité de ces paroles, que les peuples & les enfans mêmes avoient chantées: *Beni soit celui qui vient au nom du Seigneur;* parce qu'à la fin du monde, soit ceux d'entre eux qui seront assez heureux pour se convertir enfin à la foi, soit ceux qui persisteront dans leur infidélité, le reconnoîtront véritablement pour celui *qui est venu au nom du Seigneur;* c'est-à-dire, pour le Messie, & pour le Seigneur souverain, auquel & tous les Gentils & tous les Juis doivent être assujettis.

Chrysost. in Matt. hom. 75. Hilarius ibid. ut suprà.

CHAPITRE XXIV.

Marc. 13. 1. Luc. 21. 5.

1. Lorsque JESUS sortoit du temple pour s'en aller, ses disciples s'approcherent de lui pour lui faire remarquer ″ la structure & la grandeur de cet édifice.

1. Et egressus Jesus de templo, ibat; & accesserunt discipuli ejus, ut ostenderent ei ædificationes templi.

Luc. 19. 44.

2. Mais il leur dit: Voyez-vous tous ces bâtimens? Je vous le dis & je vous en assure; ″ ils seront tellement

2. Ipse autem respondens dixit illis: Videtis hæc omnia? Amen dico vobis; non relinquetur

ỳ. 1. *lettr.* les édifices du temple.

ỳ. 2. *lettr.* Il ne demeurera pas ici pierre sur pierre, qui ne soit démolie.

hîc lapis ſuper lapidem, qui non deſtruatur.

3. Sedente autem eo ſuper montem Oliveti, acceſſerunt ad eum diſcipuli ſecretò, dicentes : Dic nobis, quando hæc erunt ? & quod ſignum adventûs tui, & conſummationis ſæculi ?

4. Et reſpondens Jeſus, dixit eis : Videte ne quis vos ſeducat :

5. multi enim venient in nomine meo, dicentes : Ego ſum Chriſtus ; & multos ſeducent.

6. Audituri enim eſtis prælia, & opiniones præliorum : videte ne turbemini : oportet enim hæc fieri, ſed nondum eſt finis.

7. Conſurget enim gens in gentem, & regnum in regnum, & erunt peſtilentiæ, & fames, & terræmotus per loca.

8. Hæc autem omnia initia ſunt dolorum.

détruits, qu'il n'y demeurera pas pierre ſur pierre.

3. † Et lorſqu'il étoit aſſis ſur la montagne des Oliviers, ſes diſciples s'approcherent de lui en particulier, & lui dirent : Dites-nous quand ces choſes arriveront, & quel ſigne il y aura de votre avénement, & de la conſommation du ſiecle ?

† Pluſieurs SS. Martyrs.

4. Et JESUS leur répondit : Prenez garde que quelqu'un ne vous ſéduiſe :

Ephes. 5. 6. Coloſſ. 2. 18.

5. parce que pluſieurs viendront ſous mon nom, diſant : Je ſuis le CHRIST ; & ils en ſéduiront pluſieurs.

6. Vous entendrez auſſi parler de guerres, & de bruits de guerres : mais gardez-vous bien de vous troubler ; car il faut que ces choſes arrivent ; mais ce ne ſera pas encore la fin.

7. Car on verra ſe ſoulever peuple contre peuple, & royaume contre royaume ; & il y aura des peſtes, des famines & des tremblemens de terre en divers lieux.

8. Et toutes ces choſes *ne* ſeront *que* le commencement des douleurs.

Suprà 10. 17. Luc. 21. 12. Joan. 15 20. & 16. 2.

9. Alors on vous livrera aux *Magistrats* pour être tourmentés, & on vous fera mourir; & vous serez haïs de toutes les nations à cause de mon nom.

9. Tunc tradent vos in tribulationem; & occident vos; & eritis odio omnibus gentibus propter nomen meum.

10. En ce même-temps plusieurs // trouverent des occasions de scandale *&* de chute, se trahiront, & se haïront les uns les autres.

10 Et tunc scandalizabuntur multi, & invicem tradent, & odio habebunt invicem.

11. Il s'élevera un grand nombre de faux-prophetes, qui séduiront beaucoup de personnes.

11. Et multi pseudoprophetæ surgent, & seducent multos.

12. Et parce que l'iniquité sera accrue, la charité de plusieurs se refroidira.

12. Et quoniam abundavit iniquitas, refrigescet caritas multorum.

13. Mais celui-là sera sauvé, qui perseverera jusqu'à la fin. ¶

13. Qui autem perseveraverit usque in finem, hic salvus erit.

14. Et cet Evangile du royaume sera prêché dans toute la terre, pour *servir de* témoignage à toutes les nations; & c'est alors que la fin doit arriver.

14. Et prædicabitur hoc Evangelium regni in universo orbe, in testimonium omnibus gentibus: & tunc veniet consummatio.

Marc 13. 14. Luc. 21. 20. Dan. 9. 27.
† Dernier Dimanche après la Pentec.

15. † Quand donc vous verrez que l'abomination de la désolation qui a été prédite par le Prophete Daniel, sera dans le lieu saint, que celui qui lit entende bien ce qu'il lit.

15. Cùm ergo videritis abominationem desolationis, quæ dicta est à Daniele propheta, stantem in loco sancto, qui legit intelligat.

ỳ. 10. *lettr.* seront scandalisés.

16. Tunc qui in Judæa ſunt, fugiant ad montes.

16. Alors que ceux qui ſeront dans la Judée, s'enfuient ſur les montagnes.

17. Et qui in tecto, non deſcendat tollere aliquid de domo ſua.

17. Que celui qui ſera au haut du toit, n'en deſcende point pour emporter quelque choſe de ſa maiſon.

18. Et qui in agro, non revertatur tollere tunicam ſuam.

18. Et que celui qui ſera dans le champ, ne retourne point pour prendre ſa robe.

19. Væ autem prægnantibus, & nutrientibus in illis diebus.

19. Mais malheur aux femmes qui ſeront groſſes ou nourrices en ces jours-là.

20. Orate autem, ut non fiat fuga veſtra in hieme, vel ſabbato.

20. Priez donc *Dieu* que votre fuite n'arrive point durant l'hyver, ni au jour du ſabbat. *Act.* 1. 2.

21. Erit enim tunc tribulatio magna, qualis non fuit ab initio mundi uſque modò, neque fiet.

21. Car l'affliction de ce temps-là ſera ſi grande, qu'il n'y en a point eu de pareille depuis le commencement du monde, & qu'il n'y en aura jamais.

22. Et niſi breviati fuiſſent dies illi, non fieret ſalva omnis caro: ſed propter electos breviabuntur dies illi.

22. Et ſi ces jours n'avoient été abregés, nul homme n'auroit été ſauvé; mais ces jours ſeront abregés en faveur des élus.

23. Tunc ſi quis vobis dixerit, Ecce hîc eſt Chriſtus, aut illic, nolite credere:

23. Alors ſi quelqu'un vous dit, Le CHRIST eſt ici, ou il eſt là, ne les croyez point: *Marc.* 13. 21. *Luc.* 17. 23.

24. Surgent enim pſeudochriſti, & pſeu-

24. parce qu'il s'élevera de faux chriſts, & de faux pro-

pheres, qui feront de grands prodiges, & des choses étonnantes, jusqu'à séduire même, s'il étoit possible, les élus.

25. J'ai voulu vous en avertir auparavant.

26. Si donc on vous dit, Le voici dans le desert, ne sortez point pour y aller. *Si on vous dit*, Le voici dans le lieu le plus retiré de la maison, ne le croyez point.

27. Car comme un éclair qui sort de l'orient, paroît *tout-d'un-coup* jusqu'à l'occident; ainsi sera l'avenement du Fils de l'homme.

Luc. 17. 37. 28. Partout où le corps ‖ se trouvera, là les aigles s'assembleront.

Isai. 13. 10. Ezec. 32. 7. Joel. 2. 10. & 3. 15. Marc. 13. 24. Luc. 21. 25. 29. Aussi-tôt après ‖ ces jours d'affliction, le soleil s'obscurcira, & la lune ne donnera plus sa lumiere, les étoiles tomberont du ciel, & les puissances des cieux seront ébranlées.

30. Alors le signe du Fils de l'homme paroîtra dans le ciel, & ‖ tous les peuples de la terre seront dans les pleurs

doprophetæ: & dabunt signa magna, & prodigia, ita ut in errorem inducantur (si fieri potest) etiam electi.

25. Ecce prædixi vobis.

26. Si ergo dixerint vobis, Ecce in deserto est, nolite exire: Ecce in penetralibus, nolite credere.

27. Sicut enim fulgur exit ab oriente, & paret usque in occidentem: ita erit & adventus Filii hominis.

28. Ubicumque fuerit corpus, illic congabuntur & aquilæ.

29. Statim autem post tribulationem dierum illorum, sol obscurabitur, & luna non dabit lumen suum, & stellæ cadent de cœlo, & virtutes cœlorum commovebuntur.

30. Et tunc parebit signum Filii hominis in cœlo, & tunc plangent omnes tribus ter-

ỳ. 28. *gr.* le corps mort.
ỳ. 30. *lettr.* l'affliction de ces jours-là.
ỳ. 30. *autr.* toutes les tribus de la terre.

ræ : & videbunt Filium hominis venientem in nubibus cœli cum virtute multa, & majestate.

31. Et mittet Angelos suos cum tuba, & voce magna : & congregabunt electos ejus à quatuor ventis, à summis cœlorum usque ad terminos eorum.

32. Ab arbore autem fici discite parabolam. Cùm jam ramus ejus tener fuerit, & folia nata, scitis quia propè est æstas.

33. Ita & vos, cùm videritis hæc omnia, scitote quia propè est in januis.

34. Amen dico vobis, quia non præteribit generatio hæc, donec omnia hæc fiant.

35. Cœlum & terra transibunt, verba autem

& dans les gémissemens; & ils verront le Fils de l'homme qui viendra sur les nuées du ciel avec une grande puissance, & une grande ‖ majesté.

31. Et il envoyera ses Anges, ‖ qui feront entendre la voix éclatante de leurs trompettes, & qui rassembleront ses élus des quatre ‖ coins du monde, depuis une extrémité du ciel jusqu'à l'autre. ‖.

1. Cor. 15. 52. 1. Thess. 4. 15. Apoc. 1. 7.

32. Ecoutez une ‖ comparaison prise du figuier. Quand ses branches sont déja tendres, & qu'il pousse ses feuilles, vous jugez que l'été s'approche.

33. De même, lorsque vous verrez toutes ces choses, sçachez ‖ que *le Fils de l'homme* est proche, & qu'il est *comme* à la porte.

34. Je vous dis, & je vous en assure ‖ que cette race ne finira point, que toutes ces choses ne soient accomplies.

35. ‖ Le ciel & la terre passeront, mais mes paroles ne

Marc. 14. 31.

ỷ. 30. *gr.* gloire.

ỷ. 31. *gr.* avec une trompette de grand bruit. *lettr. vulg.* avec une trompette & grand bruit.

Ibid. *lettr.* vents.

Ibid. *expl.* le ciel est pris ici pour l'endroit de terre qui y répond.

ỷ. 32. *lettr.* parabole.

ỷ. 33. *lettr.* qu'il est prêt à la porte.

ỷ. 34. *lettr.* cette génération.

ỷ. 35. *autr.* quand le ciel & la terre passeroient, mes paroles ne passeront point.

passeront point. ¶

mea non præteribunt.

36. Or nul autre que mon Pere ne sçait ce jour & cette heure, non pas même les Anges du ciel,

36. De die autem illa & hora nemo scit, neque Angeli cœlorum, nisi solus Pater.

Genes. 7. 7. Luc. 17. 26.

37. Et il arrivera à l'avenement du Fils de l'homme, ce qui arriva au temps de Noë.

37. Sicut autem in diebus Noë, ita erit & adventus Filii hominis.

38. Car comme les derniers jours avant le déluge les hommes mangeoient & buvoient, se marioient, & marioient leurs enfans jusqu'au jour que Noé entra dans l'arche;

38. Sicut enim erant in diebus ante diluvium comedentes & bibentes, nubentes & nuptui tradentes, usque ad eum diem quo intravit Noë in arcam;

39. & qu'ils ne connurent le *moment du* déluge que lorsqu'il survint & emporta tout le monde; ainsi arrivera-t-il à l'avenement du Fils de l'homme.

39. & non cognoverunt donec venit diluvium, & tulit omnes; ita erit & adventus Filii hominis.

40. Alors de deux hommes qui seront dans un champ, l'un sera pris & l'autre laissé.

40. Tunc duo erunt in agro; unus assumetur, & unus relinquetur.

41. De deux femmes qui moudront à un moulin, l'une sera prise & l'autre laissée.

41. Duæ molentes in mola: una assumetur, & una relinquetur.

† Un S. Confess. Ponti e. Marc. 13. 33. Luc. 12. 39.

42. † Veillez donc, parce que vous ne sçavez pas à quelle heure votre Seigneur doit venir.

42. Vigilate ergo, quia nescitis quâ horâ Dominus vester venturus sit.

43. Car sçachez que si le pere de famille étoit averti de l'heure à laquelle le voleur doit venir, il est sans doute qu'il veilleroit, & qu'il ne

43. Illud autem scitote, quoniam si sciret paterfamilias quâ horâ fur venturus esset, vigilaret utique, & non sineret perfodi domum

suam.

44. Ideò & vos estote parati ; quia quâ nescitis horâ Filius hominis venturus est.

45. Quis, putas, est fidelis servus, & prudens, quem constituit dominus suus super familiam suam, ut det illis cibum in tempore ?

46. Beatus ille servus, quem cùm venerit dominus ejus, invenerit sic facientem.

47. Amen dico vobis, quoniam super omnia bona sua constituet eum.

48. Si autem dixerit malus servus ille in corde suo, Moram facit dominus meus venire ;

49. & cœperit percutere conservos suos, manducet autem & bibat cum ebriosis :

50. veniet dominus servi illius in die quâ non sperat, & horâ quâ ignorat :

51. & dividet eum, partemque ejus ponet

laisseroit pas percer sa maison.

44. Tenez-vous donc aussi vous autres toujours prêts, parce que le Fils de l'homme viendra à l'heure que vous ne pensez pas.

45. Qui ″ est le serviteur fidele & prudent, que son maître a établi sur tous ses serviteurs, pour leur distribuer dans le temps leur nourriture ?

46. Heureux ce serviteur, si son maître à son arrivée le trouve agissant de la sorte. Apoc. 16. 15.

47. Je vous dis & je vous en assure, qu'il l'établira sur tous ses biens ¶.

48. Mais si ce serviteur est méchant ; & que disant en son cœur, Mon maître n'est pas prêt de venir ;

49. il se mette à battre ses compagnons, & à manger & à boire avec des ivrognes :

50. le maître de ce serviteur viendra au jour qu'il ne s'y attend pas, & à l'heure qu'il ne sçait pas :

51. il le séparera, & ″ lui donnera pour partagge *d'être*

ỳ. 45. *lettr.* pensez-vous ?
ỳ. 51. *autr.* le mettra au nombre des hypocrites.

Suprà 13. 42. Infrà 25. 30. *puni* avec les hypocrites. C'est là qu'il y aura des pleurs & des grincemens de dents.

cum hypocritis. Illic enim fletus, & stridor dentium.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. 2. LOrsque JESUS *sortoit du temple pour s'en aller, ses disciples s'approcherent de lui pour lui faire remarquer la structure & la grandeur de cet édifice, &c.*

Lorsqu'il est marqué que JESUS *sortoit du temple* pour s'en aller, on doit entendre par-là qu'il étoit tard ; & qu'après avoir employé le jour à donner les instructions au peuple, & à parler contre les excès des Prêtres, des Docteurs, & des Phariſiens, il *s'en alloit* vers la montagne des Oliviers, selon ce que dit saint Luc : Que *le jour il enseignoit dans le temple, & que la nuit il sortoit & se retiroit sur la montagne des Oliviers.* Les Peres témoignent que les disciples surpris des paroles de J. C. & sur-tout de cette prédiction qu'il venoit de faire, que Jerusalem deviendroit deserte & abandonnée ; douterent en quelque façon si des ouvrages d'une structure si admirable, & d'une matiere si riche & si rare, seroient en effet un jour détruits, ou qu'au moins ils crussent que le Sauveur pourroit bien être touché de quelque compassion, s'ils lui faisoient remarquer quelle perte ce seroit que la ruine d'un temple si magnifique. En effet, quoique ce temple ne fût plus celui de Salomon, il étoit d'une telle magnificence qu'il suffit de lire la description que Joseph en a faite dans son histoire, pour con-

cap. 21. 37.

Origen. in hunc locum. Chrysost. in Matt. hom. 76. Hilarius in Matt. can. 25. n. 1.

cevoir quelle impreſſion pouvoit faire alors ſur l'eſprit des diſciples de J. C. l'idée ſeule de la deſtruction d'un édifice que l'on pouvoit regarder comme une des plus grandes merveilles du monde. Nous nous contentons de dire ici ſeulement avec ce célebre Hiſtorien: Qu'il n'y avoit rien dans toute la face extérieure du temple de Jeruſalem qui ne ravît les yeux en admiration, & qui ne frappât l'eſprit d'étonnement. « Car il étoit tout couvert de lames d'or très-épaiſſes, qui brilloient à la lumiere du ſoleil levant comme les rayons du ſoleil même, « & dont les yeux ne pouvoient ſupporter l'éclat ; « que toute ſa couverture étoit ſemée & comme hériſſée de pointes d'or, afin d'empêcher les oiſeaux « de s'y abbattre, & de la ſalir : & qu'une partie des « pierres dont ce temple étoit bâti, avoient juſqu'à « quarante-cinq coudées de long, cinq de haut, & « ſix de large ; ce qui fait dire aux diſciples dans « ſaint Marc, en parlant à J. C, *Maître, regardez quelles pierres & quelle ſtructure.*

Joseph. Bel. Jud. l. 5. c. 5.

Marc. 13. 1.

Mais ce n'eſt ni l'or, ni l'argent, ni le cedre, ni les marbres les plus éclatans, qui ſont capables de toucher celui qui eſt Créteur du ciel & de la terre. Et il n'y a que l'humilité d'un eſprit anéanti, & que la componction d'un cœur briſé de douleur de ſes péchés, qui ait la force de faire changer, ſi on peut parler ainſi, les arrêts d'un Dieu. Auſſi J.C. fait connoître à ſes diſciples, le mépris qu'il faiſoit de toute cette magnificence extérieure, qui ne ſervoit qu'à enorgueillir les Juifs, lorſqu'il leur déclare, Que ce temple qui étoit le ſujet de leur admiration, ne deviendroit pas ſeulement déſert, & ne ſeroit pas ſeulement ruiné ; mais qu'il n'y reſteroit pas même une pierre ſur une autre pierre,

Quelques-uns ont regardé cette expression comme une maniere de parler hyperbolique, qui marquoit la ruine entiere d'un temple, dont les Juifs faisoient le sujet de leur vanité au milieu de leurs désordres. Mais d'autres ont cru qu'elle étoit, à la lettre même, exactement véritable. Car quoique dans la ruine de Jerusalem & du temple, les fondemens de ce superbe édifice, qui étoient très-profonds & de pierres d'une grandeur prodigieuse, demeurerent enfouis dans la terre sans qu'on y touchât; d'autres Historiens rapportent comme une chose miraculeuse, que les Juifs, sous l'empire de Julien l'apostat, ayant entrepris de rebâtir à Jerusalem un nouveau temple, & découvert dans ce dessein les fondemens de l'ancien, Cyrille Evêque de Jerusalem, dit par une inspiration visible de Dieu, que le temps étoit arrivé de l'accomplissement de cette parole de J. C. Qu'*il ne resteroit pas pierre sur pierre* dans le temple, & que la nuit il s'éleva tout-d'un-coup un grand tremblement de terre, qui renversa & jetta de tous côtés les pierres de ces fondemens. Il falloit donc, comme dit admirablement un grand Saint, que tout ce temple de l'ancienne Religion Judaïque fût détruit, & que les pierres qui servoient à la structure d'un si magnifique édifice, fussent toutes dispersées, parceque le temps étoit arrivé de consacrer un temple éternel pour la demeure du Saint-Esprit. Et ce temple devoit être l'homme, qui par la connoissance du Fils, & par la confession du Pere, & par l'accomplissement des divins préceptes, a été digne de devenir la maison vivante & le sanctuaire de Dieu : *Templum enim æternum ad habitationem sancti Spiritûs consecrabatur : homo scilicet per agnitionem*

Socrat. hist. Eccl. lib. 3. cap. 17. Ruffin. hist. l. 7. cap. 38.

Hieron in Matt. can. 25. n. 2.

Filii, & confessionem Patris, & præceptorum obedientiam Deo fieri dignus habitaculum.

℣. 3. jusqu'au 9. *Et comme il étoit assis sur la montagne des Oliviers, ses disciples s'approcherent de lui en particulier, & lui dirent : Dites-nous quand ces choses arriveront, & quel signe il y aura de votre avenement & de la consommation du siecle. Et* JESUS *leur répondit : Prenez garde que quelqu'un ne vous seduise ; parce que plusieurs viendront sous mon nom, &c.*

Il n'y avoit point alors de peuple sur cette montagne ; ainsi lorsqu'il est marqué, Que *les disciples de J. C. s'approcherent de lui en particulier*, il paroît que ce furent seulement quelques disciples qui s'approcherent de J. C. s'étant séparés des autres. L'on voit en effet dans saint Marc, que ce furent seulement quatre de ses disciples, sçavoir, Pierre, Jacques, Jean & André, qui l'interrogerent en particulier, comme ayant plus de familiarité avec lui. Ce qu'il venoit de leur dire touchant la ruine de Jerusalem & du temple, leur avoit causé une très-grande surprise, & fait desirer en même-temps de connoître quand ces malheurs devoient arriver. Mais parce qu'ils lui avoient aussi entendu parler en d'autres occasions de son second avenement & de la fin du monde, & qu'ils crurent que l'un & l'autre pourroient être joints à la ruine de Jerusalem, ils lui font en même-temps trois demandes ; sçavoir, *quand ces choses* qu'il venoit de dire de la destruction entiere du temple *arriveroient*, & quel *signe il y auroit*, tant *de son avenement* que de la *consommation* du siécle. Il est vrai qu'un Interprete ne croit pas que les disciples entendissent de la fin du monde cet avenement de J. C. mais du temps auquel il devoit rétablir dans son

Marc. 13. 3.

Matth. 13. 40. 41.

Chrys. in Matth. hom. 76.

éclat le royaume temporel des Juifs, selon les idées grossieres qu'ils s'étoient formées, & qu'ils conservoient encore du regne terrestre du Messie. Cependant comme ils concevoient toutes ces choses d'une maniere fort confuse, on peut bien aussi les laisser dans une espece de confusion, & ne se pas mettre trop en peine d'éclaircir quels étoient alors leurs vrais sentimens. Il paroît par la réponse que le Fils de Dieu leur fait d'abord, qu'il pensoit plutôt à les affermir contre les tentations qu'ils avoient à craindre, qu'à satisfaire leur curiosité. *Prenez garde*, leur dit-il, *que quelqu'un ne vous séduise ;* parce qu'*il y en aura beaucoup* dans la suite *qui viendront sous mon nom, disant, Je suis le* CHRIST, *& qui en seduiront un grand nombre.* Cela marquoit, selon le sens litteral : Qu'il viendroit plusieurs imposteurs, qui se vantant d'être les liberateurs d'Israel, voudroient se faire passer pour le Messie, dont ils auroient la hardiesse de s'attribuer, & le nom, & l'autorité, & les fonctions, & qu'ils en pervertiroient effectivement plusieurs. De ce nombre furent, selon la remarque des Interpretes, un nommé Thodas, dont il est parlé dans les Actes des Apôtres, *qui prétendoit être quelque chose de grand*, c'est-à-dire, quelque grand Prophete, & qui attira d'abord à lui environ quatre cens hommes. Simon le Magicien fut aussi du nombre de ces imposteurs, lui qui se faisoit passer pour *la grande vertu de Dieu*, & qui même, selon saint Augustin, vouloit être regardé comme le CHRIST. Plusieurs autres s'efforcerent de la même sorte, de séduire les peuples avant la ruine de Jerusalem, & ils séduisirent en effet une grande multitude de Juifs, Dieu le permettant ainsi, dit un Interprete, par

Maldon. Act. 5. 36.

Hilar. in Matth. can. 25. n. 2. Hieron. in hunc locum. Act. 8. 9. August. hæres. 1.

un juste jugement ; afin que ceux qui n'avoient pas voulu croire à J. C. vrai Fils de Dieu, ajoutassent foi à des imposteurs, selon cette déclaration si terrible de J. C. même : *Je suis venu au nom de mon Pere, & vous ne me recevez pas. Si quelqu'autre vient en son propre nom, vous le recevrez.* Que s'il s'éleva tant de faux Christs, ou pour parler avec saint Jerôme, tant d'Antechrists avant cette destruction des Juifs ; il s'en est depuis élevé beaucoup d'autres, & il s'en élevera de même toujours jusqu'à la fin du monde. Et ces Antechrists, selon le même Pere, sont tous les hérétiques, qui *sous le nom de* J. C. enseignent des choses contraires à J. C.

Joan. 5. 43.

Ces *guerres* dont il est parlé ensuite, peuvent nous marquer, selon quelques Interpretes, les premieres guerres qui agiterent les Juifs sous l'empire de Caïus, & où l'on en fit un grand carnage, tant à Alexandrie, qu'aux environs de Babylone. Et ces *bruits de guerre* pouvoient bien signifier aussi la crainte qu'ils eurent d'une autre guerre très-sanglante dont ils furent ménacés, lorsqu'ayant reçu un ordre du même Empereur, de placer sa statue dans le temple de Jerusalem, ils aimerent mieux prendre les armes, & s'exposer aux dernieres extrémités, dont ils ne furent délivrés que par la mort de ce Prince. Or quoiqu'il paroisse visiblement, selon saint Jean Chrysostome, que le Fils de Dieu prédisoit à ses Apôtres les premieres guerres qui regardoient particulierement les Juifs, & qui devoient après quelque temps fondre sur eux, en punition de tant de crimes énormes dont la mesure alloit être comblée par sa mort ; rien n'empêche néanmoins que nous ne les entendions aussi d'une maniere plus générale, de toutes les guerres

Joseph. Antiq. Philo. adversf. Flacc. Tacite. histor. lib. 5. Idem. Annal. lib. 12.

Chrysost. in Matt. hom. 76.

& de tous les soulevemens des peuples, qui précederont le dernier avenement de J. C. puisque les unes peuvent bien avoir été comme la figure des autres. Et c'est ce qu'il semble que nous ne devons jamais perdre de vûe dans la suite de l'explication des paroles du Sauveur, pour ne pas restreindre à la seule ruine de ces Juifs, ce qui peut s'entendre aussi des approches de la consommation des siécles.

Mais le Fils de Dieu voulut empêcher, comme dit le même Saint, que ses disciples ne s'imaginassent que tant de maux qu'il leur prédisoit seroient un obstacle à la prédication de l'Evangile, & pensant à les affermir dans la généreuse confession de sa foi, il leur donna cet avis très-important, *de se garder bien de se troubler*, & les assura en même-temps, qu'*il falloit que toutes ces choses arrivassent*. C'est donc de même que s'il leur eût dit : Vous aurez, mes Apôtres, à soutenir deux sortes de guerres, une spirituelle de la part d'un grand nombre d'imposteurs, qui voudront substituer leurs mensonges à ma vérité ; & une autre temporelle de la part d'une multitude d'ennemis qui s'éleveront contre cette nation ingrate, pour la punir de tous ses excès. Soyez donc fermes alors pour ne vous pas décourager. Car c'est pour cela que je vous en avertis, afin que lorsque ces choses arriveront, elles ne vous surprennent pas. Et je vous déclare qu'*il faut même qu'elles arrivent*, à cause des dereglemens & de l'orgueil infléxible d'un peuple que j'ai comblé de faveurs, & que son ingratitude rend digne d'être conduit insensiblement jusqu'à son entiere ruine. Mais cette foule de malheurs qui l'accableront de toutes parts,

ne

ne vous doit troubler en aucune ſorte, puiſqu'ils ne mettront aucun obſtacle au ſuccès de mon ouvrage, & que le ſoulevement de tous les peuples ne pourra point s'oppoſer à la vérité de mes paroles. Le Seigneur, dont la juſtice ſe vengera du peuple Juif, ne permettra tous ſes ſéducteurs, que pour affermir davantage la vérité de la foi : & il tirera de toutes ces guerres la plus grande gloire de ſon nom, avec l'établiſſement de ſon Egliſe.

Après que le Fils de Dieu a déclaré qu'il falloit que toutes ces choſes arrivaſſent, il ajoute : Que *ce ne ſeroit pas encore là la fin.* Et ſaint Chryſoſtome, témoigne que le Sauveur parla ainſi, à cauſe que les Apôtres avoient pris ſujet de ſes paroles, de s'imaginer que la fin du monde arriveroit dans le même temps que la ruine de Jeruſalem. Il leur ôte donc cette penſée, ſelon ce Pere, en leur déclarant que ces malheurs ne devoient pas être regardés comme le ſigne de la fin de toutes choſes & de *la conſommation des ſiécles.* Mais on peut bien dire encore que le Sauveur leur marquoit par là, que les premieres guerres des Juifs dont on a parlé, ne devoient pas être regardées comme la fin de leurs malheurs, mais ſeulement comme des préludes, & comme les avantcoureurs de la ruine de leur ville & de leur temple, & de toute leur Religion. Auſſi ſaint Auguſtin a cru qu'on pouvoit entendre également, & du temps de la ruine de Jeruſalem, & du temps de l'Antechriſt, c'eſt-à-dire, de la fin du monde ; ce que J. C. ajoute pour un plus grand éclairciſſement de ce qu'il venoit de dire : On verra, dit-il, *ſe ſoulever peuple contre peuple, & royaume contre royaume.* Quelques Interpre-

Auguſt. epiſt. 80. nov. edit. 199. n. 35.

Joseph. Bell. Judaic. l. 2. Hegesip. lib. 2. Grotius.

tes ont entendu néanmoins ces paroles dans le premier sens, des horribles soulevemens & séditions qui s'exciterent sous l'empire de Claude & sous celui de Neron, lorsque les Juifs s'élevant avec la derniere fureur contre les autres nations dans les mêmes villes, & s'entretuant les uns les autres, il s'en fit un effroyable carnage, tant à Césarée, qu'à Scytopolis, à Ptolémaïde & à Tyr, & ensuite à Alexandrie & à Damas; comme aussi de la guerre universelle où ils s'engagerent contre les Romains, contre Agrippa, & contre tous les alliés de l'Empire.

Act. 11. 28. Joseph. Antiq. lib. 20. Philost. vit. Apollon. Euseb. Chronic. Grotius.

La prédiction du Fils de Dieu, touchant ces *pestes*, *ces famines*, *& ces tremblemens de terre*, s'accomplit aussi à l'égard des Juifs avant la ruine de leur nation. Il est en effet parlé dans les Actes des Apôtres, d'une grande famine qui arriva sous l'Empereur Claude. Et la *peste* est presque toujours comme une suite nécessaire de la famine. Quant aux *tremblemens de terre* prédits ici par le Fils de Dieu, il en arriva plusieurs à Smyrne, à Milet, à Chios, à Samos, à Laodicée, à Hierapolis, & à Colosses, quelque temps avant la ruine de Jerusalem. Et ces signes de la colere de Dieu regardoient particulierement les Juifs, comme le remarque un Interprete; parce qu'il y en avoit un fort grand nombre dans ces mêmes lieux. Mais ce ne sont là encore, dit J. C. que comme *les premieres douleurs* que sent une femme avant le travail de l'enfantement : car c'est-là la force du sens renfermé dans le mot grec. Que sera-ce donc du travail même de l'enfantement, c'est-à-dire, de ce que souffrira Jerusalem lorsqu'elle sera assiégée, & dans la derniere désolation, avant que d'être

entierement détruite ? Nous nous contentons d'expliquer ces choses litteralement par rapport aux Juifs ; parce que l'établissement de la vérité historique est d'une grande conséquence pour notre Religion contre les Juifs, qui sont si aveugles, qu'ils tâtonnent, pour parler ainsi, en plein midi, lorsqu'ils refusent encore de reconnoître la vérité de l'accomplissement des prédictions de J. C. à leur égard.

℣. 9. jusqu'au 15. *Alors on vous livrera* aux Magistrats, *pour être tourmentés ; & on vous fera mourir, & vous serez haïs de toutes les nations à cause de mon Nom. En ce même temps plusieurs trouveront des sujets de scandales & de chutes, se trahiront & se haïront les uns les autres. Il s'élevera un grand nombre de faux-Prophetes, qui séduiront beaucoup de personnes, &c.*

C'est avec très-grande raison que le Fils de Dieu entremêle ici les maux que devoient souffrir ses Apôtres, avec ceux que souffriroient tous les Juifs; afin d'une part qu'ils ne se flatassent pas de pouvoir jouir d'une entiere paix au milieu de tant de maux ; & de l'autre, que la vûe de tous ces malheurs qui seront la juste punition de l'infidelité des Juifs, servît en quelque façon, comme dit saint Chrysostome, à adoucir ce qu'ils souffriroient eux-mêmes pour la défense *& pour* la gloire *du nom* adorable de leur divin Maître. Ç'a été donc là la principale consolation des Apôtres & de tous les autres disciples de J. C. dans leurs souffrances, de pouvoir se rendre ce témoignage si glorieux, *qu'ils ne souffroient point*, selon que le dit saint Pierre, *comme méchans, mais comme Chrétiens*, & comme mettant leur gloire à mourir pour le Nom de J. C.

Chrys. in Matth. hom. 76. Hilar. in Matth. can. 25. n. 2 & 3. Grotius. Jansen.

1. Petr. 4. 15. 16.

Il le leur prédit lui-même, afin qu'ils ſçachent que ce ſera le partage de ceux qui ſeront ſes vrais diſciples, & qu'ils n'en ſoient point troublés. Il leur déclare qu'*ils ſeront haïs de toutes les nations*. Mais en ajoutant que ce ſera *à cauſe de ſon Nom*, il leur fait entendre que cette haine des nations ſera l'effet & la preuve de ſon amour.

Il eſt même remarquable que cette *famine*, cette *peſte*, & ces *tremblemens de terre*, dont il venoit de parler à l'occaſion des Juifs, furent depuis imputés à ſes diſciples, que l'on accuſa d'attirer ces maux à la terre, par leur impiété envers les dieux. Et cette accuſation ne contribua pas peu à les faire perſécuter & *haïr* de tout le monde. C'étoit parce qu'ils avoient la gloire de porter le nom de J.C. que ces faux-dieux, ou ces vrais démons, leur faiſoient attribuer tant de malheurs; & ils vouloient étouffer, s'ils avoient pu, ces nouveaux Prédicateurs, qui travailloient à diſſiper par la vérité de l'Evangile toutes leurs illuſions, & qu'ils ſentoient bien être deſtinés pour détruire leur empire. Ainſi l'on vit dans le même temps un double prodige; & la ruine des Juifs établir la vérité des prédictions que J. C. avoit faites ſur leur ſujet, & les ſouffrances des Apôtres & de tous les autres Chrétiens, ſervir à l'établiſſement de l'Egliſe, puiſque l'Egliſe ne pouvoit être établie que ſur la ruine de la Synagogue, & ſur la mort de J. C. & ſur le martyre de ſes principaux diſciples.

Mais ce grand ouvrage de l'édifice de la ſainte Jeruſalem, ne ſe fit pas ſans qu'il arrivât beaucoup de *ſcandales* & de *chutes*, comme J. C. le prédit encore ici. Un des douze choiſis par le Fils de Dieu, *trahit* & ſon miniſtere & ſon Maître. Saint

Paul déclare qu'il eut beaucoup à souffrir de la part de plusieurs faux-freres. Les premieres persécutions des Juifs, & ensuite celles des Payens, en firent tomber plusieurs. Les *faux-prophetes* dont on a déja parlé, en séduisirent beaucoup. Et enfin, à mesure que *l'iniquité augmenta*, c'est-à-dire, la cruauté des persécuteurs, les scandales causés par ceux qui tomboient, & les erreurs des Docteurs du mensonge, *la charité se réfroidit en plusieurs.* On en vit un triste exemple, lorsque saint Paul étoit prisonnier à Rome sous l'empire de Neron: car il témoigne lui-même avec douleur, que la premiere fois qu'il avoit défendu sa cause, nul ne l'avoit assisté, & que tous l'avoient abandonné. La crainte des chaînes & des supplices avoit plus de force que la charité sur le cœur de ceux qui auroient dû exposer leur vie pour assister ce grand Apôtre dans le combat qu'il avoit à soutenir pour la foi. Et l'on a vu dans toute la suite de l'Eglise cette parole de J. C. trop clairement vérifiée : *Que la charité se réfroidit à mesure que l'iniquité s'accroît ;* au lieu que l'accroissement de l'iniquité demanderoit au contraire un surcroît de charité.

1. Cor. 11. 26.

2. Tim. 4. 16.

Qui sont donc ceux qui *seront sauvés* au milieu de ce naufrage de la foi ou de la vertu de tant de personnes ? Ce seront ceux qui *persevereront jusqu'à la fin*, sans être séduits par les impostures des faux-prophetes, sans être ébranlés par l'exemple du scandale & de la chute des autres, & sans laisser refroidir en eux l'ardeur de la charité, qui seule est capable de resister à l'iniquité du siécle. Car si l'on n'a soin d'entretenir ce feu divin dans les ames par une priere ardente & par un détachement continuel des créatures, dont l'amour est opposé à la

charité, il est bien à craindre que *l'iniquité* du siécle, soit qu'il flatte par ses promesses, ou qu'il étonne par ses menaces, n'éteigne enfin peu-à-peu en elles l'amour divin, qui faisoit auparavant toute leur force.

Chrysost. in Matt. hom. 76.

Ce que J. C. ajoute, Que *l'Evangile du royaume des cieux seroit prêché dans tout le monde, pour servir de témoignage à toutes les nations, & qu'alors la fin devoit arriver*, est expliqué differemment par les Peres. Saint Jean Chrysostome dit, que le Sauveur vouloit prévenir en quelque sorte ses disciples, & empêcher qu'ils ne lui dissent: Comment donc, Seigneur, pourrons-nous vivre au milieu de tant de malheurs? & comment nous soutenir dans tant de périls? & qu'ainsi il les assure par ces paroles, que non-seulement ils y vivront, mais qu'ils auront même la force de *prêcher son Evangile dans toute la terre*, avant que *la fin arrive*; c'est-à-dire, selon ce Saint, avant la ruine de Jerusalem.

Hilar. in Marc. can. 25. n. 2.

Et saint Hilaire explique de même cette *fin*, de l'entiere destruction du peuple Juif. Ils disent donc, que cette prédiction du Sauveur signifioit que la chute de Jerusalem & sa fin derniere devoient arriver lorsque la connoissance du mystere tout céleste de la loi nouvelle auroit été répandue partout. Et saint Chrysostome fait encore une excellente reflexion sur ce qu'il est dit, Que ce seroit *pour servir de témoignage à toutes les nations*. Car il entend ces paroles du témoignage que toutes les nations rendroient contre l'infidelité & la dureté des Juifs, lorsqu'ayant reçu elles-mêmes la vérité de l'Evangile, elles ne pourroient assez condamner ce peuple ingrat & aveugle, à qui les promesses avoient été faites, & qui en avoit cepen-

dant refusé l'effet avec un si grand mépris. Il falloit donc, que toute la terre pût être témoin de la justice du châtiment effroyable de cette nation; & afin qu'elle le pût être, il falloit que la prédication de l'Evangile, que les Juifs avoient rejettée si indignement, y fût répandue de toutes parts. Mais il falloit encore, comme dit le même Saint, que cet Evangile fût prêché par-tout, afin qu'il ne restât plus la moindre ombre d'excuse à ces mêmes Juifs, qui devoient être dans la derniere confusion, en considerant que ce qu'ils avoient rejetté comme contraire à la loi de Dieu, trouvoit entrée dans tous les royaumes, & que celui qu'ils avoient fait attacher à une croix, commençoit à être connu pour le Fils de Dieu dans toute la terre. Saint Paul en effet, déclare, en se servant des paroles du Prophete, Que *la voix de ceux* qui prêchoient *la parole de J. C. avoit déja retenti par toute la terre*, & qu'elle s'étoit fait entendre *jusques aux extrémités du monde.* Il dit ailleurs, Que *la vérité de l'Evangile s'étoit déja répandue dans tout l'Univers où elle fructifioit & croissoit* de jour en jour. Et enfin il loue les Romains de la pureté & de l'ardeur de *leur foi*, & il rend graces à Dieu par J. C. de ce que *l'on en parloit dans tout le monde.* Considerez, dit saint Chrysostome, ce grand Apôtre parcourant la terre, depuis la ville de Jerusalem jusqu'en Espagne. Et jugez ce que tous les autres peuvent avoir fait, lorsqu'un seul a embrassé une si grande étendue de pays.

Chrysost. in Matt. hom. 76.

Rom. 11. 18.

Coloss. 1. 5. 6.

Rom. 1. 8.

Saint Jerôme cependant, & plusieurs Anciens, ont expliqué ces paroles de J. C. d'une autre maniere que S. Hilaire & S. Chrysostome; & ils ont cru qu'elles marquoient *la fin* du monde & la con-

Hier. in in hunc locum.

ſommation des ſiécles, qui n'arriveroit qu'après que *l'Evangile du royaume de J. C. aura été annoncé* dans *toutes* les parties de *la terre, pour ſervir de témoignage aux nations;* c'eſt-à-dire, pour atteſter hautement ſa miſericorde & ſa juſtice; ſa miſericorde à l'égard de ceux qui ſe ſoumettront humblement à cet Evangile; & ſa juſtice à l'égard des autres qui refuſeront d'y obéir. Et ils ont cru que *l'abomination de la déſolation* marquoit la perſonne de l'Antechriſt, dont parle ſaint Paul, lorſqu'il

2. Theſſ. 2. 2. diſoit aux fideles de Theſſalonique : *Ne vous troublez pas, en croyant que le jour du Seigneur eſt prêt d'arriver. Car ce jour-là ne viendra point que l'apoſtaſie ne ſoit arrivée auparavant, & qu'on n'ait vu paroître l'homme de péché & de perdition, qui s'oppoſant à Dieu s'élevera au-deſſus de tout ce qui eſt appellé Dieu, ou qui eſt adoré juſqu'à s'aſſeoir dans le temple de Dieu: voulant lui-même paſſer pour Dieu.* Mais rien n'empêche, comme on l'a dit auparavant, que pour concilier enſemble les ſentimens differens dePeres, nous n'entendions ces paroles du Fils de Dieu, ſelon ces deux ſens, qui ne ſe combattent point l'un l'autre: mais qui ſont plutôt la figure l'un de l'autre, puiſque ce qui arriva à la ruine de Jeruſalem, eſt une image de ce qui arrivera à la derniere déſolation de l'Univers; & que ſi l'on ne ſçauroit entendre, ſans frémir, ce qui ſe paſſa au ſiége de cette malheureuſe ville, on doit concevoir une idée ſans comparaiſon plus terrible, de tous les malheurs dont les méchans ſeront accablés à la fin du monde.

℣. 15. *Quand donc vous verrez que l'abomination de la déſolation qui a été prédite par le Prophete Daniel, ſera dans le lieu ſaint, que celui qui lit entende bien ce qu'il lit,*

C'eſt une queſtion traitée avec une ſi grande étendue dans les differens Auteurs, de ſçavoir ce que le Sauveur a entendu, ſelon le ſens litteral, par cette *abomination de la déſolation*, qu'il prédit devoir *ſe trouver dans le lieu ſaint*, & qu'il donne ici pour ſigne de la ruine de Jeruſalem, qu'on ſe rendroit ennuyeux de rapporter tous leurs ſentimens, & les raiſons principales ſur leſquelles il les appuye. Il ſuffira donc de dire ici ce qui paroît appuyé plus ſolidement ſur l'autorité de l'Ecriture, & la vérité de l'Hiſtoire. J. C. voulant répondre aux Apôtres ſur ce qu'ils avoient demandé touchant le temps de la ville de Jeruſalem, leur donne préſentement cette marque pour le connoître : *Lorſque vous verrez*, leur dit-il, *l'abomination de la déſolation dans le lieu ſaint.* Il eſt porté dans ſaint Luc : *Lorſque vous verrez une armée environner Jeruſalem.* Et dans ſaint Marc : *Lorſque vous verrez l'abomination de la déſolation dans le lieu où elle ne doit pas être.* Il eſt donc viſible par le texte de ſaint Luc, que le vrai ſens litteral de cet endroit regarde la ruine de Jeruſalem, & non pas la fin du monde, comme quelques-uns l'ont entendu. Quant à cette armée qui devoit environner Jeruſalem, il ſemble d'abord qu'on doit l'entendre de celle de Veſpaſien & de Tite : mais peut-être que c'étoit celle de Ceſtius, qui aſſiégea Jeruſalem vers la fin de l'année 68, & qui en leva peu de temps après le ſiége. Car ce fut vers ce même-temps que ce ſiége fut levé, qu'il ſe fit, ſelon Joſeph, une horrible profanation dans le temple, par une troupe de brigands qui y entrerent la force à la main, & qui ſe ſervirent de ce lieu ſacré comme d'un fort pendant trois ans & demi pour exercer mille

Luc. 21. 20. Marc. 13. 14.

Joſeph. Bell. Judaic. l. 4. c. 5. l. 6. c. 1.

violences contre le peuple, ce qui dura jusqu'à l'entiere destruction du temple. C'est-là ce qu'il semble que J. C. a nommé, *l'abomination de la désolation*, c'est-à-dire, une profanation abominable d'un lieu si saint, qui étoit accompagnée, & qui devoit être suivie de la derniere desolation; puisque le sang de ceux qui s'entretuoient inhumainement remplissoit alors le parvis du temple, & que pendant tout le temps que Tite assiégea Jerusalem, la maison de Dieu étoit devenue un lieu de carnage.

Lors donc *que l'on vit l'armée* de Cestius *environner Jerusalem*, & qu'aussi-tôt après ce siége on vit cette troupe *abominable* de brigands *s'établir dans le lieu saint*, c'est-à-dire, selon Daniel, dans le temple *où* cette abomination *ne devoit pas être*, comme dit saint Marc; on dût alors *s'appliquer à l'intelligence de ce qu'on lisoit*, c'est-à-dire, bien comprendre le sens véritable de ces paroles du même Prophete: *L'abomination de la désolation sera dans le temple: & la désolation persévérera jusqu'à la consommation, & jusqu'à la fin;* ce qui marquoit clairement que cette horrible profanation dont on a parlé, causeroit la plus effroyable désolation que l'on pût s'imaginer, & que cette désolation dureroit jusqu'à la ruine entiere de Jerusalem, & du peuple Juif. Quelques Interpretes attribuent, non à J. C. mais au saint Evangeliste, ces paroles: *Que celui qui lit, entende bien ce qu'il lit.* Et en ce cas, il exhorte les fideles à bien comprendre ce que le Sauveur venoit de dire, comme ayant besoin de toute leur application pour être bien entendu, afin qu'ils ne se trompassent pas au signe qu'il leur donnoit des approches de la ruine de cette ville superbe.

Daniel. 9. 27.

℣. 16. &c. *Alors que ceux qui ſeront dans la Judée, s'enfuyent ſur les montagnes. Que celui qui ſera au haut du toit, n'en deſcende point pour emporter quelque choſe de ſa maiſon: & que celui qui ſera dans le champ, ne retourne point pour prendre ſa robe.*

Ce premier ſiége de Jeruſalem, ſuivi de cette horrible profanation de ſon temple, devant être comme le ſignal des approches de ſa ruine, J. C. donne aux diſciples cet avis, de *s'enfuir* deſlors, & de ſortir de cette ville malheureuſe, pour n'être pas enveloppés avec les Juifs dans ſa perte. Et c'eſt auſſi ce qu'un Hiſtorien très-fidele nous aſſure que firent alors les Chrétiens, pour obéir, tant à cet ordre du Sauveur, qu'à une révelation particuliere que reçurent ſur cela avant la guerre quelques perſonnes d'une piété éminente. Car ils quitterent tous la ville de Jeruſalem, & ſe retirerent par l'ordre de Dieu dans une ville nommée Pella, qui étoit au-delà du Jourdain, & en divers lieux du royaume d'Agrippa & de Syrie. Lorſque J. C. déclare, Que *ceux qui ſeroient dans la Judée devoient s'enfuir ſur les montagnes;* il entend qu'il leur ſeroit dangereux de ſe tenir en ce temps-là dans les lieux bas, & expoſés à la violence des ennemis, mais qu'il faudroit pour ſe mettre en ſureté, ſe refugier dans les lieux inacceſſibles des montagnes.

Euſeb. hiſtor. Eccleſ. lib. 3. cap. 5.

Mais pourquoi donc exhortoit-il avec tant de ſoin ſes diſciples de fuir alors? Eſt-ce qu'il vouloit leur inſpirer de la crainte de la mort, lui qui apprenoit à ſes Apôtres à mépriſer généreuſement leur vie pour la défenſe de l'Evangile. C'eſt que la juſtice que Dieu avoit réſolu d'exercer ſur Jeruſalem, ne regardoit que les Juifs ingrats & rebelles

à la foi, & qu'il reservoit à faire paroître le courage des Chrétiens dans les choses qui regarderoient l'établissement de l'Evangile. Ainsi il auroit été contre les desseins de sa providence & de sa sagesse, que ses serviteurs qui devoient répandre leur sang pour la gloire de son nom, eussent péri au milieu de ses Juifs impies, destinés à périr miserablement, comme les meurtriers du Fils de Dieu.

Ceux qui *seront sur le toit*, c'est-à-dire, sur la platte-forme qui étoit au-dessus des maisons dans la Palestine, *ne doivent pas* s'amuser *à descendre dans la maison*, pour y chercher, & *en emporter quelque chose*, mais songer uniquement à s'enfuir; car un Interprete a remarqué qu'il y avoit ordinairement une descente par de-hors à ces plattes-formes, sans que l'on fût obligé de rentrer dans la maison. Tout ce que le Fils de Dieu dit donc sur cela, semble ne marquer, selon la lettre, qu'une grande nécessité de fuir, & de fuir promptement, à cause du grand péril où l'on seroit exposé, si l'on attendoit à se sauver que l'armée Romaine fût venue environner Jerusalem. Car alors il n'y eut plus moyen de s'échapper, cette ville ayant été resserrée très-étroitement, afin qu'il n'en pût sortir personne.

Grotius.

Saint Augustin expliquant spirituellement quelques-unes des paroles de J. C. dit: Que si on veut les entendre de l'Eglise, il y a deux peuples & deux royaumes, l'un de J. C. & l'autre du démon; & qu'il a pu dire dans ce sens, Que l'on verra *s'élever un peuple contre un peuple, & un royaume contre un royaume*; c'est-à-dire, ceux qui appartiennent au démon contre ceux qui appartiennent

August. epist. 80.

à J. C. & que cette guerre dure depuis qu'il a été dit : *Faites pénitence, parce que le royaume de Dieu est proche ;* & que tout le temps qui s'est écoulé depuis le commencement de cette guerre spirituelle, & qui se doit écouler encore, est appellé par J. C. *la derniere heure*. Le même Saint dit, qu'on peut bien aussi entendre spirituellement ces autres paroles : *Que celui qui est sur le toit, ne descende point pour prendre quelque chose dans sa maison ; & que celui qui est dans le champ, ne retourne point prendre sa robe.* Car il croit que cela nous signifie, que dans toutes les afflictions il faut prendre garde de ne se pas laisser vaincre par les sens ; ni de ne descendre pas de l'élevation de la foi, à la bassesse d'une vie charnelle ; ni de ne reculer pas en regardant derriere soi, après qu'on s'étoit déja beaucoup avancé : *In tribulationibus omnibus est cavendum, ne quisque devictus ad carnalem vitam de spiritali sublimitate descendat, aut qui profecerat in anteriora se extendens, deficiendo in posteriora respiciat.* Et le même Saint ajoute : Que si cela étoit à craindre dans le malheur dont Jerusalem étoit menacée, il le sera infiniment davantage dans la derniere tentation qui doit arriver à la fin du monde, non pas seulement à une ville, mais à tous les hommes répandus dans toute la terre.

℣. 19. jusqu'au 23. *Mais malheur aux femmes qui seront grosses ou nourrices en ce temps-là. Priez donc Dieu que votre fuite n'arrive point durant l'hiver, ni au jour du sabbat. Car l'affliction de ce temps-là sera si extrême, qu'il n'y en a point eu de pareille depuis le commencement du monde, &c.*

Saint Augustin, quoiqu'attaché ordinairement à expliquer d'une maniere spirituelle les paroles *August. epist. 8.*

de l'Ecriture, dit de celles-ci, Que si l'on ne consultoit que saint Matthieu & saint Marc, il seroit fort incertain si on devroit les entendre de la ruine de Jerusalem, ou bien de la fin du monde; mais que la maniere dont saint Luc exprime la
Luc. 21. 23. chose, fait voir clairement qu'elles doivent s'expliquer du temps auquel cette ville fut détruite; puisqu'après que J. C. y a prononcé *malheur aux femmes qui seront grosses, ou nourrices*, il ajoute: *Car ce pays sera accablé de toutes sortes de maux, & la colere de* Dieu tombera *sur ce peuple. Ils passeront par le fil de l'épée: ils seront emmenés captifs dans toutes les nations, & Jerusalem sera foulée aux pieds par les Gentils, jusqu'à ce que le temps des Gentils soit accompli.* Ainsi saint Luc éclaircit ce qui pouvoit être obscur dans le texte des autres Evangelistes; & il ne laisse aucun lieu d'entendre ceci de la fin du monde, puisqu'il l'explique lui-même expressément de cette foule de malheurs qui devoient fondre sur cette ville, qui de la sainte cité du Dieu tout-puissant, étoit devenue un sujet d'abomination devant ses yeux.

Lors donc qu'il est dit, *Malheur aux femmes qui seront grosses ou nourrices en ces temps-là*, on doit entendre, que comme les maux dont Jerusalem sera accablée, surpasseront tout ce que l'on peut s'imaginer, il n'y aura que la fuite qui pourra en garantir; & qu'ainsi celles, ou qui seront alors grosses, ou qui auront quelque enfant à la mammelle, ne pouvant pas aisément fuir, se verront réduites au dernier *malheur*. Aussi l'on voit dans
Joseph. Antiq. lib. 14. Josephe une description très-touchante de la fuite déplorable de quelques meres qui étoient chargées d'enfans. Le temps de *l'hiver* n'est pas pro-

pre pour la fuite : & le jour du *ſabbat* étoit ob-ſervé ſi religieuſement parmi les Juifs, qu'ils n'euſ-ſent pas cru pouvoir y faire plus de chemin ; que celui qui étoit preſcrit, quand même ils auroient été en un danger évident de périr. Ainſi J. C. ſe conformant à leurs penſées, leur ordonne de *prier* Dieu, qu'ils *ne* ſoient pas obligés *de s'enfuir pendant l'hiver, ou en un jour du ſabbat ;* de peur que leur fuite en ces temps-là ne pût pas être aſſez prompte pour les ſauver d'un ſi grand péril. Car *l'affliction ſera telle* alors, continue le Fils de Dieu, *qu'il n'y en a point eu de pareille depuis le commence-mencement du monde, & qu'il n'y en aura jamais.* Saint Auguſtin croit encore qu'on doit entendre ceci par rapport au peuple Juif, lequel ſouffrit en effet des maux ſi horribles pendant tout le temps du ſiége de Jeruſalem juſqu'à ſa deſtruction, que Joſephe leur Hiſtorien aſſure lui-même, qu'ils pourroient preſque paroître incroyables. Jamais peuples en effet ne furent traités avec de ſi extrêmes rigueurs ; le crime que l'on puniſſoit en eux paſſant tous autres excès, & rien n'approchant de l'énormité du déicide qu'ils commirent en la perſonne du Fils de Dieu, après qu'il les eut comblés de toutes ſortes de graces. Car, quoique le crime des habitans de Sodome fût puni par le feu du ciel, J.C. aſſure lui-même qu'ils ſeront traités au jour du jugement avec une moindre rigueur, que les villes de Judée qui avoient fait un ſi grand abus de ſes faveurs. Auſſi on peut dire que le châtiment qu'ils ſouffrirent, étant conſumés en un moment par le feu de la colere de Dieu, n'égale point ces longues & effroyables ſouffrances qui ne conſumerent que peu-à-peu ces Juifs malheureux, qui oſe-

Chryſoſt. in Matt. hom. 77.
Act. 1. 12.

rent invoquer sur eux & sur leurs enfans tous les supplices que méritoit la mort cruelle & infame d'un Homme-Dieu, qui n'avoit paru au milieu d'eux que pour les sauver : *Sanguis ejus super nos, & super filios nostros.*

Matth. 27. 25.

Il falloit bien en effet que ces maux que devoient souffrir les Juifs fussent dans le dernier excès, puisque J. C. déclare ici, Que *si ces jours* d'affliction & d'amertume *n'avoient été abregés, nul homme n'eût été sauvé;* mais *qu'à cause des élus ils avoient été abrégés.* Comme on doit être assuré pour les raisons que l'on a marquées auparavant, que ces paroles doivent s'entendre du temps de la ruine de Jerusalem & du peuple Juif ; saint Augustin dit que nous ne devons point douter que dans le temps que cette ville fut détruite, il n'y ait eu dans la Judée & parmi les Juifs des élus de Dieu, qui s'étoient déja convertis à la foi de J. C. ou qui devoient se convertir dans la suite, ayant été choisis par l'élection de Dieu avant même la création du monde : *Non debemus ambigere quando eversa est Jerusalem, fuisse in illo populo electos Dei, qui ex circumcisione crediderant, sive fuerant credituri electi ante constitutionem mundi propter quos breviarentur dies illi, ut tolerabilia mala fierent.*

August. epist. 80.

C'étoit donc, comme dit le même Pere, *en faveur des élus*, que *les jours* d'affliction & d'amertume *devoient être abreges ;* afin que ceux qui avoient déja reçu la foi, ne succombassent pas enfin à de si grands maux ; & que les autres, soit qu'ils fussent nés ou à naître, ne périssent pas avec toute la nation ; ce qui seroit arrivé si toute la nation fût périe alors. Ainsi le temps de cette horrible calamité

calamité ne dura pas autant que l'eût demandé la punition d'un crime qui surpassoit en énormité tous les autres crimes. La fureur de plusieurs d'entre ce peuple fut si grande, qu'il sembloit, selon la description qu'en fait Josephe, qu'ils ne trouvassent de joie que dans le carnage. Et Tite se sentit lui-même obligé de reconnoître, en considérant toutes les fortifications de Jerusalem après qu'il l'eut prise, que c'étoit Dieu visiblement qui l'avoit rendu victorieux, & qui lui avoit livré les Juifs, tant la chose lui parut encore alors comme impossible. Ainsi de l'aveu des ennemis même des Juifs, le Seigneur voulu abréger par un effet de sa bonté envers ses élus, le temps de l'affliction de ce peuple infortuné; puisque *s'il* ne *l'avoit abrégé, nul homme*, c'est-à-dire, selon saint Jean Chrysostome, nul Juif *ne seroit resté.*

Joseph. Antiq. lib. 7. cap. 16.

Chrys. in Matth. hom. 27.

On peut dire en un sens spirituel, que tout le temps de la vie présente est un temps de *fuite*; puisque c'est le temps où l'on peut *fuir*, comme dit saint Jean-Baptiste, *la colere de Dieu qui est prête à tomber* sur nous, & où l'on doit *fuir*, comme dit saint Pierre, *la corruption de la concupiscence qui regne dans le monde.* Prenons donc garde de ne ressembler pas dans notre fuite, *à ces femmes* qui sont *grosses ou nourrices*; c'est-à-dire, de n'être pas retardés dans cette fuite du monde & de la colere de Dieu, par les attaches differentes & par les inquiétudes du siécle, qui appesantissent notre cœur & s'opposent à l'ardeur de son mouvement vers Dieu. *Prions le Seigneur* que cette *fuite ne se fasse pas dans l'hiver*; c'est-à-dire, dans le refroidissement de la charité en nous; & qu'elle ne se fasse pas non plus le jour du *sabbat*, qui peut nous marquer,

Matth. 3. 7.

2. Petr. 1. 4.

Hilar in Matth. can. 25. Hier. in hunc loc.

ſelon les Peres, l'inaction criminelle & l'oiſiveté à l'égard de l'œuvre de Dieu, & des actions de piété : *Ut non refrigeſcat fides noſtra, & in Chriſtum caritas ; neque ut otioſi in opere Dei torpeamus virtutum ſabbato.* Car les jours de cette vie périſſable

Ephes. 5. 16. *ſont* vraiment *mauvais*, comme dit ſaint Paul : ainſi nous devons, comme des hommes ſages, ſonger ſérieuſement à *racheter le temps* qui nous eſt donné pour fuir la colere du Seigneur : *Redimentes tempus, quoniam dies mali ſunt.* Et parce que ces jours ſont remplis d'affliction & d'amertume, & de tentations, la miſericorde de notre Dieu *les abrege en faveur de ſes élus*, lorſqu'il les retire du monde plus promptement qu'autrefois, en coupant leur vie comme au milieu de leur courſe, s'il eſt permis de parler ainſi, depeur que la malice de ce ſiécle ne corrompe leur eſprit, & qu'ils ne ſe laiſſent

Sapient. 4. 11. emporter à ces vaines illuſions : *Raptus eſt, ne malitia mutaret intellectum ejus, aut ne fictio deciperet animam illius.*

Chryſoſt. in Matt. hom. 77. Saint Jean Chryſoſtome a admiré la ſageſſe de la conduite de Dieu, en ce qu'il n'a pas permis que ſaint Jean l'Evangeliſte ait rien écrit de tout ce qui regardoit la ruine du peuple Juif ; & qu'il a voulu au contraire que les autres Evangeliſtes en ayent parlé. Car comme ſaint Jean vécut longtemps après même que la ville de Jeruſalem eut été détruite, on auroit pû croire, dit-il, qu'il n'en eût parlé qu'à cauſe qu'il en avoit vu l'évenement. Mais les trois autres Evangeliſtes qui en ont écrit, étoient morts avant la ruine de Jeruſalem, & ſans avoir pu être témoins de tant de malheurs : ce qui ſert, ſelon la réflexion de ce Pere, à faire éclater davantage la force de la prédiction de J. C.

℣. 23. jusqu'au 29. *Alors si quelqu'un vous dit, Le* CHRIST *est ici, ou il est là, ne le croyez point; parce qu'il s'élevera des faux-christs & des faux-prophetes, qui feront de grands prodiges & des choses etonnantes, jusqu'à séduire même, s'il étoit possible, les élus, &c.*

Il ne faut pas oublier que les Apôtres avoient fait plusieurs questions à J. C. Après donc qu'il eut achevé de les instruire touchant ce qui regardoit la ruine de Jerusalem & du temple dont ils lui avoient parlé d'abord, il passe ici tout-d'un-coup, selon saint Jean Chrysostome & d'habiles Interpretes, son dernier avenement, & leur marque des signes, qui ne devoient pas seulement leur être utiles, mais encore à nous & à tous ceux qui doivent venir après nous. *Alors*, dit-il, c'est-à-dire, non pas dans le temps même de la ruine de Jerusalem, mais dans tout le temps qui la suivra jusqu'à la fin du monde, *ne croyez pas* ceux qui s'efforceront de vous séduire. Il parle aux Apôtres; mais c'est principalement & aux Pasteurs & aux fideles, qui devoient venir après eux, que ce discours s'adressoit. Car on vit effectivement dans les temps qui suivirent celui des Apôtres, comme on verra jusqu'à la fin du monde, une foule d'imposteurs se vouloir mettre à la place de J. C. & les uns entraîner après eux dans *des* lieux *deserts* & écartés, ceux qu'ils surprenoient par leurs artifices & leur mauvaise doctrine; & les autres se cacher, & semer secrettement leurs erreurs *dans les maisons*, n'osant pas agir avec la même hardiesse que les premiers. Les Interpretes rapportent divers exemples de ces deux sortes de séducteurs. Et comme il se présentoit *des faux-christs* qui vouloient

Chrysost. ibid. Maldon. Grotius. Jansen.

passer pour le Messie, ils étoient aussi appuyés par *de faux-prophetes*, qui étoient comme les herauts qui publioient parmi les peuples, & leur grandeur & leur gloire.

On vit, sans parler de beaucoup d'autres, un Montan se vanter de posseder le vrai Paraclet, c'est-à-dire, le véritable Esprit de J. C. dont les Apôtres n'avoient reçu, selon lui, que comme l'ombre & la figure : & on le vit soutenu par des prophetesses, qui se relevoient par des visions miraculeuses, & qui eurent assez de force en leur temps pour faire tomber dans leur séduction, non pas *un élu* de Dieu, mais un Tertullien, qui avoit paru jusqu'alors une colonne & un des grands hommes de l'Eglise. La lecture de quelques ouvrages que composa Tertullien depuis sa chute, suffit pour faire trembler ceux qui ne profitant pas de l'avis du Fils de Dieu, négligent de se tenir sur leurs gardes, & du côté de ces faux-christs & de tous ces faux-prophetes. Combien vit-on de fideles & de Prêtres mêmes, aussi-bien que d'illustres Confesseurs, séduits du temps de saint Cyprien, Archevêque de Cartahage, tant par Novat que par Novatien, ces deux faux-christs opposés directement l'un à l'autre, qui faisoient gémir l'Eglise par la multitude des conquêtes si funestes qu'ils faisoient par leurs pernicieuses maximes sur le royaume de J. C.

Mais si cette prédiction s'est vérifiée dans tous les temps qui se sont passés depuis J. C. jusqu'à
2. *Thess.* nous, en la personne de tant d'autres imposteurs
2. 3. 4. & *de faux-christs*; combien cela paroîtra-t-il encore plus véritable aux approches de l'homme de peché & de l'enfant de perdition, de l'Antechrist

ou du *faux-christ* par éminence, lorsqu'il voudra s'élever & se faire adorer sur la terre à la place de J. C. *Les grands prodiges & les signes éclatans qu'il fera*, auront une telle force sur l'esprit des peuples pour les pervertir, qu'ils seroient capables, selon l'expression du Sauveur, de *séduire les élus mêmes, s'il étoit possible*; c'est-à-dire, d'enlever à J. C. ceux qui sont dans son élection éternelle, s'il étoit possible de lui ôter celles de ses brebis, dont il dit lui-même, Qu'elles *ne périront point*, & que *nul ne les ravira d'entre ses mains*. Nous voyons aussi dans l'Apocalypse, qu'il est dit de la seconde bête, qui peut bien nous figurer l'Antechrist, & qui travailloit à faire adorer la premiere, c'est-à-dire, le démon, *Qu'elle fit*, selon qu'il est dit ici, *de grands prodiges, jusqu'à faire descendre le feu du ciel sur la terre devant les hommes*; & qu'elle *séduisit ceux qui habitoient sur la terre, à cause des prodiges qu'elle eut le pouvoir de faire devant la bête.* Joan. 10. 28. Apocal. 13. 12. 13. 14.

Ce que J.C. ajoute, en disant à ses Apôtres, Remarquez bien que je vous ai prédit ces choses, *ecce prædixi vobis*; étoit pour les obliger, & tous ceux qui les suivroient, à prendre bien garde à eux, à cause de la grandeur du péril où ils seroient exposés de la part de tous ces *faux-christs*, qui ont commencé à paroître depuis les temps apostoliques, & qui finiront à l'Antechrist, comme les membres de ce chef monstrueux, qui doit consommer à la fin des temps l'ouvrage de l'iniquité. Les Apôtres avoient entendu dire à J. C. Ne vous ai-je pas choisi au nombre de douze? *Nonne ego vos duodecim elegi?* Mais il avoit ajouté cette terrible parole: Et néanmoins un d'entre vous est un démon: *Et ex vobis unus diabolus est*. Comment Joan. 6.

donc auroient-ils pu s'assurer eux-mêmes qu'ils étoient du nombre de ces *élus* dont il venoit de parler ; puisqu'un d'entre eux, quoiqu'il fût, comme dit l'Evangeliste, *un des douze* choisis par le Fils du Dieu, *devoit le trahir ?* Ainsi nulle assurance à l'homme de son élection éternelle, s'il n'a soin de travailler, comme dit saint Pierre, *à s'en assurer par ses bonnes œuvres ;* & s'il ne *veille* & ne *prie*, selon le précepte de J. C. *afin qu'il n'entre point en tentation.*

2. Petr. 2. 10.
Matt. 14. 38.

Chrysost. in Matt. hom. 77.

Saint Jean Chrysostome fait une excellente remarque sur ces paroles du Fils de Dieu : *Si l'on vous dit, Le voici dans le desert,* ou *Le voici dans le lieu le plus retiré de la maison, ne le croyez pas ; car comme un éclair sort de l'orient & paroît jusqu'à l'occident ; ainsi sera l'avenement du Fils de l'homme.* Le second avenement du Sauveur ne sera pas comme le premier, dit ce Pere, renfermé dans un petit coin de la terre, & dans l'obscurité d'un lieu tel que Bethléem : mais il paroîtra dans tout l'éclat imaginable, ensorte qu'il n'aura besoin d'être annoncé de personne. Et ce ne sera pas alors un petit miracle que J. C. vienne dans le monde d'une maniere si visible, que nul ne puisse douter que ce ne soit lui. C'est donc à cela qu'il veut que les vrais fideles puissent discerner la venue des *faux-christs* & des *faux-prophetes*, qui paroîtront principalement vers la fin des siécles, *faisant des prodiges & des signes éclatans*, d'avec son second avenement ; c'est qu'il ne se fera point seulement remarquer, ou *dans le desert*, ou *dans le secret d'une maison* particuliere ; mais que semblable à *un éclair*, qui dans un instant *brille de l'orient à l'occident*, & frappe les yeux de tous les hommes, il sera aussi éclater

la lumiere de sa gloire dans toute la terre en un moment, sans qu'elle puisse être cachée à personne. *Et par-tout où sera le corps*, c'est-à-dire J. C. *là s'assembleront les aigles*, c'est-à-dire, les saints & les justes, qui comme des aigles, auront pris leur vol au-dessus de toutes les choses de la terre, & qui seront dignes de porter leur vûe sur ce soleil de justice sans qu'ils en soient éblouis.

Saint Jerôme dit que c'est un exemple de la nature, dont le Fils de Dieu se sert, pour nous reveler le mystere de son second avenement. On dit des aigles, qu'ils sentent les corps qui sont morts jusqu'au-delà des mers; & qu'ils s'y assemblent pour s'en nourrir. Si donc des oiseaux, par un simple instinct & sentiment naturel reçoivent l'odeur d'un petit corps dans un si prodigieux éloignement, combien, nous autres, continue ce Pere, devons-nous plutôt nous hâter de parvenir jusqu'à celui dont l'éclat se fera sentir en un instant depuis l'orient jusqu'à l'occident? Le mot grec signifie proprement, selon la réflexion du même Saint, *un corps mort*, un corps qui tombe par la mort, πτῶμα. Et cela nous marque, non pas seulement que nous devons accourir à la passion de J. C. mort pour nous, comme dit ce Pere, mais encore que ce sera même par la vertu toute divine de sa croix, qu'il attirera tous les aigles auprès de lui, puisqu'il n'y aura, selon le Prophete, que ceux qui seront marqués au *Thau*; c'est-à-dire, au caractere de sa croix & de ses souffrances, qui meriteront d'éviter l'épée de la divine justice, & de participer à la grace du salut.

Hieron. in hunc locum. Job. 39. 30.

Ezech. 9. 4. 5. 6.

℣. 29. *Aussi-tôt après ces jours d'affliction, le soleil s'obscurcira, & la lune ne donnera plus sa lumiere; les*

étoiles tomberont du ciel, les puissances des cieux seront ébranlees.

Aussi-tôt après ces jours d'affliction ausquels se seront élevés tant de *faux-christs* & de *faux-prophetes*, & le plus grand de ces faux-prophetes, qui est l'Antechrist, *le soleil s'obscurcira*. Car quoique ces jours doivent être *des jours d'une* terrible *affliction*, à cause de la multitude des séducteurs qui s'efforceront de renverser toute la Religion & toute la piété, le Seigneur ne permettra pas qu'ils exercent fort long-temps leurs persécutions contre l'Eglise. Et si le temps de la guerre des Juifs fut abrégé, dit saint Chrysostome, à cause des élus de Dieu; combien plutôt cette derniere tentation sera-t-elle aussi raccourcie pour l'amour de ceux qui ont part à l'élection éternelle ? C'est pourquoi le Fils de Dieu ne se contente pas de dire, *Après ces* jours d'affliction, mais, *aussi-tôt après*; pour marquer, selon ce Saint, que le temps dont il parloit seroit très-court, & que tout ce qu'il exprime ici arriveroit presque en même temps, ou au moins dans un petit intervalle.

Chrysost. in Matt. hom. 77.

Le soleil s'obscurcira donc véritablement, & par un effet de la même toute-puissance qui lui a donné au commencement tout ce grand éclat que nous admirons. Et *la lune ne donnera plus sa lumiere* comme auparavant. Car le soleil d'où elle la tire étant obscurci, elle deviendra aussi nécessairement ténébreuse. *Les étoiles tomberont du ciel.* Car à quel usage, dit saint Chrysostome, pourroient-elles encore servir, puisqu'il n'y aura plus de nuit ? Ainsi quoique notre esprit ne puisse comprendre comment il peut arriver qu'un si grand nombre d'étoiles, dont une seule est beaucoup plus grande

Autor. oper. imperfect. Maldon. Jansen

Chrysost. ut suprà. Maldon.

que toute la terre, viennent à tomber toutes ensemble, la toute-puissance de celui qui nous le dit, doit nous le rendre croyable, sans qu'il soit besoin de recourir à toutes les interpretations figurées que quelques Auteurs ont données à ces paroles.

Enfin *les puissances des cieux seront ébranlées* ; c'est-à-dire, que toute la machine des cieux sera agitée par un mouvement extraordinaire ; ce qui est marqué dans Job par cette autre expression : Que *les colonnes du ciel tremblent.* Et l'Ecriture nomme encore ailleurs *ces puissances & ces colonnes des cieux*, les soutiens de l'univers, *cardines orbis terræ.* C'est donc ici à peu près la même chose que saint Pierre exprime, lorsqu'il dit : Que *le jour du Seigneur viendra* surprendre *comme un larron, & qu'en ce jour les cieux passeront dans le bruit d'une grande tempête.* Car comme le souverain Juge sera sur le point de faire éclater sa toute-puissance aux yeux des hommes, toute la nature sera dans le tremblement devant cette suprême Majesté.

Job. 26. 11.
Proverb. 8. 26.
1. Petr. 3. 10.

Que si le soleil même, aussi-bien que la lune & les étoiles, ne seront plus que ténébres à l'avenement de J. C. & si toutes les puissances des cieux seront alors ébranlées, comment pourra subsister encore, s'écrie saint Jerôme, l'orgueil de ceux qui se croyant justes & saints, ne craignent point la présence de leur juge ? *Decutiatur supercilium eorum, qui se sanctos arbitrantes, præsentiam judicis non formidant.* On peut dire aussi selon un sens spirituel, qu'aux approches du second avenement, *le soleil* de la vérité *s'obscurcira* en quelque façon par les ténébres du mensonge & de l'erreur qui se répandront dans l'esprit des hommes ; Que *la lune ne*

Hieron. in hunc locum.

donnera plus sa lumiere; parce que l'Eglise qui tire toute sa lumiere de J. C. comme de son divin soleil, souffrira dans le temps de l'Antechrist une si terrible persécution, qu'un grand nombre de personnes perdront de vûe la lumiere de sa vérité & l'éclat de sa beauté: & enfin que *les étoiles tomberont*, & les puissances *des cieux seront ébranlées*; c'est-à-dire, que plusieurs de ceux qui brilloient comme des étoiles dans le firmament de l'Eglise par la lumiere de leur science & de leur vertu, succomberont sous la violence de cette tentation, & que ceux mêmes qui paroissoient comme des colonnes très-affermies, seront agités & dans le trouble: *Multi qui gratiâ fulgere videbantur, persequentibus cedent & cadent, & quidem fideles firmissimi turbabuntur.*

August. epist. 80.

℣. 30. 31. *Alors le signe du Fils de l'homme paroîtra dans le ciel; & tous les peuples de la terre seront dans les pleurs & dans les gémissemens; & ils verront le Fils de l'homme qui viendra sur les nuées du ciel, avec une grande puissance & une grande majesté; & il envoyera ses Anges, &c.*

Chrysost. in Matt. hom. 77. Hier. in hunc loc.

Ce *signe du Fils de l'homme* sera, selon saint Jean Chrysostome & plusieurs autres, la croix du Sauveur, qui paroîtra plus brillante que les rayons du soleil. Mais d'où vient qu'il fera paroître sa croix dans le ciel? Ce sera, comme dit ce Pere, pour confondre davantage l'impudence & l'orgueil des Juifs. Ainsi en venant juger le monde, il montrera cette croix comme sa propre justification; & il ne se contentera pas de faire voir ses plaies sacrées, mais il produira encore cet instrument de sa mort honteuse, comme le trophée de sa gloire & de la conquête de l'Eglise. Quel sujet

alors de confusion & de desespoir pour tous ceux qui auront méprisé cette croix si salutaire, & foulé aux pieds le prix infini de cette mort de J. C. Aussi il est dit, qu'à la vûe de ce *signe du Fils de l'homme, tous les peuples de la terre seront dans les pleurs & dans les gémissemens :* ce que saint Jean Chrysostome attribue particulierement aux Juifs, qui déploreront, dit-il, leur misere, pour n'avoir tiré aucun avantage d'une mort qui auroit pu les sauver, & pour avoir attaché eux-mêmes à cette croix celui qu'ils auroient dû adorer. Aussi il applique encore aux Juifs dans ce temps du dernier avenement du Fils de Dieu, cette autre parole de l'Ecriture : *Ils verront celui qu'ils ont percé.* Ils le verront, ajoute ce Pere ; & c'est ce qui les fera soupirer amerement, de ce qu'ils reconnoîtront que celui qu'ils *ont* ainsi *percé* dans sa passion, est celui-là même qui vient alors glorieux & triomphant juger l'univers. Or quand J. C. parle de ces Juifs & de tous ces autres peuples qui seront dans les gémissemens, il n'entend pas ceux qui se seront convertis véritablement, mais ceux qui auront vécu & qui seront morts dans l'impénitence. Car pour tous ceux qui se seront glorifiés, comme saint Paul, dans leurs souffrances & dans la croix de notre Seigneur J. C. la vûe de ce *signe* sacré de sa puissance & de son amour pour les hommes, les comblera pour jamais de reconnoissance & de joie.

Joan. 19. 37.

Il est marqué dans les Actes des Apôtres, que J. C. quarante jours après sa résurrection, s'étant élevé dans le ciel, une nuée le déroba à leurs yeux ; & que lorsqu'ils étoient attentifs à le regarder montant au ciel, il leur fut dit, Que JESUS *viendroit* de nouveau *de la même sorte qu'il l'y avoient*

Act. 1. 9. 11.

vu monter. C'eſt la même choſe que le *Fils* de Dieu leur dit ici, Que tous les peuples *le verront* à la fin du monde *venir ſur les nuées du ciel.* Il viendra donc, non plus comme homme mortel & revêtu des infirmités de notre nature, mais comme étant victorieux de la mort, du monde & du peché. Il viendra, non plus couvert comme autrefois de toutes les marques de notre mortalité, qui comme une nuée obſcure le déroboient à nos yeux; mais dans les airs & au milieu des *nuées du ciel* toutes éclatantes des rayons de ſa divine lumiere. Il viendra avec ſa croix, non plus pour y être comme auparavant, attaché avec la main des hommes, mais pour percer par la vue de ce bois ſacré les conſciences de ces mêmes hommes, qui l'y auront attaché par une vie criminelle, ſans en avoir fait pénitence. Il viendra enfin, non plus dans l'humilité, dans la pauvreté, & dans cet état ſi rabaiſſé, qui le rendit un objet de raillerie, & de mépris, à l'orgueil des Rois de la terre, mais *avec une grande puiſſance & une grande majeſté*, qui le rendra redoutable aux plus puiſſans Princes.

Apocal. 6. 15. 16. Auſſi il eſt dit dans l'Apocalypſe, Qu'en ce jour terrible, *les Rois de la terre, les Grands du monde, les Officiers de guerre, les riches, les puiſſans, & tous les hommes, eſclaves ou libres, ſe cacheront dans les cavernes & dans les roches des montagnes, & qu'ils diront aux montagnes & aux rochers: Tombez ſur nous & nous cachez de devant la face de celui qui eſt aſſis ſur le trône, & de la colere de l'Agneau; parce que le grand jour de leur colere eſt arrivé: & qui pourra ſubſiſter* en leur préſence? Ce qui néanmoins doit s'entendre ſeulement du déſir qu'auront tous les réprouvés, de pouvoir alors ſe dérober à la vue & à la colere du ſouverain Juge. Car ſi la frayeur dont ils ſeront

pénétrés leur inspirera ce désir, ils se verront hors d'état de le pouvoir accomplir.

Le Fils de Dieu *envoiera* alors *ses Anges*, *qui feront entendre le son de la trompette & un grand bruit*, & qui *rassemblant tous les élus des quatre coins du monde*, *depuis une extrémité du ciel jusqu'à l'autre*, c'est-à-dire, d'un bout de l'univers jusqu'à l'autre bout, feront comparoître en même-temps tous les réprouvés devant le trône de la majesté de ce Juge souverain, pour recevoir à la vue de tous les Saints & de tous les Anges leur jugement éternel.

Saint Paul parlant de cette résurrection générale, dit, Qu'elle se fera *en un moment*, *en un clin* *1. Cor.*
d'œil, *& au son de la derniere trompette.* Et ailleurs, 15. 52.
Qu'aussi-tôt que le Seigneur l'aura ordonné, & que *la* *1. Thess.*
voix de l'Archange & le son de la trompette de Dieu 4. 15.
aura été entendu, *lui-même descendra du ciel ; & que ceux qui seront morts en J. C. ressusciteront les premiers.* Ce que J. C. & saint Paul appellent *le son de la trompette*, est appellé en un autre endroit de l'E- *Joan.* 4.
vangile, la voix du Fils de Dieu : *Le temps vient*, 28.
dit le Sauveur, *auquel ceux qui sont dans les sepulcres entendront tous la voix du Fils de Dieu.* Saint Augustin entend par ce *son de la trompette de Dieu*, par cette *voix de l'Archange* & par cette *voix du Fils de* *August.*
Dieu même, un signal extraordinaire & intelligi- *ep.* 120.
ble à tout le monde : *Aliquod evidentissimum & præ-* *nov edit.* 140.
clarissimum signum. Mais il semble qu'on peut bien *cap.* 14. *n.* 88.
l'entendre aussi à la lettre de quelque *voix* éclatante, ou du son de quelque trompette, que *le Fils de Dieu*, par le ministere de *l'Archange* S. Michel & *des* autres *Anges*, fera entendre dans un instant par toute la terre. Elle est donc nommée dans saint Jean, *la voix du Fils de Dieu ;* parce que ce sera

par sa volonté & par un effet de cette toute-puissance qu'il ressuscita Lazare au fond du tombeau, que tous les morts entendront le son de cette trompette, & que *les élus seront rassemblés* en un clin
1. Thess. 4. 17. d'œil *de tous les coins de la terre*, pour se réunir dans les airs à J. C. comme les membres à leur chef.

℣. 32. jusqu'au 36. *Ecoutez une comparaison prise du figuier. Quand ses branches sont déja tendres & qu'il pousse ses feuilles, vous jugez que l'été s'approche. De même lorsque vous verrez toutes ces choses, sçachez que* le Fils de l'homme *est proche, & qu'il est* comme *à la porte, &c.*

Le *figuier* étant fort commun dans la Palestine, J. C. le nomme particulierement, pour faire connoître à ses disciples par une comparaison prise de cet arbre, le temps auquel le royaume de Dieu de-
Luc. 21. 10. voit arriver. Quand donc le figuier *a poussé ses feuilles* & qu'il *commence à faire paroître quelque fruit*, selon saint Luc, *on juge que l'été est proche*, parce que cet arbre a besoin d'une fort grande chaleur. *De même*, continue J. C. *lorsque vous verrez toutes ces choses, sçachez que* le royaume de Dieu *est proche, &* qu'il est comme *à la porte*. On est obligé de suppléer ici dans le texte de saint Matthieu, ce que saint Luc a exprimé clairement, pour faire entendre le sens véritable des paroles de J. C. Ainsi il faut remarquer avec quelques Interpretes, qu'il n'est pas ici parlé de l'avenement du Fils de Dieu qui venoit d'être marqué au verset trentiéme; mais du *royaume* ou du regne *de Dieu* très-parfait avec tous ses Saints, qui suivra le jugement. Il avertit donc ses Apôtres, & en leur personne tous les
1. Cor. 15. 28. Pasteurs & tous les fideles, du temps du regne parfait de Dieu, auquel *toutes choses étant assujetties au*

Fils, *le Fils*, comme dit ſaint Paul, *ſera lui-même aſſujetti à celui qui lui aura aſſujetti toutes choſes, afin que Dieu ſoit tout en tous.* Et il leur déclare, que *lorſqu'ils auroient vu* arriver *tout* ce qu'il venoit de leur dire touchant la ruine de Jeruſalem, la ſéduction cauſée par les faux chriſts & les faux prophetes, le ſecond avenement, le ſon de la trompette & la réſurrection des morts, ils ſe devoient aſſurer alors *de l'approche du royaume de Dieu.* Ce qu'il leur diſoit tendoit premierement à les affermir contre les faux bruits que des impoſteurs ſe plairoient à répandre parmi les fideles, pour les tromper & les jetter dans le trouble. Car nous voyons en effet, que dès le temps des Apôtres ces bruits ſe ſemoient malicieuſement dans l'Egliſe, & que ſaint Paul fut obligé de s'élever contre les auteurs de ce ſcandale, lorſqu'il diſoit aux fideles de Theſſalonique, de *ne ſe laiſſer pas légerement ébranler ni effraier, en croiant ſur la foi de quelque eſprit prophetique... que le jour du Seigneur étoit tout prêt d'arriver.* 2. Theſſ. 2. 2. &c.
Car quoiqu'il fût très-utile à chacun en particulier d'attendre ce dernier jour pour s'y préparer, ſelon que le même Apôtre y exhorte ailleurs, *en renonçant à l'impiété & aux paſſions mondaines, & en vivant dans le ſiecle préſent avec temperance, avec juſtice & avec piété*; c'étoit néanmoins par un eſprit de *ſéduction*, comme il dit, que quelques-uns s'efforçoient de jetter l'Egliſe dans la fraieur, en voulant perſuader aux fideles que le dernier jour du jugement étoit tout prêt d'arriver. En ſecond lieu, J. C. vouloit conſoler & ſes Apôtres & tous ſes autres diſciples par l'eſperance de ce *royaume de Dieu*, qui devoit les ſoutenir dans tous les travaux & dans toutes les ſouffrances où ils ſeroient expoſés, en Tit. 2. 12.

prêchant la foi, & en convertissant les nations.

Lorsque J. C. déclare ensuite & avec serment, que *cette race ne finiroit point que toutes ces choses* qu'il venoit de dire *ne s'accomplissent*; il semble entendre par cette *race*, non pas les hommes du même-temps, ou les seuls fideles, comme l'a cru saint Jean Chrysostome; mais les Juifs qu'il a souvent désignés par cette sorte d'expression. Il assure donc que *cette race* de Juifs *ne finiroit point*, que ce qu'il avoit prédit de la ruine de Jerusalem & du temple, des faux-Christs, de l'apparition de J. C. dans les airs, *du gémissement des tribus*, du *son de la trompette*, &c. n'arrivât exactement; c'est-à-dire, qu'ils se perpétueroient de race en race jusqu'à la fin du monde, puisqu'en ce temps-là plusieurs d'entre eux doivent même, selon la créance de l'Eglise, se convertir à la foi.

Jansen.

Chrys. in Matth. hom. 78.

Le ciel & la terre passeront, ajoute le Fils de Dieu, *mais mes paroles ne passeront point.* Car le ciel & la terre étant créés, dit S. Hilaire, & sortis du néant, sont sujets au changement par leur nature. Mais les paroles de Dieu ayant pour principe l'éternité de Dieu même, renferment en elles une vertu qui les rend immuables: *Hæc autem ex æternitate deducta, id in se continent virtutis ut maneant.* Cependant & la terre & le ciel ne passeront pas de telle sorte, dit saint Jerôme, qu'ils soient détruits & anéantis: ils *passeront* seulement d'un état dans un autre, étant changés & purifiés par la toute-puissance de Dieu: *Cœlum & terra transibunt, immutatione, non abolitione sui.*

Hilarius in Matt. can. 61. n. 3.

Hieron. in hunc locum.

℣. 36. *Or nul autre que mon Pere ne sçait ce jour & cette heure, non pas même les Anges du ciel.*

Saint Chrysostome témoigne, que lorsque le Fils

Chrysost. in Matt. hom. 78.

Fils de Dieu déclare aux Apôtres, que les Anges n'avoient point la connoissance de *ce* dernier *jour* du jugement, il vouloit par là leur fermer la bouche pour leur ôter le désir d'apprendre ce qui étoit inconnu aux Anges mêmes; & que lorsqu'il ajoute dans saint Marc, Que *le Fils* même ne le sçait pas, c'est pour étouffer en eux plus parfaitement toute curiosité sur ce sujet. Aussi il étoit d'une grande utilité pour tous les hommes d'ignorer ce jour, afin qu'ils fussent plus obligés de se tenir sur leurs gardes, par cet état même de l'incertitude continuelle où ils seroient touchant cette heure si redoutable. Nous nous réservons à éclaircir dans les explications de saint Marc ce qui y est dit, Que le Fils même ne connoît pas ni ce jour, ni cette heure de la fin du monde. *Marc. 13. 32.*

℣. 37. 38. 39. *Et il arrivera à l'avenement du Fils de l'homme, ce qui arriva au temps de Noé. Car comme les derniers jours avant le déluge, les hommes mangeoient & buvoient, se marioient & marioient leurs enfans, jusqu'au jour que Noé entra dans l'arche,* & *qu'ils ne connurent le* moment du *déluge que lorsqu'il survint, &c.*

J. C. nous fait connoître qu'à la venue de l'Antechrist, les impies & tous les pecheurs s'abandonneront plus que jamais à leurs plaisirs criminels. Et il se sert d'un exemple qui est très-propre à faire juger de l'état où ils se trouveront alors. Car comme lorsque Noé bâtissoit l'arche, ceux qui la voyoient bâtir au milieu d'eux, & à qui elle prédisoit les maux qui étoient prêts de les accabler, n'en croyoient rien, & vivoient dans toutes sortes de plaisirs, de même que s'ils eussent été assurés de ne souffrir aucun mal : aussi lorsque l'Antechrist *Chrys. in Matth. homi. 78.*

paroîtra, & sera suivi de ce déluge effroyable de malheurs qui arriveront à la consommation des siecles, les hommes étant comme enivrés de leurs plaisirs, se trouveront dans une insensibilité étonnante à l'égard de l'avenir. C'est ce qui fait dire à
1. Thess. 5. 2. 3. saint Paul : Que le *jour du Seigneur doit venir, comme le voleur vient* surprendre *pendant la nuit ;* & que dans le temps que les méchans *se regarderont comme en paix & en sûreté, ils seront surpris tout d'un coup par une ruine imprévue, comme une femme grosse par les douleurs de l'enfantement, sans qu'il leur reste aucun moyen de se sauver.* Tel sera l'état des méchans. Mais il ne faut pas s'imaginer que ce soit celui des vrais serviteurs de Dieu & des justes. Car quoiqu'ils ne pussent pas connoître ce jour si terrible, il l'attendront, & auront soin de s'y préparer par tous les saints exercices d'une piété solide. *N'étant pas*, comme dit le même Apôtre, *dans les ténébres* où
1. Cor. 7. 29. sont les autres, *ce jour ne pourra les surprendre comme un voleur*, ils regarderont, selon le conseil de ce grand Saint, tout *le temps* de cette vie comme très-court : & *ayant des femmes, ils seront comme n'en ayant point* ; en *achetant ils vivront comme ne possedant point ; & enfin ils useront de ce monde comme n'en usant point ;* parce qu'étant persuadés que *la figure de ce monde passe*, ils auront soin de ne s'y pas attacher.

Mais comment peut-on allier ensemble deux choses qui paroissent aussi opposées que le sont ces
Matth. 24. 29. *jours d'affliction & d'amertume*, dont le Fils de Dieu a parlé auparavant, & ce qu'il dit présentement de ces hommes qui sont plongés dans la bonne-chere
Chrysost. ut suprà. & dans toutes sortes de plaisirs ? C'est que ces jours seront des jours d'affliction & d'amertume pour les justes, & qu'ils seront au-contraire des jours de

divertissement pour les réprouvés. Et il n'y a pas sujet de s'en étonner, si l'on considere ce que J. C. dit lui-même ailleurs aux Apôtres : *Vous pleurerez*, leur dit-il, *& vous gémirez vous autres, & le monde sera dans la joie. Vous serez dans la tristesse ; mais votre tristesse se changera en joie.* Tel est le partage des élus de Dieu. Le temps de la vie présente est pour eux un temps de pleurs, d'affliction & d'amertume. Mais cette amertume passagere deviendra en eux la source d'une joie & d'une gloire éternelle. Ce temps-ci est au-contraire un temps de plaisirs pour les pecheurs ; mais cette joie qui est si courte, doit les plonger dans un éternel malheur. La même chose se verra à la fin du monde. Si le temps de l'Antechrist doit être un temps d'amertume & d'affliction la plus terrible, ce ne sera pas pour les méchans, mais pour les bons. Car le démon qui le remplira de tout son esprit & de toute sa fureur, épargne en ce monde ceux qui sont à lui, & *ce fort armé*, comme l'appelle J. C. *gardant sa maison, tout ce qu'il possede est en paix.* Ainsi tant s'en faut qu'il soit impossible que ces deux choses se trouvent en même-temps, l'affliction & la joie, l'amertume & les plaisirs ; que le Fils de Dieu nous a avertis expressément qu'elles se rencontreroient tout à la fois, quoique non pas dans les mêmes personnes : *Plorabitis & flebitis vos : mundus autem gaudebit.*

Joan. 16. 20.

℣. 40. jusqu'au 45. *Alors de deux hommes qui seront dans un champ, l'un sera pris & l'autre laissé. De deux femmes qui moudront à un moulin, l'une sera prise & l'autre laissée. Veillez donc, parce que vous ne sçavez pas à quelle heure votre Seigneur doit venir, &c.*

Tout ce discours du Sauveur tend à inspirer aux Apôtres, & en général à tous les Chrétiens, une

grande humilité & une continuelle vigilance. Que doit en effet produire dans le cœur de l'homme la vue de ce terrible discernement, que le Fils de Dieu doit faire à la fin du monde, de toutes ces personnes unies ensemble pendant cette vie, qu'il séparera alors par la lumiere de sa justice, pour être éternellement les unes heureuses, & les autres malheureuses ? Dans quels sentimens d'humilité, de défiance de soi-même, & de crainte salutaire ne doit-on pas être à la vue d'une séparation si redoutable ? Quelle place peut trouver encore dans un esprit pénétré de cette pensée, la vaine gloire, la confiance en sa justice & l'amour propre ? Et est-il à craindre qu'on ne s'endorme lorsqu'on est dans une attente continuelle de celui qui nous doit juger ? Il nous avertit qu'il nous surprendra. Et en nous donnant cet avertissement, il nous engage à nous tenir sur nos gardes, afin que nous ne soions pas surpris.

Il dit que *de deux hommes qui seront dans un champ* occupés à travailler, *l'un sera pris* pour être enlevé avec les Saints, *& pour aller au-devant de J. C. au milieu de l'air*, comme dit saint Paul ; *& l'autre laissé* avec la multitude des reprouvés : Que *de deux femmes qui s'occuperont à moudre du blé* (ce qui étoit l'emploi ordinaire des servantes), *l'une sera prise* pour entrer dans la participation du royaume du Fils de Dieu, *& l'autre laissée ;* ce qui marque sa réprobation. On ne doit pas néanmoins entendre ceci à la lettre, comme si de deux il y en avoit toujours un de pris, & l'autre laissé. Mais J. C. a voulu nous faire comprendre par là que le choix des uns & la réprobation des autres se fera dans toutes sortes d'états, depuis ceux qui sont élevés

1. *Thess.* 4. 17.

Exod. 11. 5.

sur le trône, jusqu'à ceux qui sont rabaissés dans les emplois les plus vils : Qu'on ne se doit appuyer ni sur ses richesses, ni sur sa pauvreté, ni sur son élevation, ni sur sa bassesse, ni même sur l'innocence de sa vie, qui peut être figurée par l'agriculture, ni sur sa pénitence, qui est peut-être marquée par le travail du moulin, si l'une & l'autre n'est couronnée par la grace de la persévérance.

La conclusion que le Sauveur tire de ce qu'il a dit, est que *nous devons veiller* sans cesse, *ne sçachant pas à quelle heure notre Seigneur doit venir*. Ainsi il paroît, dit saint Jerôme, combien il nous est avantageux d'ignorer cette heure & ce jour ; afin que l'incertitude nous tenant sans cesse en suspens, nous croyions qu'il peut venir à toute heure, lorsque nous ignorons l'heure à laquelle il doit venir : *Ut pendulæ exspectationis incerto semper eum credant esse venturum, quem ignorant quando venturus sit*. Et c'est ce que saint Hilaire nous a encore exprimé dans les mêmes termes, lorsqu'il dit que le Seigneur n'a point voulu nous marquer le jour auquel il viendra, afin que quoiqu'il nous accorde un temps spacieux pour la pénitence, il nous tienne néanmoins dans la vigilance par la crainte même que nous cause cette incertitude où il veut que nous soions.

Hier. in hunc loc.

Hilarius in Matt. can. 26. n. 6.

Le même Saint dit que le démon est comparé à *un voleur*, & que comme tel, il veille toujours pour nous dépouiller & pour nous dresser des pieges, qu'il songe à *percer notre maison ;* c'est-à-dire notre corps, par les traits funestes de ses malignes inspirations & des plaisirs criminels, lorsqu'il nous trouve dans la négligence & dans l'assoupissement. Ainsi il est nécessaire que *nous veillions* contre ce

larron ſecret de nos ames & de nos corps, pour n'en être pas ſurpris, & que *nous nous tenions auſſi toujours prêts* à recevoir *notre Seigneur* & notre maî-
Chryſoſt. in Matt. hom. 78. tre à quelque heure qu'il vienne à nous. Il ſemble que J. C. veuille ici confondre notre indifference pour notre ſalut, par cette comparaiſon dont il ſe ſert pour nous obliger à la vigilance chrétienne, lorſqu'il dit, Que *ſi un pere de famille ſçavoit l'heure à laquelle le larron doit venir, il veilleroit infailliblement pour ne pas laiſſer percer ſa maiſon.* Car il eſt viſible que ceux qui ont quelque lieu de craindre un voleur de nuit, font paroître plus d'inquiétude pour conſerver leur argent, que nous n'apportons nous autres de ſoins pour ſauver notre ame. Ces perſonnes veillent & ſe tiennent ſur leurs gardes au moindre ſoupçon qu'ils peuvent avoir d'être volés; mais nous autres, quoique nous ſçachions très-certainement que notre maître viendra, & qu'il viendra à une heure que nous ne pouvons ſçavoir, nous ne craignons pas d'en être ſurpris, & nous vivons comme s'il ne devoit pas venir. Ainſi ce jour, nous trouvant comme endormis à l'égard de notre ſalut, eſt pour nous un jour de ruine & de perte irréparable.

Mais ſi *ce jour*, dont le Fils de Dieu parloit alors aux Apôtres, étoit ſeulement celui auquel il viendra juger & les vivans & les morts, quelqu'un pourra dire, qu'il ne regardoit ni les Apôtres, ni tous les fideles qui ont vêcu juſqu'à nous; mais ceux-là ſeuls qui ſe trouveront à la fin des ſiecles.
Marc. 13. 37. Saint Marc leve cette difficulté, lorſqu'après avoir dit que J. C. a ordonné à ſes diſciples de veiller, parce qu'ils ne ſçavoient pas quand il viendroit, il ajoute; *Ce que je vous dis, je le dis à tous: Veillez.*

Le Sauveur ne disoit donc pas ces paroles, comme le remarque saint Augustin, à ceux-là seuls qui étoient pour lors avec lui, & qui l'écoutoient : mais aussi à ceux qui sont venus depuis eux, & à nous-mêmes, & à ceux encore qui doivent venir après nous, jusqu'à son dernier avenement. Cependant ce dernier jour trouvera-t-il en cette vie, ajoute ce Saint, toutes ces personnes dont nous parlons ? Ou quelqu'un pourroit-il dire que J. C. adresse à ceux qui seront morts, aussi-bien qu'à ceux qui seront alors vivans, ces paroles : *Veillez, de-peur que survenant tout d'un coup il ne vous trouve endormis ?* Pourquoi donc dit-il à tous ce qui sembloit ne regarder que ceux qui vivoient alors ? C'est, continue ce Pere, que chacun de nous doit être dans la vigilance & dans la crainte touchant le jour de sa mort, parce que l'état où chacun sera trouvé au dernier jour de sa vie, sera celui auquel il se trouvera au dernier jour du monde ; c'est-à-dire, que le jugement qu'on recevra à la fin des siecles, sera le même que celui que l'on aura mérité au jour de sa mort.

Aug. ep. 80. nov. ed. 199. n. 5.

Id. paulò supr.

℣. 45. 46. 47. *Qui est le serviteur fidele & prudent, que son maître a établi sur tous ses serviteurs pour leur distribuer dans le temps leur nourriture ? Heureux ce serviteur, si son maître à son arrivée le trouve agissant de la sorte, &c.*

Ce que J. C. a dit jusqu'à present touchant la nécessité de la vigilance, s'adressoit généralement à tous. Mais il recommande ici particulierement, selon saint Hilaire & saint Chrysostome, aux Princes du peuple, c'est-à-dire, aux Evêques & aux Pasteurs, de veiller sans cesse à la conduite & à la garde du troupeau dans l'attente du dernier avéne-

Hilar. in Matth. can. 27. n. 1. Chrys. in Matth. hom. 78.

ment. Que s'il demande aux Apôtres, comme en doutant, *Qui est le serviteur fidele & prudent?* il ne faut pas croire qu'il ignore ce qu'il demande. Car il le connoît sans doute très-parfaitement. Mais il faut comprendre, dit saint Chrysostome, d'une maniere plus vive par cette demande, combien c'est une chose rare & précieuse, qu'un *serviteur* qui a cette *fidélité* & cette *prudence*; c'est-à-dire, qui est fidele à tous les devoirs de son ministere & à la conservation des biens de son maître, & qui ne recherche point ses interêts propres, mais les interêts de J. C. & de son Eglise, & qui est *prudent* non d'une *prudence selon la chair, qui cause la mort*, comme dit saint Paul, mais d'une *prudence* & d'une sagesse *selon l'Esprit* de Dieu, qui donne *la vie* & *la paix*, & dont l'Apôtre dit encore que le Seigneur l'en avoit rempli, pour *lui faire connoître les secrets de sa volonté* adorable. Car c'est en suivant les regles de sa divine volonté, qu'un ministre du Seigneur *établi par son ordre sur sa maison*, doit *distribuer dans le temps*, c'est-à-dire, dans le besoin & selon les regles divines de sa sagesse, à ceux qui sont comme lui serviteurs du même maître, *la nourriture* de sa parole & des Sacremens de son Eglise. Il ne doit jamais oublier qu'il est seulement dispensateur & économe, & que le Seigneur qui l'a lui-même chargé de cette dispensation si importante, peut venir à tous momens lui en demander un compte très-rigoureux. Et c'est pour cette raison qu'il est obligé de veiller avec une grande exactitude à s'acquitter fidellement & prudemment de son ministere, afin que le Seigneur en arrivant ne le surprenne pas dans quelque sorte de négligence.

Rom. 8. 6.

Ephes. 1. 8. 9.

Saint Jean Chryſoſtome croit que cela ne regarde pas ſeulement les Paſteurs de l'Egliſe, mais encore tous les Princes, & ceux qui gouvernent les Etats; parce qu'ils ſont obligés de faire ſervir au bien public tout ce qu'ils ont, ſoit de ſageſſe, ſoit de puiſſance, ſoit de biens, ſoit des autres avantages qu'ils poſſedent, & de n'en pas abuſer pour faire du mal à ceux qui ſont ſerviteurs du même Dieu qu'eux. Ce grand Saint témoigne encore, que le diſcours de J. C. s'adreſſe aux riches du monde, auſſi-bien qu'aux Docteurs de l'Egliſe; puiſque c'eſt entre les mains des uns & des autres qu'il a mis comme en dépôt toutes ſes richeſſes. Il eſt vrai que celles qu'il a confiées à ces derniers, ſont plus néceſſaires & plus importantes; mais celles des autres, quoique moindres, ne laiſſent pas de demander une fidelle diſpenſation. Et ſi on manque à s'en acquitter fidellement, on ſera puni comme ayant uſé de ſes biens contre ſon ordre en d'inutiles dépenſes, ou comme les ayant gardés inutilement par un principe de cupidité & d'avarice.

Heureux donc, ajoute le Fils de Dieu, *le ſerviteur que le maître trouvera agiſſant de cette ſorte*, c'eſt-à-dire, ſelon l'explication de ſaint Hilaire, qui obéiſſant à ſes préceptes, aura ſoin de fortifier ce qui eſt foible par une ſage diſpenſation des vérités les plus capables de l'affermir; qui corrigera ce qui eſt déreglé, & qui diſpenſera la parole de la vie comme le pain de l'éternité, pour nourrir ceux de la maiſon de ſon maître. Il établira un tel ſerviteur, non ſeulement ſur ſes autres ſerviteurs, mais encore *ſur tous ſes biens*; ce qui marque un plus grand degré d'élevation : auſſi ſaint Hilaire

l'explique de la gloire de Dieu même, dans laquelle ce serviteur sera établi comme dans la source de tous les biens, pour récompense de sa prudente fidélité.

℣. 48. jusqu'à la fin du chapitre. *Mais si ce serviteur est méchant, & que disant en son cœur, Mon maître n'est point prêt de venir, il commence à battre ses compagnons, & à manger & à boire avec des ivrognes; le maître de ce serviteur viendra au jour qu'il ne s'y attend pas, & à l'heure qu'il ne sçait pas; il le séparera, & lui donnera pour partage d'être* puni *avec les hypocrites, &c.*

La corruption du cœur de l'homme est étonnante, lorsqu'elle lui fait abuser de telle sorte de la patience avec laquelle Dieu l'invite à se convertir, qu'au-lieu de sçavoir en profiter pour son salut propre, il en prend occasion de s'élever contre Dieu même. C'est ce que J. C. nous représente dans l'exemple de ce *méchant serviteur*, qui bien différent de celui dont il venoit de parler, *dit dans son cœur: Mon maître ne viendra point de long-temps: Buvons, mangeons, & accablons nos compagnons par nos violences*. C'est donc *du cœur* qu'il *le dit*, & non de la bouche. Car le cœur a son langage, & ce langage du cœur est celui que Dieu entend principalement. Mais quoique les hommes ne puissent l'entendre comme Dieu, ils ne laissent pas d'en juger par les actions; car il se produit souvent au dehors par les fruits, qui font connoître l'amertume de la source dont ils sortent. Ainsi il est dit de ce *méchant serviteur;* Qu'après qu'il eut dit en son cœur, que *son maître ne viendroit de long-temps, il commença à frapper ses compagnons*, c'est-à-dire, à les maltraiter, & s'abandonna aux dissolutions de la

bonne chere *avec des ivrognes*. Quel étrange raiſonnement, & quel excès de folie ! S'il eût pu dire dans ſon cœur que ſon maître ne viendroit point, on concevroit alors comment l'orgueil & la pente naturelle de tous les hommes vers les plaiſirs, l'auroit pu porter à raiſonner de la ſorte. Mais de conclure du ſeul délai de ſon maître à revenir, qu'il a toute liberté de frapper ſes compagnons, & de ſe plonger dans les plaiſirs, ce ne peut être que l'effet du dernier aveuglement. Et c'eſt néanmoins ſur ce même raiſonnement du cœur, tout extravagant qu'il paroît, qu'on ſe laiſſe aller tous les jours aux derniers excès ; comme ſi celui qui les doit juger ne devoit jamais venir, à cauſe *qu'il tarde à venir ;* & qu'il uſe de patience à notre égard. Auſſi c'eſt ſur ce ſujet que le grand Apôtre s'écrie : *Mepriſez-vous donc les richeſſes de la bonté de Dieu, de ſa patience, & de ſa longue tolérance ? Ignorez-vous que la bonté de Dieu vous invite à la pénitence ? Et cependant par votre dureté & par l'impénitence de votre cœur, vous vous amaſſez un tréſor de colere pour le jour de la colere & de la manifeſtation du juſte jugement de Dieu.* *Rom. 2. 4. 5.*

Saint Auguſtin dit qu'il y a deux eſpeces de péchés qui comprennent tous les autres : ce qu'on fait en s'abandonnant aux mouvemens déreglés de la cupidité, dans ce qui regarde la corruption de notre eſprit & de notre corps, & ce qu'on fait pour nuire à notre prochain en quelque maniere que ce puiſſe être. Et il ajoute, Qu'on ne vient ordinairement à ce ſecond genre de péchés, qu'après que l'on s'eſt précipité dans les premiers, ſoit pour éloigner les obſtacles qui s'y oppoſent, ſoit pour chercher même des moyens de pouvoir s'y *Aug. de doctr. Chriſt. l. 3. c. 10. n. 16.*

satisfaire plus facilement : *In facinora prosilitur, qu[ò] removeantur impedimenta flagitiorum, aut adjumenta quærantur.* Ce sont là aussi les deux excès où tomba ce *serviteur*, que le Fils de Dieu appelle *méchant* : puisqu'au-lieu de s'appliquer avec *fidélité* & avec *prudence à distribuer à ses compagnons dans le temps propre, la nourriture* qui leur étoit destinée par le pere de famille, il s'amuse & *à manger & à boire avec des ivrognes*, & *frappe* même outrageusement *les autres serviteurs* de son maître qui vouloient peut-être s'opposer à ses désordres. Tel a été dans tous les siecles le caractere de ceux qui ayant été établis sur la conduite de leurs freres, cherchent plus leurs interêts propres que ceux de leur commun maître, & qui aiment mieux se faire craindre par la violence d'une domination indigne de leur ministere, & si opposée à l'esprit du grand Apôtre, que faire sentir à leurs freres les effets de leur charité compatissante, & *contribuer*, comme
2. Cor. 1. 24. saint Paul, *à leur joie.* Ces sortes de serviteurs ne
August. epist. 89. nov. edit. 189. n. 2. sont pas, dit saint Augustin, des enfans de lumiere, mais des enfans de ténebres. C'est pourquoi le dernier jour, soit de leur vie, soit du ju-
1. Thess. 5. 4. 5. gement, *les surprendra comme un voleur* : & le juste juge *les séparera* d'avec ceux qu'il promet de récompenser, comme de *fideles* & de *prudens serviteurs* : il leur *donnera*, selon qu'il est dit ici, *pour*
Apoc. 21. 8. *partage celui des hypocrites*, c'est-à-dire ; *l'étang brûlant de feu & de souffre*, destinés aux *incrédules* & aux *menteurs* ; aussi-bien qu'aux plus scélérats, comme il est marqué dans l'Apocalypse.

CHAPITRE XXV.

1. TUnc ſimile erit regnum cœlorum decem virginibus, quæ accipientes lampades ſuas, exierunt obviam ſponſo & ſponſæ.

2. Quinque autem ex eis erant fatuæ, & quinque prudentes.

3. Sed quinque fatuæ, acceptis lampadibus, non ſumpſerunt oleum ſecum.

4. Prudentes verò acceperunt oleum in vaſis ſuis cum lampadibus.

5. Moram autem faciente ſponſo, dormitaverunt omnes, & dormierunt.

6. Mediâ autem nocte clamor factus eſt: Ecce ſponſus venit, exite obviam ei.

7. Tunc ſurrexerunt omnes virgines illæ, & ornaverunt lampades ſuas.

8. Fatuæ autem ſapientibus dixerunt: Da-

1. † ALors le royaume des cieux ſera ſemblable à dix vierges, qui ayant pris leurs lampes, s'en allerent au-devant de l'époux & de l'épouſe.

† Une ſainte Vierge & Martyre.

2. Il y en avoit cinq d'entre elles qui étoient folles, & cinq ſages.

3. Les cinq qui étoient folles ayant pris leurs lampes, ne prirent point d'huile avec elles.

4. Les ſages au contraire prirent de l'huile dans leurs vaſe, avec leurs lampes.

5. Et l'époux tardant à venir, elles s'aſſoupirent toutes, & s'endormirent.

6. Mais ſur le minuit on entendit un grand cri: Voici l'époux qui vient, allez au-devant de lui.

7. Auſſi-tôt toutes ces vierges ſe leverent, & préparerent leurs lampes.

8. Mais les folles dirent aux ſages; Donnez-nous de

votre huile, parce que nos lampes s'éteignent.

9. Les sages leur répondirent : De peur que ce que nous en avons ne suffise pas pour nous & pour vous, allez plutôt à ceux qui en vendent, & achetez-en ce qu'il vous en faut.

10. Mais pendant qu'elles alloient en acheter, l'époux vint, & celles qui étoient prêtes entrerent avec lui aux noces, & la porte fut fermée.

11. Enfin les autres vierges vinrent aussi, & lui dirent : Seigneur, Seigneur, ouvrez-nous.

12. Mais il leur répondit : Je vous ‖ dis & je vous en assure, que je ne vous connois point.

Marc. 13. 33. 13. Veillez donc, parce que vous ne sçavez ni le jour ni l'heure ¶ ‖.

† Un S. Confess. Pontife. *Luc.* 19. 12. 14. † Car *le Seigneur* agit comme un homme, qui devant faire un long voyage hors de son pays appella ses serviteurs, & leur mit son bien entre les mains.

15. Et ayant donné ‖ cinq

te nobis de oleo vestro, quia lampades nostræ extinguuntur.

9. Responderunt prudentes, dicentes : Ne fortè non sufficiat nobis & vobis, ite potiùs ad vendentes, & emite vobis.

10. Dum autem irent emere, venit sponsus ; & quæ paratæ erant, intraverunt cum eo ad nuptias, & clausa est janua.

11. Novissimè verò veniunt & reliquæ virgines, dicentes : Domine, Domine, aperi nobis.

12. At ille respondens, ait : Amen dico vobis, nescio vos.

13. Vigilate itaque, quia nescitis diem neque horam.

14. Sicut enim homo peregrè proficiscens, vocavit servos suos, & tradidit illis bona sua.

15. Et uni dedit quin-

℣. 12. *autr.* déclare.

℣. 13. *grec. aj.* que le Fils de l'homme doit veni.

℣. 15. expl. *Cela faisoit environ vingt-trois mille cent trente-cinq livres.*

que talenta: alii autem duo, alii verò unum, unicuique ſecundùm propriam virtutem, & profectus eſt ſtatim.

talens à l'un, ″ deux à l'autre, & ″ un à l'autre, ſelon la ″ capacité differente de chacun d'eux, il partit auſſi-tôt.

16. Abiit autem qui quinque talenta acceperat, & operatus eſt in eis, & lucratus eſt alia quinque.

16. Celui donc qui avoit reçu cinq talens, s'en alla; il trafiqua avec ſon argent, & il en gagna cinq autres.

17. Similiter & qui duo acceperat, lucratus eſt alia duo.

17. Celui qui en avoit reçu deux, en gagna de même encore deux autres.

18. Qui autem unum acceperat, abiens fodit in terram, & abſcondit pecuniam domini ſui.

18. Mais celui qui n'en avoit reçu qu'un, alla creuſer dans la terre, & y cacha l'argent de ſon maître.

19. Poſt multum verò temporis venit dominus ſervorum illorum, & poſuit rationem cum eis.

19. Long-temps après, le maître de ces ſerviteurs étant revenu, leur fit rendre compte.

20. Et accedens qui quinque talenta acceperat, obtulit alia quinque talenta, dicens: Domine, quinque talenta tradidiſti mihi, ecce alia quinque ſuperlucratus ſum.

20. Et celui qui avoit reçu cinq talens vint lui en préſenter cinq autres, en lui diſant: Seigneur, vous m'aviez mis cinq talens entre les mains, en voici, outre ceux-là, cinq autres que j'ai gagnés.

21. Ait illi dominus ejus: Euge ſerve bone & fidelis, quia ſuper pauca fuiſti fidelis, ſu-

21. Son maître lui répondit: ″ O bon & fidele ſerviteur, parce que vous avez été

℣. 15. expl. *neuf mille deux cens cinquante-quatre livres.*

Ibid. expl. *quatre mille ſix cens vingt-ſept livres.*

Ibid. *lettr.* force.

℣. 21. *lettr.* Euge, *particule d'approbation & de congratulation, qui n'en a point de ſemblable dans notre langue.*

fidele en peu de choses, je vous établirai sur beaucoup *d'autres :* entrez dans la joie de votre Seigneur.

per multa te constituam: intra & gaudium Domini tui.

22. Celui qui avoit reçu deux talens, vint aussi se présenter à lui, & lui dit : Seigneur, vous m'aviez mis deux talens entre les mains, en voici, outre ceux-là, deux autres que j'ai gagnés.

22. Accessit autem & qui duo talenta acceperat, & ait : Domine, duo talenta tradidisti mihi : ecce alia duo lucratus sum.

23. Son maître lui répondit : O bon & fidele serviteur, parce que vous avez été fidele en peu de choses, je vous établirai sur beaucoup *d'autres :* entrez dans la joie de votre Seigneur ¶.

23. Ait illi Dominus ejus : Euge serve bone & fidelis, quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam: intra in gaudium Domini tui.

24. Celui qui n'avoit reçu qu'un talent, vint ensuite, & lui dit : Seigneur, je sçai que vous êtes un homme dur, que vous moissonnez où vous n'avez point semé, & que vous recueillez où vous n'avez rien // mis :

24. Accedens autem & qui unum talentum acceperat, ait : Domine, scio quia homo durus es, metis ubi non seminasti, & congregas ubi non sparsisti :

25. c'est pourquoi comme je vous appréhendois, j'ai été cacher votre talent dans la terre ; le voici, je vous rends ce qui est à vous.

25. & timens abii, & abscondi talentum tuum in terra ; ecce habes quod tuum est.

26. Mais son maître lui répondit ; Serviteur méchant

26. Respondens autem dominus ejus, di-

ỳ. 24. lettr. *répandu.*

xit ei : Serve male, & piger, sciebas quia meto ubi non semino, & congrego ubi non sparsi:

27. oportuit ergo te committere pecuniam meam numulariis, & veniens ego recepissem utique quod meum est cum usura.

28. Tollite itaque ab eo talentum, & date ei qui habet decem talenta.

29. Omni enim habenti dabitur, & abundabit : ei autem qui non habet ; & quod videtur habere, auferetur ab eo.

30. Et inutilem servum ejicite in tenebras exteriores. Illic erit fletus & stridor dentium.

31. Cùm autem venerit Filius hominis in majestate sua, & omnes Angeli cum eo, tunc sedebit super sedem majestatis suæ.

32. Et congregabuntur ante eum omnes gentes, & separabit eos ab invicem, sicut pastor

& paresseux, vous sçaviez que je moissonne où je n'ai point semé, & que je recueille où je n'ai rien mis :

27. vous deviez donc mettre mon argent entre les mains des banquiers, afin qu'à mon retour je retirasse avec usure ce qui est à moi.

28. Qu'on lui ôte le talent qu'il a, & qu'on le donne à celui qui a dix talens.

29. Car on donnera à tous ceux qui ont *déja*, & ils // seront comblés de biens ; mais pour celui qui n'a point, on lui ôtera même ce qu'il // semble avoir

Suprà 13. 12. Marc. 4. 25. Luc. 8. 18. & 19. 26.

30. Et qu'on jette ce serviteur inutile dans les tenebres exterieures. C'est-là qu'il y aura des pleurs & des grincemens de dents.

31. Or † quand le Fils de l'homme viendra dans sa majesté, accompagné de tous les // Anges, il s'asseiera sur le trône // de sa gloire.

† 1. Lundi de Carême.

32. Et toutes les nations étant assemblées devant lui, il séparera les uns d'avec les autres, comme un Berger se-

†. 29. *lettr.* abonderont.
Ibid. *gr.* ce qu'il a.

† 31 *gr. aj* saints.
Ibid. *lettr.* majesté.

pare les brebis d'avec les boucs :

33. & il placera les brebis à sa droite, & les boucs à la gauche.

34. Alors le Roi dira à ceux qui seront à sa droite : Venez, vous qui avez été benis par mon Pere, possedez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde.

Isai. 58. 7. *Ezech.* 18. 7. 16.

35. Car j'ai eu faim, & vous m'avez donné à manger : j'ai eu soif, & vous m'avez donné à boire ; j'ai ‖ eu besoin de logement, & vous m'avez logé :

Ezech. 7. 39.

36. j'ai été nud, & vous m'avez revêtu : j'ai été malade, & vous m'avez ‖ visité : j'étois en prison, & vous m'êtes venu voir.

37. Alors les justes lui répondront : Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu avoir faim, & que nous vous avons donné à manger ; ou avoir soif, & que nous vous avons donné à boire ?

38. Quand est-ce que nous vous avons vu sans logement, & que nous vous avons logé ; ou nud, & que nous vous avons revêtu ?

segregat oves ab hœdis :

33. & statuet oves quidem à dextris suis, hœdos autem à sinistris.

34. Tunc dicet Rex his, qui à dextris ejus erunt : Venite, benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum à constitutione mundi.

35. Esurivi enim, & dedistis mihi manducare : sitivi, & dedistis mihi bibere : hospes eram, & collegistis me :

36. nudus, & cooperuistis me : infirmis, & visitastis me : in carcere eram, & venistis ad me.

37. Tunc respondebunt ei justi, dicentes : Domine, quando te vidimus esurientem : & pavimus te : sitientem, & dedimus tibi potum ?

38. Quando autem te vidimus hospitem, & collegimus te : aut nudum, & cooperuimus te ?

35. ỳ. *lettr.* été étranger. ỳ. 36. *autr.* assisté.

39. Aut quando te vidimus infirmum, aut in carcere, & venimus ad te?

40. Et respondens Rex, dicet illis: Amen dico vobis, quamdiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis.

41. Tunc dicet & his qui à sinistris erunt: Discedite à me, maledicti, in ignem æternum, qui paratus est diabolo & angelis ejus;

42. esurivi enim, & non dedistis mihi manducare: sitivi, & non dedistis mihi potum:

43. hospes eram, & non collegistis me: nudus, & non cooperuistis me: infirmus, & in carcere, & non visitastis me.

44. Tunc respondebunt ei & ipsi, dicentes: Domine, quando te vidimus esurientem, aut sitientem, aut hospitem, aut nudum, aut infirmum, aut in car-

39. Et quand est-ce que nous vous avons vu malade, ou en prison, & que nous vous sommes venus visiter?

40. Et le Roi leur répondra: Je vous dis, & je vous en assure, qu'autant de fois que vous l'avez fait à l'égard de l'un de ces plus petits de mes freres, c'est à moi-même que vous l'avez fait.

41. Il dira ensuite à ceux qui seront à la gauche: Retirez-vous de moi, maudits, *allez* au feu éternel, qui avoit été préparé pour le diable & pour ses anges; Ps. 6. 9. Suprà 7. 23. Luc. 13. 27.

42. car j'ai eu faim, & vous ne m'avez pas donné à manger: j'ai eu soif, & vous ne m'avez pas donné à boire:

43. j'ai eu besoin de logement, & vous ne m'avez pas logé; j'ai été sans habits, & vous ne m'avez pas revêtu: j'ai été malade & en prison, & vous ne m'avez pas visité.

44. Alors ils lui répondront aussi: Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu avoir faim, ou avoir soif, ou sans logement, ou sans habits, ou malade, ou dans la prison,

& que nous avons manqué à vous assister ?

cere, & non ministravimus tibi ?

45. Mais il leur répondra : Je vous dis & je vous en assure, qu'autant de fois que vous avez manqué à rendre ces assistances à l'un de ces plus petits, vous avez manqué à me les rendre à moi-même.

45. Tunc respondebit illis, dicens : Amen dico vobis, quamdiu non fecistis uni de minoribus his, nec mihi fecistis.

Joan. 5. 29. Dan. 12. 2.

46. Et *alors* ceux-ci iront dans le supplice éternel ; & les justes dans la vie éternelle ¶.

46. Et ibunt hi in supplicium æternum ; justi autem in vitam æternam.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 5. *ALors le royaume des cieux sera semblable à dix vierges, qui ayant pris leurs lampes, s'en allerent au-devant de l'Epoux & de l'Epouse. Il y en avoit cinq d'entre elles qui étoient folles, & cinq sages. Les cinq qui étoient folles ayant pris leurs lampes, ne prirent point d'huile avec elles, &c.*

Cette parabole des cinq vierges tend à prouver la même vérité que les précédentes ; c'est-à-dire, la nécessité de la vigilance, afin de n'être pas surpris par le dernier jour, soit de notre vie, soit du monde, qui sera celui ou de notre jugement parculier, ou du jugement général de tous les hommes. Quelques-uns ont cru, selon la remarque de saint Jerôme, que cette même parabole ne regarde que les vierges, dont les unes représentées

Hi ron. in hunc locum.

par les *ſages*, ſont également vierges de corps & d'eſprit; & les autres qui ſont nommées *folles*, ont ſeulement la virginité du corps, & non pas celle du cœur. Mais il paroît que le Fils de Dieu a voulu comprendre ſous cette parabole des vierges, toutes les ames chrétiennes qui ſe glorifient d'avoir la connoiſſance du vrai Dieu, dont le cœur n'eſt point ſouillé par la proſtitution de l'idolatrie, ni le corps par aucune des voluptés honteuſes & illicites : *In quibus*, dit ſaint Auguſtin, *habitat continentia, cùm à voluptatibus turpibus & illicitis abſtinetur.* Or, parce que la virginité a quelque choſe de très-grand, & que cet état a été depuis J.C. regardé parmi les hommes comme un état fort relevé, il peut bien avoir employé exprès le nom & la comparaiſon des vierges, afin d'empêcher, comme dit ſaint Chryſoſtome, que l'on ne s'imaginât que la virginité, toute relevée qu'elle eſt, peut ſuffire ſans la charité. Il eſt vrai que ce ſaint Docteur entend particulierement la charité envers les pauvres. Mais nous verrons dans la ſuite par ſaint Auguſtin, que c'eſt encore quelque choſe de plus interieur & de plus parfait; puiſque ſaint Paul dit lui-même, Que *quand il auroit diſtribué tout ſon bien pour nourrir les pauvres, s'il n'avoit point la charité, cela ne lui ſerviroit de rien.*

Auguſt. ep. 120. nov. edit. 140. cap. 33. n. 77.

Chryſoſt. in Matt. hom. 79.

1. Cor. 13. 3.

Il eſt bon de remarquer, que cette comparaiſon eſt priſe de l'ancien uſage qui ſe pratiquoit dans les noces des Juifs, & dont nous avons déja parlé dans l'explication du Cantique des Cantiques. On y peut voir que l'on donnoit à l'Epouſe des amies ou des compagnes qui étoient des filles choiſies, pour lui faire honneur le jour de ſes noces,

Cantic. 3. 2.

& lui tenir compagnie, comme l'Epoux avoit aussi des jeunes hommes qui l'accompagnoient par honneur, & qu'on appelloit les compagnons de l'Epoux. Ainsi cette parabole fait allusion à ces filles, qui sont appellées ici des *vierges*, & qui étant de la compagnie de l'Epouse, attendoient pendant la nuit que l'Epoux vînt prendre son Epouse, pour la conduire dans le lieu où devoit se faire la cérémonie du mariage, avec le festin des noces. Comme donc c'étoit pendant la nuit, ces filles qui accompagnoient l'Epouse, avoient des *lampes* qui servoient à les éclairer : & c'est la raison pour laquelle il est parlé de lampes dans cette parabole des vierges.

Alors, dit le Fils de Dieu, c'est-à-dire, au temps de son avénement dont il venoit de parler, *le royaume des cieux*, qui nous figure en ce lieu ceux qui se présenteront pour posseder ce royaume, que le Pere a préparé à ses élus, *sera semblable à dix vierges;* c'est-à-dire, que ce qu'on verra arriver alors, aura du rapport à ce qui arriveroit, si dix vierges ou compagnes d'une Epouse se préparoient à aller au-devant de l'Epoux avec leurs lampes, & que cinq d'entre elles eussent *manqué à prendre de l'huile* pour en entretenir la lumiere, &c. De ces dix vierges, il y en a cinq que le Fils de Dieu appelle *folles*, & *cinq* qu'il nomme *sages.* Ce n'est pas que le nombre des élus soit égal à celui des réprouvés : mais c'est que parmi ceux mêmes qui ont l'extérieur de la pieté, qui ont soin de conserver la pureté de leur corps, & qui éclatent aux yeux du monde par plusieurs actions de vertu, & même de misericorde, dit saint Augustin, figurées par ces lampes qui brûloient toutes : il s'en trouvera en-

August. ut suprà.

core un grand nombre qui ſeront exclus de la ſalle du banquet céleſte.

Mais en quoi donc a conſiſté la *folie* de ces cinq vierges ? En ce que jugeant de la Religion de J. C. comme les Phariſiens, par le dehors ſeulement, elles ſe ſont contentées de regler leur exterieur, ſans purifier leur cœur ; en ce que les vertus qu'elles pratiquoient, & qui brilloient aux yeux des hommes, n'avoient point la charité & l'humilité pour principe, mais une vaine confiance en elles-mêmes & dans les louanges humaines, & qu'ainſi elles n'agiſſoient point par cet eſprit de piété & d'une humble reconnoiſſance de la grace de leur Dieu, qui ſeul eſt capable de rendre les hommes vraiment chaſtes & vertueux.

La *ſageſſe* des cinq autres vierges a conſiſté au contraire, non pas ſeulement dans cet éclat extérieur de la vertu, mais dans une vraie foi & dans une vraie piété, qui étoit, dit ſaint Auguſtin, au fond de leur cœur, & qui les rendoit dignes de la ſociété des Saints, dont la gloire n'eſt point en eux-mêmes, mais en Dieu : *Quæ veram fidem, veramque pietatem corde geſtabant, quâ poſſent contemperari numero, ſocietatique Sanctorum, non in ſeipſis, ſed in Domino gloriantium.* *Ibid. cap. 14. n. 80.*

Il eſt dit que ces dix vierges *s'en allerent avec leurs lampes*, c'eſt-à-dire, avec leurs bonnes œuvres *au-devant de l'Epoux & de l'Epouſe.* L'Epoux nous marque viſiblement J. C. & l'Epouſe eſt la ſainte Egliſe, nommée dans l'Apocalypſe *la ville ſainte, la nouvelle Jeruſalem, qui venant de Dieu deſcend du ciel, étant parée comme une Epouſe qui ſe pare pour ſon Epoux.* Ces vierges vont donc avec leurs lampes au-devant de l'Epoux & de l'Epouſe ; c'eſt- *Apoc. 21. 2.*

à-dire, que ce qu'elles font pendant cette vie, & les unes & les autres, est de marcher au-devant de leur Epoux, en l'attendant tous les jours, & se disposant à le recevoir avec son Epouse la sainte Eglise, qui paroîtra à la fin du monde, dit saint Augustin, d'une maniere plus éclatante, ensorte que tous ses membres se hâteront de se réunir en un seul corps : *Quia ipsa Ecclesia tunc clarior apparebit, ut ad universi corporis congregationem membra concurrant.*

August. ibid. cap. 32. n. 76.

Mais la difference qu'il y aura entre les vierges sages & les vierges folles, est que ces dernieres n'auront point pris d'huile avec elles; ne trouvant point au-dedans de leur conscience ce témoignage de ne s'être point glorifiées en elles-mêmes, & de n'avoir point recherché dans leurs actions la vaine estime des hommes; au-lieu que les vierges sages *auront leurs vases*, c'est-à-dire, comme l'explique saint Augustin, leurs cœurs tout remplis de reconnoissance envers Dieu, comme envers l'auteur de leur justice & de leurs bonnes œuvres, en qui elles veulent être louées, & non pas elles-mêmes. *Novit anima Deo se debere quòd justificata est ad facienda bona opera, & ideò in illo non in se laudari amat.*

August. ibid. cap. 31. n. 75.

℣. 5. 6. *Et l'Epoux tardant à venir, elles s'assoupirent toutes & s'endormirent. Mais sur le minuit on entendit un grand cri : Voici l'Epoux qui vient; allez au-devant de lui.*

Ce *retardement* de l'Epoux nous marque, selon les saints Peres, tout le temps qui s'est déja écoulé, & qui se doit encore écouler depuis le premier avénement du Fils de Dieu, jusqu'à son second; qui est le temps, comme l'appelle saint Hilaire, de la pénitence & de la misericorde. Et le Sauveur

Hieron. in Matt. can. 27. n. 4. Chrys. in Matth. hom. 79. August. ibid.

en parlant ainsi de *l'Epoux* qui *est long-temps à venir*, cap. 32. n. 76.
donnoit à entendre à ses Apôtres, dit saint Chrysostome, que l'intervalle qui seroit entre ces deux avénemens ne seroit pas court ; & qu'ainsi ils ne devoient pas s'attendre, comme ils faisoient, que son regne dût arriver si promptement. Ces dix vierges *s'assoupissent* donc & *s'endorment* pendant ce temps, c'est-à-dire, comme l'expliquent les saints Interpretes, qu'elles tombent dans les maladies, & qu'elles meurent : car la mort est comme un sommeil à leur égard, dit saint Jerôme, puisqu'elles doivent se réveiller par la résurrection générale.

Hieron. in hunc locum.

C'est ce que le Fils de Dieu marque tout de suite, lorsqu'il ajoute, *Qu'au milieu de la nuit on entendit un grand cri.* Ce *cri* est *le son de la trompette de Dieu*, dont on a parlé auparavant, ou *la voix même du Fils de Dieu*, que tous *les morts entendront* à la fin du monde. Il est dit que c'est *au milieu de la nuit*, soit pour marquer effectivement, comme le dit saint Jean Chrysostome, que ce grand prodige de la résurrection de tous les morts se fera pendant la nuit ; ou, comme dit saint Augustin, pour faire entendre combien le temps auquel il arrivera, sera une chose obscure & cachée à l'égard des hommes. Peut-être aussi qu'il n'est parlé de la nuit que par rapport à la parabole, qui nous représente ce qui se passoit durant la nuit dans la célébration des mariages, comme saint Jean Chrysostome l'a lui-même remarqué : car il y a certaines choses dans ces discours figurés, qui sont propres aux paraboles, & qui ne s'appliquent point à la vérité que le Sauveur a voulu représenter.

1. Thess. 4. 16. Joan. 5. 25.

Mais que fait entendre cette trompette & ce

grand cri : Voici l'Epoux qui vient, allez au-devant de lui, pour le recevoir comme celui qui doit être, non pas un Epoux de chair, mais un Epoux immortel; un Epoux qui doit être éternellement uni à vos ames, par le lien tout divin de son amour & de son Esprit ?

℣. 7. 8. 9. *Aussi-tôt toutes ces vierges se leverent, & préparerent leurs lampes. Mais les folles dirent aux sages : Donnez-nous de votre huile, parce que nos lampes s'éteignent. Les sages leur répondirent : De peur que ce que nous en avons ne suffise pas pour nous & pour vous, allez plutôt à ceux qui en vendent, &c.*

Toutes ces vierges à leur réveil, c'est-à-dire, après leur résurrection, *préparerent leurs lampes ;* ce qui signifie, selon saint Augustin, qu'elles se préparerent elles-mêmes à rendre compte de leurs œuvres, qui ont lui comme des lampes aux yeux des hommes : *Sic luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona, &c.* Mais comme un chacun portera son propre fardeau, & qu'il ne trouvera plus que le témoignage de sa conscience, les vierges folles sentant alors que le soutien de l'amour propre & des louanges humaines qu'elles recherchoient pendant leur vie leur est ôté, se trouveront tout-d'un-coup dans un vuide & dans une espece de défaillance & de désespoir, qu'il est difficile de s'imaginer : *Non inventis laudibus humanis déficiet.* Ayant donc recours aux vierges sages, elles leur demandent une partie de leur huile; c'est-à-dire, selon l'explication de saint Augustin, quelque sorte de consolation & d'espérance dans cet horrible abandonnement où elles se trouvent, n'ayant jamais recherché que la gloire très-vaine des hommes, & non la gloire solide qui n'est

August. ut suprà. cap 58. n. 78. Matth. 5. 16.

qu'en Dieu ſeul. Mais la réponſe des vierges ne ſert au-contraire qu'à augmenter leur deſeſpoir. Nous craignons, leur diſent-elles, que *notre huile ne ſuffiſe pas pour vous & pour nous ;* c'eſt-à-dire, nous ne ſçavons pas nous-mêmes ſi notre conſcience ſera aſſez pure pour mériter d'obtenir miſéricorde, ayant à répondre à un Juge devant lequel, lorſqu'il s'aſſeyera ſur ſon trône, nul ne pourra ſe glorifier d'avoir le cœur chaſte, ni d'être pur de tout péché, ſi ſa miſéricorde ne s'éleve au-deſſus de ſa juſtice. *Allez* donc *plutôt*, ajoutent-elles, *à ceux qui en vendent, & en achetez pour vous.* Terrible parole ! mais dont la vanité des vierges folles étoit très-digne ; puiſque s'étant mis plus en peine de plaire aux hommes qu'à leur Epoux, elles n'ont fait ſervir l'éclat de leurs bonnes œuvres, qu'à ſatisfaire leur amour propre, & leur orgueil, & n'ont mis leur gloire que dans la figure de ce monde qui paſſe, & qui fait paſſer avec lui ceux qui ne s'attachent point à ce qui eſt éternel.

Saint Auguſtin croit que cette réponſe des vierges ſages aux vierges folles, eſt une eſpece de raillerie, par laquelle elles les renvoient à leurs flatteurs, qui avoient accoutumé de leur donner des louanges. Mais il ajoute, que comme elles étoient toutes remplies d'humilité, qui les empêchoit de préſumer de leur conſcience, ce n'eſt pas tant elles qui répondent de la ſorte aux vierges folles, que la ſageſſe divine qui habitent en elles, & qui dit ailleurs aux impies, après qu'ils ont mépriſé & rejetté ſa vérité : *Je me rirai quand vous périrez, & je me moquerai de vous lorſque ce que vous craigniez ſera arrivé.* C'eſt donc de même que ſi la Sageſſe éternelle leur eût dit : Où ſont maintenant ceux qui

Aug. ib. cap. 31. it. cap. 34.

Prov. 1. 26.

vous flattoient par leurs louanges si trompeuses, lorsque vous preniez plaisir à vous tromper vous-mêmes, en vous glorifiant, non en Dieu, mais en vous ? *Ubi sunt qui vos fallebant mendosissimis laudibus, quando & à vobis fallebamini, quia in vobis, non in Deo gloriabamini.* Ce grand Saint ajoute, que les flatteurs *vendent* en effet aux *foux* leurs louanges comme *une huile*, dont le Roi prophete a parlé,
Ps. 140. 5. lorsqu'il disoit : Que *le juste le reprendroit avec misericorde ; mais* que *l'huile du pecheur ne parfumeroit point sa tête.* Il aima donc mieux, dit le même Pere, être repris misericordieusement, & comme châtié par l'homme juste, qu'être loué par la flatterie du pécheur, & s'en élever avec orgueil. Cette huile des vaines louanges des pécheurs avoit pu suffire aux vierges folles pendant leur vie, pour plaire aux autres, & se complaire à elles-mêmes, par l'éclat extérieur d'une vertu apparente : mais elle ne pouvoit plus leur servir, lorsqu'il étoit temps de juger du fond de leur cœur, & de sonder le secret de leurs consciences.

℣. 10. jusqu'au 14. *Mais pendant qu'elles en étoient allé acheter, l'Epoux vint ; & celles qui étoient prêtes entrerent avec lui aux nôces, & la porte fut fermée. Enfin les autres vierges vinrent aussi, & lui dirent : Seigneur, Seigneur ; ouvrez-nous. Mais il leur répondit : Je vous dis en vérité, que je ne vous connois point.*

August. ut suprà. cap. 34. Les vierges folles *vont* en quelque sorte *pour acheter de l'huile ;* parce que leur cœur ayant été fixé pour toujours par la mort dans l'état où il s'est trouvé en ce moment, elles se portoient encore alors par le mouvement de leur propre corruption vers le néant de la vanité où elles s'étoient abandonnées pendant leur vie : *Hoc mihi videtur*

intelligendum, quòd vitioso cordis affectu inhiabant inani gloria, quam vanâ mentis elatione sectata sunt. C'est donc ce mauvais desir, que saint Augustin a cru être marqué par ces paroles : *Pendant qu'elles en étoient allé acheter.* Ou peut-être que cela signifie tout simplement l'inquiétude où elles étoient, & le desir qu'elles auroient eu de pouvoir racheter le temps perdu, & recouvrer une grace dont elles sentoient alors un si grand besoin, par cet effroyable vuide qu'elles trouvoient en elles-mêmes. Mais ce n'en étoit plus le temps, dit saint Jerôme, & le jour du jugement étant arrivé, il ne reste plus de lieu à la pénitence. Aussi le Sauveur ajoute, Que *celles qui étoient prêtes*, c'est-à-dire, qui n'avoient point attendu à se préparer, que l'Epoux fût arrivé, mais dont tout le soin pendant leur vie avoit été de lui préparer leur cœur par la charité & l'humilité, *étant entrées avec lui aux nôces* célestes du divin Agneau, *la porte* du ciel ou de la miséricorde *fut fermée* pour toute l'éternité ; parce qu'après le jugement il n'y a plus de temps pour faire de bonnes œuvres, & pour acquerir la justice; *Quia tempus non erit amplius.* *Hieron. in hunc locum. Apoc. 10. 6.*

Ces vierges folles *viennent* donc *trop tard* demander au Seigneur par des cris redoublés, qu'il *leur ouvre* cette porte qui étoit déja fermée. Ce sont alors des regrets stériles & des soupirs inutiles. Et Dieu n'a plus d'autre réponse à leur faire, sinon, qu'il *ne les connoit pas.* Il n'est pas dit, selon la réflexion de saint Augustin, que ces vierges eussent acheté de l'huile avant qu'elles vinssent frapper à la porte ; car il n'y avoit plus de moyen d'en acheter : mais il est marqué qu'elles songerent trop tard à implorer la miséricorde, lorsque le temps *August. ep. 120. cap. 35.*

étoit arrivé de juger les hommes, & de faire la séparation des bons d'avec les méchans. C'est donc avec beaucoup de justice que le Seigneur leur répond : *Je vous dis en vérité que je ne vous connois point :* ce qui ne signifie autre chose, comme l'explique le même Pere, sinon : Vous ne me connoissez point, puisque vous avez plutôt choisi de mettre votre confiance en vous-mêmes qu'en moi : *Nescio vos ; nihil aliud est, quàm nescitis me : quando de vobis potiùs eligitis confidere, quàm de me.* Car lorsqu'il est dit dans l'Ecriture, que Dieu nous connoît, c'est lui-même qui nous donne sa connoissance, afin que nous comprenions, dit saint Augustin, que c'est à sa misericorde que nous devons attribuer ce bonheur que nous avons de le connoître. Ou bien le Seigneur ne nous connoît point pour ses serviteurs & pour ses élus, lorsque nous ne l'avons point connu lui-même pour notre Dieu, & pour l'objet souverain de notre cœur & de notre amour.

Enfin J. C. conclut toute cette parabole par cette grande vérité qu'il veut établir, & qu'il repete souvent comme très-importante pour notre salut : *Veillez donc, parce que vous ne sçavez ni le jour ni l'heure. Veillez* principalement sur votre ame & sur votre cœur pour ne les pas laisser empoisonner secrettement par une vaine complaisance, capable de vous faire perdre tout le fruit de vos meilleures actions. *Veillez*, pour vous tenir toujours prêt par cette préparation intérieure d'une véritable piété, qui vous fasse faire dans la vue & pour la gloire de Dieu, tout ce que vous faites. *Veillez* pour attendre à tous momens votre Epoux, qui doit venir comme *au milieu de la nuit*, non seulement à la fin du monde pour juger toute la terre,

mais encore au dernier jour de votre vie, lorſque vous vous y attendrez le moins. Car ce qui eſt dit ici du grand jour du jugement général, ſe doit dire auſſi du jour de notre jugement particulier, auquel même on peut remarquer, que pluſieurs particularités de cette parabole des vierges s'appliquent d'une maniere plus juſte. Il eſt viſible en effet, que celles d'entre ces vierges qui étoient folles, & qui ſont mortes avant le jour du jugement général, ayant été jugées au jour de leur mort, & excluës dès-lors comme folles du lieu des noces, qui eſt le ciel; ce qui eſt dit d'elles en ce lieu, ſe doit entendre plus particulierement du dernier jour de leur vie, puiſqu'au dernier jour du monde elles ne pourront plus douter de leur perte, dont elles auront déja ſenti les effets dans les flammes de la divine juſtice.

℣. 14. 15. *Car* le Seigneur *agit comme un homme qui devant faire un long voyage hors de ſon pays, appella ſes ſerviteurs, & leur mit ſon bien entre les mains, & ayant donné cinq talens à l'un, deux à l'autre, &c.*

Les Peres témoignent, que ce qui eſt dit de cet *homme qui va faire un grand voyage*, ſe doit entendre de J. C. qui étoit alors ſur le point de quitter la terre pour s'en retourner à ſon Pere. Auſſi au dernier verſet que nous venons d'expliquer, il eſt parlé dans le texte grec du *Fils de l'homme* qui doit *venir*; & c'eſt à lui qu'il paroît qu'on doit rapporter encore cette nouvelle parabole. Le Fils de Dieu étant donc prêt de quitter ce monde pour monter au ciel, *appella ſes ſerviteurs*, c'eſt-à-dire, ſes Apôtres & tous ſes autres diſciples, *& leur confia ſes biens*, afin qu'ils les fiſſent profiter pendant ſon abſence, & juſqu'à ſon retour qui devoit être éloi-

Hilarius in Matt. can. 27. Chryſoſt. in Matt. hom. 79. Hieron. in hunc locum.

gné. *Il donna à l'un cinq talens, à l'autre deux, & à un autre un*, selon la mesure de la foi & de la grace que chacun d'eux avoit reçue. Ces *biens* qu'il leur met entre les mains, se peuvent entendre généralement de toutes les graces que reçoivent les fideles, qui ne doivent pas demeurer stériles en eux, mais y devenir comme une source de nouvelles graces, par un accroissement continuel de leur piété. Cependant il semble qu'on doit expliquer ceci plus particulierement des dons, qui s'appellent purement gratuits, & dont Dieu fait part à quelques-uns pour l'utilité des autres. C'est ce que saint Paul nous éclaircit, en disant : *La grace a été donnée à chacun de nous, selon la mesure du don de J. C. C'est pourquoi l'Ecriture dit : Qu'étant monté en haut, il a... répandu ses dons sur les hommes.... Et il a donné lui-même* à l'Eglise *quelques-uns pour Apôtres, quelques-uns pour Prophetes, d'autres pour Evangélistes, les autres pour Pasteurs & pour Docteurs, afin qu'ils travaillent à la perfection des Saints, aux fonctions de leur ministere à l'édification du corps de J. C.* Le même Apôtre éclaircit encore cette parabole, lorsqu'il dit ailleurs : Que *les dons du Saint-Esprit, qui se font connoître au-dehors, sont donnés à chacun pour l'utilité* de l'Eglise : Que *l'un reçoit du Saint-Esprit le don de parler dans une* haute *sagesse ; un autre le don de parler avec science ; un autre le don de la foi....* Et *qu'un seul & même Esprit opere toutes ces choses, les distribuant à chacun selon qu'il lui plaît.*

Ephes. 4. 7. &c.

1. Cor. 12. 7. 8. 9. 11.

Ce sont-là, dit saint Hilaire, *les biens* incorruptibles de cet *Homme*-Dieu, *dont il a fait part à ses serviteurs*, lorsqu'il est parti pour un grand & long voyage, *montant en haut* dans le ciel. C'est

là

là le patrimoine de J. C. destiné à ceux qui doivent être éternellement heritiers avec lui de son royaume : *Hæc enim incorrupta substantia est : hoc Christi patrimonium æternis heredibus reservatum.* Les *cinq talens* qu'il donne à l'un, peuvent marquer l'abondance de la grace apostolique, figurée par cette somme considerable, qui se montoit à près de huit mille écus. Les *deux* qu'il donne à un autre, en figuroient une moins grande. Et la moindre nous est marquée par cet *unique talent* qui fut donné au troisiéme ; ce qui semble être le sens le plus naturel de cette diversité de talens ; quoique quelques-uns ont prétendu y trouver d'autres mysteres, dont il paroît inutile de grossir ces explications.

Après que le Fils de Dieu eut ainsi distribué *ses biens* & ses dons à ses disciples, *il partit aussi-tôt*, dit l'Evangile ; parce qu'il vouloit, en leur retirant sa présence corporelle, donner plus de lieu à l'exercice de leur foi, & éprouver leur fidelité dans les fonctions de leur ministere.

℣. 16. 17. 18. *Celui donc qui avoit reçu cinq talens, s'en alla trafiquer avec cet argent ; & il en gagna cinq autres. Celui qui en avoit reçu deux, en gagna de même encore deux autres. Mais celui qui n'en avoit reçu qu'un, alla faire un trou dans la terre, & y cacha l'argent de son maître.*

Celui, qui ayant reçu cinq talens, s'en sert pour gagner encore cinq autres talens à son maître, nous figure ces ouvriers apostoliques du premier degré, qui, comme un saint Paul, pouvoient se glorifier en J. C. d'avoir travaillé plus que tous les autres pour procurer l'accroissement de l'Eglise. Car c'étoit par un sentiment de reconnoissance envers le Sauveur, que ce grand Apôtre disoit : *C'est*

1. Cor. 15. 10. *par la grace de Dieu que je suis ce que je suis : & sa grace n'est point demeurée en moi sans effet. Mais j'ai travaillé plus que tous les autres ; non pas moi toutefois, mais la grace de Dieu qui est avec moi.* Ce n'est pas là avoir caché dans la terre le talent du Seigneur ; mais c'est en avoir sçu trafiquer très-saintement. Et si l'on veut lire les Actes & les Epîtres des Apôtres, l'on y verra combien tous ces ouvriers Evangéliques ont travaillé pour gagner des ames à J. C. On y verra jusqu'à cinq mille personnes converties par la prédication de saint Pierre. Act. 4. 4. On y verra cette union si admirable établie entre tous ceux qu'il convertit, & cette profusion de Ibid. 32. tous leurs biens en faveur des autres qui n'en avoient point, & qui entroient par la communication de la charité dans une commune possession de toutes choses. On y verra une multitude de Ibid. cap. 10. 48. c. 11. 17. Gentils acquis à l'Eglise par un effet de la foi & de l'humble obéissance de ce chef des saints Apôtres, qui se laissant conduire à l'Esprit de Dieu, n'envia point à ces infideles la même grace qui avoit été premierement présentée aux Juifs. On y Ibid. cap. 11. 9. &c. verra par un effet du même zele, qui portoit les saints Apôtres à trafiquer saintement avec les talens de leur divin maître, ceux que la persecution excitée à la mort de saint Etienne avoit dispersés, passer jusqu'en Phénicie, en Chypre & à Antioche, & annoncer la parole de la verité, d'abord aux seuls Juifs, & ensuite aux Grecs mêmes, à qui ils prêcherent le Seigneur JESUS avec un si grand succès, qu'une grande multitude d'infideles crurent & se convertirent à J. C. On y verra un saint Paul Ibid. cap. 13. 8. &c. accompagné de saint Barnabé, frapper d'aveuglement un magicien qui s'opposoit à la vérité de

l'Evangile ; & convertit un Proconsul par la force de la doctrine du Seigneur, dont il fut tout pénétré. On y verra les mêmes Apôtres s'armer d'un saint zele contre l'infidélité des Juifs, qui s'opposoient à leur prédication avec des paroles de blasphêmes, & aller porter la lumiere de l'Evangile aux Gentils, dont *tous ceux*, dit l'Ecriture, *qui étoient prédestinés à la vie éternelle, embrasserent la foi.* On y verra ce *vase d'élection*, cet homme choisi par le Seigneur pour porter son nom devant les Gentils, devant les Rois & les enfans d'Israel, appliqué à prier sans cesse pour les fideles, & à demander à Dieu, qu'il les remplît de la connoissance de sa volonté, afin qu'ils se conduisissent d'une maniere digne de lui, en portant des fruits de toutes sortes de bonnes œuvres, & croissant toujours dans la science de Dieu.

Ibid. v. 46. 48.

Act. 9. 15.
Coloss. 1. 9. 10.

Voilà comment les Apôtres, figurés par ce serviteur qui avoit reçu ces talens, firent profiter les biens de leur maître. Celui qui *n'ayant reçu que deux talens en gagne deux*, représente les autres ministres de J. C. qui ont moins reçu que les Apôtres, mais qui ont été fideles à leur ministere, pour servir l'Eglise, selon la mesure de leurs dons & de leurs graces. Mais il faut bien remarquer qu'un ministre de J. C. n'est pas obligé, pour se pouvoir assurer d'avoir eu toute la fidélité qu'il doit dans l'administration de sa charge, de présenter à J. C. un grand nombre de personnes converties ; mais de se rendre ce témoignage, qu'il a travaillé autant que son don & son ministere le demandoit. Car lorsque saint Paul se glorifie dans le Seigneur, de ce que la grace qu'il avoit reçue n'étoit point demeurée sterile en lui, il ne dit pas

1. Cor. 10. 15.

que c'étoit parce qu'il avoit converti un grand nombre d'ames; mais parce *qu'il avoit travaillé plus que tous les autres.* Aussi parlant des ministres de l'Evangile, dont chacun agit selon le don qu'il a reçu du Seigneur, il ne les regarde que comme des hommes qui plantent & qui arrosent; & il reconnoît que c'est à Dieu à faire croître ce qu'ils ont planté, & ce qu'ils ont arrosé. C'est pourquoi après avoir déclaré que celui qui plante & que celui qui arrose n'est rien, il ajoute : Que *chacun recevra sa récompense particuliere, selon son travail,* & non pas selon le fruit de ce travail, qui dépend de *Dieu, lequel donne l'accroissement.*

Ibid. 3. 5. &c.

Il s'ensuit de là, que le crime de celui qui *cacha en terre le talent* que son maître lui avoit donné pour le faire profiter, n'a point consisté en ce qu'il n'a pas converti à J. C. beaucoup d'ames; mais en ce qu'il n'a pas travaillé comme il devoit à leur conversion. C'est un méchant serviteur, dit saint Jerôme, qui a négligé les préceptes de son Dieu, & comme souillé son don sacré, en s'abandonnant à des actions toutes terrestres, & à la mollesse de la vie du siecle. Il croit que pourvu qu'il ne commette point de crimes grossiers, il peut vivre dans une espece d'inutilité, sans se servir à soi-même, ni aux autres; craignant, peut-être, mais d'une crainte d'amour propre, de se nuire, s'il travailloit au salut de son prochain, & de perdre, pour le dire ainsi, son talent, s'il se mettoit en devoir de s'en servir pour le faire profiter. N'est-ce point aussi à un tel ministre, esclave de son repos & de sa paix que J. C. après sa résurrection a adressé ces paroles foudroyantes? *Je sçai que vous n'etes ni froid ni chaud .... Mais que vous êtes tiede ... C'est pour-*

Hieron. in hunc locum.

Apoc. 3. 15. &c.

quoi je suis prêt de vous vomir de ma bouche.

℣. 19. jusqu'au 24. *Long-temps aprés, le maître de ces serviteurs étant revenu, leur fit rendre compte. Et celui qui avoit reçu cinq talens vint lui en presenter cinq autres, en lui disant : Seigneur, vous m'avez mis cinq talens entre les mains ; en voici, entre ceux-là, cinq autres que j'ai gagnés. Son maître lui repondit : O bon & fidele serviteur, parce que vous avez été fidele en peu de choses, je vous établirai sur beaucoup* d'autres : *entrez dans la joie de votre Seigneur, &c.*

Le maître de ces serviteurs ne *revient* que *long-temps aprés ;* parce qu'en effet il y aura un grand intervalle entre le temps de l'Ascension de notre Seigneur, & son dernier avénement. Mais quelque long que puisse être cet intervalle, il ne faut jamais oublier que chacun de nous a reçu sa part des *biens* de son maître ; & qu'il doit veiller sans cesse pour les faire profiter & croître, soit dans soi-même, en avançant tous les jours dans la piété ; soit dans les autres en les y portant par ses instructions & par son exemple ; parce qu'enfin il doit revenir, & au jour de notre mort, qui n'est pas fort éloigné, & au dernier jour du monde, pour obliger tous ses serviteurs de *lui rendre compte* de l'usage qu'ils ont fait de ses *talens*, & du gain tout spirituel qu'ils en ont tiré. Celui qui avoit reçu cinq talens, & celui qui en avoit reçu deux, reconnoissent humblement dit saint Jean Chrysostome, & confessent avec une vraie reconnoissance, que c'est du Seigneur qu'ils ont reçu le moyen d'agir ; & se sentant redevables à sa grace, ils lui attribuent tout le bien qu'ils ont pu faire : *Vous m'aviez mis entre les mains*, lui dit le premier, *cinq talens ;* & c'est avec ces cinq que *j'en ai gagné cinq*

Chrysost. in Matt. hom. 79.

autres. Le ſecond lui parle de même. Et quand le Seigneur repond à chacun des deux, en les louant d'être de *bons* & de *fideles ſerviteurs*, il les loue, comme dit le même Saint, de s'être appliqués à faire du bien à leurs freres; il les loue d'avoir été *fideles* dans l'uſage de ſes dons; de les avoir regardés comme le bien de leur maître, & comme un bien qui leur avoit commandé de faire ſervir à leur ſalut propre, & à celui du prochain. Car c'eſt en cela que conſiſte la *fidélité* d'un ſerviteur, de ne ſe pas approprier ce qu'il ſçait être le bien de ſon maître, de ne le pas diſſiper; mais de l'employer exactement, ſelon les ordres qu'il en a reçus.

Quoique tous les dons que Dieu communique à ſes élus en ce monde, pour travailler à l'accroiſſement de ſon Egliſe, ſoient d'un très-grand prix, & ſurpaſſent infiniment tout ce qu'on peut s'imaginer de grand ſur la terre, ils ſont néanmoins appellés ici, *petits*, dit ſaint Jerôme, & regardés comme peu de choſe en comparaiſon de ceux qu'il reſerve pour l'avenir. C'eſt la raiſon pour laquelle il dit à ces deux premiers ſerviteurs; Que *parce qu'ils avoient été fideles dans peu de choſe*, il les alloit *établir ſur beaucoup* d'autres: *Entrez* donc, ajoute-t-il, *dans la joie de votre Seigneur*; c'eſt-à-dire, entrez dans ce torrent de délices toutes divines, qui ſont propres à Dieu même; & ſoyez éternellement enivrés de l'abondance des biens qui ſont dans le ciel, où il habite dans tous ſes Saints, comme en ſa maiſon. Car cette *joie du Seigneur* renferme, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, toute la béatitude & la ſource de tous ces biens, que ni l'œil n'a jamais vus, ni l'oreille n'a jamais entendus, ni le cœur de

Chryſoſt. ut ſuprà

l'homme n'a jamais compris. Et que pourroit eſpérer de plus grand un ſerviteur bon & fidele, dit ſaint Jerôme, que d'être avec le Seigneur; & d'entrer en poſſeſſion de la joie de celui qui eſt le bien ſouverain, & un bien auquel tous les autres biens ne peuvent jamais être comparés? *Hieron.*

℣. 24. 25. *Celui qui n'avoit reçu qu'un talent vint enſuite, & lui dit: Seigneur, je ſçai que vous êtes un homme rude & ſevere; que vous moiſſonnez où vous n'avez point ſemé.... C'eſt pourquoi, comme je vous appréhendois, j'ai été cacher votre talent dans la terre; le voici; je vous rends ce qui eſt à vous.*

On voit à l'égard de ce méchant ſerviteur l'accompliſſement de cette parole: Que le pécheur *cherche des excuſes pour ſe juſtifier dans ſes péchés*; puiſqu'il ajoute à ſa pareſſe un nouveau crime, qui eſt celui de l'orgueil. Il auroit dû en effet confeſſer tout ſimplement ſa lâcheté, & avoir recours aux prieres pour fléchir ſon maître irrité ſi juſtement contre lui. Mais au-lieu de s'humilier, il oſe même lui reprocher la ſévérité de ſon humeur; il ne craint pas de ſe louer d'avoir uſé de prudence lorſqu'il a caché & enterré ſon talent, de peur qu'en cherchant à le faire profiter, il ne ſe mît en danger de perdre même le principal. Telle eſt encore l'excuſe ſuperbe & extravagante dont prétendent ſe ſervir pluſieurs perſonnes également lâches & préſomptueuſes, qui par un blaſphême trop commun s'en prennent à Dieu de leur propre perte, & qui l'accuſe, comme fait ici ce miſerable ſerviteur, *d'avoir de la dureté* pour les hommes, & de vouloir *moiſſonner là où il n'avoit point ſemé*; c'eſt-à-dire, d'exiger des fruits de vertu, de ceux mêmes en qui il n'avoit point répandu la ſemence de ſa

Hieron. in hunc locum. Pſ. 140. 4.

grace. Ainsi *la crainte* qu'ils ont d'un tel maître, qu'ils ne regardent qu'avec chagrin, les jette dans l'inaction. Ils aiment mieux, disent-ils, *cacher dans la terre le talent* qu'ils ont reçu, soit la foi, soit quelque autre don que ce puisse être, que se mettre en peine de le faire profiter pour la gloire du Seigneur; parce qu'ils feignent de redouter sa justice trop rigoureuse, & qu'ils se flattent que la crainte qu'ils ont eue de se perdre en voulant servir les autres, leur pourra servir d'une excuse légitime. Mais la réponse qu'il leur fait en la personne de ce méchant serviteur, les doit convaincre qu'il ne reçoit point un raisonnement qui tend à détruire & sa bonté & sa justice, & qui ne sert que de voile à leur lâcheté.

℣. 26. jusqu'au 31. *Mais son maître lui répondit: Serviteur méchant & paresseux: vous sçaviez que je moissonne où je n'ai point semé, & que je recueille où je n'ai rien mis: il falloit donc que vous missiez mon argent entre les mains des banquiers, afin qu'à mon retour je retirasse avec usure ce qui est à moi, &c.*

Le maître de ce serviteur lui fait sentir sa folie d'une maniere très vive. Il ne prétend pas approuver ce qu'il avoit dit, qu'il étoit severe, & qu'il moissonnoit où il n'avoit point semé: mais il le confond en le jugeant par ses paroles. Car si *vous sçaviez*, lui dit-il, que j'avois cette dureté, de vouloir *moissonner où je n'avois point semé*, vous deviez donc vous attendre que je moissonnerois encore plutôt où j'avois semé; & que vous ayant donné mon argent, comme une semence, je prétendrois en retirer le fruit. C'est pourquoi vous en êtes plus coupable d'avoir négligé de le donner à la banque, afin qu'il me produisît l'usure que je

Hier. in hunc loc.

Hilar. in Matth. cap. 27. Chrysost.

m'attendois de recevoir à mon retour. » Vous deviez parler aux peuples, les avertir & leur donner les conseils qui leur étoient nécessaires. Peut-être que vous me direz, qu'ils n'y auroient pas ajouté foi. Mais c'est ce qui ne vous regarde point, & qui ne dépend nullement de vous. *Il falloit donc* seulement vous mettre en peine de *donner mon argent entre les mains des banquiers;* & vous décharger sur moi du soin de *l'exiger avec usure* de ceux qui l'avoient reçu. « in Mat. hom. 79.

Ainsi, il paroît selon saint Jean Chrysostome, que ce que le Fils de Dieu entendoit par *mettre son argent entre les mains des banquiers*, étoit de prêcher aux peuples les vérités de son Evangile, & les exhorter à les réduire en pratique, & que *l'usure* qu'il déclare qu'il *en auroit exigée à son retour*, nous marque ce saint profit qu'il veut que l'on fasse de ces mêmes vérités, & dont il doit demander lui-même un compte très-rigoureux à ceux qui les auront entendus, lorsqu'il reviendra pour juger les hommes. Car les vérités qu'il a fait prêcher subsistent éternellement, & elles nous sont figurées par ce *talent* qui est confié au ministre, comme le fort principal; afin qu'il le fasse profiter comme le bien propre de son maître. Mais outre ce principal, pour parler ainsi, il en demande l'intérêt & les fruits; c'est-à-dire, de bonnes œuvres, non seulement au ministre qui doit se servir lui-même de ce talent, pour *s'avancer* tous les jours dans la piété, comme J. C. le dit aux Apôtres, & pour *rapporter du fruit*, & un fruit qui soit *éternel*; mais encore aux peuples vers qui il est envoyé, pour s'acquitter à leur égard du ministere de la parole, & qui doivent la mettre à profit par le saint usage qu'ils en font pour leur salut. Joan. 15. 16.

Ne nous laissons donc point tromper par le faux raisonnement de ce serviteur, & par cette illusion détestable, qui ne peut être figurée que par le démon; Qu'on est effrayé de la sévérité des jugemens du Seigneur; Qu'on sçait qu'il *moissonne où il n'a point semé*, & qu'il prétend *recueillir où il n'a rien mis;* c'est-à-dire, qu'il nous engage à faire le bien, quoique nous n'en ayons point reçu la force, & qu'il exige des fruits de foi & de piété d'une ame, où il n'a point répandu la semence des vérités & la rosée de sa grace: & qu'ainsi on se contente de vivre dans l'inaction aussi-bien à l'égard de la vertu que des vices; & qu'il suffit que l'on rende à Dieu ce qui est de lui, soit les talens naturels, soit ceux de la foi, sans se mettre en peine des bonnes œuvres. Ce raisonnement, encore une fois, est détestable, & très-injurieux à sa vérité & à sa bonté. Car il est bien vrai que nous ne nous sauverons pas sans le secours de la grace de J. C. mais il est très-vrai aussi que la grace de J. C. ne nous sauvera pas sans nous, & sans notre coopération. Du moment qu'il a confié à l'Eglise ses divers dons, figurés par ces *talens*, il a engagé tous les ministres de l'Eglise & tous ses enfans à les faire profiter, chacun selon la mesure de sa foi. Il leur ordonne à tous de *marcher*, c'est-à-dire, d'agir, & non pas de demeurer dans l'oisiveté & le repos. Il leur déclare qu'il les a *choisis & établis* pour *porter du fruit*, mais *un fruit qui subsiste pour toujours:* & cette déclaration qu'il leur fait, leur doit suffire pour les convaincre qu'il leur donnera les moyens de satisfaire à cet ordre, pourvu qu'ils soient fideles.

Joan. ut suprà.

Plus donc le Seigneur nous paroît severe à exiger une sainte usure des talens qu'il nous a mis

entre les mains; plus nous devons nous porter avec ardeur à correſpondre à ſes deſſeins, & à imiter ces deux autres ſerviteurs, qui ſans raiſonner d'une maniere extravagante & impie, comme ce dernier, n'ont ſongé qu'à plaire à leur maître, & à faire ſa volonté. Si la crainte de manquer de ſon ſecours, & de nous perdre en travaillant à notre ſalut & à celui de nos freres, nous tente de manquer à nos devoirs, & nous jette dans la pareſſe; craignons beaucoup plus le jugement rigoureux que le Maître de notre Evangile prononça contre ce méchant & *ce lâche ſerviteur*. Il étoit *méchant*, parce qu'il oſoit imputer à ſon propre maître la faute dont il étoit ſeul coupable Il étoit lâche & *pareſſeux*, parce que c'étoit en effet la lâcheté, qui étant le vrai principe de cette vie inutile qu'il avoit menée, ſe couvroit de l'apparence d'un ſi faux raiſonnement. Et ſa ſeule qualité de *ſerviteur* auroit dû lui faire connoître qu'il ne lui appartenoit pas de juger ſon maître, & qu'il devoit ſeulement être fidele à lui obéir.

Mais parce qu'étant *ſerviteur* d'un maître ſi bon, il eſt devenu lui-même & *méchant* & *pareſſeux*, ſon maître lui fait *ôter le talent* qu'il lui avoit confié, & *le donne à celui qui avoit déja dix talens*; c'eſt-à-dire, ſelon l'explication de ſaint Chryſoſtome, que celui qui a reçu la grace de la parole pour inſtruire & ſervir les autres. & qui néglige d'en uſer ſelon ſon devoir, ſera même dépouillé de cette grace: aulieu que celui qui agit avec ardeur pour s'acquitter de ſon miniſtere, ſe rend digne devant Dieu de recevoir un accroiſſement de nouvelles graces & de nouvelles lumieres dès ce monde, & de gloire en l'autre. Car plus Dieu fait éclater la rigueur de

Chryſoſt. in Matt. hom. 79.

ſa juſtice ſur le ſerviteur lâche & pareſſeux, plus il ſe plaît à répandre avec profuſion tous ſes biens ſur le ſerviteur fidele qui n'a travaillé toute ſa vie que pour les interêts de ſon maître.

C'eſt ainſi que ſe vérifie ce que J. C. ajoute enſuite, *Qu'on donnera à tous ceux qui ont* déja, & qu'ils *ſeront dans l'abondance ;* parce que le bon uſage qu'ils ont fait de ce qu'ils avoient, les rend dignes de recevoir beaucoup davantage ; & *qu'on ôtera* au contraire *à celui qui n'a point même ce qu'il ſemble avoir* ; parce qu'il ſera réduit au dernier jour à un tel dépouillement, que *ce qu'il avoit* de lumieres & d'autres dons naturels ou ſurnaturels, ou plutôt qu'il *ſembloit avoir ;* parce qu'il l'avoit ſans s'en ſervir, lui ſera entierement enlevé, lorſqu'il ſe verra *jetter dans les ténebres exterieures*, remplies de *pleurs* & de *grincemens de dents*, comme *un ſerviteur* que Dieu réprouve, non pour ſes œuvres méchantes, mais pour ſon oiſiveté & ſon *inutilité* criminelle. Ces ténebres ſont *extérieures*, pour les raiſons qu'on a déja expoſées ailleurs ; & parce que, comme dit ſaint Jerôme, Dieu étant la vraie lumiere, ceux qui en ſont rejettés ne peuvent plus être que dans d'horribles ténebres.

Ecoutons, mes freres, dit ſaint Chryſoſtome, cette terrible condamnation du *ſerviteur inutile*. Et lorſqu'il en eſt encore temps, travaillons ſerieuſement à notre ſalut. Ayons ſoin de prendre de l'huile dans nos lampes, & mettons le talent de notre Dieu à profit. Car ſi nous vivons dans la pareſſe, & ſi manque d'huile, qui nous marque l'onction de la charité, nous laiſſons éteindre nos lampes, nul n'aura compaſſion de nous au dernier jour, quand nous verſerions alors une mer de larmes.

Le nom de *talent* signifie ici, selon ce grand Saint, le pouvoir que chacun de nous a reçu d'assister nos freres, soit par l'autorité de notre conduite, soit par nos aumônes, soit par nos instructions, soit par quelqu'autre moyen que ce puisse être. Faisons donc un saint usage de ces talens, & multiplions-les avec une sainte usure en faveur de notre prochain. Que nul ne dise : Je n'ai reçu qu'un talent, je ne puis rien faire : car il peut avec ce talent unique s'attirer l'approbation de Dieu, & lui devenir très-agréable. Et n'étant pas sans doute plus pauvre que cette veuve de l'Evangile, dont l'aumône, *Luc. 21. 3.* quoique très-petite, fut jugée par J. C. plus considerable que celle des riches, il méritera de même ses louanges, s'il supplée par l'ardeur de son amour à ce qui lui manque dans les autres dons.

℣. 31. jusqu'au 35. *Or quand le Fils de l'homme viendra dans sa majesté, accompagné de tous les Anges, il s'asseyera sur le trône de sa gloire. Et toutes les nations étant assemblées devant lui, il séparera les uns d'avec les autres, comme un berger sépare les brebis d'avec les boucs ; & il placera les brebis à sa droite, &c.*

C'est ici, selon la pensée de saint Chrysostome, *Chrys. in Matth. hom. 80.* la conclusion & l'explication des paraboles précédentes. J. C. n'use donc plus de discours figurés comme auparavant. Il ne dit plus, *Le royaume des cieux est semblable, &c.* mais il se marque clairement lui même, en disant : *Lorsque le Fils de l'homme viendra dans sa gloire.* Il viendra à la vérité comme *Fils de l'homme*, parce qu'il nous paroîtra dans sa sainte humanité : mais il n'y aura plus en lui aucune apparence de cette foiblesse ancienne, dont il avoit bien voulu se revêtir pour l'instruction de

ses disciples, & pour la condamnation des hommes superbes. Il sera alors tout environné de lumiere & de *majesté*, & accompagné de tous ses saints Anges, qui se tiendront prêts à executer ses ordres, comme les ministres de sa puissance royale & divine. Ce qu'il appelle *le trône de sa majesté*, sur lequel il *sera assis*, peut nous marquer cette nuée lumineuse sur laquelle il paroîtra élevé au milieu des airs. Il parle souvent ici de sa gloire, dit saint Chrysostome; parce que comme le temps de sa mort, & de sa mort sur une croix, que l'on regardoit comme une chose très-honteuse, approchoit, il voulut exprès relever l'esprit des Apôtres, en exposant à leurs yeux le jugement général, & en leur représentant toute la terre rassemblée en sa présence. Et ce qui peut rendre encore plus terrible ce qu'il leur dit, c'est qu'il leur fait voir, ajoute ce Saint, que les cieux mêmes se vuideront dans cet instant; parce que tous les saints Anges paroîtront alors avec lui en une forme visible, comme le croit saint Gregoire, afin de rendre publiquement témoignage de toutes les choses qu'ils ont faites par ses ordres, pour procurer le salut des hommes. C'est donc, comme le remarque aussi saint Jerôme, pour empêcher le scandale de sa croix, qu'il parle auparavant de la gloire de son triomphe; afin que la récompense si glorieuse qu'il promettoit aux Apôtres, leur servît de préservatif contre l'opprobre de sa mort: *Rectè præmittit gloriam triumphantis; ut secutura scandala, pollicitationis præmio compensaret.*

Matth. 24. 30. Marc. 14. 62. 1. Thess. 4. 16.

Georg. Magn. hom 1. in Evan. n. 2. Chrys. ib. ut supr. Hier. in hunc loc.

Mais rien ne fera plus éclater sa toute-puissance, & la lumiere infinie de ce juste Juge, que le terrible discernement qu'il fera en un instant de tous

les justes d'avec les méchans. Ici ils ne sont point separés, dit saint Chrysostome, les uns & les autres se trouvant ensemble confusément. Mais il s'en fera alors la séparation avec une exactitude toute entiere, & une facilité inconcevable. Et comme un berger n'a aucune peine à discerner dans son troupeau les brebis d'avec les boucs, J. C. *mettra* aussi sans la moindre peine *à sa main droite*, ceux qu'il connoîtra pour *ses brebis*, & qui connoîtront sa voix, comme celle de leur Pasteur; en même temps qu'il mettra *à sa main gauche* ceux qu'il a voulu nous figurer par les boucs, à cause de l'impureté & de l'extrême puanteur de ces animaux. Cette *main droite* ou cette *main gauche* signifient particulierement l'élection des uns & la réprobation des autres: mais elles peuvent nous marquer aussi, que *tous les hommes seront assemblés* effectivement en un endroit de la terre, que les Interpretes, appuyés sur l'autorité de quelques passages de l'Ecriture, croient devoir être la Palestine; afin que le lieu même des souffrances & de la mort du Sauveur, soit le lieu destiné au jugement général des hommes: & que là, après cette séparation si étonnante, les justes seront placés à *la droite de J. C.* & les méchans à *sa gauche*, afin d'écouter ce qu'il leur dira, pour faire connoître à toute la terre les causes de la glorification des uns, & de la réprobation des autres. *Zachar. 14. 5. Joel. 3. 2. Hier. in Matth. can. 25. n. 8.*

Ainsi on ne peut croire que les justes ne s'éleveront dans les airs au-devant de J. C. comme saint Paul nous l'assure, que dans le moment qu'il leur dira: *Venez, vous qui avez été benis par mon Pere.* Car en les appellant à lui, il leur donnera cette activité & cette vertu toute spirituelle, qui *1. Thess 4. 17.*

les fera élever au milieu des nues pour lui être unis éternellement, comme les membres à leur chef. Et en leur disant qu'ils avoient été benis par mon Pere, il fait connoître que tout leur bonheur venoit de cette *bénédiction* particuliere, & de cet amour d'élection, qui avoit été en eux le principe de toutes les graces qu'ils avoient reçus pour parvenir au salut. C'est ce qu'il leur marque encore plus clairement par ces paroles suivantes : *Possedez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde.* Et saint Paul, l'interprete de l'Evangile, parlant aussi de cette grace, par laquelle *le Pere de notre Seigneur nous a comblés en J. C. de toutes sortes de bénédictions spirituelles pour le ciel*, dit, *Qu'il nous a élus en lui avant* même *la création du monde*, & qu'il *nous a prédestinés par un effet de sa volonté, pour nous rendre ses enfans adoptifs par J. C.* & par conséquent *les coheritiers* de son royaume *avec J. C.* Tel est le sujet d'admiration, de reconnoissance & d'une joie ineffable, qui occupera dans toute l'éternité l'esprit des élus, lorsqu'ils verront dans la justice du châtiment si rigoureux des méchans, combien ils sont redevables à l'infinie miséricorde de celui qui les a, comme dit saint Paul, *rendu par sa grace, agréable à ses yeux, pour la louange de sa gloire*, leur ayant fait trouver *une rédemption* abondante *par le sang de son Fils bien-aimé, & la rémission de leurs péchés, selon les richesses de sa grace, qu'il a versé avec profusion sur eux.*

Ephes. 1. 4. &c.

Rom. 8. 17.

Ephes. 1. 6. 7.

℣. 35. 36. *Car j'ai eu faim, & vous m'avez donné à manger : j'ai eu soif, & vous m'avez donné à boire : j'ai eu besoin de logement, & vous m'avez logé : j'ai été nud, & vous m'avez revêtu, &c.*

Il paroît par ces paroles de J. C. que tous les élus ont

ont soin de faire ce que saint Pierre prescrit aux fideles, lorsqu'il leur dit : *Travaillez avec ardeur à vous assurer de votre vocation & de votre élection par les bonnes œuvres.... Car c'est ainsi que Dieu nous fournira avec abondance tous les moyens pour entrer dans le royaume éternel de notre Seigneur.* Dieu demande donc de nous, non des feuilles, mais des fruits ; non des paroles, mais des œuvres. Et il nous apprend que nous ne parviendrons point à ce royaume éternel, que le *Pere nous a préparé dès le commencement du monde, & avant* même *la création du monde*, que par la pratique des moyens qui sont capables d'en ouvrir l'entrée, c'est-à-dire, des œuvres de piété, & sur-tout des œuvres de miséricorde & de charité. Car le Fils de Dieu parle ici uniquement de celles-là, pour nous faire voir par ces exemples très sensibles, que si nous manquons à l'amour que nous devons à notre prochain, il est impossible que l'amour de Dieu soit en nous, selon cet oracle de l'Apôtre de la charité : *Comment celui qui n'aime pas son frere qu'il voit, peut-il aimer Dieu qu'il ne voit pas?* J. C. dit aux élus : Qu'il *a eu faim*, & qu'il *a eu soif*, *&c.* & qu'il a eu soin de *lui donner* & *à manger* & *à boire* : ce qui est fondé sur la vérité très-réelle de l'union que l'esprit de J. C. forme entre les membres de son corps mystique & leur chef, qui n'est autre chose que lui-même. Ainsi lorsque Saul persécutoit les fideles avant sa conversion, le Sauveur lui dit véritablement : *Pourquoi me persécutez-vous?* Car *comme notre corps n'étant qu'un, est composé de plusieurs membres ... qui ne sont tous qu'un seul corps ; il en est de même de J. C..... Que si l'un des membres souffre, tous les autres membres souffrent avec lui ; ou si l'un des membres reçoit de l'honneur,*

2. Petr. 1. 10.

Joan. 4. 20.

1. Cor. 12. 12. &c.

Ibid. 26.

tous les membres s'en réjouissent avec lui. Or vous êtes tous ensemble, ajoute l'Apôtre, *le corps de J. C. & membres les uns des autres.* Il ne faut donc pas s'étonner si le Fils de Dieu dit à ses élus : Que c'est à lui-même qu'ils ont *donné* & *à manger* & *à boire* lorsqu'il *avoit faim*, & qu'il *avoit soif* : Qu'ils lui ont *donné le logement* lorsqu'il en manquoit, & l'ont *visité dans ses maladies, &c.* Car si les membres sont compatissans les uns à l'égard des autres ; combien le sera le chef à l'égard des membres, lui qui *a aimé l'Eglise* jusqu'à cet excès que de *se livrer*, comme dit

Ephes. 5. 25. saint Paul, *pour elle.*

℣. 37. jusqu'au 41. *Alors les justes lui répondront : Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu avoir faim ; & que nous vous avons donné à manger, &c. Et le Roi leur répondra : Je vous dis & je vous en assure, qu'autant de fois que vous l'avez fait à l'égard de l'un de ces plus petits de mes freres, c'est à moi-même que vous l'avez fait.*

On peut remarquer deux choses également admirables dans cette réponse des élus. La premiere est, qu'ils oublient en quelque sorte leurs bonnes œuvres par l'attention continuelle où ils sont à l'égard de ce qu'ils doivent à Dieu, & des choses qui leur manquent pour *parvenir*, comme dit saint Paul, *à l'état d'un homme parfait, & à la mesure de l'age & de la plenitude, selon laquelle J. C. doit être formé en eux ;* car ils ont toujours dans le

Philip. 3. 13. cœur ces paroles du même Apôtre : *Je ne pense point encore avoir atteint où je tend. Mais ... oubliant ce qui est derriere moi, & m'avançant vers ce qui est devant moi, je cours sans cesse vers le prix qui m'est proposé.* La seconde est que ce qu'ils font pour leurs freres, leur paroît toujours peu de chose, en comparaison

de ce qu'ils doivent à J. C. & qu'ainsi tout pénétrés de reconnoissance pour tant de graces dont ils se sont vus comblés pendant leur vie, ils ne pourront point assez admirer cette bonté ineffable de leur Rédempteur, qui ayant versé tout son sang, & donné sa vie pour eux, voudra bien encore leur témoigner à la face de toute la terre, qu'ils l'ont lui-même *nourri*, qu'ils l'ont *logé*, qu'ils l'ont *revêtu*, qu'ils l'ont *visité dans la maladie & dans la prison*, en la personne *des plus petits de ses freres;* c'est-à-dire, des pauvres qui sont regardés dans le monde comme *petits*, & avec le dernier mépris, mais que lui-même, tout *Roi* qu'il est du ciel & de la terre, n'a pas de honte de reconnoître publiquement pour ses *freres*, lorsqu'ils sont humbles, dit saint Jerome, & *petits* à leurs propres yeux; parce qu'il y a aussi des pauvres superbes qu'il a en horreur. *Hier. in hunc loc.*

C'est donc un motif très-puissant pour porter les riches à donner l'aumône à ceux que le monde ne daigne pas regarder: d'être assurés par cette déclaration de J. C. même, que c'est celui qui est pressé de la faim & de la soif dans ses membres, lorsqu'ils voient les pauvres dans la faim & dans la soif; & que c'est lui par conséquent qu'ils refusent, lorsqu'il leur demande par la voix de ces mêmes pauvres, le pain dont ils ont besoin pour se nourrir. Qui pourroit n'être pas touché de compassion, s'il voyoit un Prince à qui il a les dernieres obligations, reduit à s'humilier devant lui, & lui demander quelque assistance? J. C. glorieux & immortel n'a pas besoin pour lui-même de notre secours. Mais si le chef est dans l'abondance & dans la source de tous les biens, il a sur la terre des membres qui sont encore dans la souffrance. Soyons

donc touchés de tendresse pour ces membres dans la vue du chef. Mais soyons touchés de miséricorde pour nous-mêmes, en usant de miséricorde envers *ces plus petits des freres* de J. C. puisqu'il ne doit appeller à soi dans son jugement, comme les élus & les *benis de son Pere*, & ne doit mettre *en possession de son royaume* que ceux qui auront été charitables pour l'amour de lui envers ses membres.

℣. 41. jusqu'au 44. *Il dira ensuite à ceux qui seront à la gauche : Retirez-vous de moi, maudits*, allez, *au feu éternel qui a été préparé pour le diable & pour ses anges. Car j'ai eu faim, & vous ne m'avez pas donné à manger, &c.*

Chrys. in Matth. hom. 80. Le Fils de Dieu a voulu ôter tout sujet d'excuse aux méchans, en les confondant d'abord par l'exemple des élus, qui ont accompli si parfaitement tous les devoirs de la charité qu'ils ont mérité de recevoir publiquement ses éloges. Il parle donc à ceux-ci d'une maniere bien différente. Il a dit aux autres : *Venez, benis.* Il dit à ceux-ci : *Allez, maudits.* Et ces deux paroles renferment tout ce que l'on peut s'imaginer de plus redoutable. Car en leur disant de s'en *aller* loin de lui, il les rejette pour toujours de la source de tous les biens, & les éloigne pour toute l'éternité de celui qui est la vie & la lumiere véritable de tous les hommes, de celui qui est le centre où toutes les ames dégagées du corps se portent nécessairement par leur nature, comme au principe de leur être, & duquel elles ne peuvent être éloignées que par une violence qui leur tient lieu du plus grand supplice. En les appellant *maudits*, non seulement il les prive pour jamais de l'abondance des biens infinis qui sont renfermés dans la benediction qu'il donne aux

justes; mais il fait tomber encore sur eux tout le poids de sa colere & de sa justice, qui renferme tous les maux que mérite de souffrir une créature qui a méprisé son Dieu, & qui a voulu se mettre en quelque façon en la place de Dieu même, en cherchant au-dedans de soi la beatitude qu'elle devoit seulement chercher dans le Créateur. Il est remarquable aussi qu'il ne leur dit pas, *maudits de mon Pere*, comme il avoit dit aux justes, *Vous que mon Pere a benis*; parce que c'est leur propre malice, dit saint Chrysostome, qui leur a attiré cette malédiction effroyable. De même quand il ajoute, *Allez dans le feu éternel qui a été préparé pour le diable & pour ses anges*, c'est-à-dire, pour Lucifer le chef des démons, & pour les autres anges apostats qui ont suivi son orgueil; il fait assez voir que ces feux de sa justice n'avoient point été préparés pour les hommes, mais que par leur faute ils se sont précipités volontairement dans ces abîmes.

Mais qui est celui qui ne tremblera, en considérant que les péchés qui attirent sur ces méchans l'éternelle malédiction de Dieu, ne sont ni des vols, ni des meurtres, ni des adulteres, ni tous ces autres grands crimes qui excluent visiblement ceux qui les commettent, du royaume de J. C. Ce sont seulement des péchés d'omissions, & souvent peut-être d'inadvertance. On néglige d'assister les pauvres dans leurs besoins; on oublie de les visiter dans leurs maladies & dans la prison, pour les soulager selon son pouvoir; on les voit nuds, sans se croire obligés de les revêtir, & on ne pense en aucune sorte à J. C. qui se couvre sous cet extérieur si méprisable de ses membres, pour éprouver notre foi, & pour sonder notre charité. Cependant

c'est J. C. que nous méprisons sans y songer, en la personne des pauvres. Et c'est là sans doute la cause de l'étonnement que font paroître ces réprouvés, lorsque le Sauveur leur reprochant la dureté dont ils ont usé à son égard, ils lui répondent :

℣. 44. 45. *Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu avoir faim, ou avoir soif, ou sans logement, ou sans habits, ou malade ou dans la prison, & que nous avons manqué à vous assister, &c.*

Ils témoignent avoir ignoré ce que l'orgueil & l'indifférence les empêchoit de connoître. Ils parlent en quelque façon le même langage que les justes, mais par un principe bien différent. L'humilité dans les justes leur ôtoit la connoissance de leurs bonnes œuvres : & la dureté superbe d'un cœur avare & ambitieux ôtoit aux méchans le souvenir de J. C. dans la vue des pauvres. Leur étonnement est donc une marque de leur insensibilité. Et s'ils avoient eu des entrailles d'une charité compatissante, ils auroient vu dans leurs freres celui qui avoit daigné se rendre pauvre pour l'amour d'eux, & n'auroient pas refusé à leur prochain quelque assistance de leur bien, après que leur Rédempteur avoit prodigué son sang même pour leur salut.

Chrys. in Matth. hom. 80. On est touché de quelque sorte de compassion, dit saint Chrysostome, en voyant une bête même mourir de faim, & on se porte naturellement à lui donner quelque assistance. Mais l'on voit son Dieu & son Maître demander du pain par la voix du pauvre, sans s'en émouvoir. On est insensible aux besoins pressans d'un de nos freres, que J. C. a racheté de la mort aussi-bien que nous. On est sourd à la voix d'un Dieu, qui ne nous demande quelque

ſecours par ſes membres, que pour nous combler nous-mêmes de ſes tréſors. On paroît indifférent pour les louanges & les couronnes que le Fils de Dieu doit donner à ſes fideles ſerviteurs au milieu de cette aſſemblée générale de tous les hommes, & de cette gloire ineffable dont les juſtes ſeront revêtus au jour de leur récompenſe. Quelles larmes donc peuvent ſuffire pour pleurer un ſi grand aveuglement ? Quelle excuſe peut reſter à ceux qui ſont auſſi peu ſenſibles à leur bonheur propre, qu'aux beſoins des autres, & ſur qui ni la crainte des ſupplices, ni l'eſperance des biens éternels ne peut faire d'impreſſion ?

C'eſt à vous, ô mon Dieu, à briſer la dureté de notre cœur. C'eſt à vous à tirer des pierres mêmes de dignes enfans d'Abraham, & de vrais imitateurs de ſa foi ſi généreuſe. Prévenez dans nos cœurs par l'onction de votre grace toute-puiſſante, cet arrêt terrible que vous devez prononcer contre les méchans au jour de votre colere. Faites que nous nous le diſions ſans ceſſe à nous-mêmes pendant cette vie, afin que vous ne nous le diſiez pas après notre mort, & que touchés également de la crainte de ce *ſupplice éternel*, *où iront* ceux qui ſont figurés par *les boucs*, & du deſir de cette *vie éternelle*, *dans laquelle entreront* les autres qui nous ſont repréſentés ſous l'image *des brebis*, nous ſoyons fideles à accomplir tous les devoirs d'une charité ſincere, d'où dépend tout notre bonheur. Imprimez très-fortement dans nos cœurs ce ſentiment ſi véritable d'un de vos grands Saints : Que c'eſt juſtement que les méchans ſont punis, puiſqu'ils ſe ſont attirés cette punition par leurs péchés ; mais que c'eſt par votre grace que les juſtes ſont couron- *Chryſ. in Matth hom. 80. in fine cap. 25.*

nés ; puiſque quand ils auroient fait mille fois plus de bien qu'ils n'en ont fait, c'eſt toujours par un effet de votre ineffable miséricorde, que vous leur donnez pour des choſes ſi petites, une auſſi grande récompenſe, qu'eſt celle de poſſéder une royauté éternelle dans le ciel.

CHAPITRE XXVI.

Marc. 14. 1. Ezec. 12. 1.

1. JESUS ayant achevé tous ces diſcours, dit à ſes diſciples ;

† Paſſion pour le Dimanc. des Rameaux.

2. † Vous ſçavez que la Pâque ſe fera dans deux jours ; & le Fils de l'homme ſera livré pour être crucifié.

3. Au même-temps les Princes des Prêtres ‖ & les Anciens du peuple s'aſſemblerent dans la ſale du Grand-Prêtre, appellé Caïphe ;

4. & tinrent conſeil enſemble pour trouver moyen de ſe ſaiſir adroitement de JESUS, & de le faire mourir.

5. Et ils diſoient : Il ne faut point que ce ſoit pendant la fête, de peur qu'il ne s'excite quelque tumulte parmi le peuple.

1. ET factum eſt cùm conſummaſſet Jeſus ſermones hos omnes, dixit diſcipulis ſuis :

2. Scitis quia poſt biduum Paſcha fiet, & Filius hominis tradetur ut crucifigatur.

3. Tunc congregati ſunt Principes Sacerdotum, & Seniores populi, in atrium Principis Sacerdotum, qui dicebatur Caiphas ;

4. & conſilium fecerunt ut Jeſum dolo tenerent & occiderent,

5. Dicebant autem : Non in die feſto, ne forte tumultus fieret in populo.

3. gr. aj. Les Docteurs de la Loi.

6. Cùm autem Jesus esset in Bethania in domo Simonis leprosi,

6. Or JESUS étant à Béthanie dans la maison de Simon le lépreux, Joan. 11. 2. & 12. 3. Marc. 14. 8.

7. accessit ad eum mulier habens alabastrum unguenti pretiosi & effudit super caput ipsius recumbentis.

7. une femme vint à lui avec un vase d'albatre, plein d'une huile de parfum de grand prix, qu'elle lui répandit sur la tête lorsqu'il étoit à table.

8. Videntes autem discipuli, indignati sunt, dicentes: Ut quid perditio hæc?

8. ' Ce que ses disciples voyant, ils s'en fâcherent, & dirent: A quoi bon cette perte?

9. Potuit enim istud venundari multo, & dari pauperibus.

9. Car on auroit pu vendre ce parfum bien cher, & en donner l'argent aux pauvres.

10. Sciens autem Jesus, ait illis: Quid molesti estis huic mulieri? Opus enim bonum operata est in me.

10. Mais JESUS sçachant ce qu'ils disoient, leur dit: Pourquoi faites-vous de la peine à cette femme? Ce qu'elle vient de faire envers moi est une bonne œuvre.

11. Nam semper pauperes habetis vobiscum, me autem non semper habebitis.

11. Car vous aurez toujours des pauvres parmi vous: mais pour moi vous ne '' m'aurez pas toujours.

12. Mittens enim

12. Et lorsqu'elle a répan-

' ℣. 8. *expl.* Il y a de l'apparence que Judas seul s'en fâcha, comme remarque saint Jean, c. 12. 4. mais souvent le plurier est pris pour le singulier, comme lorsqu'il est dit *infra* 27. 44. que les larrons crucifiés avec Jesus-Christ le blasphemoient, ce qui ne s'entend que du mauvais.

'' ℣. 11. Gr. *vous ne m'avez*, présent pour le futur, qui se lit partout dans le Missel Romain & ailleurs. Voi. le même Evangeliste, c. 5. 46. & 6. 1. où le même verbe étant au présent dans le grec, est expliqué par le futur dans la vulgate.

du ce parfum sur mon corps, elle l'a fait pour m'ensevelir *par avance*.

hæc unguentum hoc in corpus meum, ad sepeliendum me fecit.

13. Je vous dis & je vous en assure, que par-tout où sera prêché cet Evangile, *c'est-à-dire*, dans tout le monde, on racontera ″ à la louange de cette femme ce qu'elle vient de faire.

13. Amen dico vobis, ubicumque prædicatum fuerit hoc Evangelium in toto mundo, dicetur & quod hæc fecit in memoriam ejus.

Marc. 14. 10. *Luc.* 22. 4. 14. Alors l'un des douze, appellé Judas Iscariote, alla trouver les Princes des Prêtres,

14. Tunc abiit unus de duodecim, qui dicebatur Judas Iscariotes, ad Principes Sacerdotum,

15. & leur dit: Que voulez-vous me donner, & je vous le mettrai entre les mains? Et ils ″ convinrent *de lui donner* trente pieces d'argent.

15. & ait illis: Quid vultis mihi dare, & ego vobis eum tradam? At illi constituerunt ei triginta argenteos.

16. Depuis ce temps-là, il cherchoit une occasion favorable pour le livrer entre leurs mains.

16. Et exinde quærebat opportunitatem ut eum traderet.

Marc. 14. 12. *Luc.* 22. 7. 17. Or le premier jour des azymes ″, les disciples vinrent trouver JESUS, & lui dirent: Où voulez-vous que nous vous préparions ce qu'il faut pour manger la Pâque?

17. Primâ autem die azymorum accesserunt discipuli ad Jesum, dicentes: Ubi vis, paremus tibi comedere Pascha?

18. JESUS leur répondit:

18. At Jesus dixit:

ỷ. 13. *lettr.* en memoire d'elle.

ỷ. 15. *autr.* lui compterent trente pieces d'argent: ce qui valoit environ quarante-six livres. Le sens qu'on a suivi dans le texte, est déterminé par saint Luc, chapitre 22 v. 5. *Pacti sunt pecuniam illi dare.*

ỷ. 17. *autr.* des jours où l'on mangeoit les pains sans levain.

Ite in civitatem ad quemdam, & dicite ei: Magister dicit: Tempus meum prope est, apud te facio Pascha cum discipulis meis.

19. Et fecerunt discipuli sicut constituit illis Jesus, & paraverunt Pascha.

20. Vespere autem facto, discumbebat cum duodecim discipulis suis.

21. Et edentibus illis, dixit: Amen dico vobis, quia unus vestrûm me traditurus est.

22. Et contristati valdè, cœperunt singuli dicere: Numquid ego sum, Domine?

23. At ipse respondens, ait: Qui intingit mecum manum in paropside, hic me tradet.

24. Filius quidem hominis vadit, sicut scriptum est de illo: væ autem homini illi: per quem Filius hominis tradetur. Bonum erat ei, si natus non

Allez dans la ville chez un tel, & lui dites: Le Maître vous envoie dire: Mon temps est proche; je viens faire la Pâque chez vous avec mes disciples.

19. Les disciples firent ce que JESUS leur avoit commandé, & préparerent *ce qu'il falloit pour* la Pâque.

20. Le soir étant donc venu, il se mit à table avec ses douze disciples. *Marc.* 14. 17. *Luc.* 22. 14.

21. Et lorsqu'ils mangeoient, il leur dit: Je vous dis & je vous en assure, que l'un de vous me doit trahir. *Joan.* 13. 21.

22. Cette parole leur ayant causé une grande tristesse, chacun d'eux commença à lui dire: Seroit-ce moi, Seigneur?

23. Il leur répondit: " Celui qui met la main avec moi dans le plat me doit trahir.

24. Pour ce qui est du Fils de l'homme, il s'en va, selon ce qui a été écrit de lui; mais malheur à l'homme par qui le Fils de l'homme sera trahi: il voudroit mieux pour lui qu'il *Psal.* 40. 10.

✝. 23. *autr.* C'est celui qui met la main avec moi dans le plat, qui me doit trahir. *expl.* Un de ceux qui mettent la main avec moi dans le plat: ce qui laisse encore la chose douteuse, & étoit une allusion que faisoit Jesus-Christ au v. 10. du Pseaume 40. Car il est visible, par ce que dit saint Jean, que le Fils de Dieu lui désigna le traître à lui seul. *Joan.* 13. 23. 25. 26. 27. 28.

ne fût jamais né.

25. Judas qui fut celui qui le trahit, prenant la parole, lui dit: Est-ce moi, *mon* Maître? Il lui répondit: ‖ C'est vous-même.

26. Or pendant qu'ils soupoient, JESUS prit du pain, & l'ayant beni il le rompit & le donna à ses disciples, en disant: Prenez, & mangez: Ceci est mon corps.

1. Cor. 11. 24.

27. Et prenant le calice, il rendit graces, & il le leur donna, en disant: Buvez-en tous;

28. Car ceci est mon sang, *le sang* ‖ de la nouvelle alliance, qui ‖ sera répandu pour plusieurs pour la rémission des pechés.

29. Or je vous dis que je ne boirai plus desormais de ce fruit de la vigne, jusqu'à ce jour auquel je le boirai nouveau avec vous dans le royaume de mon Pere.

30. Et ayant chanté le cantique ‖ *d'action de graces*, ils allerent à la montagne des Oliviers.

fuisset homo ille.

25. Respondens autem Judas, qui tradidit eum, dixit: Numquid ego sum, Rabbi? At illi: Tu dixisti.

26. Cœnantibus autem eis, accepit Jesus panem, & benedixit, ac fregit, deditque discipulis suis, & ait: Accipite & comedite: Hoc est corpus meum.

27. Et accipiens calicem gratias egit, & dedit illis, dicens: Bibite ex hoc omnes;

28. Hic est enim sanguis meus novi testamenti, qui pro multis effundetur in remissionem peccatorum.

29. Dico autem vobis: Non bibam amodò de hoc genimine vitis, usque in diem illum, cùm illud bibam vobiscum novum in regno Patris mei.

30. Et hymno dicto, exierunt in montem Oliveti.

‖ ℣. 25. *lettr.* vous le dites.

‖ ℣. 28. *lettr.* du nouveau Testament.

Ibid. *gr.* est répandu.

‖ ℣. 30. *lettr.* ayant chanté l'hymne.

31. Tunc dicit illis Jeſus : Omnes vos ſcandalum patiemini in me in iſta nocte. Scriptum eſt enim : Percutiam Paſtorem , & diſpergentur oves gregis.

31. Alors JESUS leur dit : Je vous ſerai à tous cette nuit une occaſion de ſcandale; car il eſt écrit : Je frapperai le Paſteur , & les brebis du troupeau ſeront diſperſées.

Marc. 14. 27. *Joan.* 16. 32. *Zachar.* 13. 7.

32. Poſtquam autem reſurrexero , præcedam vos in Galilæam.

32. Mais après que je ſerai reſſuſcité , j'irai devant vous en Galilée.

Marc 14. 28. & 16. 7.

33. Reſpondens autem Petrus , ait illi : Et ſi omnes ſcandalizati fuerint in te , ego nunquam ſcandalizabor.

33. Pierre lui répondit : Quand vous ſeriez pour tous les autres un ſujet de ſcandale , vous ne le ſerez jamais pour moi.

34. Ait illi Jeſus : Amen dico tibi , quia in hac nocte antequam gallus cantet , ter me negabis,

34. JESUS lui repartit : Je vous dis & je vous en aſſure , qu'en cette même nuit avant que le coq chante , vous me renoncerez trois fois.

Marc. 14. 30. *Joan.* 13. 38.

35. Ait illi Petrus : Etiamſi oportuerit me mori tecum , non te negabo. Similiter & omnes diſcipuli dixerunt.

35. Mais Pierre lui dit : Quand il me faudroit mourir avec vous , je ne vous renoncerai point. Et tous les autres diſciples dirent auſſi la même choſe.

Marc. 14. 31. *Luc.* 22. 33.

36. Tunc venit Jeſus cum illis in villam quæ dicitur Gethſemani , & dixit diſcipulis ſuis : Sedere hîc , donec vadam illuc , & orem.

36. Alors JESUS arriva avec eux en un lieu appellé Gethſemani ; & ayant dit à ſes diſciples : Aſſeyez-vous ici , pendant que je m'en irai prier là.

37. Et aſſumpto Petro , & duobus filiis Zebedæi , cœpit contri-

37. Il prit avec lui Pierre , & les deux fils de Zebedée , & il commença à s'attriſter ,

& à être dans une grande af-
fliction.

38. Alors il leur dit : Mon
ame est // triste jusques à la
mort : demeurez ici : & veil-
lez avec moi.

39. Et s'en allant un peu
plus loin, il se prosterna le
visage contre terre, priant, &
disant : Mon Pere, s'il est pos-
sible, *faites* que ce calice s'é-
loigne de moi: néanmoins que
ma volonté ne s'accomplisse
pas, mais la vôtre.

40 Il vint ensuite vers ses
disciples, & les ayant trouvé
dormans, il dit à Pierre: Quoi !
vous n'avez pu veiller une
heure // avec moi ?

41. Veillez & priez, afin
que vous ne tombiez point
dans la tentation ; l'esprit est
prompt, mais la chair est foi-
ble.

42. Il s'en alla encore prier
une seconde fois, en disant :
Mon Pere, si ce calice ne peut
passer sans que je le boive,
que votre volonté soit faite.

43. Il retourna ensuite vers
eux, & les trouva encore en-

stari & mœstus esse.

38. Tunc ait illis :
Tristis est anima mea
usque ad mortem : su-
stinete hîc, & vigilate
mecum.

39. Et progressus pu-
sillum, procidit in fa-
ciem suam, orans, &
dicens : Pater mi, si pos-
sibile est, transeat à me
calix iste, verumtamen
non sicut ego volo, sed
sicut tu.

40. Et venit ad dis-
cipulos suos, & inve-
nit eos dormientes, &
dicit Petro : Sic non
potuistis unâ horâ vigi-
lare mecum.

41. Vigilate & ora-
te, ut non intretis in
tentationem. Spiritus
quidem promptus est,
caro autem infirma.

42. Iterùm secundò
abiit & oravit, dicens :
Pater mi, si non potest
hic calix transire nisi
bibam illum, fiat volun-
tas tua.

43. Et venit iterùm,
& invenit eos dormien-

℣. 38. *autr.* dans une tristesse mortelle.

℣. 40 *expl.* Par ce terme, *une heure*, Jesus-Christ a voulu marquer un très-petit espace de temps, pour taxer davantage la négligence des Apôtres. *Maldon. Jansen.*

tes : erant enim oculi eorum gravati.

dormis, parce que leurs yeux étoient appesantis *de sommeil*.

44. Et relictis illis, iterùm abiit, & oravit tertiò, eumdem sermonem dicens.

44. Et les quittant, il s'en alla encore prier pour la troisiéme fois, disant les mêmes paroles.

45. Tunc venit ad discipulos suos, & dicit illis : Dormite jam, & requiescite : ecce appropinquavit hora, & Filius hominis tradetur in manus peccatorum.

45. Après il vint trouver ses disciples, & leur dit : Dormez maintenant ‖, & vous reposez : voici l'heure qui est proche, & le Fils de l'homme va être livré entre les mains des pecheurs.

46. Surgite, eamus : ecce appropinquavit qui me tradet.

46. Levez-vous, allons ; voila celui qui me doit trahir tout près d'ici.

47. Adhuc eo loquente, ecce Judas unus de duodecim venit, & cum eo turba multa, cum gladiis & fustibus, missi à Principibus Sacerdotum, & Senioribus populi.

47. Il n'avoit pas encore achevé ces mots, que Judas un des douze arriva, & avec lui une grande troupe de gens armés d'épées & de bâtons, qui avoient été envoyés par les Princes des Prêtres, & par les Anciens du peuple.

Marc. 14. 43. Luc. 22. 47. Joan. 18. 3.

48. Qui autem tradidit eum, dedit illis signum, dicens : Quemcumqu osculatus fuero, ipse est, tenete eum.

48. Or celui qui le trahissoit leur avoit donné un signal *pour le connoître*, en leur disant : Celui que je baiserai, c'est celui-là même *que vous cherchez* ; Saisissez-vous de lui.

49. Et confestim ac-

49. Aussi-tôt donc il s'ap-

℣. 45. *expl.* C'est une ironie, & comme un reproche que fait Jesus-Christ à ses Apôtres, de ce qu'ils étoient si assoupis en un temps où ils auroient dû veiller.

procha de JESUS, & lui dit: Je vous salue, mon maître. Et il le baisa.

cedens ad Jesum, dixit: Ave, Rabbi. Et osculatus est eum.

50. JESUS lui répondit: Mon ami, qu'êtes-vous venu faire ici? Et en même-temps tous les autres s'avançant se jetterent sur JESUS, & se saisirent de lui.

50. Dixitque illi Jesus: Amice, ad quid venisti? Tunc accesserunt, & manus injecerunt in Jesum, & tenuerunt eum.

51. Alors un de ceux qui étoient avec JESUS, portant la main à son épée, & la tirant en frappa un des serviteurs du Grand-Prêtre, & lui coupa une oreille.

51. Et ecce unus ex his, qui erant cum Jesu, extendens manum, exemit gladium suum, & percutiens servum Principis Sacerdotum amputavit auriculam ejus.

Genes. 9. 6. Apocal. 13. 10.

52. Mais JESUS lui dit: Remettez votre épée en son lieu; car tous ceux qui prendront l'épée, périront par l'épée.

52. Tunc ait illi Jesus: Converte gladium tuum in locum suum: omnes enim, qui acceperint gladium, gladio peribunt.

53. Croiez-vous que je ne puisse pas prier mon Pere, & qu'il ne m'envoye pas ici en même-temps plus de douze légions d'Anges?

53. An putas, quia non possum rogare Patrem meum, & exhibebit mihi modò plus quàm duodecim legiones Angelorum?

Isai. 53. 10.

54. Comment donc s'accompliront les Ecritures, *qui déclarent* que cela se doit faire ainsi?

54. Quomodo ergo implebuntur Scripturæ; quia sic oportet fieri?

55. En même-temps JESUS s'adressant à cette troupe, leur dit: Vous êtes venu ici armés d'épées & de bâtons pour me prendre, comme si j'étois un

55. In illa hora dixit Jesus turbis: Tanquam ad latronem existis cum gladiis & fustibus comprehendere me: quotidie apud vos

sedebam

sedebam docens in templo, & non me tenuistis.

56. Hoc autem totum factum est, ut adimplerentur scripturæ Prophetarum. Tunc discipuli omnes, relicto eo, fugerunt.

57. At illi tenentes Jesum, duxerunt ad Caïpham Principem Sacerdotum, ubi Scribæ & Seniores convenerant.

58. Petrus autem sequebatur eum à longe, usque in atrium Principis Sacerdotum. Et ingressus intrò, sedebat cum ministris, ut videret finem.

59. Principes autem Sacerdotum, & omne concilium, quærebant falsum testimonium contra Jesum, ut eum morti traderent:

60. & non invenerunt, cùm multi falsi testes accessissent. Novissimè autem venerunt duo falsi testes,

61. & dixerunt: Hic dixit: possum destruere templum Dei, & post

voleur; j'étois tous les jours assis au milieu de vous, enseignant dans le temple, & vous ne m'avez point pris.

56. Mais tout cela s'est fait, afin que ce que les Prophetes ont écrit fût accompli. Alors les disciples l'abandonnant, s'enfuirent tous. *Thren. 4. 20. Marc. 14. 50.*

57. Ces gens s'étant donc saisis de JESUS, l'emmenerent chez Caïphe, qui étoit Grand-Prêtre, où les Scribes & les Anciens étoient assemblés. *Luc. 22. 54. Joan. 18. 24.*

58. Or Pierre le suivoit de loin jusqu'à la cour *de la maison* du Grand-Prêtre; & étant entré, il s'assit avec les gens pour voir la fin de tout ceci.

59. Cependant les Princes des Prêtres & tout le Conseil cherchoient un faux témoignage contre JESUS pour le faire mourir:

60. & ils n'en trouvoient point *qui fût* suffisant, quoique plusieurs faux témoins se fussent présentés. Enfin il vint deux faux témoins,

61. qui dirent: Celui-ci a dit: Je puis détruire le temple de Dieu, & le rebâtir en *Joan. 2. 19.*

trois jours.

triduum reædificare illud.

62. Alors le Grand-Prêtre se levant, lui dit : Vous ne répondez rien à ce qu'ils déposent contre vous ?

62. Et surgens Princeps Sacerdotum, ait illi : Nihil respondes ad ea, quæ isti adversum te testificantur ?

63. Mais JESUS demeuroit dans le silence. Et le Grand-Prêtre lui dit : Je vous commande par le Dieu vivant de nous dire si vous êtes le CHRIST Fils de Dieu.

63. Jesus autem tacebat. Et Princeps Sacerdotum ait illi : Adjuro te per Deum vivum, ut dicas nobis si tu es Christus Filius Dei.

Suprà 16. 27. Rom. 14. 10. 1. Thess. 4. 15.

64. JESUS lui répondit : Vous l'avez dit, ‖ *je le suis ;* mais je vous déclare que vous verrez dans la suite le Fils de l'homme assis à la droite de la majesté de Dieu, qui viendra sur les nuées du ciel.

64. Dicit illi Jesus : Tu dixisti ; verumtamen dico vobis, amodò videbitis Filium hominis sedentem à dextris virtutis Dei, & venientem in nubibus cœli.

65. Alors le Grand-Prêtre déchira ses vêtemens, en disant : Il a blasphémé ; qu'avons-nous plus besoin de témoins ? Vous venez vous-mêmes de l'entendre blasphémer :

65. Tunc Princeps Sacerdotum scidit vestimenta sua, dicens : Blasphemavit ; quid adhuc egemus testibus ? Ecce nunc audistis blasphemiam :

66. qu'en jugez-vous ? Ils répondirent : Il a mérité la mort.

66. quid vobis videtur ? At illi respondentes dixerunt : Reus est mortis.

Isai. 10. 6. Marc. 14. 65.

67. Alors ils lui cracherent au visage, & ils le frapperent à coups de poings ; & d'autres

67. Tunc expuerunt in faciem ejus, & colaphis eum ceciderunt, alii autem palmas in

ỹ. 64. *lettr.* Vous l'avez dit. *Ce qui signifie une affirmation, comme il paroit par saint Marc. 14. 62. qui exprime cette réponse de* Jesus-Christ, Vous l'avez dit, *par ces autres mots,* Je le suis.

faciem ejus dederunt,

lui donnnerent des soufflets,

68. dicentes : Propheciza nobis, Christe, quis est qui te percussit ?

68. en disant : CHRIST, prophetise-nous qui est celui qui t'a frappé ?

69. Petrus verò sedebat foris in atrio, & accessit ad eum una ancilla, dicens : Et tu cum Jesu Galilæo eras.

69. Pierre cependant étoit au-dehors assis dans la cour. Et une servante s'approchant, lui dit: Vous étiez aussi avec JESUS de Galilée. *Luc. 22. 55. Joan. 18. 17.*

70. At ille negavit coram omnibus, dicens : Nescio quid dicis.

70. Mais il le nia devant tout le monde, en disant : Je ne sçai ce que vous dites.

71. exeunte autem illo januam, vidit eum alia ancilla, & ait his qui erant ibi : & hic erat cum Jesu Nazareno.

71. Et lorsqu'il sortoit hors la porte *pour entrer dans le vestibule*, une autre servante l'ayant vu, dit à ceux qui se trouverent là ; celui-ci étoit aussi avec JESUS de Nazareth.

72. Et iterùm negavit cum juramento : Quia non novi hominem.

72. Pierre le nia une seconde fois, en disant avec serment : Je ne connois point cet homme.

73. Et post pusillum accesserunt qui stabant : & dixerunt Petro : Verè & tu ex illis es ; nam & loquela tua manifestum te facit.

73. Peu après ceux qui étoient là s'avançant, dirent à Pierre : Vous êtes certainement de ces gens-là ; car votre langage vous fait assez connoître.

74. Tunc cœpit detestari & jurare quia non novisset hominem. Et continuò gallus cantavit.

74. Il se mit alors à faire des sermens exécrables, & à dire en jurant, qu'il n'avoit aucune connoissance de cet homme. Et aussi-tôt le coq chanta.

Sup. v. 34.

75. Et Pierre ſe reſſouvint de la parole que JESUS lui avoit dite : Avant que le coq chante, vous me renoncerez trois fois. Etant donc ſorti dehors, il pleura amerement.

75. Et recordatus eſt Petrus verbi Jeſu, quod dixerat : Priuſquam gallus cantet, ter me negabis. Et egreſſus foras flevit amarè.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. 2. JESUS *ayant achevé tous ces diſcours, dit à ſes diſciples : Vous ſçavez que la Pâque ſe fera dans deux jours ; & le Fils de l'homme ſera livré pour être crucifié.*

Nous n'entreprenons point d'examiner en ce lieu la grande difficulté touchant la célébration de la Pâque, ni les raiſons différentes qu'on allégue, ſoit pour prouver que J. C. mangea l'agneau paſcal un autre jour que les Juifs, ſoit pour prouver même qu'il ne le mangea point du tout. Ces ſortes d'éclairciſſemens ne conviennent point à la ſimplicité de cet ouvrage, & demandent une très-grande érudition. Ainſi nous nous contentons de marquer ici quelque choſe de ce qu'on peut voir avec étendue en différens livres. Il paroît par l'Evangile, que J. C. après être ſorti du temple s'en étoit allé ſur la montagne des Oliviers, ſelon la coutume qu'il avoit priſe d'enſeigner le jour dans le temple, & de ſe retirer la nuit, c'eſt-à-dire, vers le ſoir, ſur cette montagne. Ce fut-là qu'il fit les derniers diſcours aux Apôtres touchant la ruine de Jeruſalem, la fin du monde, les parabo-

Janſen. in Evang. hiſtor. & con ord. Evangel. Memoires pour ſervir à l'hiſtoire Eccleſiaſtique, tom. 1. pag. 461. Matth. 24. 1.

les des vierges, & des talens, & la derniere sepa- *Luc. 21.*
ration des bons d'avec les méchans. *Lors* donc qu'*il* *37.*
eut achevé toutes ses instructions, il dit aux Apôtres le Mardi de devant sa Passion : *Vous sçavez que la Pâque se fera dans deux jours*, c'est-à-dire, après le Mercredi & le Jeudi. Car sur le soir du Jeudi de cette année, on devoit faire l'immolation de l'agneau pascal, & le lendemain célébrer la grande fête de Pâque, qui tomboit au Vendredi. Quelques-uns ont dit que c'étoit une ancienne tradition parmi les Juifs, que cette grande solemnité se remettoit au Samedi lorsqu'elle arrivoit au Vendredi. Et ils en concluent que J. C. ou mangea l'agneau pascal un autre jour que les Juifs, c'est-à-dire, le Jeudi, au-lieu que les Juifs le mangerent le Vendredi; ou qu'il ne le mangea point du tout. Mais d'autres soutiennent avec plus de fondement, qu'il observa jusqu'à la fin cette ancienne cérémonie de la loi, & que ce fut le Jeudi qu'il observa avec tout le peuple Juif, sans qu'il y ait eu aucun changement pour transferer au Samedi la grande fête de Pâque. Nous laisserons néanmoins aux sçavans le soin d'éclaircir entierement cette question, où il se trouve de part & d'autre d'assez grandes difficultés.

J. C. fait souvenir les Apôtres d'une chose qu'ils sçavoient, & il leur en apprend une autre qu'ils ne pouvoient pas sçavoir. Il leur met devant les yeux la figure, & il déclare que la vérité seroit bien-tôt accomplie. En un mot, il leur dit qu'ils *sçavoient bien* que la Pâque se devoit faire dans deux jours; & il leur découvre que ce qui étoit figuré par l'immolation de l'agneau paschal s'accompliroit dans le même temps, c'est-à-dire, que

lui-même, comme *Fils de l'homme*, *seroit livré* aux Gentils *pour être crucifié*. Il le leur prédit, selon
Chrysost. in Matth. hom. 80. saint Jean Chrysostome, pour les assurer de nouveau, que rien en cela n'arriveroit sans qu'il le sçût, ni contre sa volonté. Et en leur parlant de la Pâque, il renouvelle dans leur esprit, comme dit encore le même Saint, la mémoire de ces grands prodiges que Dieu avoit fait anciennement dans l'Egypte en leur faveur, afin qu'ils leur fussent comme une image de l'abondante rédemption qu'il devoit leur procurer par sa mort dans le même
Hieron. in hunc locum. temps. Cette fête étoit nommée la Pâque, qui signifie Passage. Et on lui avoit donné ce nom pour obliger tous les Juifs de rendre à Dieu tous les ans de solemnelles actions de graces, de ce que l'Ange exterminateur avoit passé les maisons des Israélites, où il avoit vu du sang de l'Agneau dans cette nuit si funeste aux Egyptiens, où il frappa & fit mourir tous leurs premiers nés, depuis celui du Roi même jusqu'à celui du dernier de tout le peuple.

℣. 3. 4. 5. *Au même temps les Princes des Prêtres & les Anciens du peuple s'assemblerent dans la salle du Grand-Prêtre, appellé Caïphe, & tinrent conseil ensemble pour trouver moyen de se saisir adroitement de* JESUS, *& de le faire mourir. Et ils disoient : Il ne faut pas que ce soit pendant la fête, de peur, &c.*

Comme rien n'étoit caché au Sauveur, il prédit à ses Apôtres qu'il devoit être livré à ses ennemis, vers le temps même qu'ils tenoient conseil ensemble pour l'arrêter. *Lors* donc qu'il faisoit cette prédiction à ses disciples, *les Princes des Prêtres*, c'est-à-dire, les chefs des familles sacerdotales; & peut-être aussi, comme le croit saint Jean Chrysostome,

ceux qui avoient exercé la ſouveraine ſacrificature, & qu'on avoit dépouillés de leur dignité, ce qui arrivoit ſouvent alors, s'aſſemblerent avec *les Anciens du peuple*, ou ceux qui le gouvernoient, *dans la ſalle de Caïphe*, qui étoit alors *Grand-Prêtre.* Saint Marc & ſaint Luc y joignent auſſi les Docteurs de la loi qui étoient toujours préparés à s'oppoſer en toutes rencontres à J. C. Le ſujet de cette grande aſſemblée, étoit de chercher & de trouver les moyens de *ſe ſaiſir avec adreſſe* de celui qu'ils regardoient comme leur plus grand ennemi, parce qu'il étoit oppoſé à leur orgueil. Car comme le peuple comblé des bienfaits du Fils de Dieu, temoignoit beaucoup d'attache pour ſa perſonne, ils vouloient uſer d'artifice pour le prendre. C'eſt pourquoi ils réſolurent ſur toutes choſes, de ne le point faire arrêter *le jour de la fête*, c'eſt-à-dire, le premier jour de la grande fête de Pâque, qui étoit le plus ſolemnel, ou même durant toute la ſolemnité qui duroit ſept jours; parce qu'ils craignoient que le peuple, qui étoit alors en ſi grand nombre à Jeruſalem, ne ſe ſoulevât & ne *causât du tumulte.* Cependant ils ne purent empêcher que le conſeil du Très-haut ne fût accompli, qui étoit que J. C. repréſentât en ſa perſonne la vérité qui avoit été marquée par les figures de la loi, & qu'il fût lui-même immolé pour le ſalut de tous les hommes, comme le véritable Agneau paſcal, dans le temps même que celui qui n'en étoit que l'image, devoit être, ſelon la loi, immolé par tous les Juifs, en mémoire de ce qu'ils avoient été ſauvés de l'Egypte, de l'épée de l'Ange exterminateur.

Remarquez quel a été le ſujet de la crainte des

Princes des Prêtres, & des autres ennemis de J.C. lorsqu'ils vouloient éviter le temps de la fête pour l'arrêter & pour le faire mourir. Que craignent-ils donc, dit saint Chrysostome, est-ce Dieu qu'ils craignent ? Et ont-ils quelque appréhension d'augmenter encore l'énormité de leur crime, par la profanation d'une si grande solemnité ? Non sans doute, ils ne craignent que les hommes, & c'est de la part des hommes que leur vient toujours la crainte qu'ils ont. Cependant l'excès de leur fureur leur fit ensuite changer de dessein, ajoute ce Pere : car ayant trouvé un traître, ils ne purent différer après la fête à executer la détestable résolution qu'ils avoient prise de faire mourir J.C. puisqu'ils le crucifierent au temps même de cette fête si solemnelle, agissant en toutes choses comme des personnes qui étoient frappées d'aveuglement. Et quoique Dieu ait sçu se servir de leur malice pour accomplir ses adorables desseins ; ils n'en sont pas moins criminels, ni moins dignes de tous les supplices imaginables. Car non seulement ils font mourir l'Innocent, le Juste, & le Saint par excellence, après qu'ils avoient été comblés de ses graces, & préférés aux nations par un pur effet de son amour ; mais ils le tuent dans le temps même que l'on devroit délivrer les plus coupables.

Chrysost. in Matth. hom. 82.

℣. 6. jusqu'au 10. *Or* JESUS *étant à Bethanie, dans la maison de Simon le lepreux, une femme vint à lui avec un vase d'albâtre, plein d'une huile de parfum de grand prix, qu'elle répandit sur la tête lorsqu'il étoit à table. Ce que ses disciples voyant, ils s'en fâcherent, &c.*

Joan. 12. Il paroît par l'Evangile de saint Jean, que cette

histoire n'eſt pas rapportée ici dans l'ordre du temps & en ſon lieu ; puiſqu'elle arriva quelques jours auparavant, lorſque J. C. étoit à Bethanie. Mais ſaint Matthieu la rapporte préſentement, pour faire connoître que ce qui porta Judas à vouloir trahir ſon Maître, étoit ſon avarice, la vraie cauſe de ce murmure où il ſe laiſſa aller, à l'occaſion de ce parfum qui fut répandu ſur la perſonne de J. C. Le Fils de Dieu étoit donc alors à Bethanie, non pas dans la maiſon de Marie & de ſa ſœur Marthe, mais dans celle de *Simon* ſurnommé *le Lépreux*, ſoit qu'il eût été guéri de la lepre, comme l'ont cru quelques Peres, ou que ce nom lui fût venu de quelqu'un de ces ancêtres : & on lui avoit apprêté là à ſouper. Il ſemble qu'on peut juger par l'Evangile de ſaint Jean, que ce ſouper ſe donnoit à J. C. en commun par Simon, Marie, Marthe, & Lazare ; ou que *Simon*, qui pouvoit être leur parent, voulût peut-être donner au Sauveur cette marque de ſa reconnoiſſance de la réſurrection miraculeuſe d'une perſonne qui lui étoit proche, ou qu'il aimoit. Quoi qu'il en ſoit, Marthe ſervoit J.C. pendant ce ſouper, ſelon ſa coutume, & Lazare étoit à table avec lui.

Grotius. Item. Hist. & Concord. Evangel. cap. 103. n. 1.

Chrysost. in Matt. hom. 81. Hieron. in hunc locum. Janſen. in Matt.

Lors donc qu'ils ſoupoient, *une femme* qui ſelon ſaint Jean, étoit Marie même, ſœur de Lazare, s'approcha de notre Seigneur, & *répandit ſur ſa tête*, un parfum très-précieux. C'étoit la coutume dans l'orient d'en uſer ainſi, & de faire ces ſortes de profuſions dans les grands feſtins. Elle ne le fit pas néanmoins par un eſprit de luxe & de molleſſe ; mais afin de témoigner ſa profonde vénération pour la perſonne de J. C. qu'elle regardoit, dit ſaint Chryſoſtome, comme étant élevé au-deſſus

parloit ainsi, non parce qu'il se mettoit en peine des pauvres, mais parce qu'il étoit larron, & qu'ayant la bourse, il portoit l'argent que l'on y mettoit. Pour concilier ces deux saints Evangélistes, il suffit de dire avec saint Jerôme, ou que saint Matthieu, par une figure assez ordinaire, a attribué aux disciples en general, ce qui regardoit seulement l'un d'entre eux; ou que les Apôtres ayant ressenti effectivement une vraie peine pour l'amour des pauvres, de ce qu'ils envisageoient comme une perte, à cause qu'ils n'entroient pas dans les sentimens de cette femme; Judas au-contraire n'en eut du chagrin que par rapport à soi-même, & par un effet de son avarice.

Joan. 12. 4.

Hieron. in hunc locum.

Saint Jean Chrysostome semble vouloir justifier en quelque façon, non pas Judas, mais tous les autres disciples: car ils avoient, selon la réflexion de ce Saint, entendu dire à leur Maître, Qu'il vouloit la miséricorde, & non pas le sacrifice. Ils sçavoient qu'il avoit fait de grands reproches aux Juifs, pour avoir abandonné les points les plus importans de la loi, sçavoir la justice, la misericorde & la foi. Ils se souvenoient aussi de plusieurs choses qu'il leur avoit dites sur le sujet de l'aumône. Et de tout cela ils croioient pouvoir tirer cette conclusion, que s'il ne recevoit pas les holocaustes, ni l'ancien culte Judaïque, il agréeroit beaucoup moins encore cette onction d'un parfum, dont le prix eût pu soulager beaucoup de pauvres. Telles étoient leurs pensées, continue ce Saint. Mais le Fils de Dieu connoissant le fond du cœur de cette femme, rempli de religion & de foi, & condescendant au zele de sa piété, il lui permit de répandre ce parfum sur lui. Car s'il n'a pas dédaigné

Chrysost. in Matt. hom. 81.

de se faire homme, d'être porté dans le sein sacré de sa mere, & d'être nourri de son lait; il ne faut point s'étonner qu'il ait bien voulu que cette femme ait fait aussi par un esprit de Religion cette onction de parfums sur son corps mortel. Il imita même en cela la conduite de Dieu son Pere, qui sembloit se plaire à la fumée des holocaustes qu'il ordonnoit qu'on lui offrît, & à l'odeur des parfums qu'il vouloit qu'on fît brûler sur l'autel en sa présence, ou qu'on répandît sur les Prêtres de l'ancienne loi. Il regardoit en ces choses, comme son Pere, le cœur de ceux qui lui témoignoient leur piété, & non l'exterieur de leurs actions. Et il souffroit que l'on fît à son égard une espece de profusion, pour marquer à toute la posterité par cette image les saintes profusions de la charité dont il vouloit qu'on usât envers ses membres, selon qu'il l'exprime assez par les paroles suivantes.

℣. 10. jusqu'au 14. *Mais* JESUS *sçachant ce qu'ils disoient, leur dit : Pourquoi tourmentez-vous cette femme ? Ce qu'elle vient de faire envers moi est une bonne œuvre. Car vous aurez toujours des pauvres parmi vous; mais pour moi, vous ne m'aurez pas toujours. Et lorsqu'elle a répandu ce parfum sur mon corps, elle l'a fait pour m'ensevelir par* avance, *&c.*

Il paroît que les Apôtres avoient dit tout bas ce qu'ils pensoient touchant la profusion d'un parfum qu'ils regardoient comme une perte. *Mais* JESUS, à qui rien n'étoit caché, *connoissant ce qu'ils avoient dit*, prit la défense de Marie, & justifia ce qu'elle avoit fait à son égard. Il ne dit rien de l'avarice de Judas, qui avoit été la cause de son murmure, & il voulut l'épargner par une douceur qui confond beaucoup nos précipitations à reprendre l'injustice

de ceux qui nous choquent. Mais il ſe contente de donner à ſes Apôtres en général l'idée qu'ils devoient avoir de cette action de Marie, qu'ils avoient blâmée trop légerement. On peut croire que c'étoit à elle-même qu'ils avoient témoigné leur peine, peut-être lorſqu'elle ſe leva des pieds du Sauveur pour ſe retirer ; car c'eſt ce qu'il ſemble marquer lui-même lorſqu'il leur dit : *Pourquoi tourmentez-vous cette femme*, qui a ſuivi en ce qu'elle vient de faire, le mouvement de ſa piété, & dont *l'action eſt bonne*, tant par rapport à la fin qu'elle s'y eſt propoſée, que par rapport à celui qu'elle a regardé, & au temps auquel elle a répandu ce parfum ? Elle a eu deſſein de me témoigner ſa profonde reconnoiſſance, regardant en moi ce que la foi ſeule y fait trouver, & y ayant découvert par une lumiere ſurnaturelle, ce que mon Pere vous a auſſi revelé. Ce *parfum* même *qu'elle a répandu* ſur *mon corps*, vous doit être comme une prédiction de ma mort : & vous devez l'enviſager comme une préparation à *ma ſepulture*.

Ce n'eſt pas peut-être que cette femme eût la penſée en répandant ces parfums ſur J. C. de le faire comme *pour l'enſevelir* par avance : mais c'eſt que l'Eſprit de Dieu qui l'animoit en cette rencontre, lui faiſoit faire une action qui figuroit, & qui marquoit en effet la mort & la ſépulture du Sauveur. Car les Saints n'avoient pas eux-mêmes dans ce qu'ils faiſoient, toutes les vues que l'Eſprit de Dieu y avoit : & pluſieurs de leurs actions pouvoient être prophetiques, ſans qu'ils euſſent la connoiſſance de tout ce qu'elles marquoient. On ne peut douter cependant que Marie ne fût pour le moins auſſi éclairée que Marthe ſa ſœur, qui avoit

Joan. 11. 27. Luc. 10. 39. 42. si hautement confessé que JESUS *étoit le* CHRIST ; *le Fils du Dieu vivant ;* puisqu'elle étoit même plus attachée & plus attentive que sa sœur Marthe écouter les paroles de J. C. Ainsi elle pouvoit bien avoir reçu du Sauveur quelque lumiere sur ce sujet : *Ad sepeliendum me fecit.*

Quoi qu'il en soit, J. C. ayant déclaré, Qu'*elle avoit fait une bonne œuvre*, par cette onction qui marquoit sa sépulture, il la justifie encore à l'égard des pauvres que l'on auroit pu nourrir du prix de ce précieux parfum. Car il fait connoître aux Apôtres que c'étoit alors le temps de parfumer & d'embaumer celui qui étoit le chef, parce qu'il alloit bientôt les quitter & mourir pour eux ; mais qu'ils auroient tout le temps après sa mort, & dans la suite de tous les siecles, de répandre les parfums de leurs charités sur ses membres, qui étoient les pauvres. *Vous aurez toujours des pauvres parmi vous*, leur dit-il, *mais vous ne m'aurez pas toujours ;* c'est-à-dire, vous trouverez en tout temps des occasions d'exercer la charité dont vous parlez, puisque vous ne manquerez jamais de pauvres qui auront besoin de votre assistance : mais pour moi je ne demeurerai plus gueres au milieu de vous en cette maniere sensible que vous voiez, étant prêt de m'en retourner vers mon Pere. Ainsi l'action de cette femme ne doit point être blâmée par ceux qui ne connoissent pas le fond de son cœur, ni les conseils de la sagesse de celui pour qui elle a fait cette profusion de parfums. Et je vous déclare, que *par-tout où l'Evangile sera prêché, on en parlera avec éloge, comme d'une preuve éclatante de sa foi.*

Après cette déclaration si authentique du Fils de Dieu, qui ne seroit étonné de la foiblesse du

jugement de l'esprit humain, & de la lumiere si bornée de sa sagesse par rapport à celle de Dieu ? Car ne paroissoit-il pas effectivement que les Apôtres entroient même dans les sentimens du Fils de Dieu, lorsqu'ils souhaitoient que l'on eût fait un usage plus utile en apparence de ces parfums ? J. C. ne venoit-il pas de dire formellement, en parlant des justes & des réprouvés, que ce qu'ils avoient ou fait, ou refusé de faire en faveur des moindres des siens, pour les assister dans leurs besoins, c'étoit à lui-même qu'ils l'avoit fait, ou qu'ils l'avoient refusé ? Il sembloit donc qu'ils avoient raison de juger, que c'étoit perdre un parfum de le répandre sur la tête de celui qui venoit de déclarer que ses membres qu'il vouloit qu'on assistât, étoient les pauvres. Mais la sagesse de Dieu est infiniment élevée au-dessus de nous; & lorsqu'il daigne lui-même *justifier ses élus*, *qui osera les condamner*, dit saint Paul ? S'il a donc dit qu'il vouloit que cette *Rom. 8.* action de Marie si blâmée par les Apôtres, & si *33.* blâmable en apparence, fût annoncée dans toute la terre, aussi-bien que son Evangile, comme on en voit aujourd'hui l'accomplissement, combien la foi, l'humilité & la charité qui l'accompagnoient, étoient-elles grandes ? & combien doit-on être retenu à juger des serviteurs de J. C ? C'est aussi pour cette raison, que saint Chrysostome ne veut pas *Chrys. in* que l'on blâme ceux qui par le respect qu'ils ont *Matth.* pour nos saints temples, font des dépenses con- *hom. 81.* siderables pour les orner, de-peur de troubler & d'abattre encore cet esprit de piété, qui les porte à faire de saintes profusions pour les Eglises.

℣. 14. 15. 16. *Alors l'un des douze, appellé Judas Iscariote, s'en alla trouver les Princes des Prêtres, &*

leur dit : Que voulez-vous me donner, & je vous le mettrai entre les mains ? Et ils convinrent de lui donner *trente pieces d'argent, &c.*

Grotius. Maldor. v. 3. 4. *Alors*, c'est-à-dire, après que les Princes des Prêtres s'étoient assemblés pour tenir conseil avec les Anciens du peuple, & les Docteurs de la loi, touchant les moyens de faire arrêter J. C. sans tumulte : car le saint Evangéliste ayant marqué le sujet qui porta Judas à vouloir trahir son maître, reprend tout d'un coup ce qu'il avoit commencé à dire, & raconte ici la maniere dont ces ennemis du Sauveur trouverent ce qu'ils cherchoient, sçavoir un moyen de se saisir adroitement de sa personne. Quel moyen en effet plus favorable à leur dessein pouvoient-ils trouver que celui qui se présenta à eux, lorsqu'*un des douze* choisis par le Fils de Dieu pour l'accompagner par-tout, alla de lui-même, sans qu'ils le cherchassent, leur offrir de *le mettre entre leurs mains*, pour un prix d'argent ? Le démon qui avoit présidé à leur assemblée, fut celui qui inspira à Judas de trahir JESUS. Et Dieu, qui sçavoit le grand avantage qu'il devoit tirer de la perfidie de cet Apôtre, & de la fureur de ces Prêtres, les laisse agir tous selon la corruption de leur cœur, sans s'y opposer en aucune sorte, lorsqu'il avoit néanmoins toute leur conduite en abomination. C'est ce qui devroit effrayer beaucoup d'impies, qui se croient en sureté quand rien ne s'oppose à leur malice ; au-lieu que le silence même & la patience de Dieu à leur égard est la chose du monde la plus capable de les étonner & de les faire trembler.

Luc. 22. 3.

Chrysost. in Matt. hom. 81. Saint Jean Chrysostome a admiré la raison que les saints Evangélistes ont eue en parlant de la trahison

hiſon de Judas, de marquer expreſſément qu'il étoit *un d'entre les douze.* Car il ſemble qu'ils pouvoient ſe contenter de dire de lui en général, qu'il étoit du nombre des diſciples de J. C. Mais ils n'avoient point deſſein de s'épargner cette ſorte de confuſion ; & aimant la vérité dans ce qu'ils diſoient, ils faiſoient connoître à toute la terre, que ſi l'un des douze s'étoit porté juſqu'à cet excès, que de trahir ſon propre Maître, nul ne devoit préſumer de ſoi, en quelque état & en quelque lieu qu'il fût ; puiſque la compagnie même du Sauveur, & la ſainte ſocieté des autres Apôtres, ne fut pas capable de retenir celui-ci dans ſon devoir. Il eſt nommé *Iſcariote*, afin qu'on ne le confondît pas avec un autre du même nom, ſurnommé *Thadée.*

Après donc que ſon avarice eut été choquée de la profuſion de ce parfum, & que la réponſe de J. C. l'eut offenſé, au-lieu de l'inſtruire & de le toucher comme les autres : ayant ſçu peut-être le deſſein de ſes adverſaires, & l'embarras où ils ſe trouvoient pour l'executer, il alla lui-même mettre à prix d'argent celui qui étoit venu pour racheter l'Univers. *Que voulez-vous me donner*, leur dit-il, *& je vous le mettrai entre les mains ?* Malheureux Apôtre, s'écrie S. Jerôme, qui prétend ſe dédommager par le prix de la vente de J. C. de ſa perte qu'il croit avoir faite par l'effuſion d'un parfum qu'il eût ſouhaité avoir vendu ? Quelle effroyable demande ? Et quelle extravagante compenſation ! *Que voulez-vous me donner, afin que je vous le mette entre les mains ?* Que donner à cet Apôtre en échange de ſon Maître ? Que lui donner qui pût remplir ce vuide effroyable où il ſe mettoit volontairement

Hieron. in hunc locum.

par la perte de ſon Dieu ? Que lui donner encore une fois, qui fût capable de le conſoler, après avoir rejetté celui qui l'avoit choiſi pour lui confier, comme à tous les autres Apôtres, ſes plus grands ſecrets, & pour le rendre avec eux l'un des principaux miniſtres de ce royaume divin qu'il étoit venu établir parmi les hommes ?

Ce fut ſans doute par un effet tout particulier de la providence, qu'on lui offrit pour le prix de la trahiſon du Fils de Dieu, une auſſi petite ſomme qu'eſt celle qui eſt marquée par ces *trente pieces d'argent*, qu'on croit pouvoir revenir à quarante-ſix livres, ou environ, de notre monnoie ; & que lui-même s'en contenta ; car on peut dire, qu'outre que notre Seigneur voulut pour l'amour de nous, être traité comme le dernier des hommes ; il marquoit auſſi par là une figure terrible de ce qu'on a vu toujours depuis, & de ce que l'on verra dans la ſuite de tous les ſiecles, où J. C. eſt vendu en quelque ſorte, & par ſes diſciples, & par pluſieurs même de ſes miniſtres, pour un peu d'argent, pour un plaiſir très-léger, pour une petite vengeance, & ſouvent, ſi l'on oſe dire, pour un rien. On s'emporte contre cet Apôtre, & on exagere la lâcheté & l'énormité de ſa trahiſon : & l'on ne s'apperçoit pas qu'une avarice & qu'une cupidité ſecrette nous portent ſouvent comme lui à dire au démon, & au monde : *Que voulez-vous me donner, afin que je vous le mette entre les mains ?* c'eſt-à-dire, afin que je me livre moi-même à vous, moi qui appartiens à J. C. en tant de manieres, & qui ai l'honneur d'être un de ſes membres.

Il falloit bien que Judas eût conçu une très-petite eſtime de ſon Maître pour ſe contenter d'un

prix si modique en le vendant. Il falloit que le déreglement de son cœur le lui fît même regarder alors avec le dernier mépris; puisqu'il ne le vendit, pour parler ainsi, que comme le dernier des esclaves. Il ne déchut pas tout d'un coup sans doute, de la grace & de l'esprit de l'apostolat, pour en venir à cet excès, qu'on ne peut envisager sans horreur. Il y arriva par plusieurs degrés: & l'estime de J. C. diminuant dans son cœur à mesure que la cupidité y croissoit, il vint enfin jusques à lui préferer ce peu d'argent, & à oublier ce qu'il avoit cru lui-même d'abord touchant sa divinité; & tout ce qu'il avoit fait par la communication de sa puissance. Car on ne peut pas douter qu'il n'ait fait au commencement les mêmes miracles que tous les Apôtres, & qu'il n'ait prêché toutes les mêmes vérités. Mais ayant ensuite laissé éteindre l'Esprit de Dieu dans son cœur, il s'aveugla jusqu'à ne plus regarder J. C. que comme un homme, qu'il pouvoit par son adresse livrer aux Princes des Prêtres pour en faire ce qu'ils voudroient. Il est vrai qu'il le pouvoit: mais ce n'étoit que parce que le Fils de Dieu le permettoit, condamnant sa volonté criminelle, & ne s'y opposant pas, afin de tirer des ténebres mêmes de ce mystere de l'iniquité consommée, la lumiere du plus grand ouvrage que pouvoit produire son excessive charité envers les hommes.

Judas *chercha* donc *dès ce moment* qu'il fut convenu avec les Prêtres du prix de son crime, *une occasion favorable pour leur livrer J. C. entre les mains.* Et ce qu'il cherchoit, comme le remarque saint Luc, étoit de le faire sans exciter de tumulte parmi le peuple, & sans que son Maître, ou au-moins *Luc. 22. 6.*

que les Apôtres s'en pussent douter. Car il parut bien, lorsque dans la suite il dit aux ministres que les Prêtres envoyerent pour le prendre, de le mener sûrement, & avec précaution, *Ducite cautè*, que toute l'idée qu'il avoit eue de J. C. à la divinité duquel saint Pierre avoit rendu devant lui un témoignage si authentique, s'étoit évanouie de son esprit, & qu'il ne le regardoit gueres plus que comme un homme prudent & habile, qu'on ne pouvoit pas surprendre aisément.

Marc. 14. 44.

Matth. 16. 16.

℣. 17. 18. 19. *Or le premier des jours où l'on mangeoit des pains sans levain, les disciples vinrent trouver* JESUS, *& lui dirent : Où voulez-vous que nous vous préparions ce qu'il faut pour manger la Pâque ?* JESUS *leur répondit : Allez dans la ville chez un tel, & lui dites : Le maître vous envoie dire : Mon temps est proche ; je viens faire la Pâque chez vous, &c.*

Chrysost. in Matt. hom. 82.

Le premier des jours où l'on mangeoit des pains sans levain, étoit le treiziéme de la lune de Mars, vers le coucher du soleil, auquel commençoit le quatorze parmi les Juifs ; c'est-à-dire, que c'étoit le soir du Jeudi deuxiéme d'Avril auquel il falloit manger l'agneau pascal. Ce jour donc, avant le soir, *les disciples*, qui étoient Pierre & Jean, demanderent à J. C. où il vouloit qu'ils lui préparassent ce qu'il falloit pour la Pâque ; c'est-à-dire, en quelle maison de la ville de Jerusalem il vouloit manger l'agneau pascal ; car il étoit defendu expressément par la loi, de le manger autre part que dans cette ville, que le Seigneur avoit choisie pour y demeurer au milieu des Juifs, & pour y faire éclater la gloire & la grandeur de son nom. Il paroît par saint Luc, que Pierre & Jean ne demanderent à J. C. où il vouloit qu'ils lui préparassent

Luc. 22. 8.

Deut. 16. 5. 6.

ce qu'il falloit pour manger la Pâque, qu'après qu'il leur eut lui-même donné ordre d'aller apprêter ce qui étoit nécessaire. Le Fils de Dieu désigna une personne par certaines marques qui sont rapportées dans saint Luc, & les envoya lui dire de sa part ces paroles : *Le maître vous envoie dire : Mon temps est proche.* Quelques-uns ont cru que cette personne vers qui J. C. envoyoit saint Pierre & saint Jean, pouvoit être du nombre de ses disciples, qui le reconnoissoient aussi-bien que les Apôtres, pour leur *maître*. Mais on peut bien croire aussi que ces paroles de J. C. renfermoient cette autorité divine avec laquelle il commandoit, & aux hommes, & aux démons, & aux élémens, comme le maître souverain de la nature. L'on en avoit vu déja un exemple bien remarquable, lorsqu'il envoya quelque temps auparavant, deux de ses disciples pour lui amener une ânesse & un ânon ; & qu'au moment qu'ils eurent dit à celui à qui ils appartenoient, que *le Seigneur en avoit besoin*, il les laissa emmener.

Luc. 22. 10.

Matth. 21. 3. Marc. 11. 3. 5. 6.

J. C. fait dire à cet homme : *Mon temps est proche ;* & il marquoit par cette sorte d'expression, selon saint Jean Chrysostome, tant aux disciples, qu'à la personne chez qui il les envoyoit, & à tous les Juifs, qu'il ne mourroit pas malgré lui, mais qu'il s'offriroit volontairement à la mort. Car en appellant ce temps de sa mort, *son temps*, il faisoit connoître que c'étoit un temps dont il étoit maître : & en ajoutant, que *ce temps étoit proche*, il donnoit lieu de juger encore plus clairement, qu'il ne mourroit que quand il voudroit ; & que cette heure en laquelle il avoit résolu de mourir pour sauver les hommes, lui étoit très-bien connue. Mais

Chrysost. in Matt. hom. 82.

difons encore, qu'il appelloit le temps de fa paf-fion & de fa mort, *fon temps*, parce que c'étoit proprement pour ce temps-là qu'il étoit venu, & qu'il avoit paru dans le monde. C'étoit celui qu'il avoit toujours principalement envifagé comme le temps de la confommation de cette grande charité qui l'avoit porté à fe faire homme pour nous réconcilier avec Dieu fon Pere. Et c'étoit véritablement à cette *Pâque*, figurée par celle des Juifs, qu'il afpiroit avec un très-grand défir, à cette Pâque où l'Agneau fans tache, où l'Agneau divin devoit être immolé, & où en paffant de la terre au ciel, il devoit par le mérite de fa mort fanglante réunir le ciel avec la terre.

Saint Pierre & faint Jean s'en allerent donc à Jerufalem quelques heures avant le coucher du foleil; parce qu'ils avoient befoin de quelque temps pour préparer les pains fans levain, pour acheter, tuer & faire rotir l'agneau pafcal, & pour apprêter les autres chofes marquées par la loi. Auffi il
Marc. 14. 17. eft dit dans faint Marc, que le Fils de Dieu ne fe rendit avec fes difciples que fur le foir en cette maifon, où il avoit ordonné qu'on lui apprêtât ce
Chryfoft. ut fuprà. qu'il falloit pour la Pâque. Saint Jean Chryfoftome admire la générofité de cet homme, qui reçut fi aifément J. C. dans fa maifon, quoiqu'il n'en fût pas connu, qui même ne craignit point en logeant chez foi celui que les Prêtres, les Pharifiens & les Docteurs de la loi haïffoient à mort, de s'attirer la haine implacable de ces hommes vindicatifs & pleins de fureur. Mais on ne peut pas douter que celui qui voulut bien lui faire l'honneur de le choifir pour fon hôte, ne lui ait en même-temps infpiré cette fainte hardieffe, pour faire un bien auffi

grand que celui-là, sans se mettre en peine de tous les maux qui en pouvoient naître.

℣. 20. jusqu'au 26. *Le soir étant donc venu, il se mit à table avec ses douze disciples. Et lorsqu'ils mangeoient, il leur dit: Je vous dis en vérité, que l'un de vous me doit trahir. Cette parole leur ayant causé une grande tristesse, chacun d'eux commença à lui dire: Seroit-ce moi, Seigneur? Il leur répondit: Celui qui met la main dans le plat avec moi, me doit trahir, &c.*

Le soir étant donc venu, c'est-à-dire, après le soleil couché, qui étoit le temps auquel on devoit manger l'agneau pascal, le Fils de Dieu se mit à table avec ses douze disciples qui composoient proprement la maison de J. C. car il étoit ordonné *Exod. 12. 3. 4.* par la loi, que chaque chef de famille mangeât un agneau avec ceux de sa maison. On ne sçait ce qui *Chrysost. ut suprà.* doit nous étonner davantage; ou l'insolence de Judas, qui ne craint pas de se trouver avec tous les autres à ce souper, ayant déja la trahison dans le cœur; ou la douceur de J. C. qui veut bien l'admettre encore à sa table, quoiqu'il l'eut déja vendu à ses ennemis, & qu'il ne fût plus en sa compagnie, qu'afin d'observer quelque moment favorable pour le livrer à ceux qui le haïssoient. Cependant le Fils de Dieu voulut lui faire connoître, aussi-bien qu'aux autres Apôtres, que tout ce qui se passoit étoit exposé à la lumiere de sa vérité. Et c'est pour cela qu'il leur déclara & avec serment, Que *l'un d'entre eux le devoit trahir*. Il ne voulut pas, *Chrysost. ibid.* selon la réflexion des Peres, le marquer distinctement, *Hier. in hunc loc.* afin que l'esperance de pouvoir encore demeurer caché aux Apôtres ses confreres, lui devînt comme une occasion de pénitence, & pour empêcher aussi qu'il ne s'emportât en quelque insolence,

s'il se fût vu designé expressément : *Ne manifestà coargutus, impudentior fieret.* Ainsi, dit saint Chrysostome, le Fils de Dieu aime mieux remplir de terreur tous ses Apôtres, que de ne pas donner à celui-ci cette ouverture, pour sortir de l'état funeste où son avarice l'avoit précipité : *Je vous dis en vérité*, leur dit J. C. *que l'un d'entre vous me doit trahir;* l'un d'entre vous qui êtes mes douze Apôtres choisis, qui m'accompagnez par-tout, & à qui même j'ai promis de si grandes choses. Qui n'auroit tremblé à une telle déclaration du Fils de Dieu ? Aussi l'Evangile ajoute, qu'ils furent *remplis de tristesse*, c'est-à-dire, les onze Apôtres qui avoient un profond respect pour sa personne; & qu'ils commencerent à lui demander chacun, s'il étoit possible, que ce fût lui : *Numquid ego sum, Domine ?* Car quoiqu'ils ne se sentissent point coupables d'un tel crime, & qu'ils fussent même convaincus par le témoignage de leur conscience, qu'ils n'avoient jamais pensé à commettre un si grand excès, ils craignoient, selon saint Jerôme, leur propre fragilité, & se défioient, pour le dire ainsi, d'eux-mêmes, ajoutant en quelque façon plus de foi à cette déclaration de leur divin Maître, qu'au témoignage de leur conscience.

Grotius. Maldon. Jansen. in hunc locum.

On peut remarquer avec quelques Interpretes, quatre dégrés differens par lesquels le Fils de Dieu donna peu à peu à connoître plus clairement celui qui le trahiroit. D'abord il dit aux Apôtres, qu'un d'entre eux le devoit trahir. Mais comme il les vit plongés dans une profonde tristesse à cause de l'incertitude où chacun d'eux se trouva sur ce qu'il venoit de dire, il désigna par une marque un peu plus claire celui dont il entendoit parler, lorsqu'il

ajouta, Que *celui qui le trahiroit mettoit la main avec lui dans le plat :* ce que néanmoins l'on explique en deux manieres. L'une eſt, que notre Seigneur voulut ſeulement par là exagerer la grandeur du crime que Judas devoit commettre en trahiſſant celui-là même avec lequel il mangeoit familierement, ſelon cette expreſſion prophetique de David : *Celui qui mangeoit mon pain a ſignalé ſa trahiſon à mon égard.* Pſ. 40. 10. L'autre eſt, que Judas étant à table proche du Sauveur, mettoit effectivement avec lui la main au plat dans le temps même qu'il parla ainſi. Mais comme ſans doute quelqu'autre l'y mit dans le même-temps, la choſe demeura toujours incertaine.

Cependant Judas qui n'avoit point demandé encore au Sauveur avec les autres, ſi c'étoit lui qui le trahiroit, le lui demanda enfin, comme il eſt marqué ici par ces paroles : *Eſt-ce moi, mon maître ?* Et JESUS lui repartit dans l'inſtant, *Vous l'avez dit ;* c'eſt-à-dire, c'eſt vous-même. Mais parce que cette réponſe de J. C. à Judas ne fut entendue, à ce qu'on croit, de perſonne que de lui ſeul, le Sauveur lui ayant ſans doute parlé fort bas ; ce fut ce qui donna lieu à ſaint Pierre dans la ſuite de faire ſigne à ſaint Jean, qui avoit ſa tête proche le ſein de JESUS, de lui demander qu'il lui fît connoître qui étoit celui dont il leur parloit. Et le Fils de Dieu le lui déſigna alors clairement, en lui diſant, Que c'étoit celui à qui il alloit donner un morceau de pain qu'il auroit trempé : & il donna auſſi-tôt après ce morceau à Judas Iſcariote. Telle eſt la maniere la plus naturelle en laquelle il ſemble qu'on peut entendre cet endroit de l'Evangile qui paroît d'ailleurs obſcur, & dont nous nous réſervons à éclaircir quelques autres circonſtances en expli-

Auguſt. de conſ. Evangel. lib. 3. initio c. 1. n. 2. Joan. 13. 24. 25. 26.

quant l'Evangile de ſaint Jean. Car il y a bien de l'apparence que le Sauveur ne lui donna cette derniere marque pour connoître celui qui le trahiroit, qu'aprés l'inſtitution du Sacrement adorable de ſon divin corps dont il n'eſt parlé que dans la ſuite.

Pour revenir à l'explication particuliere du texte de ſaint Matthieu, nous y voyons, ſelon la remarque des ſaints Peres, un exemple inconcevable de moderation & de charité dans la conduite de J. C. envers Judas. Car aprés l'avoir épargné autant qu'il a pu, & lui avoir fait néanmoins aſſez connoître qui étoit celui qu'il vouloit trahir, puiſqu'il lui fit voir qu'il pénétroit par ſa divine lumiere juſqu'au fond de ſon cœur, il lui met devant les yeux le tréſor de cette colere effroyable qu'il amaſſoit ſur ſa tête ; afin que celui que la honte d'un ſi terrible reproche ne pouvoit gagner, pût être au-moins effrayé, comme dit un Pere, par la grandeur des ſupplices dont il étoit menacé. *Pour ce qui eſt du Fils de l'homme*, dit le Sauveur, *il s'en va ;* c'eſt-à-dire, il s'en retourne à ſon Pere, & il y va en mourant, plus par un effet de ſa volonté, qui l'a engagé à devenir *le Fils de l'homme*, lui qui eſt de toute éternité le Fils de Dieu, que par un effet de la violence de ſes ennemis, & de la malice de celui qui le doit trahir. Car lorſqu'il *s'en va*, il ne lui arrivera rien que ce que les Ecritures ont marqué de lui il y a long-temps ; Moïſe & tous les Prophetes ayant prédit & figuré ſes ſouffrances, auſſi-bien que ſon entrée dans ſa gloire. Et ainſi il ne fera en mourant qu'accomplir les propheties, & que conſommer le grand ouvrage pour lequel il s'eſt incarné. *Mais malheur à l'homme*

Chryſ. & Hier. ib. ut ſuprà.

Luc. 24. 26. 27.

par qui le Fils de l'homme sera trahi. Car quoique sa trahison ait été prédite dans les saintes écritures, & qu'elle doive servir comme de premier dégré à cette échelle mystérieuse par laquelle le Fils de l'homme doit monter vers son Pere, il n'en sera en aucune sorte moins criminel : & le grand bien que la sagesse & l'ineffable charité de Dieu sçaura tirer d'une faute si énorme, ne diminuera rien de l'énormité d'un tel mal. C'est pourquoi il *eût mieux valu pour cet homme*, ajoute le Fils de Dieu, *qu'il ne fût jamais venu au monde*; tant son crime est grand, & tant le supplice dont il doit être puni est terrible. Il ne dit pas en général, qu'il eût mieux valu que cet homme n'eût jamais été : car il falloit selon les secrets impénétrables de la justice de Dieu, que son Fils unique fût trahi par l'un de ses douze Apôtres, & mis à mort par son propre peuple : *Nonne hæc oportuit pati Christum, & ita intrare in gloriam suam?* Mais il dit ; Qu'il eût mieux valu *pour cet homme* de n'avoir jamais été ; parce que c'étoit un si grand excès à un Apôtre de trahir son propre maître, que quelque bien qu'il en revînt à tous les hommes, il étoit infiniment malheureux de s'y être abandonné, & que l'état où ce crime le réduisoit pour toujours, étoit pour lui pire mille fois que le néant même.

Chrysost. ut suprà.

Ce fut donc après que le Fils de Dieu eut ainsi parlé, que Judas se sentant frappé, mais non touché de cette espece d'anathême que JESUS venoit de prononcer contre celui qui le trahiroit, eut l'insolence de lui demander comme tous les autres, *si c'étoit* de *lui* dont il parloit. Qui peut comprendre, s'écrie saint Jean Chrysostome, un si grand aveuglement ? Il demande à J. C. la vérité d'une

chose qu'il sent dans son propre cœur. Et il semble qu'il insulte en quelque façon à la divine lumiere de son Maître ; ou au-moins il donne par cette demande, comme le dit saint Jerôme, une étrange preuve de son incrédulité ; c'est-à-dire, des ténebres effroyables que sa malice avoit formées d[an]s [ce]tte son ame.

Chrysost. in Matt. hom. 82. Saint Jean Chrysostome est dans la derniere admiration de la réponse pleine de simplicité & de douceur du Fils de Dieu. Il pouvoit, comme dit ce Saint, le traiter de scélerat, & lui reprocher très-fortement ce traité diabolique qu'il venoit de faire avec ses ennemis. Il pouvoit lui dire : Tu m'as vendu, & tu te disposes à en recevoir le prix. Et te sentant convaincu dans l'ame de la vérité du reproche que je te fais, tu feins encore de vouloir t'en assurer par moi-même. Ce n'est pas ainsi que cet Agneau plein de douceur, qui n'étoit venu au monde que pour y être immolé, répond à celui qui sembloit tenter sa sagesse, & mettre, si on l'ose dire, sa divinité à l'épreuve. Et en répondant tout simplement, *Vous l'avez dit*, il nous donne, selon que l'a remarqué le même Saint, l'exemple d'une moderation & d'une patience infinie.

On peut faire ici une nouvelle question, sur ce que le texte de l'Evangile nous donne lieu de juger que J. C. & ses douze Apôtres étoient ou assis, ou même, selon l'usage de ce temps-là, couchés, lorsqu'ils firent tous ensemble ce dernier souper. Cependant s'ils faisoient alors la Pâque, ils agissoient en cela, dit saint Chrysostome contre la loi, qui sembloit marquer que l'on mangeroit debout l'agneau pascal, selon qu'il se pratiquoit effectivement parmi les Juifs. Mais le même Saint

vers. 20.

Exod. 12. 11. Philo. de sacrific. Caïn. & Abel.

répond à cette difficulté, en disant qu'après avoir fait la Pâque suivant les cérémonies ordinaires, ils purent s'asseoir ou se coucher, selon la coutume, pour achever de souper; puisqu'il leur étoit permis après l'accomplissement de cette cérémonie légale, de manger d'autres viandes selon leurs besoins.

℣. 26. Or *pendant qu'ils soupoient*, JESUS *prit du pain, & l'ayant beni, il le rompit & le donna à ses disciples, en disant: Prenez & mangez: ceci est mon corps.*

Ce que saint Matthieu dit ici, ne doit pas s'entendre comme si l'institution de cet auguste Sacrement avoit été faite dans le temps même que les Apôtres *soupoient*. Car il paroît par divers endroits de l'Ecriture, qu'elle ne se fit qu'après le souper. Ainsi ces paroles, *Pendant qu'ils soupoient*, ne signifient autre chose, sinon lorsqu'ils étoient encore à table & à la fin du souper. Saint Jerôme dit, qu'après que le Fils de Dieu a accompli la cérémonie de la Pâque figurative & légale, en mangeant avec les Apôtres la chair de l'agneau pascal, il prend le pain qui fortifie le cœur de l'homme, & passe à la vérité du sacrement de la Pâque; afin que comme Melchisedec le Prêtre du Dieu très-haut avoit offert du pain & du vin pour figurer ce grand Sacrement, il accomplit cette figure en donnant lui-même la vérité de son corps & de son sang: *Assumit panem, qui confortat cor hominis, & ad verum Paschæ transgreditur sacramentum; ut quomodo in præfiguratione ejus Melchisedech, summi Dei sacerdos, panem & vinum offerens fecerat, ipse quoque veritatem sui corporis & sanguinis repræsentaret.*

Joan. 13. Luc. 22. 20. 1. Cor. 11. 25.

Hieron. in hunc locum.

Il falloit donc que la Pâque Judaïque précedât la Pâque des Chrétiens; afin qu'il parût, comme

Chrysost. in Matt. hom. 83. dit saint Chrysostome, que celui qui établissoit la loi nouvelle, avoit aussi établi la loi ancienne; & qu'il n'avoit fait les ordonnances de cette premiere, que pour être des figures de cette seconde, C'est la raison, ajoute ce Pere, pour laquelle il joint maintenant la vérité à la figure, comme pour substituer l'une à l'autre. Et le soir même auquel il choisit d'instituer sa Pâque, après avoir célebré celle des Juifs, marquoit, comme dit le même Saint, que les temps étoient accomplis, & que les choses étoient arrivées à leur fin; c'est-à-dire, que toutes les cérémonies de la loi ancienne devoient faire place à la vérité de l'Evangile. J. C. choisit encore le temps de la fin de sa vie, pour instituer le Sacrement adorable de son corps & de son sang, afin de donner à ses disciples avant que de les quitter, la plus grande preuve & le gage le plus assuré de son amour, & pour imprimer aussi, comme dit saint Augustin, d'une maniere plus forte au fond de leurs cœurs la grandeur de ce mystere: *Quò vehementius commendaret mysterii illius altitudinem, ultimum hoc voluit altius infigere cordibus & memoriæ discipulorum, à quibus ad passionem digressurus erat.* *August. ep. 118. nov. edit. 54. cap. 6. n. 8.*

Il prend donc *du pain*, c'est-à-dire, du pain sans levain: car il étoit défendu expressément par la loi de Dieu de laisser aucun levain dans les maisons des Israélites depuis le premier jour auquel on mangeoit l'agneau pascal, jusqu'à la fin du septiéme. *Exod. 12. 15.* Et cela nous figuroit selon saint Paul, que la Pâque des Chrétiens, dont celle des Juifs n'étoit qu'une image, se doit célebrer, *non avec le vieux levain, ni avec le levain de la malice & de la corruption de l'esprit, mais avec les pains sans levain de la simplicité & de la vérité;* c'est-à-dire, dans la disposi- *1. Cor. 5. 7. 8.*

tion d'un esprit qui cherche Dieu sans déguisement, d'une maniere simple, sincere & véritable. La nature & les qualités du *pain*, que le Fils de Dieu choisit pour le changer en son corps, figuroient aussi très-parfaitement les effets divins que l'Eucharistie devoit produire parmi les fidelles. Car comme le propre du pain est de nourrir nos corps, celui de ce pain divin est aussi de nourrir nos ames, & de leur communiquer une force surnaturelle contre tous leurs ennemis. Et de même que le pain est fait de plusieurs grains de froment, qui ne forment tous ensemble qu'un seul pain; c'est aussi l'effet admirable que produit en nous la nourriture de ce pain céleste, selon la doctrine de saint Paul, *1. Cor. 10. 17.* qui dit sur ce sujet même: Que *nous ne sommes tous ensemble qu'un seul pain & un seul corps, parce que nous participons tous à un même pain*; c'est-à-dire, que participans tous au corps même de J. C. qui nous est donné sous l'espece du pain, nous ne formons tous ensemble avec J. C. qu'un seul corps figuré par cette espece du pain, qui ne se fait que par l'union très-étroite de tous les grains de froment qui sont moulus & mêlés ensemble, comme le dit très-souvent saint Augustin. Aussi ce grand Saint témoigne encore que la farine & le vin, qui accompagnoient la plupart des sacrifices de l'ancienne loi, figuroient excellemment l'union qui devoit être entre les peuples lorqu'ils faisoient leurs offrandes au Seigneur, & qui doit être encore plus entre les Chrétiens, lorsqu'ils offrent le plus grand des sacrifices, figuré par cette farine & par ce vin. Car comme, dit-il, la farine n'est composée que de plusieurs grains de bled, brisés par la meule, & unis ensemble en un seul corps, le vin de même

August. in Joan. tract. 26. Idem in Ps. 8. & 55.

ne se tire que de plusieurs grains de raisin qui étant foulés au pressoir, rendent tous ensemble cette liqueur agréable & fortifiante.

Ambros. de Sacrament. l. 4 cap. 4. August. in Joan. cap. 6. tract. 27. & alibi. Il y a encore, selon les Peres, une autre raison qui a porté J. C. à choisir du pain & du vin, pour nous donner sous ces deux especes son corps à manger, & son sang à boire. C'a été, selon saint Ambroise, afin d'empêcher que la vue de cette chair & de ce sang ne causât à la nature quelque horreur, *Ut nullus horror cruoris sit;* & que la plupart des hommes ne tombassent dans le scandale, *Joan. 6. 61. 67.* où tomberent plusieurs mêmes de ses disciples, *Ib. v. 54.* lorsqu'entendant mal ce qu'il leur disoit, Qu'ils *n'auroient point la vie en eux, s'ils ne mangeoient la chair du Fils de l'homme, & s'ils ne buvoient son sang;* ils regarderent, dit saint Augustin, cette chair de *August. ut suprà. n. 5.* J. C. comme celle des animaux que l'on coupe, & que l'on vend à la boucherie; au-lieu de la regarder d'une maniere spirituelle : *Carnem quippe sic intellexerunt, quomodo in cadavere dilaniatur, aut in macello venditur, non quomodo spiritu vegetatur.*

La *bénédiction* qu'il donne au pain, est comme une separation qu'il en fait de tous les usages ordinaires, pour le consacrer par sa vertu toute-puissante, & le changer très-réellement par l'efficace de ses paroles en son propre corps. C'est pourquoi en *le rompant* pour le distribuer à ses disciples, il leur dit très-véritablement : *Prenez, & mangez; ceci est mon corps.* *Ambros. de Sacram. l. 4. c. 5.* » C'est du pain avant qu'il soit » consacré, dit saint Ambroise : mais après que J. C. » a parlé, c'est le corps de J. C. Après donc que no- » tre Seigneur J. C. nous a attesté que c'est son corps » que nous recevons, devons-nous douter de le vé- » rité & de la certitude de sa parole? Ainsi ne dites

pas;

pas : Ce pain eſt un pain commun. Il étoit à la « Ibid.
vérité du pain avant les paroles ſacramentales : mais « [illegible]
par la vertu de la conſécration ce qui étoit pain « cap 4.
devient la chair de J. C. Et cette conſécration ſe «
fait par les paroles mêmes de J. C. Car lorſque le «
Prêtre veut produire cet auguſte Sacrement, il ne «
parle plus comme de lui-même, mais il parle en la «
perſonne du Sauveur, & en ſe ſervant de ſes pro- «
pres paroles. C'eſt donc la parole de J. C. qui pro- «
duit ce Sacrement. C'eſt cette parole par laquelle «
toutes choſes ont été faites; cette parole qui a com- «
mandé, & qui a créé le ciel, la terre & les mers, «
avec tout ce qu'ils contiennent. Si donc la parole «
du Seigneur JESUS a une ſi grande vertu, qu'elle «
tire du néant ce qui n'étoit pas; combien fera-t- «
elle plutôt que ce qui étoit déja ſoit changé en une «
autre choſe ? Ainſi concevez bien, que ce qui n'é- «
toit point le corps de J. C. avant la conſécration, «
eſt devenu le corps de J. C. après la conſécration : «
que c'eſt lui-même qui l'a commandé; & que la «
choſe a été faite. «

Nous ne nous arrêtons point à réfuter en ce lieu les vaines ſubtilités des hérétiques de ces derniers temps, qui s'épuiſent en des recherches inutiles, pour trouver dans ces paroles du Fils de Dieu, *Ceci eſt mon corps*, des ſens figurés & chimériques, qu'eux ſeuls peuvent ſe vanter d'y découvrir. Et il ſuffit de faire voir par l'autorité des ſaints Peres, qu'ils ne peuvent rejetter raiſonnablement; Que tous les Saints & toute l'Egliſe avec eux, ont toujours entendu par le changement qui ſe fait du pain au corps de JESUS dans la conſécration, un changement très-réel & tellement miraculeux, qu'ils l'attribuent à la même toute-puiſſance du Verbe, qui

a tiré toutes les créatures du néant : ce qui n'auroit aucun sens ; si ce changement dont ils parlent étoit seulement une figure. Ce que saint Ambroise a dit sur cela, tous les Peres l'on dit aussi fortement, comme on le peut voir dans les livres excellens qui ont été faits en ce dernier siecle, pour établir d'une maniere invincible la vérité de ce dogme de notre foi ; & où l'on a recueilli avec grand soin une foule de passages des saints Peres, très-convainquans pour la preuve de ce changement miraculeux du pain au corps du Seigneur.

Perpet. de la foi. Office du saint Sacrement. Ambros. de his qui myst. initiant. cap. 9. Gregor. Nazianz. in Pasch. orat. 2. Leo de jejunio sep. men. serm. 6. Cyrill. Alexan. Comm. in Joan. lib. 10. c. 13. Hieron. ep. 150. quæst. 2. nov. edit. tom. 3. part. 1. col. 172.

Saint Jerôme dit en parlant de cette institution du saint Sacrement : Que notre Seigneur J. C. participoit au banquet, & étoit lui-même ce banquet divin auquel il participoit ; qu'il mangeoit comme les autres, & que c'étoit lui-même qui étoit mangé : *Nec Moyses dedit nobis panem verum ; sed Dominus Jesus : ipse conviva & convivium, ipse comedens & qui comeditur.* C'est ce qui fait dire à un Interprete, que J. C. en voulut user ainsi, en partie pour montrer l'exemple aux Apôtres, & les empêcher d'avoir quelque horreur de manger ce qu'il leur disoit être son propre corps & sa propre chair ; comme nous verrons ensuite que saint Chrysostome le dit très-expressément de son sang sacré, qu'il leur présenta à boire sous l'espece, & l'apparence du vin.

℣. 27. 28. 29. *Et prenant le calice, il rendit graces, & il le leur donna, en disant : Buvez-en tous ; car ceci est mon sang*, le sang *de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour plusieurs pour la rémission des pechés. Or je vous dis, que je ne boirai plus desormais de ce fruit de la vigne, jusqu'à ce jour auquel je le boirai nouveau, &c.*

Le *calice* ou la coupe que *prend J. C.* contenoit non pas seulement du vin, qui nous est assez marqué par le texte de l'Ecriture ; mais encore de l'eau, selon les saints Peres & la tradition de l'Eglise. *Vinum & aqua in calicem mittitur,* dit saint Ambroise; *sed fit sanguis consecratione verbi cœlestis.* Et saint Cyprien a fait avant lui un traité exprès en forme de lettre, où il prouve & par l'Ecriture & par l'usage de l'Eglise, & par diverses raisons, que le mélange du vin & de l'eau pour la consécration du sang du Sauveur est nécessaire ; & que ce que l'Eglise pratique & a toujours pratiqué en ce point, n'est qu'une suite de ce que J. C. avoit fait en instituant ce Sacrement : *Quod Christus magister & præcepit & gessit.* Rendant raison de ce mélange de l'eau & du vin dans le calice, il dit ces excellentes paroles : » Nous voyons dans l'Apocalypse que les peuples sont figurés par les eaux. Et c'est ce qu'on peut aussi remarquer dans le Sacrement du calice du Seigneur. Car comme J. C. nous portoit tous en sa personne, lui qui s'est chargé même de nos pechés, nous voyons que le peuple est marqué par l'eau, & que le sang de J. C. est représenté par le vin. Ainsi lorsque l'eau est mélée dans le calice avec le vin, c'est le peuple qui est uni avec J. C. & la multitude des fideles qui est jointe étroitement à celui qui est l'objet de leur foi. Et de même que l'eau & le vin étant mélés dans le calice du Seigneur, ne peuvent plus être séparés ; l'Eglise, c'est-à-dire, les fideles qui sont établis dans l'Eglise, & qui persévérent constamment dans la foi qu'ils ont embrassée, ne peuvent être séparés de J. C. mais y demeurent toujours attachés par le lien d'une charité inviolable. Or il est également

Ambr. de Sacram. l. 4. c. 4.
Cyprian. epist. 63.

» impossible de consacrer le calice du Seigneur, ou
» avec l'eau seule, ou avec le vin seul. Car si quel-
» qu'un offre le seul vin, il s'ensuit que le sang de
» J. C. sera sans nous : & si l'on n'offre que l'eau
» seule, le peuple seroit alors sans J. C. Mais quand
» l'un & l'autre sont mêlés ensemble par cette union
» si intime, c'est alors que le Sacrement spirituel &
» céleste est parfait.

J. C. *prit* donc dans ses mains ce *calice* ainsi mêlé de vin & d'eau, & tel sans doute qu'on avoit accoutumé d'en boire dans un usage ordinaire; mais qui figuroit néanmoins alors d'une maniere toute spirituelle, ce mystere de l'union de J. C. avec l'Eglise, dont a parlé saint Cyprien : *il rendit graces*, c'est-à-dire, qu'il éleva son cœur & son ame vers Dieu son Pere, comme vers le principe de cet amour tout divin, qui le portoit à donner deslors à l'Eglise, ce gage si précieux de sa charité, & à prévenir la mort sanglante qu'il devoit souffrir pour tous les hommes, par cette espece de mort mystique, & par cette effusion anticipée de son sang, que l'excès de sa charité l'obligea de donner à boire à ses Apôtres avant qu'ils l'abandonnassent, & à Judas même avant qu'il executât sa trahison. Or en présentant ce calice à boire aux Apôtres, on ne peut douter qu'il ne l'ait beni comme le pain, selon l'usage & la pratique de la sainte
1. Corint. 10. 16. Eglise, marqué par saint Paul, lorsqu'il dit : *N'est-il pas vrai que le calice de bénédiction que nous bénissons, est la communion du sang de J. C.*

Ces paroles que le Fils de Dieu dit à ses Apôtres en leur donnant son calice, *Buvez-en tous*, ne marquoient pas seulement qu'ils devoient prendre part à ses souffrances, & être prêts à répandre pour

lui leur ſang, comme il l'avoit témoigné ailleurs à ſaint Jacques & à ſaint Jean : *Calicem quidem meum bibetis.* Mais il ſemble qu'en leur diſant, *Buvez-en tous*, il faiſoit comme un tacite reproche à Judas qui étoit préſent avec les autres ; & que c'eſt de même que s'il eût dit, *Buvez-en tous*, ſans excepter celui-là même qui doit me trahir : Bois donc Judas, bois avec les autres ce ſang que tu te diſpoſes à répandre par ta trahiſon ; & conçois au-moins maintenant que ſi je meurs, ce n'eſt pas contre ma volonté ni malgré moi ; puiſque je me hâte de donner à boire à mes Apôtres ce ſang même qui doit être répandu pour leur ſalut, & à ta condamnation. Ce fut-là ſans doute le dernier comble de la meſure de l'iniquité de cet apoſtat ; puiſqu'il n'y avoit qu'un aveuglement & qu'un endurciſſement complet, qui fût à l'épreuve de cet excès de la charité d'un Dieu.

Matth. 20. 23.

Buvez donc tous de ce calice, leur dit J. C. *Car ceci eſt mon ſang*, le ſang *de la nouvelle alliance :* & en parlant de la ſorte, il eſt viſible qu'il fait alluſion à ce qui ſe fit dans l'établiſſement de la premiere alliance, lorſque Moïſe jetta du ſang de la victime offerte ſur tout le peuple ; ce qui a fait dire à ſaint Paul, Que *le premier teſtament ne fut confirmé qu'avec le ſang ; & que Moïſe après avoir lu devant tout le peuple toutes les ordonnances de la loi, jetta du ſang des victimes avec de l'eau ſur le livre même & ſur tout le peuple, en diſant : C'eſt ici le ſang du teſtament & de l'alliance que Dieu a voulu faire avec vous.* Ainſi parce que les figures ceſſoient alors par la préſence de celui qui venoit les accomplir, il fait connoître par la maniere dont il s'exprime, qu'il ſe préparoit à établir avec les hommes par ſa mort une nouvelle

Exod. 24. 8.

Hebr. 9. 18. &c.

alliance, dont cette premiere n'avoit été qu'une image, & qu'au-lieu du sang des victimes qu'on employa pour confirmer la premiere, il commençoit par une anticipation de sa mort à sceller déja celle-ci de son propre sang. C'est la raison pour laquelle en présentant son calice à ses Apôtres, il leur dit : *Ceci est mon sang*, le sang *de la nouvelle alliance*, qui *doit être répandu* sur la croix *pour plusieurs*, *pour la rémission des pechés ;* c'est-à-dire, ce n'est plus le sang des victimes que l'on répandra, comme au temps de la premiere alliance, mais *c'est* ici *mon* propre *sang*, destiné pour la confirmation *de la nouvelle alliance* que le Seigneur établit avec les hommes. Que s'il dit que son sang seroit répandu *pour plusieurs*, cette expression ne ruine pas la vérité de ce que saint Paul assure : Que *J. C. est mort pour tous.* Mais le Fils de Dieu parle particulierement
2. Cor. 5. 15. ici de ceux, ou à qui l'effusion de son sang devoit procurer *la rémission de leurs pechés*, ou qui par le mérite de ce même sang parviendroient à la grace de leur salut éternel.

Chryf. in Matth. hom. 83. Saint Jean Chrysostome dit que J. C. but le premier du calice qu'il présenta aux Apôtres ; & qu'il le fit pour empêcher qu'ils ne fussent dans le trouble, lui entendant dire qu'ils devoient boire son sang. Car autrement ils auroient pu, selon la re-
Joan. 6. 53. 61. 67. marque de ce Saint, dire en eux-mêmes : Quoi donc, boirons-nous son sang, & mangerons-nous sa chair ? Ainsi, afin que ce qui en avoit auparavant scandalisé plusieurs autres, lorsqu'il en avoit seulement parlé, ne les jettât pas dans un semblable scandale, il les engagea par son exemple à entrer sans trouble dans la participation de ses saints mysteres. Ce fut donc pour cette raison, continue ce

Saint, qu'il but lui-même ſon ſang avant tous les autres. Et en le buvant il ajouta : *Je vous déclare que je ne boirai plus deſormais du fruit de la vigne, juſqu'à ce jour où je le boirai nouveau avec vous.* Quelques-uns croient néanmoins que ces paroles de J. C. ne ſont point ici rapportées en leur place, & dans l'ordre véritable auquel elles ont été dites par le Fils de Dieu. Et il paroît en effet par ſaint Luc, que le Sauveur dans ce ſouper de la Pâque, prit & diſtribua deux fois le calice à ſes Apôtres ; dans le premier, c'étoit ſeulement du vin commun, que le pere de famille avoit accoutumé de diſtribuer à ceux de ſa maiſon après qu'ils avoient mangé l'agneau paſcal : & dans le ſecond il préſenta aux Apôtres ſon ſang à boire, après la conſécration qu'il en fit par la vertu de ſes divines paroles. Or il eſt aſſez vraiſemblable, ſelon le ſentiment de quelques ſçavans Interpretes, que ce fut après avoir préſenté le premier calice à ſes diſciples, que J. C. dit ces paroles : Qu'il *ne boiroit plus de ce fruit de la vigne*, c'eſt-à-dire, de ce vin commun ; parce que quittant cette vie, il ne ſeroit plus dans le beſoin de nourrir ſon corps mortel, & de lui donner à boire comme auparavant.

Luc. 22. 17. 18. 19. 20.

Mais ſoit que le Fils de Dieu ait dit ceci après avoir préſenté la premiere fois le calice qui ne contenoit que du vin commun, ou après l'avoir préſenté la ſeconde fois, lorſqu'il contenoit très-réellement ſon propre ſang, on y découvre toujours la vérité de ſes paroles. Il dit donc à ſes Apôtres, Qu'il *ne boira plus de ce fruit de la vigne*, ſoit du vin commun, ſoit du vin changé en ſon ſang, & donné ſous l'eſpece de ce vin, *juſques au jour auquel il le boiroit nouveau avec eux dans le royaume de*

son Pere ; c'est-à-dire, qu'il ne le boiroit plus avec eux d'une maniere ou d'une autre jusqu'à ce qu'ils fussent conjointement enivrés dans le ciel & dans le banquet céleste, du torrent de ces délices divines, dont il leur donnoit alors comme un avant-gout dans la participation de sa chair & de son sang. Ainsi il appelle *nouveau*, ce fruit de la vigne qu'il devoit alors boire avec eux, soit par rappport au vin commun, à l'égard duquel celui dont ils devoient être enivrés dans le ciel, seroit sans comparaison plus excellent ; soit par rapport au vin même changé en son sang, parce que la maniere dont ils se devoient nourrir dans le ciel de la chair & du sang de l'agneau de Dieu, seroit beaucoup élevée au-dessus de celle en laquelle ils y participoient dans cette vie sous les voiles du Sacrement.

Hieron. in hunc locum. Il est dit enfin, Qu'ils *chanterent le cantique* d'action de graces ; faisant en cela ce qui est dit dans le Pseaume, Qu'ils mangerent, & qu'ils adorerent : *Ps. 21. 30.* *Manducaverunt & adoraverunt.* On ne peut point assurer quel a été ce *cantique* d'action de graces que le Fils de Dieu chanta avec ses Apôtres à la fin de ce souper si célebre. Quelques Interpretes ont cru que c'étoit le 112. Pseaume, avec les suivans, que les Juifs avoient accoutumé de réciter en action de graces. Mais comme il n'y a rien de certain sur ce sujet, on peut dire seulement, qu'il paroît par la maniere dont le saint Evangeliste rapporte la chose, *Deut. 8. 10. 11. 12. 14.* que c'étoit une coutume parmi les Juifs d'en user ainsi. Et cette coutume pouvoit bien être fondée sur ce que Dieu avoit ordonné à son peuple par la bouche de Moïse, d'avoir soin de benir le Seigneur son Dieu après qu'il auroit mangé, & qu'il se seroit rassasié ; de-peur qu'à la fin il ne négligeât ses

commandemens, & que *son cœur s'élevant* d'orgueil, il ne cessât de *se souvenir de celui qui l'avoit fait sortir d'Egypte, & du lieu de son esclavage.*

Mais si les Juifs étoient obligés de chanter des cantiques d'action de graces, après avoir célebré leur Pâque en reconnoissance de ce prodige par lequel Dieu les avoit délivrés de la servitude des Egyptiens; les Apôtres avoient bien plus d'obligation de chanter les louanges de leur divin liberateur, lorsqu'il leur montroit l'accomplissement de la figure, par la vérité de la nouvelle alliance qu'il contracta avec eux, en leur donnant par avance le précieux gage de son sang, *qui devoit être répandu* deux jours après sur la croix, *pour les racheter de leurs pechés*, & de l'esclavage des démons, figuré par cet ancien esclavage des Israélites. Saint Chrysostome considerant ces actions de graces que rend J. C. après la célébration de la double Pâque, Judaïque & Dominicale, ne peut assez s'étonner de l'intempérance brutale de ces personnes esclaves de leur ventre, qui se levent tumultuairement de table, sans penser à rendre graces à celui de qui elles reçoivent leur nourriture & leur vie à tous momens. Le Fils de Dieu rendit graces, dit ce Pere, avant qu'il donnât son sang précieux à ses disciples, pour nous apprendre à commencer comme lui par des actions de graces. Et il chante encore un cantique d'action de graces, après qu'il leur a donné à boire du calice où étoit son sang, pour montrer à ses disciples par son exemple, à rapporter le commencement & la fin de toutes leurs actions à Dieu. *Chrys. in Matth. hom. 83.*

Nous verrons dans l'Evangile de saint Jean, que Judas quitta J. C. aussi-tôt après qu'il eût participé à la Pâque en la compagnie des autres; & que le *Jean. 13. 30. &c.*

Sauveur fit ensuite aux onze qui étoient restés, ce discours si admirable & si consolant, qu'on voit dans ce saint Evangéliste. Ce ne fut donc qu'à la
ibid. 17. 6. &c. fin de ce discours, nommé ordinairement *le sermon après la Cene*; & qu'après cette excellente priere rapportée au même lieu, qu'il fit à son Pere pour ses Apôtres, & *pour ceux qui devoient croire en lui par leur parole*, qu'ils *sortirent* tous ensemble, &
ibid. 18. 1 Marc. 14. 32. qu'ils *s'en allerent à la montagne des oliviers*, au-delà du torrent de Cedron, en un jardin nommé *Gethsémani*, qui étoit un lieu connu de Judas, parce que JESUS s'y étoit souvent retiré avec ses disciples. Mais pourquoi le Fils de Dieu alla-t-il en cet endroit, où il sçavoit que Judas qui cherchoit à le trahir, pourroit le trouver si facilement? Il est visible, dit saint Chrysostome, qu'il le fit pour témoigner qu'il s'exposoit volontairement à être pris.
Joan. 10. 18. Ce privilege n'appartenoit qu'au chef seul, qui avoit, comme il le dit, le *pouvoir de quitter sa vie, & de la reprendre* quand il vouloit, parce que *nul ne pouvoit la lui ravir, mais que c'étoit de lui-même qu'il la quittoit*. Tous les autres ne connoissant ni leurs forces, ni la volonté de Dieu, sont obligés d'attendre paisiblement que l'épée des persécuteurs les vienne chercher, parce que la mort n'est point en eux un effet de leur volonté, comme celle de J. C. le fut de la sienne. Aussi quand il prédisoit depuis à saint Pierre le martyre qu'il devoit souffrir pour la gloire de son nom, il lui déclare: Que
Joan. 21. 18. *lorsqu'il seroit vieux, il étendroit ses mains, & qu'un autre le ceindroit, & le meneroit où il ne voudroit pas*. Ce n'est pas que cet Apôtre soit mort malgré lui, en mourant pour J. C. mais c'est que quoiqu'il souffrît volontairement la mort pour son maître;

il la souffroit néanmoins comme enfant d'Adam, & par une suite nécessaire de sa naissance; au-lieu que le Fils de Dieu s'étoit revêtu d'une chair mortelle, & engagé par un pur effet de son amour, à sauver par sa mort les hommes pécheurs, qui s'étoient eux-mêmes réduits à la funeste nécessité de mourir, dès qu'ils avoient violé le précepte du Créateur, de qui dépendoit leur vie.

℣. 31. jusqu'au 36. *Alors* JESUS *leur dit : Je vous serai à tous cette nuit une occasion de scandale & de chute; car il est écrit : Je frapperai le Pasteur, & les brebis du troupeau seront dispersées. Mais après que je serai ressuscité, j'irai devant vous en Galilée. Pierre lui répondit : Quand vous seriez pour tous les autres un sujet de scandale, vous ne le serez jamais pour moi, &c.*

Ce fut en allant du lieu où ils avoient fait la Pâque, à Gethsémani, dont on a déja parlé, que le Fils de Dieu prédit à ses Apôtres *le scandale où ils devoient tous tomber à l'occasion* de sa mort, comme il paroît par le 36e verset. Il pouvoit avoir plusieurs vues, en leur marquant par avance leur chute prochaine. Premierement il leur donnoit une preuve toute nouvelle de sa divinité, par cette prédiction qu'il leur fit aux approches de sa mort : & il étoit important de leur faire bien connoître qu'il ne mouroit pas par impuissance, comme tous les autres hommes, mais par un excès d'amour pour nous, comme un homme qui étoit Dieu. Secondement, il les invitoit par-là à prier, à veiller, & à se défier beaucoup d'eux-mêmes. Car quoiqu'ils ne paroissent pas l'avoir fait alors, ils l'ont fait depuis leur chute : & ce que le Fils de Dieu leur dit en cette rencontre, étoit un avertissement pour tous les fideles de tous les siecles, à qui ces paroles de

J. C. & l'exemple des Apôtres doivent servir de remede contre de grandes chutes, où ils seront nécessairement exposés s'ils n'ont soin d'en profiter. En troisiéme lieu, il leur prédit ce qui leur devoit arriver; afin qu'après qu'ils seroient tombés, dit saint Jerôme, il ne désesperassent pas de leur salut, mais qu'ayant recours à la pénitence, ils pussent être délivrés. Il vouloit encore, selon saint Jean Chrysostome, en leur citant le témoignage d'un Prophete touchant *la mort du Pasteur & la dispersion des brebis*, les assurer que rien ne lui arriveroit qui n'eût été exprimé long-temps auparavant dans les Ecritures; afin qu'ils eussent sujet dans la suite de se confier davantage en sa bonté. Enfin il voulut, comme dit le même Saint, faire connoître quels ont été ses disciples avant sa mort, & quels ils furent depuis par le mérite de sa croix, qui leur obtint cette force toute divine qu'ils firent paroître dans toute la suite de leur vie mortelle.

Hieron. in hunc locum Chrysost. in Matt. hom. 83.

Saint Hilaire dit, que ce scandale où les Apôtres de J. C. devoient tomber par sa mort, étoit l'infidélité où les jetta cette mort même de leur divin maître, & le trouble que leur causa la frayeur d'un si triste événement : *Futuræ eos infirmitatis admonuit, & nocte eadem omnes metu atque infidelitate turbandos.* C'est aussi le sentiment que saint Augustin a eu de leur chute, lorsqu'il explique ces paroles de J.C. rapportées dans l'Evangile de saint Jean, *Vous croyez maintenant*, disoit-il à ses Apôtres après la Cene : *Le temps va venir, & il est déja venu, que vous serez dispersés, chacun de votre côté, & que vous me laisserez seul;* ce qui est de même, selon saint Augustin, que s'il leur eût dit » Vous serez » alors tellement troublés, que vous abandonnerez

Hilarius in Matt. can. 30. n. 3.

August. in Joan. tract. 10. n. 3.

Joan. 16. 31. 32.

même la créance que vous avez maintenant. Car « ils déchurent tellement de leur espérance, ajoute « ce Saint, que cela alla jusqu'à une extinction, pour « le dire ainsi, de leur ancienne foi, semblable à « celle qui parut en la personne de Cleophas ce dis- « ciple, qui parlant avec J. C. après sa résurrection « sans le connoître, & racontant ce qui lui étoit ar- « rivé dans sa passion, lui dit à la fin : *Cependant nous* « *esperions que ce seroit lui-même qui racheteroit Israel,* « *& après tout cela néanmoins, voici déja le troisiéme jour* « *que ces choses se sont passées.* Voilà donc, ajoute saint « Augustin, comment ils l'avoient quitté en aban- « donnant la foi même par laquelle ils avoient au- « paravant cru en lui ; *Ecce quomodo eum reliquerant,* « *deserendo etiam ipsam fidem quâ in eum ante cre-* « *diderant.* «

Mais en même temps que J. C. prédit aux Apôtres leur chute prochaine, il les console en les assurant non seulement, qu'il ressusciteroit, mais encore qu'il ne les abandonneroit point, puisqu'il leur promet *d'aller les attendre en Galilée* où il sçavoit qu'ils devoient se retirer par la crainte qu'ils auroient des Juifs. Car ce fut-là en effet qu'il se fit voir à saint Pierre & à ses autres disciples après sa résurrection. Il ne voulut pas, comme dit saint Chrysostome, choisir pour cela quelque province éloignée ; mais le pays même & l'endroit presque où il devoit mourir, afin que cela servît à persuader davantage ses disciples, de la vérité de la résurrection de celui-là même qui y auroit été crucifié. Saint Pierre qui paroissoit plus ardent que tous les autres, pour tout ce qui regardoit la personne de J. C. ne put souffrir d'être soupçonné de pouvoir abandonner celui pour lequel ils avoient

Marc. 16. 7.

Chrys. in Matth. hom. 83.

dès auparavant quitté toutes choses. C'est pourquoi il répondit au Sauveur par une certaine confiance que lui inspiroit le zele de son amour : *Quand tous les autres tomberoient dans le scandale sur votre sujet, pour moi je n'y tomberai jamais.* Que dites-vous, Pierre, s'écrie saint Jean Chrysostome ? Le Prophete a déclaré que les brebis seroient dispersées. J. C. confirme lui-même ce que le Prophete a dit : & vous osez assurer le contraire ..... Au-lieu donc que cet Apôtre auroit dû avoir recours aux prieres, & dire à son Maître : Secourez-nous, s'il vous plaît, afin que nous ne soyons point séparés de vous .... il commet trois fautes en même temps, soit en *résistant à ce que* le Fils de Dieu lui disoit, soit en s'élevant au-dessus des autres, soit en s'attribuant tout à lui-même.

Comme saint Pierre avoit voulu par une fausse confiance en ses propres forces, se distinguer de tous les autres, il mérita d'être humilié plus qu'eux tous, par la certitude avec laquelle son divin maître lui déclara : Que bien loin de ne pas tomber, comme les autres, dans le scandale dont il leur avoit parlé, il *le renonceroit cette même nuit par trois fois avant que le coq chantat*, c'est-à-dire, avant le temps qu'on appelle proprement le chant du coq, qui précede immédiatement le point du jour. Et
Marc. 14. 30. c'est pour cette raison qu'il est dit dans l'Evangile de saint Marc : *Avant que le coq ait chanté deux fois.* Car au-lieu que les autres Evangélistes se sont contentés de marquer *le chant du coq*, comme très-connu de tout le monde, saint Marc a encore spécifié davantage le temps précis du renoncement de saint Pierre, en faisant dire à J. C. Que ce devoit être *avant que le coq eût chanté deux fois* ; parce

qu'en effet le coq chante ordinairement sur le minuit, quoique ce chant soit bien moins connu que celui de devant le point du jour.

Il sembloit que cette nouvelle assurance que le Fils de Dieu donnoit à Pierre de sa chute, & si prochaine & si terrible, auroit dû l'humilier & l'abattre. Mais plus le Sauveur lui en donne de certitude, plus il lui résiste, dit saint Chrysostome, & l'assure : Que *quand même il lui faudroit mourir avec lui, il ne le renonceroit jamais.* Sur quoi ce grand Saint ne peut s'empêcher de s'adresser encore une fois à cet Apôtre : A quoi pensiez-vous, ô Pierre, lui dit-il ? Lorsque votre maître disoit seulement en général, *Un d'entre vous me trahira*, vous craigniez d'être vous-même ce traître, & vous engageâtes un des disciples à lui demander qui ce seroit, quoique vous ne vous sentissiez coupable d'aucune pensée semblable. Et lorsqu'il déclare hautement ici que *vous tomberez tous dans le scandale*, vous le niez hautement, non pas une seule fois, mais plusieurs fois ; & vous osez démentir la vérité même, qui vous connoît sans comparaison mieux que vous ne vous connoissez. Quoique saint Jean Chrysostome semble dans la suite excuser un peu saint Pierre, & attribuer cette résistance qu'il faisoit à J. C. au grand amour qu'il sentoit pour lui ; il reconnoît néanmoins que ses paroles naissoient d'un fond de vanité & d'ambition. Ainsi le Sauveur voulut, ajoute-t-il, guérir cet orgueil secret de son cœur, non pas en le poussant à le renoncer, Dieu nous garde de cette pensée ; mais en le laissant à lui-même sans son secours, & donnant en sa personne un exemple de la foiblesse de la nature de l'homme.... Nous apprenons donc

Chrysost. ut suprà

» de-là, continue le même Saint, une grande véri-
» té, qui est que l'ardeur de la volonté de l'hom-
» me ne lui suffit pas, s'il n'est assisté du secours
» d'enhaut.

Aug. de grat. & lib. arb. cap. 17. n. 33.

Saint Pierre croyoit pouvoir, dit saint Augustin, ce qu'il sentoit qu'il vouloit : *Putabat enim se posse, quod se velle sentiebat.* Mais il eût fallu que cette volonté qu'il sentoit alors fût accompagnée d'une grande charité, afin qu'il pût accomplir ce qu'il vouloit. Et c'est cette charité qu'il n'avoit pas encore, lorsque par un effet de sa crainte il renonça le Seigneur trois fois différentes. *Ipsam caritatem Apostolus Petrus nondum habuit, quando timore Dominum ter negavit.* » Celui donc, comme
» dit le même Saint, qui veut accomplir le com-
» mandement de Dieu, & qui ne le peut, a déja à
» la vérité, une volonté qui est bonne, quoiqu'elle
» soit encore petite & foible : mais il pourra l'ac-
» complir quand il aura une volonté grande & for-
» te. Car lorsque les saints Martyrs ont accompli
» ces grands préceptes de la loi nouvelle, ils l'ont
» fait par une grande volonté, c'est-à-dire, par une
» grande charité.

℣. 36. jusqu'au 40. *Alors* JESUS *arriva avec eux en un lieu appellé Gethsémani ; & ayant dit à ses disciples, Asseyez-vous ici pendant que je m'en irai prier là ; il prit avec lui Pierre, & les fils de Zebedée, & il commença à s'attrister, & à être dans une grande affliction. Alors il leur dit : Mon ame est triste jusqu'à la mort ; demeurez ici, & veillez avec moi, &c.*

JESUS marchoit en s'entretenant, comme on l'a dit, avec ses disciples de ce qui les regardoit. Et *il arriva*, en parlant ainsi avec eux, à *Gethsémani*, au pied de la montagne des oliviers, en un jardin,

jardin, à l'entrée duquel il ordonna à ses disciples de s'arrêter, en attendant qu'il allât plus loin pour prier, selon sa coutume. Il prit néanmoins avec lui trois d'entre eux, qui avoient accoutumé de l'accompagner par-tout; sçavoir, saint Pierre, saint Jacques, & saint Jean; afin que ceux qui avoient été témoins de sa gloire sur la montagne, le fussent aussi de cette extrême tristesse à laquelle il voulut bien s'abandonner pour l'amour de nous. Car il ne faut pas s'imaginer que cette espece d'agonie qu'il souffrit alors vint en lui, comme dans nous, de foiblesse. Non sans doute. Et cet homme Dieu ne pouvoit souffrir que ce qu'il vouloit. Il souffrit donc très-réellement une tristesse & une affliction extrême; mais il la souffrit par un effet de sa volonté toute-puissante, & de cette charité ineffable qui l'avoit porté à se revêtir de la foiblesse de notre nature, pour nous élever ensuite jusqu'à lui. Il la souffrit, parce qu'il voulut que son ame, quoiqu'unie inséparablement à sa divinité, ressentît les impressions les plus vives d'une douleur que lui seul étoit capable de soutenir, & le poids de toute la justice de son Pere, à laquelle il avoit bien voulu s'exposer, pour nous acquitter de ce que nous lui devions.

Hilar. in Matth. can. 31. n. 4. Chrysost. in Matt. hom. 84.

August. in Psal. 87. n. 3.

Saint Jerôme marque en particulier comme le sujet de cette profonde tristesse, la trahison de Judas, le renoncement de saint Pierre, le scandale des Apôtres, la réprobation du peuple Juif, & la ruine très-funeste de la ville de Jerusalem. Mais nous pouvons bien ne pas borner à ces seuls sujets la douleur où l'Homme-Dieu se plongea alors, comme dans une mer d'une profondeur & d'une étendue presque infinie, puisque tous les crimes

Hieron. in hunc locum.

des hommes qui avoient vêcu avant l'Incarnation, & de tous ceux qui vivront jusques à la fin des siecles, se présenterent sans doute d'une seule vue à son esprit, & sur-tout l'ingratitude effroyable du peuple qu'il avoit choisi du milieu des nations, pour le combler de toutes sortes de graces, & les sacrileges encore plus criminels d'une infinité de Chrétiens, qui devoient fouler aux pieds son sang précieux, & profaner en tant de manieres la sainteté de leur état. S'étant dévoué à la mort pour satisfaire à la justice de son Pere, il voulut sentir alors tout l'accablement de cette justice si rigoureuse ; premierement, pour prouver contre plusieurs hérétiques la vérité de son Incarnation, par la vérité de ses souffrances, tant dans son esprit que dans son corps ; secondement, pour nous faire concevoir combien ce qu'il a souffert pour nous lui a été douloureux, puisqu'il assure que cette *tristesse* où il se laissa aller volontairement, fut si excessive, qu'elle étoit capable de lui causer même la mort, s'il l'avoit ainsi permis. *Tristis est anima mea usque ad mortem ;* en troisiéme lieu, il s'attrista jusqu'à cet excès, pour consoler, dit saint Augustin, par son exemple les personnes foibles, dans les frayeurs que la mort pourroit exciter en eux, & pour empêcher que ses Martyrs mêmes ne tombassent dans le découragement, s'il arrivoit qu'au temps de leur mort, il s'élevât dans leurs cœurs, quelque tristesse, comme un effet de la fragilité de leur nature, quoiqu'il s'en rendissent victorieux, en préférant la volonté de leur Dieu à leur propre volonté. On peut encore ajouter avec un Ancien, une quatriéme raison pour laquelle J. C. s'abandonna volontairement à cet excès de

Chrysost. ut suprà.

August. de cons. Evangel. l. 3. c. 4. n. 14.

tristesse. C'est qu'il voulut opposer un saint artifice à l'orgueil de son ennemi, & le tromper de plus en plus par cette foiblesse apparente, qu'il ne pouvoit, étant si superbe, allier en aucune sorte avec l'idée que ses grands miracles, ses admirables instructions, & sa vie toute divine, lui donnoient de lui quelquefois, comme du vrai Fils de Dieu.

Si l'ordre que J. C. donna alors à ses trois Apôtres, de *veiller avec lui*, parut leur être inutile pour le temps où il leur parloit, il ne le fut pas dans la suite, lorsqu'ils eurent reconnu par l'expérience de leur foiblesse, combien ils avoient manqué, pour n'avoir pas pratiqué cet avis si important. Car s'ils eussent eu soin de veiller avec le Sauveur, & de prendre part au sujet de cette effroyable tristesse, dont il voulut bien laisser accabler son ame; s'ils fussent rentrés en eux-mêmes, afin d'y considerer les tristes ravages que le péché avoit faits dans l'homme ; & si par une suite naturelle de cette vue, ils s'étoient portés à implorer le secours de celui qui ne s'affoiblissoit devant eux, qu'afin de les affermir après avec lui; on ne peut douter qu'ils ne se fussent soutenus dans la terrible tentation où ils tomberent, pour avoir manqué à la vigilance & à la priere.

Il leur fait donc voir par son propre exemple la nécessité de *veiller* & de *prier*, lorsque leur ayant recommandé de veiller avec lui, & de *s'arrêter* en ce lieu qu'il leur marque, *il s'éloigna un peu d'eux*, pour faire plus librement cette priere qui paroît d'abord si surprenante : *Mon Pere, que ce calice passe & s'éloigne de moi, s'il est possible.* Il est dit qu'il *se prosterna le visage contre terre*, en priant

ainsi ; c'est-à-dire, que selon sa nature humaine, il étoit dans une profonde humiliation devant son Pere, & qu'il le prioit avec une grande ardeur. Mais comment donc celui qui ne s'étoit incarné que pour en venir à cette heure de la parfaite consommation de son sacrifice, comment celui qui en parlant de sa mort avoit dit, qu'il *devoit être baptisé d'un baptême*, & qu'il *se sentoit très pressé, jusqu'à ce qu'il s'accomplit ;* pouvoit-il alors qu'il se trouvoit sur le point de l'accomplir, demander avec des prieres si pressantes que *ce calice*, qui marquoit la même chose que ce *baptême*, passât, s'il étoit possible, sans qu'il le bût : *Si possibile est, transeat à me calix iste ?*

Luc. 12. 50.

Chrysost. in Matt. hom. 84.

Saint Jean Chrysostome donne en deux mots l'éclaircissement de cette contradiction apparente. Car il témoigne que le Sauveur en demandant que *ce calice passât, s'il étoit possible*, voulut figurer en lui la foiblesse de la nature de l'homme, & qu'en ajoutant aussi-tôt après, *Néanmoins que ma volonté ne s'accomplisse pas, mais la vôtre ;* il donna l'exemple de cette vertu ferme & courageuse, qui nous apprend à suivre Dieu, lors même que la nature s'y oppose, & fait des efforts contraires. Il paroît donc, selon l'Evangile & la doctrine de l'Eglise, qu'il y avoit deux volontés en J. C. l'une, selon l'homme, qu'il appelle ici *sa volonté*, parce qu'il parloit alors comme Fils de l'homme ; & l'autre, qu'il nomme *la volonté de son Pere*, qui étoit aussi sa volonté, comme Fils de Dieu, & à laquelle ce qu'il vouloit, comme Fils de l'homme, étoit très-parfaitement soumis. Car l'union hypostatique du Verbe avec la nature humaine, en la personne de J. C. formoit une entiere conformité

entre la volonté du Verbe, & la volonté de l'homme, mais elle ne détruisoit pas, comme l'ont cru certains hérétiques la distinction de ces deux sortes de volontés. Et c'est pour cette raison que J. C. voulut bien pour la consolation de ses membres qui seroient foibles, sentir alors la volonté de la nature humaine dont il s'étoit revêtu, & qui le portoit à souhaiter que *ce calice* de sa passion *passât, s'il étoit possible*, sans qu'il le bût : mais il leur fit voir en même temps que ce sentiment qu'il eut de la volonté humaine, étoit dans une parfaite soumission à la volonté de son Pere; parce qu'étant véritablement Fils de Dieu, il vouloit tout ce que vouloit son Pere.

℣. 40. jusqu'au 45. *Il vint ensuite vers ses disciples, & les ayant trouvés dormans, il dit à Pierre : Quoi! vous n'avez pu veiller une heure avec moi? Veillez & priez, afin que vous ne tombiez point dans la tentation. L'esprit est prompt, mais la chair est foible. Il s'en alla encore prier une seconde fois, en disant : Mon Pere, si ce calice ne peut passer, sans que je le boive, &c.*

J. C. trouve ses trois Apôtres également endormis, & il s'adresse néanmoins plus particulierement à S. Pierre, dans le reproche général qu'il leur fait à tous, voulant le piquer plus vivement à cause de cette grande fermeté, dont on a vu qu'il s'étoit vanté plus que tous les autres : *Quoi* donc, leur dit-il, *vous n'avez pu veiller une heure avec moi?* *Chrysost. in Matt. hom.* 84.
Ce n'est pas sans grande raison, dit saint Chrysostome, que le Fils de Dieu ajoute ces mots, *Avec moi;* car c'est de même que s'il leur eût dit, & à Pierre en particulier : Vous n'avez pu veiller avec moi, & vous prétendez mourir pour moi? Celui donc, dit saint Jerôme, qui s'étoit vanté auparavant qu'il ne tomberoit jamais dans le *Hieron. in hunc locum.*

ſcandale ſur le ſujet de J. C. quand même les autres y ſeroient tombés, accablé préſentement ſous le poids de ſa triſteſſe, ne peut vaincre le ſommeil, *Veillez & priez*, leur dit J. C. *afin que vous ne tombiez point dans la tentation.* » Il eſt impoſſible, » ſelon ſaint Jerôme, que l'ame de l'homme ne ſoit » tentée. Et c'eſt pour cela que dans la priere que le » Seigneur nous a appriſe, nous lui diſons: *Ne nous* » *abandonnez point à une tentation* que nous ne puiſſions » ſupporter. Ainſi nous ne prions pas de n'être point » du tout tentés; mais nous demandons des forces » pour nous ſoutenir dans les tentations. De même » le Fils de Dieu ne dit pas ici: Veillez & priez, afin » que vous ne ſoyez point tentés; mais afin que vous » ne vous abandonniez point à la tentation, c'eſt-à- » dire, afin qu'elle ne vous ſurmonte point, ni ne » vous engage point dans ſes filets.

» Ce qu'il ajoute, Que *l'eſprit eſt prompt, mais* que *la chair eſt foible*, eſt un avertiſſement qu'il leur donne, & ſur-tout à ſaint Pierre, de ne ſe pas aſſurer ſur quelque ardeur qu'ils ſentoient, n'étant pas encore engagés dans le peril, parce que l'occaſion leur feroit connoître & ſentir la foibleſſe de leur chair. C'eſt le propre des préſomptueux & des téméraires, dit ſaint Jerôme, de ſe perſuader aiſément, qu'ils peuvent tout ce qu'ils croient pouvoir faire. Mais autant que l'ardeur de notre eſprit nous inſpire de confiance; autant nous devons être dans la crainte, à cauſe de la foibleſſe de notre chair: *Quantum de ardore mentis confidimus, tantum de carnis fragilitate timeamus.* C'eſt pourquoi quand le Fils de Dieu diſoit aux Apôtres: *L'eſprit* Chryſ. » *eſt prompt, mais la chair eſt foible*; c'eſt de même, ſe- » lon ſaint Jean Chryſoſtome, que s'il leur eût dit;

Encore que vous vouliez méprifer la mort, vous «
ne le pourrez néanmoins fi Dieu même ne vous «
préfente fa main pour vous foutenir, à caufe de «
l'oppofition naturelle qu'y ont les fens & la chair «
de l'homme. «

J. C. prie feul pour tous, dit faint Jerôme, de même qu'il fouffre auffi feul pour tous : *Solus orat pro omnibus, ficut & folus patitur pro univerfis.* Car les Apôtres étant accablés d'une profonde trifteffe, & d'un fommeil qui n'étoit que la figure de cet autre affoupiffement du cœur où ils étoient prêts d'entrer, ne purent tenir compagnie à leur divin maître, ni veiller dans la priere, felon l'ordre qu'il leur en avoit donné. Quelque chofe qu'il leur dît pour leur faire concevoir le grand danger où ils feroient expofés, faute de veiller & de prier, il fembloit qu'ils fuffent fourds à ce qu'il difoit, & il parut bien fenfiblement à leur égard, combien le fon extérieur de la parole de la vérité, annoncée par le plus faint Prédicateur qui puiffe tenir la place de J. C. dans l'Eglife, eft foible pour toucher le cœur de l'homme, fi la lumiere & l'ardeur du Saint-Efprit ne le pénetre & ne le remue pour le faire agir. Or ce n'étoit pas alors encore le temps de l'effufion de cet Eprit faint, qui ne devoit être donné aux hommes avec plénitude, qu'après que JESUS auroit fouffert, & feroit entré dans fa gloire : *Nondum erat Spiritus datus, quia* JESUS *nondum erat glorificatus.*

Hieron. in hunc locum.

Joan. 7. 39.

On eft étonné fans doute, de voir J. C. retourner trois fois à la priere, & revenir autant de fois trouver fes difciples, quoiqu'il fçût bien qu'ils étoient toujours dormans. Mais toutes les actions du Fils de Dieu font comme autant de leçons. Il

prie par trois fois, qui est un nombre consacré dans l'Ecriture : & il vouloit, dit saint Chrysostome, nous marquer de plus en plus par cette triple réitération des mêmes prieres, qu'il étoit homme;
Hilarius in Matt. can. 31. n. 10. & , comme dit saint Hilaire, qu'il étoit chef de plusieurs hommes infirmes, dont il portoit les foiblesses dans sa sainte humanité, afin d'attacher avec lui à sa croix tout ce qu'il y avoit de foible & d'infirme dans les hommes : *Omnem in se corporis nostri infirmitatem assumpsit : crucique secum universa ex quibus infirmabamur affixit.*

Il se contente de reprendre ses disciples la premiere fois. Et lorsqu'en venant les retrouver la seconde fois il les laissa sans les éveiller, & sans leur rien dire, il donnoit en même temps, & des preuves de son soin à leur égard & des marques de sa douceur si compatissante pour leur foiblesse. Car on peut dire que ce ne fut pas une petite partie des souffrances du Sauveur, de n'avoir trouvé aucun disciple, entre ceux même qu'il voulut rendre témoins de cette triste agonie, qui prît quelque part à sa douleur; quoique ce fût en partie pour l'amour d'eux qu'il souffroit alors cette effroyable tristesse. Aussi l'Eglise inspirée de Dieu, lui met dans la bouche ces paroles du Roi prophete, qu'elle a toujours regardées, comme n'ayant été dites par David qu'en la personne de J. C. né de
Psal. 68 21. lui selon la chair : *J'ai attendu que quelqu'un s'attristât avec moi : mais nul ne l'a fait*, J'ai attendu *que quelqu'un me consolât ; mais je n'ai trouvé personne qui voulût le faire.* Car quoiqu'il soit vrai que les Apôtres étoient alors dans une fort grande tristesse, qui
Luc. 22. 45. causoit même en partie, selon saint Luc, ce sommeil profond, dont ils étoient accablés, ils s'attristoient

ſeulement, dit ſaint Auguſtin, d'une maniere charnelle, de la perte qu'ils alloient faire de la préſence viſible de J. C. mais ils ne s'attriſtoient pas des vrais ſujets de la triſteſſe de leur divin maître, ni en la maniere qu'ils le devoient. Ils s'attriſtoient donc, mais non *avec* J. C. c'eſt-à-dire, dans les mêmes vûes que lui. Et c'eſt pourquoi il *n'en recevoit aucune conſolation*, puiſqu'au-lieu & de *veiller* & de *prier avec lui*, ils ſe laiſſoient accabler alors de ſommeil. *Auguſt. in Pſ. 68. n. 5.*

℣. 45. juſqu'au 51. *Après il vint trouver ſes diſciples, & leur dit: Dormez maintenant, & vous repoſez: voici l'heure qui eſt proche, & le Fils de l'homme va être livré entre les mains des pécheurs. Levez-vous, allons; voilà celui qui me doit trahir, tout près d'ici. Il n'avoit pas encore achevé ces mots, que Judas un des douze arriva; & avec lui une grande troupe de gens armés d'épées & de bâtons, &c.*

Après que le Fils de Dieu eut conſommé le ſacrifice de ſa priere, & qu'il eut calmé par la puiſſance de ſa divinité cette eſpece de tempête qu'il avoit volontairement excitée dans ſon ame, pour prévenir en quelque ſorte de lui-même, par cette anticipation de ſouffrances, ce que les hommes devoient lui faire ſouffrir; il revint à ſes diſciples, & leur dit: *Dormez maintenant, & vous repoſez.* Il étoit temps cependant plus que jamais, dit ſaint Chryſoſtome, de veiller, puiſque *le Paſteur* alloit *être frappé*, & *les brebis diſperſées.* Mais le Fils de Dieu leur parloit ainſi pour leur faire concevoir, ajoute ce Saint, qu'ils étoient même incapables de porter la vue des maux qui étoient prêts d'arriver, & que pour lui il n'avoit aucun beſoin de leur vigilance & de leur ſecours, parce qu'il falloit ab- *Chryſoſt. in Matt. hom. 84.*

ſolument qu'il fût livré *entre les mains des pecheurs.*
Saint Auguſtin croit qu'il peut bien être arrivé que J. C. ayant dit à ſes Apôtres : *Dormez maintenant, & vous repoſez*; il ſe tut pendant quelque temps pour les laiſſer en effet dormir, ſelon qu'il le leur avoit permis, & qu'enſuite il ajouta : *Voici l'heure qui eſt proche;* & que c'eſt pour cette raiſon, que dans ſaint Marc le Fils de Dieu ayant dit à ſes Apôtres de ſe repoſer, ajoute enſuite : C'eſt aſſez, *l'heure eſt venue;* comme s'il diſoit : Vous avez aſſez repoſé, il eſt temps préſentement que *vous vous leviez*, & que *nous nous en allions* au-devant de *celui qui ſe prépare à me trahir, & qui eſt proche.*

August. de conſ. Evangel. lib. 3. cap. 4. n. 1.

Quelques anciens néanmoins ont regardé ces paroles du Sauveur plutôt comme un reproche qu'il leur faiſoit, que comme une permiſſion qu'il leur donnoit. C'eſt donc une eſpece d'ironie, ſelon ces Auteurs, par laquelle J. C. les auroit piqués, comme s'il leur avoit dit : Je vous permets maintenant de vous repoſer & de dormir, lorſque Judas veille pour me trahir, & qu'il eſt déja tout proche d'ici. Saint Auguſtin qui a expliqué ces paroles dans l'autre ſens, ſemble en effet n'exclure pas celui-ci qui paroît ſimple, & aſſez conforme à la ſuite du texte ſacré.

Theophyl. & Euth.

Il appartenoit véritablement à J. C. qui venoit de ſe proſterner devant ſon Pere avec un ſi grand excès d'amour pour les hommes, & qui s'étoit relevé enſuite avec tant de force par un effet de ſa divine vertu, de dire, comme il fait ici, aux Apôtres : *Levez-vous, allons.* Voilà donc celui qui avoit voulu reſſentir auparavant les plus vives impreſſions de la frayeur naturelle à l'homme, rempli de force & de courage vraiment divin. Il ne demande

plus que *le calice* de ses souffrances *passe*; mais il va même au-devant, depuis qu'il a achevé de prier. Et il y va, parce que *l'heure* est venue. Les Juifs avoient tenté d'autres fois de l'arrêter; mais fort inutilement. Et pourquoi? Parce que son heure n'étoit pas encore venue; cette heure marquée avant tous les temps, en laquelle il devoit offrir à son Pere le sacrifice d'une pleine propitiation pour tous les hommes. Mais lorsque cette heure est arrivée, il fait lui-même une avance vers ses ennemis. *Levez-vous*, dit-il aux Apôtres, allons au-devant de Judas qui s'approche pour *me trahir*.

En leur disant, que *le Fils de l'homme alloit être livré entre les mains des pécheurs*, il leur fait entendre deux vérités; l'une, que sa passion seroit l'ouvrage de l'iniquité des hommes, & non une preuve contre l'innocence de sa personne; & l'autre, qu'étant de toute éternité le Fils de Dieu, comme ils l'avoient reconnu eux-mêmes, il ne s'étoit fait dans le temps *le Fils de l'homme*, qu'afin de mourir pour tous les *pécheurs*; qu'ainsi il falloit qu'il fût *livré entre leurs mains*, afin qu'il mourût, étant innocent & l'Agneau sans tache, pour ceux mêmes qui lui causeroient la mort. Il va donc au-devant de son ennemi, & il avertit ses Apôtres que cet ennemi étoit proche, pour les convaincre de plus en plus, que tout ce qui devoit arriver ne seroit point un effet de son impuissance, mais une dispensation toute divine de sa profonde & ineffable sagesse.

Chrysost. ut suprà.

On ne peut voir cette *troupe de gens armés d'épées & de bâtons*, qui accompagnoient Judas, sans s'écrier avec saint Jean Chrysostome : Quel appareil & quels instrumens pour des Prêtres, comme saint

Luc. 22. 52. Luc nous assure qu'il y en avoit parmi cette troupe ! Car des *épées* & des *bâtons* paroissoient plus dignes de brigands, que de Prêtres du Très-haut, & sur-tout lorsqu'il s'agissoit de se saisir de cet Agneau plein de douceur qui avoit comblé de biens tous les hommes, & qui étoit prêt de donner sa vie pour eux. Mais c'est le dernier excès de malice dans Judas de *donner pour signal* de sa trahison la plus grande marque d'amitié. De quels yeux put-il alors regarder son divin maître ? Comment osa-t-il approcher sa bouche impie de ce visage sacré : il s'appuyoit, dit saint Chrysostome, sur la connoissance qu'il avoit de l'admirable douceur du Fils de Dieu, c'est-à-dire, que ce qui devoit davantage le couvrir de confusion, étoit ce qui l'engageoit à commettre une trahison si noire d'une maniere si indigne ; puisque plus celui qu'il trahissoit étoit doux, plus son crime étoit énorme. Ce qui le porta sans doute à donner pour signal de sa trahison un baiser, & même à recommander aux Prêtres, selon qu'il est dit ailleurs, de *conduire sûrement* celui qu'il auroit baisé, étoit que les Juifs ayant voulu plusieurs fois se saisir de J. C. il avoit passé au milieu d'eux sans qu'ils le connussent. Et la même chose seroit encore arrivée, s'il n'avoit voulu être livré entre leurs mains. Judas étant donc alors aveuglé par sa propre cupidité, jugeoit du Sauveur d'une maniere toute humaine, & indigne de l'idée qu'il devoit avoir de lui. Il le reconnoît pour son *maître* en le saluant, & il ne le baise cependant, que parce qu'il a renoncé à se reconnoître pour son disciple : *impudens quidem & scelerata confidentia, magistrum vocare, & osculum ei ingerere, quem tradebat.* La même infidélité qui le

Marc. 14. 44. Chrysost. ibid.

Hieron. in hunc locum.

porta à trahir ſon maître & ſon Seigneur, le porta «
auſſi, dit ſaint Jerôme, à regarder tous les mira- «
cles qu'il avoit vu faire au Sauveur, comme ayant «
été des effets non d'une puiſſance divine, mais «
de l'art magique. «

Pour mieux comprendre l'adreſſe diabolique dont Judas uſa en cette rencontre, il faut ſe repréſenter qu'il marchoit un peu devant cette troupe, & en paroiſſoit même détaché, afin de donner à J. C. & aux Apôtres moins de ſoupçon de ſa mauvaiſe volonté; comme ſi celui qui avoit percé par ſa divine lumiere le fond de ſon cœur, & qui l'avoit déſigné expreſſément au dernier ſouper pour celui qui le trahiroit, eût pu alors être trompé, quand il le voyoit venir pour le livrer à ſes ennemis. C'étoit auſſi la coutume parmi les Juifs, de ſe ſaluer les uns les autres par le baiſer, comme il paroît par l'exemple de Joab, dont la trahiſon à l'égard d'Amaſa, qu'il tua en feignant de le baiſer, étoit une image de celle de Judas à l'égard de J. C. Il voulut donc, en ſe ſervant de ce baiſer pour trahir ſon divin maître, ſe cacher encore quelque peu de temps au moins aux Apôtres, qu'il croyoit pouvoir ſurprendre par cet artifice; ſuppoſant qu'ils ne s'imagineroient pas qu'il fût le chef de cette troupe dont il étoit détaché; ni que le baiſer qu'il donnoit au Fils de Dieu, fût le ſignal pour faire connoître aux ſoldats dans les ténebres celui dont ils devoient ſe ſaiſir. Saint Jerôme croit en effet, que ce fut un reſte de honte qui obligea cet apoſtat de couvrir ſa trahiſon ſous le voile de ce baiſer: *Adhuc aliquid habet de verecundia diſcipuli, cum non eum palam tradit perſecutoribus, ſed per ſignum oſculi.*

2. Reg. 20. 9.

La maniere dont J. C. lui parla, auroit bien dû

le faire rentrer en lui-même, si quelque chose eût pu le toucher. *Mon ami*, lui dit-il, *qu'êtes-vous venu faire ici?* Il l'appelle *son ami*, & il ne refuse point son baiser, pour nous apprendre, dit saint Hilaire, à aimer tous nos ennemis, & ceux-mê-
Hilar. in Matth. can. 32. n. 1. mes que nous sçaurions être dans la volonté d'exercer toute leur fureur contre nous. En lui demandant *ce qu'il venoit faire*, il ne vouloit pas l'obliger de le lui dire, comme s'il ne l'eût pas sçu; mais seulement de se le dire à soi-même, & de se représenter l'énormité de l'action qu'il faisoit, en *tra-*
Luc. 22. 48. *hissant par un baiser le Fils de l'homme*, selon que saint Luc assure que notre Seigneur le lui dit en termes formels. Et c'est peut-être ce qu'il dit encore très-souvent, quoique d'une voix toute intérieure, à plusieurs de ceux qui ne s'approchent de la sainte table de l'Eucharistie, que pour donner une espece de baiser semblable à celui de Judas, & le livrer de nouveau à son ennemi, ou pour mieux dire, s'y livrer eux-mêmes par une communion sacrilege.

Il y a toute apparence que Judas ayant baisé J. C. attendit là que les Juifs se fussent avancés pour se saisir de sa personne, puisqu'il étoit avec eux quand ils s'approcherent. Et ce fut alors qu'on
Joan. 18. ℣. 6. vit arriver ce qui est marqué dans un autre Evangéliste : Que le Sauveur leur ayant demandé qui ils cherchoient; & eux ayant répondu, que c'étoit Jesus de Nazareth, il ne leur eut pas plutôt déclaré que c'étoit lui-même, qu'ils furent tous renversés par la vertu de cette seule parole. Mais nous réservons ceci pour les explications de saint Jean.

℣. 51. jusqu'au 55. *Alors un de ceux qui étoient avec* JESUS, *portant la main à son épée, & la tirant, en frappa un des gens du Grand-Prêtre, & lui coupa une oreille. Mais* JESUS *lui dit : Remettez votre épée en son lieu;*

car tous ceux qui prendront l'épée, périront par l'epée. Croyez-vous que je ne puisse pas prier mon Pere? &c.

Alors; c'est-à-dire, lorsque J. C. ne voulut plus employer sa toute-puissance contre les Juifs, & que s'étant contenté de leur faire voir par la force d'une de ses paroles, ce qu'il auroit pu s'il l'avoit voulu, il leur permit de se saisir de sa personne: *Alors* donc *un de ceux qui accompagnoient* JESUS, c'est-à-dire, Simon-Pierre, qui ayant mal expliqué une parole de J. C. comme on le peut voir ailleurs, avoit cru devoir prendre une épée pour la défense de son maître, *la tira*, & il *en frappa un des serviteurs du Grand-Prêtre*, nommé Malchus dans saint Jean, & qui, selon la pensée de saint Leon Pape, s'étoit peut-être avancé avec plus de fureur que les autres pour se jetter sur J.C. Mais il *coupa* seulement de ce coup d'epée *l'oreille* droite de Malchus. Le même Saint attribue cette action à la ferveur d'une sainte charité, qui attachoit plus ardemment cet Apôtre à J. C. que tous les autres, & qui le porta alors à s'élever avec plus de chaleur contre la violence de ses ennemis: *Qui animosiore constantia Domino cohærebat, & contra violentorum impetus fervore sanctæ caritatis exarserat.*

Joan. 18. 10. Luc. 22. 36. 38.

Leo mag. ser. 1. de Passion. Dom. cap. 4.

Mais peut-être que cette ardeur venoit aussi de l'humeur bouillante de celui qui ne crut pas pouvoir mieux prouver à son divin maître, la sincérité de la proméſſe qu'il lui avoit faite de mourir pour lui, s'il étoit besoin, qu'en frappant d'abord ceux qui l'attaquoient. C'étoit en effet une espece de courage à Pierre, d'oser ainsi s'opposer lui seul à toute une troupe de gens armés & pleins de fureur. Mais quelle étoit néanmoins toute cette force apparente d'un disciple de J. C. qui se sert d'abord

de l'épée pour le défendre, & qui tremblant quelque temps après à la simple voix d'une servante, fait servir sa propre langue à le renoncer?

Enfin que ce zele de saint Pierre ait eu pour principe une véritable piété, comme le dit saint Leon; ou qu'il ait été fondé principalement, selon saint Jean Chrysostome, sur l'ardeur de son naturel; ou, comme dit saint Augustin, sur un amour du Seigneur, qui étoit encore selon la chair, le Fils de Dieu l'arrêta tout court, & ne permit point qu'on le défendît par la force & avec l'épée contre les impies. Car il eût été, comme saint Leon le dit encore, contre le mystere de notre rédemption, que celui qui étoit venu mourir pour tous ne voulût pas être pris. C'est pourquoi voulant au contraire donner toute liberté à ses ennemis d'exercer sur lui leur fureur, il commande à son disciple de *remettre son épée dans son fourreau*, & il lui en rend cette raison: Que *ceux qui prendront l'épée, périront tous par l'épée.* Mais est-il donc défendu absolument de se servir de l'épée, & ceux qui s'en servent sont-ils tous dignes de périr par l'épée? Non sans doute, puisque saint Paul, selon la remarque de Saint Jerôme, déclare lui-même aux fideles de l'Eglise de Rome, Que *le Prince est le ministre de Dieu pour le bien* des peuples; Que *si on fait mal, on doit craindre; parce que ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée, étant le ministre du Seigneur, pour punir celui qui fait mal.* Qui sont donc ceux sur qui tombe cette sentence de J. C. Ce sont ceux qui, selon l'expression du texte sacré, *prennent l'épée*; c'est-à-dire, qui la prennent d'eux-mêmes. Car celui-là, dit saint Augustin, s'en sert ainsi, qui sans l'ordre & la permission d'une puissance supérieure & légitime,

Chrys. in Matth. hom. 85. August. contr. Faust. l. 22. c. 70.

Rom. 13. 4. Hier. in hunc loc.

prend

prend de lui-même les armes pour répandre le ſang : *Ille utitur gladio, qui nulla ſuperiori ac legitima poteſtate vel jubente, vel concedente, in ſanguinem alicujus armatur.* Tous ceux donc qui en uſent de la ſorte *périront*, dit J. C. *par l'épée ;* c'eſt-à-dire, qu'ils méritent de périr par l'épée, & qu'ils ſont dignes de mort, car ils ne périſſent pas tous en cette maniere, & Dieu n'exerce pas ici ſa juſtice viſiblement ſur tous les pécheurs ; mais il les attend à la pénitence, où il ſe réſerve à les punir plus rigoureuſement en l'autre monde. *August. contra Fauſt. l. 22. c. 70.*

Le Sauveur fait voir encore d'une maniere plus ſenſible à ſaint Pierre, qu'il n'avoit aucun beſoin de ſon épée ni de ſa défenſe, lorſqu'il ajoute : Que *ſon Pere lui envoyeroit dans l'inſtant plus de douze légions d'Anges s'il l'en prioit.* Sur quoi ſaint Jean Chryſoſtome demande d'où vient que le Fils de Dieu parle ici de prier ſon Pere, & qu'il ne dit point plutôt, que s'il eût voulu exterminer toute cette troupe de gens armés, il l'auroit pu facilement par lui-même. Mais il répond, que les Apôtres n'ayant pas encore de lui toute l'idée qu'ils devoient avoir, il voulut ſe conformer à leur foibleſſe, & ſe contenter de leur faire voir ce qu'il auroit pu attendre de Dieu ſon Pere, s'il l'en eût prié. Il leur parla donc alors plutôt comme Fils de l'homme, que comme le Fils de Dieu. Car ils avoient peine à allier dans leur eſprit cette triſteſſe effroyable qu'il leur avoit fait paroître, avec la toute-puiſſance de ſa nature divine ; quoique l'effet étonnant que produiſit ſur les Juifs la force d'une ſeule de ſes paroles, lorſqu'elle les renverſa tous par terre, auroit dû leur faire comprendre plus que jamais qu'il étoit Dieu, ſi leur cœur n'eût été *Chryſoſt. in Matt. hom. 85.*

alors encore plus assoupi, que leur corps ne l'avoit été auparavant. Or il est aisé de se figurer quelle idée dût former en eux ce qu'il leur, dit du secours qu'il auroit pu recevoir de *douze légions d'Anges ;* c'est-à-dire, de plus de soixante & douze mille Anges, les légions Romaines étant composées chacune de plus de six mille soldats, puisque
4 Reg. 19. 35. l'Ecriture leur apprenoit qu'un seul Ange avoit tué en une nuit quatre-vingt-cinq mille hommes de l'armée de Sennacherib Roi des Assyriens. Cessez donc, Pierre, dit J. C. de vous figurer que j'aye besoin maintenant du secours des hommes, puisque je ne veux pas même de celui des Anges. C'est ici le temps de *l'accomplissement des Ecritures.* C'est ici le temps où tout ce que les Prophetes ont prédit de mes souffrances doit arriver. Et comment ces propheties s'accompliroient-elles, si j'employois le ministere de mes Anges contre ceux qui doivent être les executeurs de la justice de mon Pere ?
Isai. 53. 7. N'est-ce pas de moi qu'il est écrit : *Il a été offert* en sacrifice, *parce qu'il l'a bien voulu, & il n'a point ouvert sa bouche. Il sera mené comme une brebis pour être immolé ?* C'est donc parce que *je le veux bien*, que je dois être sacrifié. C'est parce que je suis devenu volontairement *comme une brebis*, que *je serai immolé sans ouvrir la bouche*, & sans faire de résistance.

℣. 55. 56. *En même temps* JESUS *s'adressant à cette troupe, leur dit : Vous êtes venus ici armés d'épées & de bâtons pour me prendre, comme si j'étois un voleur. J'étois tous les jours assis au milieu de vous, enseignant dans le temple, & vous ne m'avez point pris. Mais tout cela s'est fait, afin que ce que les Prophetes ont écrit fût accompli, &c.*

Quoique saint Matthieu dise en général, que J. C. s'adresse à cette troupe, il est marqué dans saint Luc, que ce fut particulierement aux Princes des Prêtres, aux officiers du temple & aux Sénateurs, qui étoient venus pour le prendre. C'est donc un juste reproche qu'il leur fait de la maniere très-indigne dont ils en usoient pour le venir arrêter. Et n'est-il pas en effet, comme dit un Pere, « de la derniere folie, de venir chercher avec des « épées & des bâtons un homme qui se livroit de « lui-même entre leurs mains, & de se servir d'un « traître pour le venir découvrir pendant la nuit, « comme s'il s'étoit caché & dérobé à leurs yeux, « lui qui enseignoit tous les jours publiquement « dans le temple ? Mais c'est parce que leur pouvoir « étoit un pouvoir de ténebres, qu'ils s'assembloient « contre lui pendant la nuit; *Sed ideò adversum me in tenebris congregamini; quia potestas vestra in tenebris est.* J. C. donnoit aussi à entendre aux Juifs par ces paroles, que s'ils avoient le pouvoir de l'arrêter présentement, c'étoit lui-même qui le leur donnoit, puisqu'il avoit conversé toujours librement jusqu'alors avec eux sans craindre leur mauvaise volonté. On peut remarquer encore qu'il ne leur dit rien alors de cette foule de prodiges qu'il avoit faits à leurs yeux. C'étoit à eux à s'en souvenir, & à en faire l'usage qu'ils auroient dû. Mais il parle seulement de sa *doctrine*, parce qu'elle pouvoit être le seul fondement sur lequel ils s'appuyoient dans la haine qu'ils faisoient paroître contre lui. *J'étois*, leur dit-il, *tous les jours assis au milieu de vous, enseignant* publiquement *dans le temple*, comme une personne qui agit en maître, & qui ne craint rien. C'étoit donc alors que vous deviez m'arrêter si ma

Luc. 22. 52.

Hieron. in hunc locum.

Chrys. ib. in Matt. hom. 85.

doctrine étoit contraire à celle de l'Ecriture, puisque bien loin de me cacher, je me mettois à toute heure entre vos mains. Mais & ma doctrine étoit hors de votre atteinte, étant la doctrine de mon Pere, & ma personne vous étoit alors inaccessible, parce que mon heure n'étoit pas encore venue. Ainsi c'est moi-même qui veux maintenant donner lieu à *l'accomplissement des propheties* touchant mes souffrances. C'est moi qui pour vous ôter tout sujet de craindre de m'arrêter dans le temple, où le peuple auroit pu s'y opposer, me suis retiré exprès en un lieu où vous fussiez en état de le faire plus surement. Quoique saint Matthieu semble dire ici lui-même ce qui est marqué touchant l'accomplissement des écrits des saints Prophetes, saint Marc l'attribue à J. C. & saint Luc semble faire aussi la même chose.

Chrysost. ibid.

Marc 14. 49. Luc. 22 53.

Alors les disciples l'abandonnant s'enfuirent tous; c'est-à-dire, qu'aussi-tôt qu'ils l'eurent entendu parler aux Juifs, comme il avoit fait, ils prirent tous la fuite. Car ils virent bien alors, dit saint Chrysostome, qu'il n'y avoit plus aucune espérance qu'il se sauvât; puisqu'il se livroit volontairement à ses ennemis; & qu'il leur prouvoit par les Ecritures, que toutes ces choses devoient arriver. Que s'ils eussent fait un peu plus d'attention à la consequence qu'ils devoient tirer de ces paroles du Sauveur, ils auroient conclu, que rien n'arrivant alors que par un effet de la volonté de Dieu, marquée dans les livres Saints, leur foi auroit dû en recevoir une nouvelle force, au lieu d'en être affoiblie. Et bien loin de prendre un sujet de scandale des souffrances de celui dont ils avoient reconnu la divinité, ils eussent plutôt adoré avec

Chrysost. ut suprà.

une profonde reconnoissance cet excès d'amour qui le portoit à *accomplir* volontairement tous *les écrits des Prophetes*, en s'exposant pour les sauver aux opprobres de sa passion & de sa mort. Mais cette grace étoit réservée pour le temps de sa résurrection. Et comme il étoit besoin que le CHRIST souffrît la mort ; afin d'entrer dans sa gloire, il l'étoit aussi en quelque façon, que les disciples de J. C. s'affoiblissent dans le temps de ses souffrances, afin que le sentiment de leur foiblesse contribuât à les faire entrer ensuite dans la plénitude de la grace que le Saint-Esprit devoit répandre dans eux, pour les rendre dignes de porter par toute la terre la connoissance de l'Evangile.

Voilà donc le Fils de Dieu entre les mains de cette troupe d'impies & de furieux. Mais quoi- « *Leo de Passio. serm. 6.*
qu'ils firent de lui ce qu'ils voulurent, dit saint «
Leon, & quoiqu'ils aient triomphé de leur crime, «
la puissance de celui qui s'étoit ainsi laissé prendre »
éclata beaucoup davantage, que celles des Juifs «
qui l'avoient pris. Car l'aveuglement des Juifs ne «
put rien faire autre chose, que de les perdre par «
leur propre impiété. Mais la patience de J. C. eut «
cette force toute divine de sauver tous les hommes «
par sa Passion : *Judæorum cæcitas nihil obtinuit, nisi ut* «
suâ impietate se perderet : Christi verò patientia hoc egit ut omnes suâ passione salvaret.

℣. 57. jusqu'au 62. *Ces gens s'étant donc saisis de* JESUS, *l'emmenerent chez Caïphe qui étoit Grand-Prêtre, où les Scribes & les Anciens étoient assemblés. Or Pierre le suivoit de loin jusqu'à la cour* de la maison *du Grand-Prêtre, &c.*

Moïse avoit ordonné suivant le commande- *Hieron. in hunc locum.*
ment qu'il avoit lui-même reçu de Dieu, que les

Exod. 19. 8. 9. Grands-Prêtres succederoient à leurs peres, & qu'on garderoit exactement l'ordre des familles sacerdotales dans le ministere du culte divin. Mais toutes choses étoient alors renversées : & Caïphe avoit acheté d'Herode à prix d'argent la grande sacrificature pour cette année seulement. Ainsi il n'est nullement étrange, dit saint Jerôme, qu'un tel Grand-Prêtre se soit porté à condamner J. C. Saint Chrysostome admire l'ardeur de Pierre, qui nonobstant cette crainte qui l'avoit fait fuir d'abord, le porta à *suivre* son maître, *quoique de loin*, jusques chez Caïphe. Il est vrai, dit saint Jerôme, qu'il suivoit Jesus de bien loin, quant au cœur, puisqu'il étoit sur le point de le renoncer : *A longè sequebatur, qui erat Dominum negaturus.* Mais enfin, soit par un reste d'amour, ou par une simple curiosité, & pour sçavoir quel jugement le Grand-Prêtre porteroit de J. C. il eut le courage de le suivre, & d'entrer même dans la maison de Caïphe. Là il *s'assit avec les gens* des Grands-Prêtres, des Anciens, & des Docteurs de la loi : car ils s'étoient assemblés chez le souverain Pontife, & attendoient là qu'on leur amenât Jesus, selon la promesse que Judas lui en avoit faite. Cette seule circonstance de la conduite de ces Prêtres & de ces Anciens, fait connoître tout-d'un-coup la passion qui les animoit, & qui empêchoit qu'ils ne songeassent à sauver au moins les apparences de la justice. Car ils s'empressent de s'assembler avant même que celui qu'ils vouloient juger, eût été pris. Ils ne craignent point de profaner le temps de la Pâque par une action qui n'avoit que l'emportement & la jalousie la plus furieuse pour principe. Et ils témoignent véritablement par la maniere

dont ils agiſſent, qu'ils *cherchent*, non pas des témoins ſinceres, mais de faux témoins, ou pour parler avec le ſaint Evangéliſte, *un faux témoignage contre* JESUS. Car ils ne demandoient pas à s'inſtruire de la vérité, mais à opprimer l'innocence, & à impoſer ſilence pour toujours, s'ils avoient pu, à celui dont la doctrine ſi ſainte confondoit leurs déreglemens & leur orgueil.

Ils cherchoient, dit ſaint Matthieu, *un faux témoignage contre* JESUS *pour le faire mourir*. C'étoit donc là leur deſſein de faire mourir J. C. Et pour pouvoir l'executer, ils cherchoient des gens qui dépoſaſſent le faux contre lui. Car s'ils avoient eu de vrais ſujets d'accuſation contre le Sauveur, ils n'auroient pas eu recours à de faux témoins. Mais comment celui qui avoit comblé de biens tous les Juifs, depuis le commencement de ſes prédications, & qui n'avoit enſeigné que des maximes qui inſpiroient la juſtice & la ſainteté, auroit-il pu être condamné ſelon les regles de la vérité & de la juſtice? Il falloit donc que ſon jugement fût informe en toutes manieres. Il falloit qu'un de ſes diſciples le trahît, que les Prêtres & les miniſtres de l'ancienne loi s'élevaſſent contre lui; qu'on profanât la ſolemnité de la Pâque à ſon égard; qu'on formât la réſolution de le perdre, avant que d'avoir prouvé qu'il fût coupable; & qu'on recherchât avec ardeur de faux témoins, n'en pouvant trouver de vrais.

C'eſt ainſi qu'il a été néceſſaire que le juſte & l'innocent par excellence fût mis à mort: *Nonne hæc oportuit pati Chriſtum?* Et c'eſt ainſi que dans le cours de tous les ſiecles les plus grands Saints ont été dignes d'être traités, pour avoir une plus

Luc. 24. 26.

grande conformité avec le chef dont ils avoient le bonheur d'être les membres. On ne sert point J. C. impunément de la part de ceux qui sont possédés de l'amour du siecle. Et jamais l'esprit superbe, qui est l'ennemi des humbles & de tous les justes, ne souffrira que ceux qui travaillent à détruire son empire dans eux-mêmes & dans les autres, soient dans la paix du côté du monde. C'est ce qu'on a vu dans saint Athanase, dans saint Chrysostome, & dans ce grand nombre d'autres Saints, qui sont devenus d'autant plus illustres par leurs souffrances, qu'ils ont approché de plus près de la sainteté de leur divin original. Le défaut des preuves que l'on cherchoit pour les accabler, a obligé leurs ennemis d'avoir recours à des impostures, & à de *faux témoignages*, qui en servant à les opprimer, comme celui dont ils étoient les disciples, ont contribué en même temps à faire éclater leur gloire. C'est donc à ceux qui sont éprouvés, comme J. C. & ces grands Saints, par la violence & les calomnies de leurs freres, à ne pas dégenerer de l'humble courage dont ils ont reçu un si grand exemple.

Hieron. in hunc locum. Chrysost. in Matt. hom. 85. Joan. 2. 19.

On peut remarquer avec les Peres dans l'accusation des deux derniers faux témoins, qui déposerent contre J. C. Qu'il étoit vrai que le Sauveur avoit dit : *Détruisez ce temple*, mais qu'ils lui font dire au-contraire : *Je puis détruire le temple de Dieu.* En second lieu, ils changeoient encore & altéroient les paroles que le Sauveur avoit ajoutées. Car comme il parloit de son propre corps qu'il nommoit un temple ; après avoir dit aux Juifs : *Detruisez ce temple*, il ajouta ; *Et je le rétablirai*, ou,

Joan. ib. vers. 21.

selon la force du texte sacré, je le releverai, ou

même, je le ressusciterai. Mais ces témoins déclarerent qu'il avoit dit : Qu'il *le rebatiroit en trois jours;* afin qu'il parût que c'étoit positivement du temple des Juifs qu'il avoit parlé. Ainsi, dit saint Jerôme, ajoutant & changeant quelque peu de chose aux paroles du Sauveur, ils s'efforcent de revêtir d'une vérité & d'une justice apparente cette injuste accusation qu'ils forment contre sa personne.

℣. 62. jusqu'au 67. *Alors le Grand-Prêtre se levant lui dit : Vous ne répondez rien à ce que ces gens-ci déposent contre vous? Mais* JESUS *demeuroit dans le silence. Et le Grand-Prêtre lui dit : Je vous commande par le Dieu vivant de nous dire si vous êtes le* CHRIST *Fils de Dieu, &c.*

Si le Grand-Prêtre presse J. C. de se défendre, ce n'est pas par un vrai desir de sa justification; mais c'est qu'il veut au-contraire en l'engageant à répondre, trouver dans sa réponse même un nouveau sujet de l'accuser. C'est donc l'impatience & le dépit de ne pouvoir découvrir de justes prétextes de l'accabler, qui fait lever tout d'un coup ce Pontife de son siege : & ce mouvement impétueux de son corps fit connoître l'emportement intérieur de son esprit. Cependant le Fils de Dieu ne daigne pas rompre encore son silence. Car il ne voyoit aucune ouverture à parler devant des gens qui fermoient leurs oreilles à la vérité, & dans un lieu qui n'avoit que la figure extérieure d'un tribunal de justice, mais qui dans la vérité étoit plutôt une assemblée tumultuaire de voleurs & d'homicides. Caïphe rempli de fureur le pressa alors de lui parler; & par un excès d'impiété qui fait horreur, il employa même ce qu'il y avoit de plus saint dans toute sa Religion; c'est-à-dire, *le* saint nom du

Chrysost. ibid.

Hieron. ibid.

Chrysost. ut suprà.

Hieron. in hunc locum.

Dieu vivant, pour l'engager à lui dire, s'il étoit véritablement *le* CHRIST *Fils de Dieu ;* quoique son dessein ne fût pas d'ajouter foi à ce qu'il diroit, mais de tirer de sa bouche un aveu dont il se servît à le faire condamner.

On est étonné de ce que n'insistant point sur ce qu'avoient déposé les faux témoins touchant la destruction du temple, il passe ainsi tout d'un coup à cette nouvelle demande ? D'où vient donc qu'il le presse de lui déclarer s'il est le CHRIST & le Fils de Dieu, puisque l'Evangile ne dit point, que les témoins aient rien déposé sur ce sujet contre lui ? C'est sans doute qu'il vit bien que le témoignage de ces hommes corrompus ne pouvoit rien contre l'innocence de celui qu'il vouloit faire mourir. Mais comme c'étoit une opinion répandue parmi le peuple qu'il étoit le CHRIST ; que les possédés de qui il avoit chassé les démons l'avoient nommé publiquement le Fils de Dieu ; que la grandeur & la multitude de ses miracles en pouvoient paroître de très-fortes preuves ; & qu'enfin J. C. lui-même *avoit dit, que Dieu étoit son* Joan. 5. 18. *Pere, se faisant ainsi égal à Dieu ;* ce Grand-Prêtre laissant là toutes les accusations des faux temoins, jugea que s'il avouoit qu'il *étoit le* CHRIST *Fils de Dieu*, comme il l'avoit déclaré en d'autres rencontres, il ne faudroit plus chercher d'autres preuvres contre lui, & que toute l'assemblée le declareroit digne de mort, comme un impie & comme un blasphémateur. Telle étoit la détestable politique de Caïphe dévoué à l'iniquité, qui ne cherchoit pas à connoître, comme il l'auroit dû, s'il n'étoit point vrai en effet que JESUS fût le Messie, mais qui songeoit seulement à étouffer la vérité de

ſa parole, qui ne pouvoit s'accorder avec les déréglemens des Prêtres Juifs, des Phariſiens & des Docteurs de la loi, ſes principaux ennemis.

J. C. s'étoit tû juſqu'alors, négligeant toutes les fauſſes accuſations qu'on avançoit contre lui; comme indignes d'être refutées devant des ſourds & des impies: mais il ne garda pas le ſilence lorſqu'on le preſſa par le nom de Dieu ſon Pere, de dire s'il étoit le CHRIST, & le Fils de Dieu. Il ſçavoit bien qu'ils abuſeroient de ce qu'il diroit, & qu'ils en prendroient ſujet de le traiter de blaſphémateur. Mais ſon œuvre principale étoit de prouver la vérité de ſa miſſion & de ſa divinité. Et comme la certitude qu'il avoit eue dès auparavant, que la force toute divine de ſes prédications animeroit leur jalouſie contre lui, ne le put point empêcher de s'acquitter de ce miniſtere, qui étoit l'un des principaux ſujets de ſon Incarnation; il ne ſe diſpenſe point non plus en cette rencontre, de déclarer ce qu'il étoit; c'eſt-à-dire, *le* CHRIST attendu depuis ſi long-temps, & *le Fils de Dieu*; quoiqu'il ſçût que ceux à qui il parloit ne cherchoient tous qu'à le perdre. Car il falloit, ſelon qu'il le dit lui même, que le CHRIST ſouffrît, & qu'il mourût pour les hommes. Et s'il falloit qu'il ſouffrît la mort, ce devoit être pour avoir dit la vérité: ce qui apprenoit à ſes diſciples, qu'ils devoient auſſi s'eſtimer heureux, quand l'obligation de confeſſer la divinité de J. C. les rendoit dignes, comme lui, de la haine & de la perſécution des impies.

Il dit donc qu'il eſt le CHRIST, Fils de Dieu; mais il le dit d'une maniére auſſi humble qu'on pouvoit l'attendre de celui, *qui n'ayant pas cru*,

Philipp. 2. 6. comme dit S. Paul, *que ce fût pour lui une usurpation d'être égal à Dieu, s'étoit lui-même aneanti sous la forme d'un esclave. Vous l'avez dit*, répond J. C. au Grand Prêtre, *Marc. 14. 62.* c'est-à-dire, comme l'explique saint Marc : *Je le suis*, ou, je suis ce que vous dites. Et il ajoute : *Mais je vous déclare que vous verrez dans la suite le Fils de l'homme assis à la droite de la majesté de Dieu, qui viendra sur les nuées du ciel. Veruntamen*, est un mot latin, qui marque ordinairement que ce qu'on va dire est opposé à ce qu'on a dit. Cependant comme ce qui suit ce mot est une confirmation de *Luc. 22. 67.* ce qui précede, il faut suppléer ici ce que saint Luc a eu soin de remarquer, qui est que ceux à qui J. C. parloit ne croyoient point qu'il fût le vrai CHRIST. Ainsi il répond en ce lieu non à leurs paroles, mais à leur pensée. Il dit donc : *Mais*, je vous déclare ; c'est-à-dire, Quoique vous ne me croiyez point lorsque je vous dis que je suis le CHRIST, à cause de cet état si rabaissé où vous me voyez, *je vous déclare* néanmoins que vous en serez *un jour* convaincus, en voyant le Fils de Dieu qui s'est fait *le Fils de l'homme* par son Incarnation, *assis à la droite de Dieu* son Pere, & égal à lui en puissance, & paroissant *sur les nuées du ciel lorsqu'il viendra* pour juger le monde. Il ne sera plus alors, comme il l'est présentement, exposé à vos mépris, à cause de l'humiliation où il s'est réduit en devenant *le Fils de l'homme :* mais il paroîtra à vos propres yeux dans tout l'éclat de la majesté & de la puissance de Dieu son Pere ; il jouira d'un parfait repos, *sedebit*, après avoir éprouvé tous les effets de votre fureur, & soutenu tous les travaux de cette vie agitée ; & celui qui est maintenant jugé par vous, comme un criminel, sera élevé *sur*

les nuées, à la fin du monde, *lorsqu'il viendra* pour juger ses propres juges, & tous les hommes de la terre.

C'étoit l'ordinaire parmi les Juifs de déchirer leurs vêtemens, pour marque de quelque grande douleur, ou pour témoigner de l'horreur de quelque blasphême qu'ils entendoient. Dieu dit du premier aux Israélites, en les exhortant à se convertir : Qu'ils songeassent moins *à déchirer leurs vêtemens, que leurs cœurs*. Et quant au second, nous en voyons un exemple dans saint Paul & saint Barnabé, qui déchirerent, comme il est dit dans les Actes, leurs habits, lorsque les peuples de l'Egypte les regardant comme des Dieux, à cause d'un grand miracle qu'ils venoient de faire, voulurent leur rendre des honneurs divins. Caïphe feignit donc aussi alors d'être fort zelé pour la gloire du vrai Dieu. Et voulant faire paroître l'horreur qu'il avoit du blasphême qu'il prétendoit que J. C. venoit de prononcer, il déchira ses habits, & fit en cela ce que la loi de Moïse défendoit expressément au Grand-Prêtre. Il ne sçavoit pas, comme disent saint Jerôme & saint Leon, que s'emportant jusqu'à cet excès, il se dépouilloit lui-même de sa dignité sacerdotale; & il faisoit voir sans y penser, en déchirant ses vêtemens, que les Juifs dès-lors avoient perdu toute la gloire de leur ancien sacerdoce, & que le siege de leurs Pontifes étoit devenu vacant. *Scidit vestimenta sua, ut ostendat Judæos sacerdotii gloriam perdidisse, & vacuam sedem habere pontifices.* » Où est maintenant, ô Caïphe, lui dit saint Leon, le Rational qui doit être sur votre poitrine ? Où est la ceinture, le symbole de la pureté ? Où est l'Ephod, l'image des vertus

Joel. 2. 13.

Act. 14. 13.

Levit. 21. 10. Hieron. in hunc locum. Leo de Passion. Domini serm. 6.

» ſacerdotales ? Vous vous dépouillez vous-même
» de ce vêtement myſtique & ſacré, & vous déchi-
» rez de vos propres mains vos habits pontificaux,
» ſans vous ſouvenir du précepte qui vous l'avoit
» défendu. Mais comme cette grande dignité vous
» alloit être enlevée, vous vous attirez le premier
» l'opprobre où vous étiez prêt de tomber, & par
» ce déchirement des marques ſacrées du ſacerdoce
» que vous poſſediez, vous faites voir que l'ancienne
» alliance eſt arrivée à ſa fin.

Chryſoſt. in Matth. hom. 85.

Cependant Caïphe, quoique plein d'emportement, ne voulut pas, ſelon la remarque de ſaint Chryſoſtome, prononcer lui-même l'arrêt de mort contre J. C. mais il engagea tous ceux qui étoient dans l'aſſemblée, à dire leur ſentiment; & par la maniere dont il leur parla, il leur fit aſſez connoître, qu'il n'y avoit pas à déliberer ſur la condamnation d'un homme qu'il repréſentoit comme étant coupable d'un grand blaſphême. Il eſt vrai qu'un homme qui ſe fait égal à Dieu eſt un blaphémateur & un impie. Mais il eſt très-vrai auſſi qu'ils étoient inexcuſables de traiter ainſi un homme, qui avoit prouvé par un ſi grand nombre de prodiges la vérité de ſa divine miſſion; à qui les démons avoient rendu témoignage, comme au Fils de Dieu, en ſortant des corps dont il les chaſſoit; qui avoit donné des marques très-éclatantes de ſon pouvoir abſolu ſur la mer & ſur les vents, ſur la mort & ſur toute la nature; que Jean-Baptiſte, regardé comme un Prophete parmi les Juifs, avoit déclaré être l'Epoux véritable d'Iſrael, & l'Agneau de Dieu qui devoit ôter les pechés des hommes; qui avoit prêché au milieu de Jeruſalem & dans toute la Judée une doctrine toute céleſte; & qui avoit

confondu ſes ennemis par la ſageſſe & par la force de ſes admirables réponſes, toutes les fois qu'ils avoient tenté de s'oppoſer à la vérité de cette doctrine. Un tel homme devoit être regardé ſans doute d'une autre maniere que les autres hommes. Et ſi d'une part la jalouſie, & de l'autre la haine de la vérité qu'il leur annonçoit, n'avoient formé dans le cœur de ces Prêtres orgueilleux & corrompus des ténébres très-épaiſſes, ils n'auroient pu ne pas découvrir dans cet homme, qu'ils traitoient de blaſphémateur, tous les caracteres du véritable Meſſie, & du CHRIST, qu'ils attendoient depuis tant de ſiecles.

Caïphe étoit donc comme tous les autres inexcuſable dans ſon erreur : car cette erreur touchant la perſonne de J. C. étoit en eux un effet de la corruption de leur cœur. Ils ne le connoiſſoient pas pour ce qu'il étoit, parce qu'ils ne ſe connoiſſoient pas eux-mêmes, à cauſe de cette enflure que cauſoit en eux l'idée préſomptueuſe de leur juſtice apparente. Ainſi ils jugerent J. C. *digne de mort*, parce que leur aveuglement les rendoit indignes de voir, que celui qu'ils condamnoient à mourir, étoit venu pour les ſauver, en mourant pour eux.

℣. 67. 68. *Alors ils lui cracherent au viſage, & ils le frapperent à coups de poing; & d'autres lui donnerent des ſoufflets, en diſant :* CHRIST, *prophetiſe-nous qui eſt celui qui t'a frappé.*

Il paroît par l'Evangile de ſaint Marc, qu'il y en eut de ceux-mêmes qui compoſoient ce conſeil d'iniquité, qui ſe porterent juſqu'à cet excès que de *cracher ſur le viſage* du Sauveur du monde, & de lui *donner des coups de poing* ſur la tête. Car il parle enſuite des valets, qui *lui donnerent des ſoufflets*,

Marc. 14. 65.

diſtinguant expreſſément les premiers d'avec les autres. On vit donc alors des Prêtres du Dieu vivant, couvrir de crachats cette face adorable, qui fera un jour la terreur de tout l'univers; cette face qui remplit d'une ſainte frayeur les Anges mêmes, &
Matth. 17. 2. qui parut aux Apôtres dans le temps de la transfiguration, brillante comme le ſoleil. On vit des valets & des ſoldats donner des ſoufflets ſur ce viſage ſacré du maître ſuprême des Rois & des peuples. On vit enfin ce qu'il y avoit de plus relevé dans le miniſtere de la Religion, & dans le gouvernement de l'Etat & de plus rabaiſſé parmi les derniers du peuple, conſpirer enſemble avec la même fureur, à traiter avec les plus horribles indignités, celui de qui ils n'avoient reçu que des bienfaits. Et parce que le Sauveur avoit déclaré
Deut. 18. 15. 18 qu'il étoit le CHRIST, & par conſéquent ce PROPHETE par excellence, que le Seigneur avoit promis autrefois de ſuſciter du milieu de ſon peuple, afin qu'ils écoutaſſent ſa voix; ils lui inſulterent doublement ſur ce ſujet, en lui diſant, après lui avoir bandé les yeux, comme le remarque ſaint
Luc. 22. 64. Luc: CHRIST, *prophetiſe-nous qui eſt celui qui t'a frappé;* c'eſt-à-dire: Toi qui te vantes d'être le CHRIST & le Prophete prédit par Moïſe, fais-nous connoître ſi tu l'es véritablement, en nous diſant à chaque coup qu'on te donne, le nom de celui qui t'a frappé. Ils regardoient donc en lui comme une marque de foibleſſe, ce qui étoit une preuve de ſa vertu toute-puiſſante. Car il n'y avoit que cet Homme-Dieu qui pût ſoutenir tant d'outrages avec une fermeté ſi divine, ſelon qu'il l'avoit prédit ſi
Iſai. 50. 6. long-temps auparavant par la bouche d'un de ſes Prophetes en ces termes: *J'ai abandonné mon corps à*

ceux

ceux qui me frappoient, & mes joues à ceux qui m'arrachoient le poil de la barbe. Je n'ai point detourné mon visage de ceux qui me couvroient d'injures & de crachats.... Je l'ai rendu comme une pierre très-dure, pour y souffrir toutes sortes d'iniquités avec une patience inébranlable. C'est ce qui fait dire à Tertullien : Que la patience du Seigneur fut offensée & comme blessée dans la blessure que saint Pierre fit à Malchus ; mais qu'elle parut comme triomphante au milieu des crachats, des coups de poing, des moqueries, & des soufflets qu'il reçut. » Celui, ajoute-t-il, qui avoit résolu de se cacher sous la figure « de l'homme, ne fit rien paroître en lui de l'impa- « tience de l'homme. Et c'étoit par là principale- « ment, ô Pharisiens, que vous deviez le reconnoître « pour le Seigneur ; puisque nul d'entre les hommes « n'étoit capable d'une telle patience : *Qui in hominis figura proposuerat latere, nihil de impatientia hominis imitatus est. Hinc vel maximè, Pharisæi, Dominum agnoscere debuistis. Patientiam hujusmodi nemo hominum perpetraret.*

Tertul. de pat. c. 3.

Saint Chrysostome a admiré la sincerité des Evangélistes, dans le récit de ces particularités si humiliantes & si honteuses en apparence à leur divin maître. C'est, dit-il, qu'ils les regardoient effectivement comme lui étant très-glorieuses. Car la grande gloire de J. C. a été, comme il dit encore, qu'étant maître de toute la terre, il ait bien voulu se rabaisser jusqu'à être si cruellement outragé par les derniers de tous les hommes ; & il ne pouvoit nous donner de plus fortes preuves de la charité qu'il avoit pour nous. » C'est pourquoi je n'admire pas moins, ajoute le même Saint, sa patience inébranlable au milieu de tant d'insultes & de dou-

Chrys. in Matth. hom. 85.

leurs, que sa vertu toute-puissante dans la résurrection des morts. Car il suffit de connoître qu'il est Dieu, pour n'être point étonné de tous les effets surnaturels de sa puissance. Mais ce qui semble nous devoir remplir d'une plus grande admiration, c'est de voir celui qui est Dieu se soumettre à des traitemens si indignes, non pas seulement d'un Dieu homme, mais du moindre même d'entre les hommes. C'est pour cela que saint Paul avoit toujours son esprit rempli de ce grand objet. La croix de JESUS, les insultes & les outrages qu'il souffrit, & sa mort, lui étoient toujours présentes. *Allons à lui*, disoit-il, chargés de ses ignominies & de ses opprobres. Et le même Apôtre nous exhorte *à courir par la patience dans la carriere qui nous est ouverte, en jettant les yeux sur* JESUS, *comme sur l'auteur & le consommateur de la foi, qui au lieu de la vie tranquille & heureuse dont il pouvoit jouir, a souffert la croix, en méprisant la honte & l'ignominie, & est maintenant assis à la droite du trône de Dieu.*

Hebr. 13. 13.

Ibid. 12. 1. 2.

℣. 69. jusqu'au 75. *Pierre cependant étoit au-dehors assis dans la cour. Et une servante s'approchant lui dit : Vous étiez aussi avec* JESUS *de Galilée ? Mais il le nia devant tout le monde, en disant : Je ne sçai ce que vous dites. Et comme il sortoit, &c.*

Chrysost. in Matth. hom. 86.

Voilà, dit saint Chrysostome, un grand changement dans Pierre, & une conduite bien differente de celle qu'il avoit tenue auparavant. Lorsqu'il avoit vu arrêter JESUS, son zele pour sa défense étoit échauffé jusques à tirer l'épée, & couper l'oreille d'un des serviteurs du Grand-Prêtre. Et lorsqu'on fait maintenant de si grands outrages au même Sauveur, & qu'il sembloit devoir s'animer d'un courage beaucoup plus grand, il l'aban-

donne jusques à le renoncer. Mais devant qui le renonce-t-il ? Est-ce devant des Magistrats ou des Prêtres, qui pouvoient l'intimider davantage ? Nullement ; c'est devant les derniers des hommes & des valets ; c'est à la voix d'une servante qu'il est tout tremblant ; & il oublie dans l'instant cette grande résolution qu'il avoit prise, & cette promesse si magnifique qu'il avoit faite à J. C. de ne le renoncer jamais, quand tous les autres le renonceroient, & qu'il seroit obligé de mourir pour lui.

Aussi-tôt qu'il a répondu à cette servante : Qu'il *ne sçavoit ce qu'elle disoit*, il veut sortir, non pour n'être plus en danger de renoncer J. C. mais par un effet de la frayeur dont il fut saisi. Car, comme le remarque saint Chrysostome, il ne s'apperçut de sa faute, & il ne sentit sa chute que quand JESUS le regarda dans la suite. *Lors* donc *qu'il sortoit*, ou se disposoit à sortir, *une autre servante l'ayant regardé*, dit encore à ceux qui étoient présens : Que *cet homme étoit d'avec* JESUS *de Nazareth*. La premiere avoit nommé le Sauveur, JESUS *de Galilée* ; & celle-ci lui donne le nom de JESUS *de Nazareth*. Ces deux noms marquoient du mépris de la personne de JESUS. Le premier paroît par la réponse que les Pharisiens avoient faite à Nicodême, qui prenoit la défense du Sauveur, lorsqu'ils lui dirent : *Etes-vous aussi vous-même Galiléen ? Lisez les Ecritures, & voyez qu'il n'est jamais sorti de Prophete de Galilée*. Le second paroît aussi par la réponse que Nathanael fit à saint Philippe, qui lui disoit : Qu'ils *avoient trouvé celui dont Moïse avoit écrit dans la loi, & dont les Prophetes avoient parlé*, JESUS *de Nazareth, fils de Joseph* ; car Nathanael lui repartit : *Peut-il venir quelque chose de bon de Nazareth ?* Ces

Joan. 7. 52.

Ibid. 1. 46.

deux manieres de marquer JESUS, en le nommant *de Galilée*, ou *de Nazareth*, étoient donc dans la bouche de ces deux servantes, des expressions d'un grand mépris.

Comme une seconde chute ordinairement est plus grande que la premiere, la faute que fit saint Pierre en renonçant J. C. la seconde fois, fut aussi plus criminelle; puisqu'il ajouta au crime du renoncement, celui du serment. *Il dit* donc *avec serment*, selon l'Evangile: Qu'il *ne connoissoit point cet homme*. Saint Hilaire & quelques autres ont voulu justifier en quelque sorte saint Pierre, ou au-moins diminuer beaucoup son peché, en prétendant que cet Apôtre témoignoit par sa réponse, *qu'il ne connoissoit point pour homme*, c'est-à dire, un simple homme, celui qu'il avoit reconnu le premier pour le Fils de Dieu: *Et verè propè jam sine piaculo hominem negabat, quem Dei filium primus agnoverat*. Mais S. Jerôme prouve fort bien, que ceux qui voudroient par une espece de ménagement pour la mémoire de S. Pierre, interpreter ses paroles dans ce sens, ne défendroient cet Apôtre qu'aux dépens de la vérité de Dieu même: *Hi defendunt Apostolum, ut Deum mendacii reum faciant*. Car s'il est vrai, ajoute ce Pere, que Pierre n'ait point renoncé son maître, il faut donc que le Seigneur n'ait pas dit la vérité lorsqu'il l'assura, que *cette nuit même, avant que le coq* chantât, il le renonceroit trois fois. Cette déclaration de J. C. est expresse; & il ne dit pas: Vous renoncerez à me reconnoître pour un simple homme; mais il dit absolument: *Vous me renoncerez*. Il est donc certain par la vérité de la parole du Sauveur, que Pierre l'a renoncé. Et il ne faut pas condamner le maître pour justifier le disciple. Les Evangélistes

Hilar. in Matth. can. 32.

ne l'ont pas fait, parce qu'il aimoient la vérité plus que leur propre gloire. Ils ont tous marqué cette chute de saint Pierre : nul d'eux n'a songé à la diminuer ; & celui même d'entre eux qui sembloit devoir s'interesser davantage à dissimuler ce qu'il y avoit de défectueux dans la conduite de cet Apôtre, sçavoir saint Marc, qui fut son disciple ; bien loin de songer à couvrir par quelque déguisement cette faute, l'a marquée aussi fortement que saint Matthieu. Car il témoigne aussi-bien que lui, que quelques-uns de ceux qui étoient présens, s'étant approchés pour dire à Pierre, qu'il *étoit certainement de ces gens-là, & que son langage le faisoit assez connoître* pour un homme de Galilée ; Pierre *commença alors à faire les plus terribles sermens, & à jurer qu'il n'avoit aucune connoissance de cet homme.* Marc. 14. 71.

C'est-là le troisiéme dégré de la chute de cet Apôtre, qui pour s'être vainement appuyé sur ses propres forces, & n'avoir pas craint de se venir exposer lui-même au péril, après que le Fils de Dieu l'avoit assuré qu'il tomberoit, mérita de ressentir par sa propre expérience le néant de toute la force de l'homme le plus courageux, qui ne s'appuie point sur la grace de son Dieu.

Il est dit ici que *le coq chanta*, & que *Pierre se souvint alors de la parole de* JESUS. Mais il est marqué expressément dans saint Luc, qu'il ne s'en souvint qu'après que *le Seigneur se fut retourné, & l'eut regardé*, c'est-à-dire, qu'il eut tourné son regard interieur vers lui pour le toucher par sa grace, comme dit saint Augustin. Car cet Apôtre n'étoit pas alors en un lieu où il pût voir le Sauveur, étant en-bas avec tous les gens ; au-lieu que JESUS étoit en-haut dans la sale interieure où se tenoit le Conseil. Ainsi il Luc. 22. 61. August. de grat. Christ. cap. 45.

Chryſ. in Matth. hom. 86. paroît, dit ſaint Chryſoſtome, qu'après que Pierre eut renoncé J. C. la voix du coq qui chanta ne fut point capable de le faire ſouvenir de la prédiction qu'on lui avoit faite de ſa chute, & qu'il eut beſoin du regard de ſon divin maître pour pouvoir rentrer en ſoi-même, & pour connoître & pleurer ſa faute. Ce fut alors que ſe ſouvenant de ce que le Fils de Dieu lui avoit dit, & de la préſomption avec laquelle il lui avoit réſiſté, il fut couvert d'une ſainte honte, & percé d'une très-vive componction. Il ſe hâta de *ſortir*, non plus par la crainte ſeule des hommes, comme auparavant, mais par la vue de ſa propre foibleſſe, par une humble confuſion de ſon peché, & par le déſir de *pleurer* plus librement *avec amertume*, ainſi qu'il le fit.

Aug. ut ſup. » Saint Auguſtin a propoſé autrefois aux deux plus » grands ennemis de la grace de J. C. cet exemple « de ſaint Pierre, que le Seigneur ſecourut alors in« viſiblement par ſa divine miſéricorde; à qui il tou« cha le cœur en le faiſant ſouvenir de la parole « qu'il lui avoit dite; qu'il viſita par ſa grace inté« rieure, & à qui il fit répandre au-dehors une abon« dance de larmes, après en avoir formé la ſource au-dedans par ſon amour. Il le propoſa à Pelage & à Celeſte, pour leur faire voir comment Dieu aſſiſte l'homme, & auſſi-bien ſa volonté que ſon action; & comment ſe vérifie cette parole de l'Apôtre: Que *c'eſt Dieu qui opere en nous & le vouloir, & le faire;* & pour leur faire comprendre que nul ne doit préſumer de ſoi avec obſtination, s'il ne veut périr. Après cela, ajoute ce Saint, pourquoi Pelage veut-il être englouti dans cette mer d'une préſomption orgueilleuſe, d'où Pierre n'a été dé-

livré que par le secours de J. C. figuré anciennement par la pierre dans les Ecritures ? *Quid in eo pelago vult mergi Pelagius, unde per petram liberatus est Petrus ?* Saint Basile nous représente, qu'il arrive assez souvent par un effet de sa divine miséricorde, que les fautes où tombent ceux qui craignent Dieu, tournent à leur avantage, & qu'il permet quelquefois qu'ils tombent, pour les guérir d'un élevement secret qui a précedé leur chute. Et il rapporte au même lieu cet exemple de la chute de saint Pierre, comme une preuve de ce qu'il dit. Car en effet, cet Apôtre avoit besoin de cette expérience de ses propres forces, pour en devenir plus humble, & il falloit, comme dit le même Saint, que le sentiment de sa foiblesse servît aussi à le rendre compatissant à l'égard des foibles. Ne « soyez donc pas si stupide & si insensible, dit ce grand « Evêque, que vous vous attribuyez à vous-même « l'effet de la grace qui est dans vous. Vous n'êtes pas « plus élevé en honneur qu'étoit l'Apôtre S. Pierre ; « & vous ne pouvez aussi vous imaginer que vous « aimiez davantage le Seigneur, que celui qui l'ai- « moit avec tant d'ardeur qu'il vouloit même mou- « rir pour lui. Mais parce qu'il parla avec trop de « présomption, en assurant qu'il ne seroit pas scan- « dalisé quand tous les autres le seroient, il fut li- « vré à la crainte & à la foiblesse de l'homme, & il « tomba jusqu'à renoncer son maître, afin qu'il de- « vînt plus sage, plus humble, & plus retenu pas « sa chute même ; & qu'il connût clairement, que « comme la main de J. C. l'avoit soutenu lorsqu'il « commençoit à enfoncer dans la mer, ce fut encore « la même main toute divine qui l'empêcha de périr « alors dans un aussi grand péril qu'étoit celui de ce «

Basil. Regul. brev. 81. to. 2. p. 654.

Idem. homil. 22. t. 1. p. 474.

ſcandale, où ſon infidelité & ſa préſomption le précipiterent.



CHAPITRE XXVII.

1. LE matin étant venu, tous les Princes des Prêtres & les Senateurs du peuple *Juif*, tinrent conſeil contre JESUS pour le faire mourir.

Marc. 15. 1. Luc. 23. 1. Joan. 18. 28. 2. ‖ Et l'ayant lié, ils l'emmenerent, & le mirent entre les mains de Ponce Pilate leur Gouverneur.

3. Cependant Judas qui l'avoit trahi, voyant qu'il étoit condamné, ſe repentit *de ce qu'il avoit fait*; & reportant les trente pieces d argent aux Princes des Prêtres & aux Senateurs,

4. il leur dit: J'ai peché en trahiſſant le ſang innocent. Ils lui répondirent: Que nous importe? C'eſt votre affaire.

Act. 1. 18. 5. Alors il jetta cet argent dans le temple, & s'étant retiré il alla ſe pendre.

6. Mais les Princes des Prêtres ayant pris l'argent, di-

1. MAnè autem facto, conſilium inierunt omnes Principes Sacerdotum & Seniores populi adverſus Jeſum, ut eum morti traderent.

2. Et vinctum adduxerunt eum, & tradiderunt Pontio Pilato Præſidi.

3. Tunc videns Judas, qui eum tradidit, quòd damnatus eſſet, pœnitentiâ ductus, retulit triginta argenteos Principibus Sacerdotum, & Senioribus,

4. dicens: Peccavi, tradens ſanguinem juſtum. At illi dixerunt: Quid ad nos? Tu videris?

5. Et projectis argenteis in templo, receſſit, & abiens laqueo ſe ſuſpendit.

6. Principes autem Sacerdotum acceptis ar-

ỳ. 2. *autr.* Et l'ayant emmené lié, ils le, &c.

genteis, dixerunt : Non licet eos mittere in corbonam, quia pretium sanguinis est.

rent : Il ne nous est pas permis de le mettre dans le trésor, parce que c'est le prix du sang.

7. Consilio autem inito, emerunt ex illis agrum figuli, in sepulturam peregrinorum.

7. Et ayant déliberé là-dessus, ils en acheterent le champ d'un potier, pour la sépulture des étrangers.

8. Propter hoc vocatus est ager ille, Haceldama, hoc est, ager sanguinis, usque in hodiernum diem.

8. C'est pour cela que ce champ est appellé encore aujourd'hui Haceldama ; c'est-à-dire, le champ du sang. Act. 1. 19.

9. Tunc impletum est quod dictum est per Jeremiam prophetam, dicentem : Et acceperunt triginta argenteos pretium appretiati, quem appretiaverunt à filiis Israel ;

9. Ainsi fut accomplie cette parole du prophete Jeremie : Ils ont reçu les trente pieces d'argent qui étoient le prix de celui qui a été mis à prix, & dont ils avoient fait le marché avec les enfans d'Israel ; Zach. 11. 12.

10. & dederunt eos in agrum figuli, sicut constituit mihi Dominus.

10. & ils les ont données pour *en acheter* le champ d'un potier, comme le Seigneur me l'a ordonné.

11. Jesus autem stetit ante Præsidem, & interrogavit eum Præses, dicens ? Tu es Rex Judæorum ? Dicit illi Jesus : Tu dicis.

11. Or JESUS fut présenté devant le Gouverneur ; & le Gouverneur l'interrogea en ces termes : Etes-vous le Roi des Juifs ? JESUS lui répondit : ‖ Vous le dites : *Je le suis.* Marc. 15. 2. Luc. 23. 3. Joan. 18. 33.

12. Et cùm accusaretur à Principibus Sacerdotum & Senioribus, nihil respondit.

12. Et étant accusé par les Princes des Prêtres & les Senateurs, il ne répondit rien.

℣. 11. V. *suprà* 26. 61.

13. Alors Pilate lui dit : N'entendez-vous pas de combien de choses ces personnes vous accusent ?

13. Tunc dicit illi Pilatus : Non audis quanta adversum te dicunt testimonia ?

14. Mais il ne répondit rien à tout ce qu'il lui put dire ; de sorte que le Gouverneur en étoit tout étonné.

14. Et non respondit ei ad ullum verbum, ita ut miraretur Præses vehementer.

15. Or le Gouverneur avoit accoutumé à toutes les fêtes *de Pâque* de délivrer celui des prisonniers que le peuple lui demandoit :

15. Per diem autem solemnem consueverat Præses populo dimittere unum vinctum quem voluissent :

16. & il en avoit alors un insigne, nommé Barabbas.

16. habebat autem tunc vinctum insignem, qui dicebatur Barabbas.

17. Lorsqu'ils étoient donc tous assemblés, Pilate leur dit : Lequel voulez-vous que je vous délivre, de Barabbas, ou de JESUS, qui est appellé CHRIST ?

17. Congregatis ergo illis, dixit Pilatus : Quem vultis dimittam vobis : Barabbam, ad Jesum, qui dicitur Christus ?

18. Car il sçavoit bien que c'étoit par envie qu'ils l'avoient livré *entre ses mains*.

18. Sciebat enim quòd per invidiam tradidissent eum.

19. Cependant, lorsqu'il étoit assis dans son siege, sa femme lui envoya dire : " Ne vous embarrassez point dans l'affaire de ce juste ; car j'ai été aujourd'hui étrangement tourmentée dans un songe à cause de lui.

19. Sedente autem illo pro tribunali, misit ad eum uxor ejus, dicens : Nihil tibi, & justo illi, multa enim passa sum hodie per visum propter eum.

℣. 19. *lettr.* N'ayez rien à faire avec ce juste-là.

20. Principes autem Sacerdotum, & Seniores persuaserunt populis ut peterent Barabbam. Jesum verò perderent.

20. Mais les Princes des Prêtres & les Senateurs persuaderent au peuple de demander Barabbas, & de faire périr JESUS. *Marc.* 15. 11. *Luc.* 23. 18. *Joan.* 18. 40. *Act.* 3. 14.

21. Respondens autem Præses, ait illis: Quem vultis vobis de duobus dimitti? At illi dixerunt: Barabbam.

21. Le Gouverneur leur ayant donc dit: Lequel des deux voulez-vous que je vous délivre? Ils lui répondirent: Barabbas.

22. Dicit illis Pilatus: Quid igitur faciam de Jesu, qui dicitur Christus?

22. Pilate leur dit: Que ferai-je donc de JESUS, qui est appellé CHRIST?

23. Dicunt omnes: Crucifigatur. At illis Præses: Quid enim mali fecit? At illi magis clamabant, dicentes: Crucifigatur.

23. Ils répondirent tous: Qu'il soit crucifié. Le Gouverneur leur dit: Mais quel mal a-t-il fait? Et ils se mirent à crier encore plus fort, en disant: Qu'il soit crucifié.

24. Videns autem Pilatus quia nihil proficeret, sed magis tumultus fieret; acceptâ aquâ lavit manus coram populo, dicens: Innocens ego sum à sanguine justi hujus: vos videritis.

24. Pilate voyant qu'il n'y gagnoit rien, mais que le tumulte s'excitoit toujours de plus en plus, se fit apporter de l'eau, & lavant ses mains devant le peuple, il leur dit: Je suis innocent du sang de ce juste: ce sera à vous à en répondre.

25. Et respondens universus populus, dixit: Sanguis ejus super nos, & super filios nostros.

25. Et tout le peuple lui répondit: Que son sang retombe sur nous & sur nos enfans.

26. Tunc dimisit illis Barabbam; Jesum

26. Alors il leur délivra Barabbas; & ayant fait fouetter

JESUS, il le remit entre leurs mains pour être crucifié.

autem flagellatum tradidit eis ut crucifigeretur.

Marc. 15. 16. Psal. 21. 17.

27. Les soldats du Gouverneur menerent ensuite JESUS dans le " Prétoire : & là ayant assemblé autour de lui toute la compagnie,

27. Tunc milites Præsidis suscipientes Jesum in prætorium, congregaverunt ad eum universam cohortem,

28. ils lui ôterent ses habits, & le revêtirent d'un manteau d'écarlate;

28. & exuentes eum, chlamydem coccineam circumderunt ei;

Joan. 19. 2.

29. Puis ayant fait une couronne d'épines entrelassées, ils la lui mirent sur la tête, avec " un roseau dans la main droite. Et se mettant à genoux devant lui, ils se moquoient de lui, en disant: Salut au Roi des Juifs.

29. & plectentes coronam de spinis, posuerunt super caput ejus, & arundinem in dextera ejus. Et genu flexo ante eum, illudebant ei, dicentes: Ave, Rex Judæorum.

30. Et lui crachant au visage, ils prenoient le roseau *qu'il tenoit*, & lui en frappoint la tête.

30. Et expuentes in eum, acceperunt arundinem, & percutiebant caput ejus.

31. Après s'être ainsi joués de lui, ils lui ôterent ce manteau d'écarlate, & lui ayant remis ses habits, ils l'emmenerent pour le crucifier.

31. Et postquam illuserunt ei, exuerunt eum chlamyde, & induerunt eum vestimentis ejus, & duxerunt eum ut crucifigerent.

Marc. 15. 21. Luc. 23. 26.

32. Lorsqu'ils sortoient, ils rencontrerent un homme de Cyrene, nommé Simon, qu'ils contraignirent de porter la croix de JESUS.

32. Exeuntes autem invenerunt hominem Cyrenæum, nomine Simonem, hunc angariaverunt ut tolleret crucem ejus.

℣. 27. *expl.* Palais du Gouverneur.
℣. 29. *expl.* Un canne, qui est une espece de roseau plus dur que l'ordinaire.

33. Et venerunt in locum qui dicitur Golgotha, quod est Calvariæ locus,

33. Et étant arrivés au lieu appellé Golgotha; c'est-à-dire, le lieu du // Calvaire, Marc. 15. 22. Luc. 23. 33. Joan. 19. 17.

34. & dederunt ei vinum bibere cum felle mistum; & cùm gustasset, noluit bibere.

34. ils lui donnerent à boire du vin mêlé de fiel : mais en ayant gouté, il ne voulut point en boire.

35. Postquam autem crucifixerunt eum, diviserunt vestimenta ejus, sortem mittentes : ut impleretur quod dictum est per Prophetam dicentem : Diviserunt sibi vestimenta mea, & super vestem meam miserunt sortem.

35. Après qu'ils l'eurent crucifié, ils partagerent entr'eux ses vêtemens, les jettant au sort; afin que cette parole du Prophete fût accomplie : Ils ont partagé entr'eux mes vêtemens, & ont jetté ma robe au sort. Marc. 15. 24. Luc. 23. 34 Joan. 19. 23. Ps. 21. 9.

36. Et sedentes servabant eum.

36. Et s'étant assis, ils le gardoient.

37. Et imposuerunt super caput ejus causam ipsius scriptam : HIC EST JESUS REX JUDÆORUM.

37. Ils mirent aussi au-dessus de sa tête le sujet de sa condamnation, écrit *en ces termes* : C'EST JESUS LE ROI DES JUIFS.

38. Tunc crucifixi sunt cum eo duo latrones; unus à dextris, & unus à sinistris.

38. En même-temps on crucifia avec lui deux voleurs, l'un à sa droite, & l'autre à sa gauche.

39. Prætereuntes autem blasphemabant eum, moventes capita sua,

39. Et ceux qui passoient par-là le blasphemoient, en branlant la tête,

40. & dicentes : Vah qui destruis templum Dei, & in triduo

40. & lui disant : Toi qui détruis le temple de Dieu, & qui le rebâtis en trois jours, Joan. 2. 19.

℣. 33. *expl.* Ce qui signifie le têt ou crane de la tête.

que ne te sauves-tu toi-même? Si tu es le Fils de Dieu, descends de la croix.

41. Les Princes des Prêtres se moquoient de lui, avec les Scribes & les Senateurs, en disant :

42. Il a sauvé les autres, & il ne peut se sauver lui-même. S'il est le Roi d'Israel, qu'il descende présentement de la croix, & nous le croirons.

Sap. 2. 18.

43. Il met sa confiance en Dieu; si donc Dieu l'aime, qu'il le délivre maintenant; puisqu'il a dit : Je suis le Fils de Dieu.

Ps. 21. 9.

44. Les voleurs qui étoient crucifiés avec lui, lui faisoient aussi les mêmes reproches.

45. Or depuis la sixiéme heure du jour jusqu'à la neuviéme, toute la terre fut couverte de ténebres.

46. Et sur la neuviéme heure JESUS jetta un grand cri, en disant : Eli, Eli, lamma sabacthani? c'est-à-dire, mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné?

Ps. 21. 2.

47. Quelques-uns de ceux qui étoient présens, l'ayant

illud reædificas : salva temetipsum. Si Filius Dei es, descende de cruce.

41. Similiter & Principes Sacerdotum illudentes cum Scribis & Senioribus dicebant :

42. Alios salvos fecit : seipsum non potest salvum facere. Si Rex Israel est, descendat nunc de cruce, & credimus ei.

43. Confidit in Deo, liberet nunc si vult eum; dixit enim : Quia Filius Dei sum.

44. Idipsum autem & latrones, qui crucifixi erant cum eo, improperabant ei.

45. A sexta autem hora tenebræ factæ sunt super universam terram usque ad horam nonam.

46. Et circa horam nonam clamavit Jesus voce magnâ, dicens : Eli, Eli, lamma sabacthani? hoc est : Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquisti me?

47. Quidam autem illic stantes & audientes,

dicebant : Eliam vocat iste.

48. Et continuò currens unus ex eis, acceptam spongiam implevit aceto, & imposuit arundini : & dabat ei bibere.

49. Ceteri verò dicebant : Sine videamus an veniat Elias liberans eum.

50. Jesus autem iterùm clamans voce magnâ, emisit spiritum.

51. Et ecce velum templi scissum est in duas partes à summo usque deorsum, & terra mota est, & petræ scissæ sunt ;

52. & monumenta aperta sunt, & multa corpora Sanctorum, qui dormierant, surrexerunt ;

53. & exeuntes de monumentis, post resurrectionem ejus, venerunt in sanctam civitatem, & apparuerunt multis.

54. Centurio autem, & qui cum eo erant custodientes Jesum, viso terræ motu & his quæ fiebant, timuerunt valdè, dicentes : Verè Fi-

entendu crier de la sorte, disoient : Il appelle Elie.

48. Et aussi-tôt l'un d'eux courut emplir une éponge de vinaigre, & l'ayant mise au bout d'un roseau, il lui présenta à boire.

49. Les autres disoient : Attendez, voyons si Elie viendra le délivrer.

50. Mais JESUS jettant un grand cri pour la seconde fois, rendit l'esprit.

51. En même-temps le voile du temple se déchira en deux depuis le haut jusqu'en bas : la terre trembla : les pierres se fendirent : 2. Par. 3. 14.

52. les sépulcres s'ouvrirent ; & plusieurs corps des Saints qui étoient dans le sommeil *de la mort*, ressusciterent ;

53. & sortant de leurs tombeaux, après sa resurrection, ils vinrent en la ville sainte, & furent vus de plusieurs personnes.

54. Le Centenier, & ceux qui étoient avec lui pour garder JESUS, ayant vu le tremblement de terre, & tout ce qui se passoit, furent saisis d'une

extrême crainte, & dirent: Cet homme étoit vraiment Fils de Dieu.

lius Dei erat iste.

55. Il y avoit là aussi plusieurs femmes qui regardoient de loin, & qui avoient suivi JESUS depuis la Galilée, ayant soin de l'assister;

55. Erant autem ibi mulieres multæ à longè, quæ secutæ erant Jesum à Galilæa, ministrantes ei;

56. entre lesquelles étoient Marie Madeleine, Marie mere de Jacques // & de Joseph, & la mere des fils de Zebedée.

56. inter quas erat Maria Magdalene, & Maria Jacobi & Joseph mater, & mater filiorum Zebedæi.

Marc. 15. 42. Luc. 23. 50. Joan. 19. 38.

57. Sur le soir, un homme riche de la ville d'Arimathie, nommé Joseph, qui étoit aussi disciple de JESUS,

57. Cùm autem serò factum esset, venit quidam homo dives ab Arimathæa, nomine Joseph, qui & ipse discipulus erat Jesu:

58. vint trouver Pilate, & lui ayant demandé le corps de JESUS, Pilate commanda qu'on le lui donnât.

58. hic accessit ad Pilatum, & petiit corpus Jesu. Tunc Pilatus jussit reddi corpus.

59. Joseph ayant donc pris le corps, l'enveloppa dans un linceul blanc,

59. Et accepto corpore Joseph involvit illud in sindone munda,

60. le mit dans son sépulcre, qui n'avoit point encore servi, & qu'il avoit fait tailler dans le roc; & puis ayant roullé une grande pierre à l'entrée du sépulcre, il se retira.

60. Et posuit illud in monumento suo novo, quod exciderat in petra. Et advolvit saxum magnum ad ostium monumenti, & abiit.

61. Marie Madeleine, &

61. Erat autem ibi

℣. 56. *expl.* le mineur.

Maria

Maria Magdalene, & altera Maria, sedentes contra sepulcrum.

62. Alterâ autem die, quæ est post Parasceven, convenerunt Principes Sacerdotum & Pharisæi ad Pilatum,

63. dicentes: Domine, recordati sumus, quia seductor ille dixit adhuc vivens: Post tres dies resurgam:

64. jube ergo custodiri sepulcrum usque in diem tertium, ne fortè veniant discipuli ejus, & furentur eum, & dicant plebi: Surrexit à mortuis, & erit novissimus error pejor priore.

65. Ait illis Pilatus: Habetis custodiam; ite, custodite sicut scitis.

66. Illi autem abeuntes, munierunt sepulcrum, signantes lapidem, cum custodibus.

l'autre Marie, étoient là se tenant assises auprès du sépulcre.

62. Le lendemain qui étoit le jour d'après celui qui est appellé la préparation *du sabbat*, les Princes des Prêtres & les Pharisiens s'étant assemblés, vinrent trouver Pilate,

63. & lui dirent, Seigneur, nous nous sommes souvenus que cet imposteur a dit, lorsqu'il étoit encore envie: Je ressusciterai trois jours après *ma mort*:

64. commandez donc que le sépulcre soit gardé jusqu'au troisiéme jour, de peur que ses disciples ne viennent dérober son corps, & ne disent au peuple: Il est ressuscité d'entre les morts; & ainsi la derniere erreur seroit pire que la premiere.

65. Pilate leur répondit: Vous avez des gardes; allez, faites-le garder comme vous l'entendrez.

66. Ils s'en allerent donc; & pour s'assurer du sépulcre, ils en scellerent la pierre, & y mirent des gardes.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. 2. *LE matin étant venu, tous les Princes des Prêtres & les Senateurs du peuple* Juif, *tinrent conseil contre* JESUS *pour le faire mourir. Et l'ayant lié, ils l'emmenerent, & le mirent entre les mains de Ponce-Pilate leur Gouverneur.*

C'étoit une résolution prise entre les Princes des Prêtres, les Senateurs du peuple Juif, & les Pharisiens, de se défaire de J. C. comme d'un homme qui découvroit tout le secret de leur mauvaise conduite, & qui s'opposoit à leur avarice & à leur ambition. Ainsi ils cherchoient non à s'instruire de la vérité des choses dont on l'accusoit, mais à le perdre, à cause de cette haine qu'ils lui portoient. C'est la raison pour laquelle il est dit ici, que *le matin* qui suivit cette nuit où JESUS fut arrêté, & où il souffrit de si grandes indignités, *tous les Princes des Prêtres & les Senateurs du peuple* Juif, *tinrent conseil contre lui afin de le faire mourir*; c'est-à-dire, que l'ayant déja destiné à la mort, ils songerent aux moyens d'executer leur dessein. Dans cette pensée ils *le menerent à Ponce Pilate Gouverneur* de la Judée, & *le livrerent* à cet officier des Romains comme un criminel. Mais pourquoi ne le condamnerent-ils point eux-mêmes à la mort, puisque ce moyen étoit le plus assuré & le plus court pour satisfaire leur fureur? On en rapporte plusieurs raisons. Saint Chrysostome témoigne que la fête de Pâque les en empêcha; parce qu'ils vouloient paroître aussi scrupuleux pour ne pas violer la sain-

Chrysost. in Matt. hom. 86.

téte de cette fête, qu'ils l'étoient peu pour persécuter un innocent, & pour violer toutes les regles de la justice à l'égard d'une personne qui les avoit tous comblés de ses faveurs. Mais il semble que la vraie raison qui les empêcha de le condamner, est celle qui est marquée par saint Jean; lorsque Pilate les pressant de le juger eux-mêmes selon leur loi, il lui répondirent: Qu'il *ne leur étoit pas permis de faire mourir personne*. Car comme ils étoient alors assujettis à l'empire des Romains, ils avoient été dépouillés de l'autorité dont ils jouissoient auparavant, ne pouvant plus condamner les criminels au dernier supplice; ce qui étoit réservé au Gouverneur de la province. Et s'il arrivoit qu'ils fissent mourir quelqu'un, comme saint Etienne, c'étoit plutôt par une espece de sédition & de soulevement populaire, que par un jugement juridique. Joan. 18. 31.

℣. 3. 4. 5. *Cependant Judas qui l'avoit trahi voyant qu'il étoit condamné, se repentit* de ce qu'il avoit fait; *& reportant les trente pieces d'argent aux Princes des Prêtres & aux Senateurs, il leur dit: J'ai peché, &c.*

On peut demander de quelle condamnation il est parlé en ce lieu, lorsqu'il est dit: Que *Judas voyant que* son maître *étoit condamné fut touché de repentir*. Quelques-uns entendent ceci de la sentence de mort, qui fut prononcée depuis contre J. C. par Pilate. Mais la suite du texte de l'Evangile fait voir clairement, que cette condamnation se doit entendre de celle des Princes des Prêtres & des Senateurs du peuple Juif, qui s'écrierent tous ensemble dans la maison de Caïphe, *qu'il étoit digne de mort*, comme étant un blasphémateur. Car autant qu'il étoit en eux, ils l'avoient dès-lors *condamné*; & s'ils le menerent ensuite à Pilate, c'étoit Matth. 26. 66.

pour faire autoriser ce qu'ils avoient prononcé par avance contre lui ; parce qu'ils avoient été, comme on l'a dit, dépouillés du droit de faire eux-mêmes executer leur jugement.

Judas sçachant donc de quelle fureur les Prêtres étoient animés contre J. C. ne douta plus qu'ils ne le fissent mourir après l'avoir ainsi condamné. Alors il ouvrit les yeux en quelque sorte pour connoître & pour condamner son crime. Mais cette vue fut sterile & inutile pour son salut. Car son repentir, comme dit saint Leon, fut accompagné d'un nouveau crime qui le porta à desesperer de la miséricorde de J. C. *Tam perversa impii conversio fuit, ut etiam pœnitendo peccaret.*

Leo de Passion. serm. 5.

Cependant la déclaration publique qu'il fait devant les Prêtres : *Qu'il a peché lorsqu'il a trahi le sang innocent ;* c'est-à-dire, lorsqu'il a livré entre leurs mains un homme *juste*, ne laisse pas d'être avantageuse pour faire connoître à tous les Juifs l'innocence de J. C. Et elle augmenta en même-temps, comme dit saint Chrysostome, le poids de la condamnation des Prêtres & des Pharisiens, qui bien loin de profiter de l'exemple de celui qui desavouoit publiquement ce qu'il avoit fait, persisterent dans leur obstination. Le démon qui avoit jusqu'alors fermé les yeux & les oreilles du cœur de Judas, pour empêcher qu'il ne vît tant de marques éclatantes de la divinité de son maître, & qu'il n'entendît les secrets reproches qu'il lui avoit faits de sa trahison, & qui maintenant ne les lui ouvre que pour le précipiter dans le desespoir ; est le même qui tient encore dans l'aveuglement & dans l'insensibilité ces Prêtres superbes, & ces Pharisiens jaloux de la gloire du Sauveur. Ils voient

Chrysost. ut suprà.

Judas rapporter l'argent qu'il avoit reçu pour prix de ſon crime. Ils lui entendent dire, *Qu'il a peché*, & proteſter, *qu'il a trahi le ſang innocent.* Mais ils ne font aucune réflexion ni ſur le crime qu'il reconnoiſſoit avoir commis, ni ſur celui qu'ils vouloient commettre eux-mêmes. *Qu'eſt-ce que cela nous regarde*, lui dirent-ils ? Si vous avez peché en trahiſſant le ſang innocent ; *c'eſt à vous à y ſonger.*

Quel étrange étourdiſſement d'eſprit, & quel prodige d'aveuglement à des Prêtres, de tenir un tel langage à un homme qui venoit leur confeſſer ſon peché ? N'étoit-ce pas eux véritablement que cette affaire regardoit autant que Judas ? Si *celui qu'il avoit trahi étoit juſte*, & s'il *avoit peché* en le trahiſſant, n'étoient-ils pas criminels eux-mêmes, d'avoir acheté cette trahiſon à prix d'argent ? Si c'étoit à lui, comme ils le diſent, à *y ſonger*, n'avoient-ils pas encore plus d'obligation d'y ſonger que lui ; puiſqu'il n'auroit nullement penſé à leur vendre J. C. s'ils n'avoient été diſpoſés à l'acheter ; puiſqu'il étoit encore en leur pouvoir de réparer le peché de ſa trahiſon, en ceſſant de ſolliciter la mort de celui qu'il avoit trahi ; & qu'enfin, comme Prêtres du Seigneur, ils devoient être compatiſſans à la chute de cet homme, qui ſembloit avoir recours à eux en quelque façon dans ſon deſeſpoir ? Mais tels devoient être des miniſtres intereſſés, jaloux & ſuperbes, qui n'aimoient qu'eux-mêmes, & non le ſalut des ames ; & qui attachés ſcrupuleuſement à quelques points de la loi peu importans, en négligeoient l'eſſentiel, qui eſt la juſtice, la vérité & la charité. Auſſi l'on peut dire qu'ils ſe rendirent devant Dieu coupables de la perte de Judas, qui auroit peut-être réparé ſon crime par

une vraie pénitence, s'ils ne l'avoient méprisé avec la derniere dureté, par cette réponse également extravagante & meurtriere : *Quid ad nos ? Tu videris.*

Cependant Judas ne voulut point remporter l'argent qu'il avoit reçu pour trahir son maître. Et il condamna au-moins exterieurement son action si criminelle, *jettant cet argent dans le temple ;* soit que ce fût-là qu'il vint trouver ceux d'entre les Prêtres qui s'y acquittoient des fonctions de leur ministere ; soit qu'après avoir d'abord présenté l'argent aux Prêtres qui étoient chez le Gouverneur, il le soit ensuite allé jetter dans le temple. Heureux, si touché du repentir de son crime, il eût imploré la miséricorde de celui dont il attestoit publiquement l'innocence, en reconnoissant qu'il avoit peché, & que celui qu'il avoit trahi, étoit véritablement un homme juste ! Mais sa pénitence fut vaine & fausse, en ce que dans le temps même qu'il attestoit la sainteté de J. C. il fit outrage à sa bonté, en s'abandonnant au desespoir & *s'allant*
Act. 1. 18. *pendre.* Saint Pierre dit, Que s'étant pendu, il creva par le milieu du ventre, & que toutes ses entrailles furent répandues. Et le grec porte, Qu'il tomba sur le visage ; c'est-à-dire, autant qu'on en peut juger, que s'étant pendu à une corde, cette corde se rompit ; qu'il tomba ainsi à terre sur le visage, & que soit du coup qu'il se donna en tombant, soit par un effet même de cette mort violente, il creva par le milieu du corps.

Chrys. in Matth. hom. 86. Tel est enfin, s'écrie saint Jean Chrysostome, l'abîme effroyable où conduit insensiblement l'avarice. Elle fait perdre à celui dont le cœur en est possedé, & l'argent dont elle lui inspiroit une si

furieuse passion, & le bonheur de cette vie, & les biens de l'autre. Ne disons donc pas comme ces Prêtres insensés : *Qu'est-ce que cela nous regarde?* La chute de cet Apôtre nous regarde tous véritablement, & nous oblige d'y faire une serieuse réflexion ; afin que ce qui l'a fait périr, serve à nous sauver, en nous inspirant une vraie horreur de tout ce qui peut avoir le moindre rapport à cette disposition interressée, qui l'a fait enfin tomber dans un si terrible précipice.

℣. 6. jusqu'au 11. *Mais les Princes des Prêtres ayant pris l'argent, dirent : Il n'est pas permis de le mettre dans le trésor, parce que c'est le prix du sang. Et ayant déliberé là-dessus, ils en acheterent le champ d'un poitier pour la sépulture des étrangers, &c.*

Ils prouvent ici eux-mêmes la vérité du reproche que J. C. leur avoit fait : Qu'ils avoient grand *Matth. 23. 24.* soin de n'avaler pas un moucheron, en même-temps qu'ils avaloient un chameau. Ils ne craignent point de solliciter la mort de celui dont l'innocence & la sainteté les confondoit. Et ils font scrupule d'employer pour les usages du temple l'argent qu'ils avoient donné à un apostat pour livrer entre leurs mains cet innocent & ce Saint des Saints. C'est ainsi que le démon les amusoit, en leur inspirant des sentimens de Religion au milieu des plus grands crimes, & les trompoit par cette apparence de piété, dans le temps même qu'il leur faisoit violer ce qu'il y avoit de plus inviolable dans la loi de Dieu. On ne voit pas cependant que Dieu leur eût fait aucunes ordonnances sur ce sujet. Mais ou ils *Deut. 23. 18.* tiroient cette conséquence de quelques autres paroles de l'Ecriture ; ou c'étoit peut-être là quelqu'une des traditions de leurs Anciens, qu'ils ob-

servoient plus religieusement que les ordonnances de Dieu même.

Ce qui est nommé ici *le champ d'un potier*, qu'ils acheterent de cet argent qui avoit servi à la trahison de J. C, ou appartenoit à un potier, ou étoit peut-être une terre propre à faire des pots. L'Ecrivin sacré en parle comme d'un lieu fort connu : & il l'étoit en effet, lorsqu'il écrivit son Evangile. Ils acheterent donc ce champ *pour servir à la sepulture des étrangers ;* c'est-à-dire, soit des Juifs qui venoient de differens lieux à Jerusalem, & qui y mourant n'y avoient point de sépulture ; soit des Gentils que les Juifs avoient toujours regardé comme impurs, & avec qui ils ne vouloient pas avoir d'union. Ce fut-là peut-être aussi, selon la pensée d'un Interprete, une figure excellente de l'effet si admirable que produisit dans le monde la mort du Sauveur ; puisqu'elle devint effectivement le prix du repos de ceux qui ayant été jusqu'alors *étrangers* à l'égard du peuple de Dieu, ont participé au fruit
Rom. 6. 3. 4. de la croix de J. C. & ayant *été baptisés en lui & en sa mort*, comme dit saint Paul, *ont été ensevelis avec lui par le Baptême pour mourir* au peché.

Act. 1. 19. L'Ecriture nous marque ailleurs, que le crime de Judas fut si connu de tous les habitans de Jerusalem, qu'ils appellerent depuis le champ qui fut acheté de la récompense de son peché, *le champ du sang*. Et Dieu le permit ainsi, afin qu'il fût, com-
Chrysost. in Matt. hom. 86. me dit saint Chrysostome une preuve & un monument éternel de leur injustice. Car ce nom seul est comme une voix très-éclatante, qui publie partout le crime qu'ils ont commis. Mais afin que les esprits les plus incrédules fussent convaincus, que rien n'étoit arrivé dans la passion de J. C. qu'il

n'eût prévu, & qui n'eût été dans l'ordre de la justice de Dieu son Pere, saint Matthieu a soin de marquer ici : Qu'on *vit alors l'accomplissement de ce qu'avoit dit le prophete Jeremie.* Cependant on ne trouve point dans ce Prophete ce qui est dit en ce lieu. Et c'est le sujet d'une grande difficulté, que les Interpretes anciens & nouveaux ont expliquée en plusieurs manieres. Il suffit peut-être d'en marquer deux qui nous paroissent plus vraisemblables. La premiere est, que ce pouvoit être une prédiction de Jeremie, connue par la tradition des Juifs, quoique non écrite dans le livre de ce Prophete ; comme étoit cette parole de J. C. qu'on ne trouve point dans l'Evangile, & que saint Paul a citée : *Qu'il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir.* La seconde est, que saint Matthieu pourroit bien n'avoir point marqué en particulier le nom de Jeremie, mais avoir dit seulement en géneral, comme il fait ailleurs, *le Prophete*; & que ce nom a été depuis ajouté : ce qui paroit d'autant plus probable, que du temps de saint Augustin il y avoit quelques manuscrits Latins où le nom de Jeremie ne se trouvoit point, comme on en voit encore aujourd'hui tant à Rome qu'en d'autres lieux, où il ne se trouve point non plus ; & que même le texte Syriaque ne porte autre chose que *le Prophete*, sans aucun nom particulier. Il semble donc qu'on peut croire que *le Prophete* qui est cité en ce lieu, est le prophete Zacharie, qui parle en effet de ces *trente pieces d'argent* qui *furent données* à Judas *pour récompense* de son iniquité, & qu'il *reporta* ensuite & *jetta dans la maison du Seigneur.* Il est dit dans ce Prophete, aussi-bien que dans saint Matthieu : Que *le Seigneur le lui ordonna.* Car en effet, ce fut par un ordre du

Act. 20. 35.
Hieron. in hunc locum.
August. de cons. Evangel. lib. 3. cap. 7.
Zach. 11. 12. 13.

Seigneur, que cet Apôtre rapporta aux Prêtres le prix de la trahison de J. C. & il falloit, selon les regles de sa divine sagesse, que cet argent pour lequel il avoit été livré à la mort, fût employé à l'achat d'un champ qui reprochât éternellement aux Juifs, comme on l'a dit après saint Jean Chrysostome, l'injustice & l'ingratitude de leur conduite. Il falloit que toute leur posterité apprît, par l'indignité *du prix même dont on avoit fait le marché avec les enfans d'Israel;* c'est-à-dire, avec l'un d'entre eux pour la vente du Fils de Dieu, combien des Prêtres & des ministres du Seigneur étoient criminels, d'avoir mis à un si bas prix le Dieu de tout l'univers, & leur propre bienfacteur, selon qu'il le leur avoit fait entendre par la bouche de ce Prophete : *Projice illud decorum pretium quo appretiatus sum ab eis.*

℣. 11. jusqu'au 15. *Or* JESUS *fut présenté devant le Gouverneur. Et le Gouverneur l'interrogea en ces termes: Etes-vous le Roi des Juifs ?* JESUS *lui répondit, Vous le dites :* Je le suis. *Et étant accusé par les Princes des Prêtres, & les Senateurs, il ne répondit rien, &c.*

Comme chaque Evangeliste n'a rapporté qu'une partie des circonstances de la vie & de la passion de J. C. saint Matthieu a omis ici plusieurs choses qui sont marquées par saint Luc & par saint Jean, & que nous nous réservons à éclaircir en expliquant ces deux saints Evangélistes. Il suffit de dire ici, que Pilate ne demande au Sauveur *s'il étoit Roi*, qu'après que ceux qui le lui avoient présenté, l'eurent accusé d'empêcher qu'on ne payât le tribut à Cesar ; de dire qu'il étoit le CHRIST ; & de vou-
Luc. 23. 2. loir être regardé comme Roi, selon que saint Luc le marque formellement. Quoique Pilate ne vît

rien dans J. C. qui lui donnât lieu de le ſoupçonner de ce dont on l'accuſoit, il lui demanda néanmoins s'il étoit le Roi des Juifs : *Tu es rex Judaeorum ?* & il ſemble, ſelon la réflexion d'un ancien Pere, que cette demande, de la maniere dont Pilate la lui fait, donne aſſez lieu de juger qu'il ne croyoit nullement ce qu'il lui diſoit. Car c'eſt de même que s'il eût dit : Seroit-il poſſible que vous dans l'état où je vous vois, vous vous prétendiſſiez roi des Juifs ? Cependant le Fils de Dieu, qui n'étoit venu dans le monde que pour établir ſon regne parmi les hommes, mais un regne tout ſpirituel, & bien different de celui de tous les Rois de la terre, répondit à ce Gouverneur : Qu'il diſoit la vérité : *Tu dicis.* Et c'eſt ſans doute cet excellent témoignage que ſaint Paul dit que J. C. rendit ſous Ponce Pilate à la vérité : *Qui teſtimonium reddidit ſub Pontio Pilato, bonam confeſſionem.*

Origen. in hunc locum.

1. Tim. 6. 13.

Il eſt marqué dans ſaint Jean que les Juifs n'étoient point entrés dans le Palais de Pilate, par la crainte qu'ils avoient de ſe ſouiller, à cauſe de la Pâque ; & que Pilate les alloit trouver dehors pour leur demander de quels crimes ils accuſoient J. C. Lors donc qu'il eſt dit ici : *Qu'étant accuſé par les Princes des Prêtres, & les Senateurs, il ne répondit rien ;* il faut entendre que ces Prêtres l'accuſoient devant Pilate, & qu'il ne répondit rien à ce Gouverneur, quand il venoit lui repréſenter les differentes accuſations dont ils le chargeoient. Or la raiſon de cette differente conduite que tint J. C. lorſqu'il répondit d'abord ſur le ſujet de ſa royauté, & qu'il garda un entier ſilence ſur tous les crimes dont on l'accuſoit ; c'eſt que d'une part étant véritablement le CHRIST & le Roi attendu

Joan. 18. 28. 29.

depuis si long-temps par les Juifs, il ne devoit pas le desavouer quand on lui demandoit; & de l'autre, qu'étant venu dans le monde pour mourir, & pour sauver par sa mort les enfans des hommes, il vouloit faire voir en sa personne l'accomplissement de ce qu'un de ses Prophetes avoit dit de lui:
Isai. 53. 7. Qu'il *seroit mené comme une brebis pour être tué & qu'il demeureroit dans le silence, sans ouvrir la bouche, ainsi qu'un agneau devant celui qui le tond.* Ce silence qu'il garda étoit donc l'effet de son admirable douceur, & de son amour ineffable pour les hommes. Il eût pu d'une parole confondre ses accusateurs, & faire connoître & triompher son innocence, comme il les avoit déja renversés dans le jardin des oliviers, en leur déclarant seulement qui il étoit. Mais il falloit que le dessein qu'il avoit pris de satisfaire à la justice de Dieu son Pere pour tous les hommes fût accompli. Et il n'eût pu l'être s'il n'avoit passé pendant quelque temps pour criminel. Il falloit encore que le chef de toute l'Eglise donnât à ses membres ce grand exemple d'une patience si divine, afin qu'ils pussent par la pratique d'une semblable douceur dans leurs souffrances, se rendre dignes d'un tel chef, & devenir heritiers de son royaume, aussi-bien que de sa patience. Ce n'étoit donc pas alors le temps de défendre l'innocence de J. C. Et il attendoit à le faire triompher d'une maniere bien plus glorieuse par sa mort même; comme il veut souvent encore que ses serviteurs soient accablés pour un temps par la violence des hommes; attendant à faire éclater un jour leur vertu à la vûe de toute la terre, & à la confusion de leurs plus grands ennemis.

Pilate s'apperçut bien de l'innocence de celui

qu'on accusoit. Et de quelque maniere qu'il ait pu prendre ce que J. C. lui déclara ; Qu'il avoit dit la vérité, en disant qu'il étoit Roi, il est certain qu'il regarda toutes les accusations qu'on avançoit contre lui, comme des effets de la jalousie de ceux de sa nation. Ainsi lorsqu'il lui demande : *S'il n'entendoit pas de combien de choses on l'accusoit*, ce n'étoit pas proprement qu'il crût ces accusations ; & il vouloit, comme l'a cru un Interprete, obliger le Fils de Dieu, de dire au-moins quelque chose pour sa défense, afin qu'il trouvât lui-même plus de facilité à le retirer d'entre leurs mains. Mais l'heure du Fils de l'homme étoit venue ; l'heure *Dan. 9. 26.* en laquelle, selon l'ancienne prédiction de Daniel, le CHRIST devoit être mis à mort par son propre peuple, qui cessa d'être son peuple du moment qu'il refusa de le reconnoître pour son Roi : *Occidetur Christus : & non erit ejus populus, qui eum negaturus est.* Ainsi J. C. se taît quand il faut mourir : il se taît non par une insensibilité, ou par un orgueil de Stoïcien, mais par l'effet d'une humilité vraiment divine, qui *causa le dernier étonnement à Pilate* même. C'étoit ainsi, comme dit saint Jean *Chrys. in Matth. hom. 87.* Chrysostome, une chose extrêmement surprenante, de voir garder un tel silence à une personne à qui il sembloit qu'il fût si facile de se justifier ; puisque ceux qui l'accusoient faisoient paroître si visiblement la passion qui les animoit, & qu'ils se trouvoient dans l'impuissance de prouver aucun des crimes qu'ils lui imputoient.

℣. 15. jusqu'au 22. *Or le Gouverneur avoit accoutumé à toutes les fêtes* de Pâque *de délivrer celui des prisonniers que le peuple lui demandoit : & il y en avoit alors un insigne, nommé Barabbas. Comme ils étoient*

donc tous assemblés, Pilate leur dit : Lequel voulez-vous que je vous délivre de Barabbas, ou de JESUS, *&c.*

Chrysost. ibid. Pilate souhaite de délivrer J. C. par cette voie, afin que ne pouvant pas le faire reconnoître comme innocent par les Juifs, il leur présentât au-moins ce moyen de le sauver comme coupable. Saint Chrysostome ne peut assez admirer ce terrible renversement causé par la jalousie furieuse des ennemis du Sauveur. Car au-lieu que c'étoit le peuple qui avoit accoutumé de demander en cette fête solemnelle la grace d'un criminel, c'est ici le Gouverneur qui demande en quelque sorte la grace de J. C. & qui ne peut l'obtenir. Cependant ils ne pouvoient le convaincre d'aucun crime, lors même qu'il ne se défendoit pas : & sa vie si pure étoit une voix, qui dans son silence même leur reprochoit hautement leur injustice.

Quelques Interpretes croient que cette coutume de délivrer un prisonnier à la grande solemnité de Pâque, avoit été anciennement établie pour être comme un monument éternel de la grace que Dieu avoit faite aux Juifs de les délivrer de la servitude des Egyptiens. Mais parce qu'il n'en paroît aucune trace ni dans l'Ecriture, ni dans toute l'antiquité, *Grotius.* d'autres Auteurs très-habiles croient plutôt que cet usage est venu d'une grace particuliere accordée aux Juifs par les Empereurs Romains, depuis qu'ils eurent réduit la Judée en une province assujettie à leur Empire. Barabbas dont Pilate leur parla, *Joan. 18. 40. Marc. 15. 4. Luc. 23. 19.* étoit, selon saint Jean, un voleur ; & il avoit, selon saint Marc & saint Luc, commis un meurtre dans une sédition. C'est pourquoi ce Gouverneur, qui *étoit persuadé que l'envie* seule avoit engagé les Prêtres & les Senateurs *à lui mettre J. C. entre*

les mains, & qui désiroit beaucoup de le délivrer, choisit exprès Barabbas, cet insigne criminel, pour le mettre en comparaison avec le Sauveur, ne doutant point que le peuple, à qui il donnoit le choix de délivrer, ou Barabbas, ou JESUS, ne préferât ce dernier, de qui il avoit reçu tant de bienfaits, à ce premier, qui étoit un meurtrier, un séditieux & un voleur. Ainsi Pilate dans ce terrible parallele de Barabbas & de J. C. n'avoit point d'autre intention que de sauver l'innocent, par la vue du scelerat qu'il leur présentoit. Mais il étoit dans l'ordre adorable de la justice de Dieu, que l'Innocent, le Juste, & le Saint des Saints mourût pour les criminels. Et la préference que l'ingratitude des Juifs donna alors à Barabbas, en demandant sa délivrance, & la mort de J. C. servit, toute criminelle qu'elle étoit, à l'accomplissement de la volonté du Pere éternel, qui en livrant le premier son Fils unique à la mort, donna aussi en quelque façon la préference à cette foule de criminels qui devoient être rachetés, comme le fruit de sa croix.

Mais l'Evangéliste a eu soin de remarquer, que la préference que les Juifs donnerent à Barabbas, au préjudice de J. C. vint du mouvement des *Princes des Prêtres* & des *Senateurs*, qui *persuaderent* au peuple, par un effet de leur jalousie contre le Sauveur, *de demander* que *Barabbas* fût délivré, & que JESUS *fût mis à mort*. Car le peuple étoit comblé des graces du Fils de Dieu, & charmé de sa doctrine; il étoit dans l'admiration de tant de prodiges, & il l'avoit même quelques jours auparavant reconnu publiquement pour son *Roi*, *qui étoit venu* *Luc.* 19.
au nom du Seigneur, & pour *le Fils de David*, dont 38. *Matth.*
le regne devoit se rétablir en sa personne parmi 21. 9.

Marc. 11. 10. eux : ainsi ce peuple n'eût pu par lui-même passer tout d'un coup d'une si grande admiration, à une telle extrémité de fureur, que de préferer un scelerat à celui qu'ils venoient de regarder comme le CHRIST, si l'autorité des Princes des Prêtres, des Senateurs, des Pharisiens, des Docteurs de la loi, ne l'eût emporté dans leur esprit, au-dessus du témoignage de leurs propres yeux & de leurs oreilles. Car ils prirent pour religion ce qui n'étoit, selon l'Evangile, *qu'une* pure *envie* dans ces Prêtres, & étant livrés malheureusement à ces conducteurs aveugles, ils tomberent avec eux dans le précipice, pour n'avoir pas écouté la voix du Fils de Dieu, qui les avoit avertis que ces hommes orgueilleux étoient des aveugles, qui se mêloient de conduire d'autres aveugles : *Cæci sunt, & duces cæcorum.* Matth. 15. 14.

Rien ne paroît plus étonnant que de voir tous les Prêtres, tous les Docteurs de la loi, & en un mot tous les Juifs s'accorder ensemble pour demander la condamnation du Fils de Dieu ; & un Payen tel qu'étoit Pilate, ouvrir seul la bouche pour le sauver de la mort. Dieu permet même par un miracle visible, que sa femme se joint à lui, & le sollicite puissamment pour l'empêcher de tremper ses mains dans le sang de cet homme juste. Ignat. epist. ad Philip. Saint Ignace Evêque d'Antioche, & quelques autres Auteurs, ont cru que le songe qu'eut cette femme sur le sujet de J. C. & dans lequel elle témoigne qu'elle avoit été extrêmement tourmentée, lui fut suscité par le démon, qui commençant à reconnoître la divinité de J. C. & à pénétrer les mysteres de sa mort ; c'est-à-dire, les grands effets qu'elle produiroit pour le salut des hommes, vouloit alors en quelque façon s'y opposer. Mais il

semble

ſemble que ſi c'eût été l'intention du démon, il eût dû plutôt, ſelon la remarque d'un Interprete, effrayer l'eſprit des Juifs, que non pas celui d'une femme, dont la conſideration devoit être beaucoup moindre. Auſſi tous les Peres ont regardé le ſonge de cette femme, comme lui ayant été envoyé de Dieu, pour ſervir au-moins à juſtifier de plus en plus dans l'eſprit du Gouverneur, celui qu'on vouloit l'obliger de condamner, afin que ſi par une lâche complaiſance il le condamnoit enfin à la mort, il fût au-moins convaincu de ſon innocence, comme il fut en effet, lorſqu'il témoigna dans la ſuite en préſence de tout le peuple, qu'il étoit innocent du ſang de ce juſte.

Origen. Hilarius. Hieron. in hunc locum. Leo de Paſſion. ſerm. 11. Chryſoſt. in Matt. hom. 87.

Que ſi Dieu ne voulut point donner cet avertiſſement à Pilate même, mais à ſa femme; c'eſt, dit ſaint Chryſoſtome, ou parce qu'il en étoit indigne; ou parce qu'il n'auroit pas voulu peut-être en parler, dans la crainte d'être regardé comme un Juge viſionnaire ou corrompu, qui feignoit des ſonges ou des viſions, pour avoir lieu de ſauver celui que les Prêtres faiſoient paſſer pour un ennemi de la Religion & de l'Etat. Ainſi il étoit plus naturel qu'une femme, & une femme payenne, qui ne prenoit aucune connoiſſance de ce qui pouvoit regarder la Religion des Juifs, ni le devoir de la charge de ſon mari, envoyât lui dire publiquement, dans le temps qu'il étoit aſſis ſur le ſiege de la Juſtice, les grandes peines d'eſprit qu'elle venoit de ſouffrir dans un ſonge ſur le ſujet de la perſonne au jugement de laquelle il travailloit actuellement. Elle lui fait dire que c'étoit *un juſte*, parce que Dieu l'avoit convaincue ſans doute interieurement de la ſainteté de J. C. pendant ce

ſonge. Et quoiqu'on ne puiſſe pas juger aiſément de ce qui fit le ſujet de ſes ſouffrances, ce pouvoit être quelques menaces que l'Eſprit de Dieu lui fit d'une maniere inviſible, en cas que Pilate ſon mari paſſât outre à la condamnation du Sauveur ; comme il avoit autrefois menacé de mort dans un
Gen. 20. a. 3. ſonge Abimelech roi de Gerara, pour avoir enlevé à Abraham Sara ſa femme.

℣. 22. juſqu'au 26. *Pilate leur dit : Que ferai-je donc de* JESUS, *qui eſt appellé* CHRIST ? *Ils répondirent tous : Qu'il ſoit crucifié. Le Gouverneur leur dit : Mais quel mal a-t-il fait ? Et ils ſe mirent à crier encore plus fort, &c.*

Luc. 23. 20. Il eſt marqué dans ſaint Luc, que Pilate avoit envie de délivrer J.C. C'eſt donc dans cette penſée, qu'après que les Juifs eurent demandé la grace de Barabbas, il leur demanda à eux-mêmes *ce qu'il feroit de* JESUS, & qu'il ajouta, pour les engager en quelque façon à rentrer en eux, que ce JESUS étoit appellé *le* CHRIST ; c'eſt-à-dire, qu'ils l'avoient eux-mêmes regardé comme ce Meſſie & ce Roi dont ils attendoient la venue depuis ſi longtemps. Car quoique Pilate fût un payen & un Gouverneur Romain, il pouvoit bien néanmoins avoir entendu parler pluſieurs fois du CHRIST, dont les Juifs ſouhaitoient le regne avec tant d'ardeur, & dont ils parloient ſouvent entre eux. Mais ſi ce Juge étoit louable de faire tous ſes efforts pour délivrer J. C. d'entre les mains de ſes ennemis, étant convaincu de ſon innocence, il fut néanmoins très-coupable, de rendre le peuple comme arbitre du jugement qu'il prononceroit contre le Sauveur, en leur demandant lâchement *ce qu'il en feroit*. Un Juge ne demande point aux parties ce qu'il doit juger ;

& il est sur-tout très-éloigné de consulter celui qu'il croit criminel, contre celui qu'il regarde comme innocent. C'est cependant ce que fait ici Pilate, qui sçavoit, comme le déclare l'Evangéliste, que les parties de JESUS n'agissoient que par envie, & qui toutefois les consultoit sur ce qu'il avoit à faire de celui qu'ils haïssoient. C'est donc lui-même qui au-lieu d'être comme ce Juge infléxible, dont il est parlé dans l'Ecriture, tout rempli de force pour résister en face à l'injustice, donna lieu aux Juifs par sa lâcheté, de se déclarer sur le genre du supplice dont ils vouloient que l'on fît mourir JESUS, qu'il reconnoissoit être innocent. *Qu'il soit crucifié*, lui dirent-ils; c'est-à-dire, qu'il soit traité comme le mériteroit celui dont nous avons demandé la grace, comme le voleur & le meurtrier dont vous venez de parler. Car le supplice de la croix étoit destiné particulierement pour les voleurs & les séditieux, & sur-tout pour les personnes de la plus basse condition, comme les esclaves. C'est dans ce rang que le Fils de Dieu est mis par ceux-mêmes qui l'avoient reçu en triomphe avec des acclamations de joie, comme le Fils de David, & qui lui avoient donné mille bénédictions, comme à celui qui venoit à eux au nom du Seigneur. Et nous craignons, étant les disciples de ce divin Maître ainsi outragé & couvert d'opprobres, de participer à la moindre de ses confusions, comme si nous avions honte de paroître les membres d'un tel chef.

Ecclef. 7. 6.

Lipsius 1. de cruc.

Autant que les Juifs avoient témoigné d'ardeur pour crier à l'entrée de J. C. dans Jerusalem : *Hosanna, salut & gloire au Fils de David*; autant crient-ils présentement avec fureur : *Qu'il soit crucifié*. Pilate a beau demander : *Quel mal il avoit donc fait.*

Matth. 21. 9.

Ces demandes retirées servoient seulement à attester l'innocence de J. C. devant tous les Juifs, & à rendre, pour le dire ainsi, le ciel & la terre témoins de l'injuste condamnation qu'il prononceroit contre sa personne ; mais elles étoient inutiles pour guérir la jalousie des Prêtres & des Docteurs de la loi, à qui la réputation de cet homme juste étoit devenue insupportable, & pour appaiser le tumulte d'un peuple animé par ceux qui le gouvernoient dans les affaires de la Religion & de l'Etat. Ainsi Pilate *se lave les mains devant eux*, & leur proteste *qu'il est innocent du sang*, c'est-à-dire, de la mort *de ce juge.*

Deut. 21. 6. Il avoit été ordonné par la loi de Dieu, que lorsqu'on auroit trouvé le corps d'un homme, & qu'on ne connoîtroit point le meurtrier, chacun laveroit ses mains pour témoigner son innocence. C'étoit donc une coutume parmi les Juifs, d'attester que l'on étoit innocent en lavant ses mains. Ainsi, soit que cet usage fût commun aussi aux autres nations, selon que l'a cru un Interprete ; soit que Pilate se conformât en cela à la pratique des Juifs, ou qu'il voulût suivre en quelque façon ce qui étoit établi anciennement, Que les Juges étant sur le point de juger quelqu'un, levassent les mains vers le ciel, & déclarassent qu'ils étoient innocens du sang de cet homme ; ce Gouverneur crut que pourvu qu'il usât de cette cérémonie exterieure de laver ses mains, & de dire qu'il étoit innocent de la mort de celui qu'il reconnoissoit être juste, il pouvoit le condamner à mourir, quoiqu'innocent, de peur de choquer les Juifs, & de se faire des affaires à la Cour de l'Empereur. Mais l'eau ne rend pas le cœur pur, en lavant les mains, dit admi-

Grotius.

rablement saint Leon; & le crime qui est commis par le consentement impie de l'ame, ne s'expie pas par cette lotion exterieure du corps. C'est donc inutilement que Pilate proteste, comme il fait ici, *qu'il est innocent du sang de ce juste*, puisqu'il se rend criminel en consentant à la fureur de ces esprits séditieux, lorsqu'il renonce à la lumiere de son propre jugement, pour embrasser le crime des autres: *Reliquit judicium proprium, & in crimen transivit alienum.* Avant que de condamner J. C. il l'absout publiquement, lorsqu'il atteste, en parlant de lui, que c'est un juste. Mais il se condamne au contraire lui-même, en condamnant celui dont il atteste l'innocence; & il ment lorsqu'il dit de soi, qu'il est innocent; puisqu'il ne pouvoit pas être innocent ayant condamné un juste.

Leo de Passion. serm. 8.

Maldon. in hunc locum.

Il est très-vrai cependant, que la condamnation & la mort de J. C. étoit d'une maniere toute particuliere le crime des Juifs; puisque le représentant à ce Gouverneur comme un séditieux & un usurpateur de la royauté, ils exigerent malgré lui, qu'il fût mis à mort. Ils veulent même, autant qu'il est en leur pouvoir, se charger avec leur postérité de tout le crime de sa mort: *Que son sang*, lui disent-ils, *retombe sur nous & sur nos enfans.* Terrible imprécation! mais dont l'effet si funeste n'a été & n'est encore présentement que trop visible, puisqu'on peut dire que l'état où toute la nation des Juifs a été réduite, en devenant l'abomination de tous les peuples, & le carnage effroyable qui s'en est fait, principalement durant le siege de Jerusalem, a été l'accomplissement de cette parole de malédiction qu'ils prononcerent contre eux-mêmes: *Sanguis ejus super nos, & super filios nostros.* Il

auroit paru injuste que toute leur posterité fût assujettie à cette malédiction, si les enfans de ces meurtriers de J. C. n'avoient consenti à l'impiété de leurs peres, au-lieu de la détester & d'en demander pardon. Admirons cependant avec saint Jean Chrysostome, l'infinie bonté de ce Roi plein de douceur & d'amour, qui bien que traité si indignement par ces Juifs ingrats, ne voulut pas les traiter avec autant de rigueur, qu'ils témoignoient en avoir & contre eux-mêmes, & contre leurs propres enfans : puisque malgré cette horrible malédiction à laquelle ils se dévouerent avec le dernier excès de fureur, il en appella un grand nombre à la pénitence, & les combla de toutes les graces de la loi nouvelle. *Vous voyez*, disoit autrefois saint Jacques à saint Paul, *combien de milliers de personnes ont embrassé la foi de* J. C. Ces Juifs néanmoins étoient, ou ceux mêmes qui font ici ces cruelles imprécations, ou leurs enfans. Et saint Paul qui étoit aussi au milieu de ce peuple ingrat & rebelle à son Sauveur, n'a-t-il pas reçu une surabondance de graces pour travailler, comme il le dit, plus que tous les autres à l'établissement du regne de J. C.

Chrysost. in Matt. hom. 87. — *Act. 21. 20.* — *1. Cor. 15. 10.*

℣. 26. jusqu'au 32. *Alors il leur délivra Barabbas; & ayant fait fouetter* JESUS, *il le leur livra pour être crucifié. Les soldats du Gouverneur menerent ensuite* JESUS *dans le Prétoire ; & là ayant assemblé autour de lui toute la compagnie, ils lui ôterent ses habits, & le revêtirent d'un manteau d'écarlate.*

Joan. 19. 1. &c. Il paroît par l'Evangile de saint Jean, que Pilate avoit dès auparavant fait fouetter J. C. dans le dessein d'adoucir l'esprit de ses ennemis, par cette espece de supplice qui étoit extrémement

cruel, & de les toucher en quelque ſorte de compaſſion par un châtiment qui ſembloit devoir ſatisfaire leur fureur. Et l'on voit au même lieu, que ces outrages qui ſont rapportés ici par ſaint Matthieu immédiatement avant que le Fils de Dieu fût emmené pour être crucifié, avoient précédé le jugement du Gouverneur, qui ſe ſervit même de la vue de cet état effroyable où ſes ſoldats l'avoient réduit, pour porter les Juifs à ſe relâcher de la demande de ſa mort. Quelques-uns ont cru qu'il ſouffrit deux fois differentes le même ſupplice de la flagellation : & ſaint Jerôme témoigne, que c'étoit la coutume des Romains de ne crucifier nul criminel qui n'eût ſouffert ce ſupplice auparavant. Mais l'Évangile ne donne aucun lieu d'en juger ainſi. Et c'eſt ce qu'on peut dire d'aſſez vraiſemblable, c'eſt que ſaint Matthieu ne s'eſt pas ici attaché à rapporter dans l'ordre du temps toutes ces differentes circonſtances.

Item. v. 16. 17.

Hieron. in hunc locum.

August. de conſ. Evangel. lib. 3. cap. 9.

Le Prétoire où les ſoldats menerent JESUS pour le traiter avec les dernieres indignités, ſe doit entendre, ſelon ſaint Marc, de la cour du palais du Gouverneur. Ce fut par ſon ordre qu'ils le fouetterent. Et ſaint Jerôme témoigne, en parlant de ſainte Paule qui viſitoit les lieux ſaints; qu'on lui montra entre autres choſes la colonne teinte encore du ſang du Sauveur, où l'on diſoit qu'il avoit été lié & fouetté. Mais ce ne fut pas par l'ordre du Gouverneur, comme le remarque ſaint Chryſoſtome, qu'on lui fit ſouffrir tous les outrages marqués ici en détail. L'inſolence des ſoldats Romains à qui il avoit été livré ſe porta à cet excès par une permiſſion toute particuliere de Dieu, qui fit voir en la perſonne de ſon Fils traité ſi indignement,

Marc. 15. 16.

Hieron. ep. 27.

Chryſoſt. in Matt. hom. 88.

combien l'outrage fait à la majesté divine par la prévarication de l'homme pécheur, étoit affreux ; puisqu'il devoit être expié par un traitement si outrageux de celui qui est la sagesse essentielle du Pere Eternel.

Tout ce que ces soldats insolens lui firent souffrir alors, ne tendoit qu'à se railler outrageusement d'une personne que les Juifs avoient accusé d'avoir voulu usurper la royauté, & qu'à le traiter comme un Roi de théatre. Car ce *manteau d'écarlate* ou de pourpre, qui étoit propre aux Rois, & cette *couronne d'épines*, & ce *roseau* en forme de sceptre que l'on mit *en sa main droite ;* & toutes ces *genuflexions* accompagnées d'acclamations qui le déclaroient *Roi des Juifs*, étoient de la part de ces soldats & des ennemis de J. C. qui les animoient, autant de sanglantes railleries, par lesquelles ils s'efforcerent de tourner en ridicule sa royauté. Mais ce qui étoit une folie & un excès d'impiété de la part des hommes, devint par un ordre incompréhensible à l'esprit humain, l'accomplissement des conseils impénétrables de la divine sagesse. Et cette *couronne d'épines* est devenue comme le diadême qui lui a servi pour se faire reconnoître *le Roi* véritable, non pas seulement *des Juifs*, mais encore de toutes les nations ; & ce *roseau* tout foible & tout méprisable qu'il paroissoit aux yeux de ces Juifs & de ces soldats, est devenu dans *sa main droite*, qui marque sa toute-puissance, comme un sceptre redoutable avec lequel il a sçu briser tous les royaumes & tous les empires de la terre pour se les assujettir. Ainsi *il a plu à Dieu*, comme dit
1. Corint. 1. 21. saint Paul, *de sauver les hommes par la folie de la prédication ;* c'est-à-dire, par la prédication d'un JESUS

flagellé, couronné d'épines, traité avec les dernieres indignités, & crucifié; *parce que ce qui paroît en Dieu une folie, est plus sage que tous les hommes; & que ce qui paroît en Dieu une foiblesse, est plus fort que tous les hommes* ensemble.

Saint Jean Chrysostome faisoit remarquer aux fideles de son temps la sagesse si admirable du Saint-Esprit dans la conduite de son Eglise: Nous ne cachons rien, leur disoit-il, de tous ces outrages du Sauveur: & cependant nul de nous ne doute que J. C. ne soit Dieu. Nous l'adorons même d'une maniere toute particuliere dans ses profonds abaissemens, étant convaincus que cette humiliation si prodigieuse où il s'est reduit, est pour nous l'objet le plus important de notre dévotion. Le voyant traité avec de si grands mépris; outragé par les dernieres personnes du monde; adoré d'une maniere si offensante, si cruellement tourmenté dans toutes les parties de son corps, il nous est comme impossible, ajoute le même Saint, de n'abaisser pas l'élevement de notre cœur, qui percé d'une sainte componction, doit entrer à la vue de tant d'humiliations de notre chef adorable dans le plus profond anéantissement.

Chrysost. ut suprà.

Ce fut donc après que le Fils de Dieu eut souffert tous ces outrages, & que la vue de cet état où l'insolence des soldats l'avoit réduit, ne put satisfaire la fureur des Princes des Prêtres, que Pilate le leur abandonna enfin pour être crucifié, c'est-à-dire, qu'il leur accorda ce qu'ils demandoient, comme dit saint Luc: *Adjudicavit fieri petitionem eorum*: sans néanmoins prononcer comme de lui-même un arrêt de mort contre J. C. car il semble qu'il se contenta de *le livrer à leur volonté*, selon l'ex-

Joan. 19. v. 6. 12. 16.

Jansen.

Luc. 23. 24.

pression de ce saint Evangéliste : *Jesum verò tradidit voluntati eorum.*

℣. 32. jusqu'au 39. *Comme ils sortoient, ils rencontrerent un homme de Cyrene, nommé Simon, qu'ils contraignirent de porter la croix de* JESUS. *Et étant arrivé au lieu appellé Golgotha, c'est-à-dire, le lieu du Calvaire, ils lui donnerent à boire du vin mêlé de fiel, &c.*

Joan. 19. 17. On ne peut douter que J. C. n'ait porté d'abord sa croix, puisque saint Jean l'a marqué expressément. Et il accomplit en cela, selon Tertullien & saint Augustin, la vérité qui avoit été figurée en la personne d'Isaac, qui porta aussi le bois destiné à servir à l'holocauste, dont lui-même devoit être la victime. Mais après qu'il eut porté dans la ville de Jerusalem la croix sur laquelle il devoit reconcilier par sa mort Dieu avec les hommes, & le ciel avec la terre; comme *il sortoit* de la ville, il se rencontra un homme de la province de Cyrene en Afrique, nommé Simon, que l'on contraignit de se charger de la croix de J. C. On ne le fit pas sans doute par aucune compassion à son égard, puisque ceux qui sollicitoient sa mort étoient incapables de toute tendresse; mais peut-être parce qu'on crut que l'épuisement où une cruelle flagellation, un couronnement d'épines enfoncées dans sa tête, & tant d'autres maux qu'on lui fit souffrir, l'avoient réduit, le mettoient dans l'impuissance de porter encore ce pesant fardeau jusqu'au lieu du dernier supplice. Saint Augustin croit que Simon porta alors seul la croix, comme J. C. l'avoit portée seul jusqu'à cet endroit. Et quelques Peres ayant cru que ce Simon étoit Gentil, ont regardé ce qui arriva alors, comme une figure de ce qu'on vit dans la suite, qui étoit que les Gentils seroient préférés

Tertull. cont. Jud. cap. 13. August. civit. Dei lib. 10. cap. 32. Gen. 21. 6. Grotius. in hunc locum.

August. de cons. Evangel. cap. 10. Ambros. in Luc. Hilarius in hunc locum.

aux Juifs pour porter la croix du Sauveur, & embrasser le Christianisme. Mais on ne voit point de preuves que cet homme fût payen, puisqu'il paroît par Joseph, qu'il y avoit grand nombre de Juifs en Cyrene; ce qui se voit même par l'Ecriture.

Leo de Passion. serm. 1. Grotius. in hunc locum. Joseph. de bell. Jud. l. 7. c. 58. Act. 2. 10. c. 6. 9.

Le lieu où JESUS fut conduit pour y être crucifié, étoit nommé *du Calvaire;* & ce nom, selon saint Jerôme, lui avoit été donné à cause des têtes & des ossemens des corps de ceux qu'on executoit ordinairement en ce lieu. Mais beaucoup de Peres, sçavoir Origene, saint Athanase, saint Ambroise, saint Basile, saint Epiphane, saint Chrysostome, &c. en disent encore une autre raison, appuyée sur une tradition ancienne, qui est que la tête du premier homme, ou le premier homme qui est la tête & le chef de tous les hommes, avoit été enterré en ce même lieu: & qu'ainsi le second Adam choisit pour souffrir la mort & pour racheter de la mort toute la nature humaine, le lieu même où reposoit le premier Adam, qui avoit été le principe de la mort de tous les hommes. Quoique saint Jerôme rejette cette tradition touchant le lieu de la sépulture d'Adam, on ne peut pas néanmoins se dispenser d'en parler, comme étant autorisée par tant de grands hommes qui l'ont reçue, & qui ont même trouvé qu'il étoit très-digne du conseil de la sagesse de Dieu, que le médecin suprême guérit la blessure mortelle qu'avoit causée le péché, dans le lieu même où le malade étoit couché, & que le Très-haut s'abaissât profondement par un effet de son infinie miséricorde, où l'orgueil de l'homme superbe avoit été réduit en cendres; *Et dignum erat, ut ubi oc-*

Hieron. in hunc locum. Origen. in Matt. tract. 35. Apud Cyprian. de Resurrec. pag. 441. Athanas. de Passio. tom. 1. p. 1003. Ambr. in Luc. 10. Basil. in Isai. c. 5. Epiphan. hæres. 46. Chrysost. in Joan. hom. 84. August. de temp. serm. 71.

ciderat humana superbia, ibi se inclinaret divina misericordia.

Saint Matthieu passe plusieurs choses que nous verrons dans les autres Evangélistes, & il marque seulement cette circonstance : *Qu'on donna à boire* à J. C. du vin *& du fiel mêlés ensemble.* Saint Luc ne
Luc. 23. 33. 36. parle ni de vin ni de fiel, mais du vinaigre ; & il dit que les soldats lui insultoient en lui présentant ce vinaigre ; ce qui semble signifier que c'étoit plutôt pour augmenter ses souffrances, que pour lui donner du soulagement, qu'ils lui présenterent
Grotius. cette boisson. Des Interpretes croient cependant que *le vin mêlé avec de la myrrhe*, qu'on don-
Marc. 15. 23. na à boire à J. C. selon saint Marc, se donnoit ordinairement aux personnes qu'on devoit executer, comme pour leur procurer quelque espece de soulagement par cette sorte de liqueur, qui contribuoit à les fortifier, & en même temps à aliener leurs sens, afin qu'ils sentissent moins la douleur. Mais il n'y a guere d'apparence que les Juifs, animés comme ils étoient de fureur contre J. C. aient pensé en aucune sorte à lui adoucir ce qu'il souffroit. Ainsi soit qu'on lui ait donné séparément du vin mêlé avec de la myrrhe, & du vin mêlé avec du fiel, ou du vinaigre, comme l'ont cru quelques-uns, & que cela paroît distingué dans l'Evangile
Marc. 15. 23. 36. de saint Marc ; soit que les Evangélistes n'aient entendu qu'une seule & même chose, par ce *vin mêlé de fiel*, & ce *vin mêlé de myrrhe* ou ce *vinaigre* ; il y a sujet de croire que les ennemis de J. C. n'ont pensé à autre chose en l'abreuvant de vinaigre, de fiel & de myrrhe, qu'à augmenter même ses souffrances dans la soif extrème que l'épuisement où il étoit, & la perte de tout son sang lui faisoit sen-

tir. S'il *refusa donc d'en boire en ayant goûté*, c'est que voulant seulement accomplir la prophetie de David, en la personne duquel il avoit dit, *Ils m'ont présenté du fiel pour ma nourriture, & ils m'ont donné à boire du vinaigre dans ma soif;* il ne jugea pas devoir néanmoins satisfaire leur fureur, & se contenta de leur reprocher par ce refus même de la boisson qu'ils lui présentoient, l'excès de leur inhumanité. Ceux qui croient que ce vin mêlé de fiel ou de myrrhe lui fut présenté comme aux autres crimineis, pour le soulager, en lui procurant une alienation des sens, disent que le Fils de Dieu refusa d'en boire, parce qu'il vouloit faire voir qu'il n'avoit besoin d'aucun adoucissement dans ses souffrances, & qu'il offroit à la justice de son Pere, avec toute la plénitude d'une volonté parfaitement éclairée, le sacrifice de sa mort si douloureuse, qui devoit être une source de salut & de vie pour tous les hommes.

Psal. 68. 22.

J. C. *fut donc crucifié;* c'est-à-dire, attaché à une croix avec plusieurs cloux, qui lui percerent les mains & les pieds, comme il paroît par les autres Evangélistes, & par les Pseaumes; & si l'on en croit Tertullien, il avoit encore sur sa tête la couronne d'épines qu'on lui avoit mise chez Pilate. Alors les soldats qui étoient, selon saint Jean, au nombre de quatre, *partagerent entre eux ses vêtemens, les jettant au sort;* c'est-à-dire, qu'ayant divisé en quatre parts ses habits de dessus, ils les jetterent au sort pour avoir chacun la part qui lui écheroit. A l'égard de sa tunique ou robe de dessous, qui étoit, comme dit saint Jean, sans couture, ils ne la couperent point; mais ils jetterent encore au sort à qui l'auroit. Car il falloit que la

Luc. 24. 39. 40. Joan. 20. 25. Ps. 21. 17. Tertul. cont. Jud. cap. 13. Joan. 20. 23.

Ps. 21. 19. prophetie de David, qui avoit prédit en particulier cette circonstance de la Passion de J. C. fût accomplie. Cette tunique qui ne fut point partagée, marquoit en figure l'unité du corps de l'Eglise, qui ne doit jamais être rompue par aucune division. Elle est l'image de la charité, qui est véritablement la tunique ou la robe nuptiale, dont la rupture fait paroître une nudité honteuse des ames aux yeux de Dieu & de l'Eglise. Et c'est d'elle que parle le Fils de Dieu, lorsqu'il dit : *Heureux celui qui veille, & qui garde bien ses vêtemens, de peur qu'il ne marche nud, & qu'on ne voie sa confusion & sa honte.* Apoc. 16. 15.

Après que le Fils de Dieu eut été ainsi crucifié, il est marqué que les soldats *s'étant assis le gardoient*, afin d'empêcher sans doute que ses disciples ne le vinssent détacher, & ne pussent lui sauver la vie. Mais il n'avoit pas souffert qu'on l'élevât sur cette croix pour en descendre, avant qu'il eût accompli ce qu'il avoit dit : Que *quand il auroit été élevé de la terre, il attireroit tout à lui* par sa mort. Car il étoit véritablement le JESUS ; c'est-à-dire, le Sauveur du monde, & *le Roi des Juifs*, comme le portoit l'inscription que *l'on mit au-dessus de sa tête.* Il l'étoit, malgré toute la mauvaise volonté des Juifs mêmes, qui en refusant de le reconnoître pour leur Roi, ne firent que se priver des douceurs & des graces de sa conduite, mais ne purent se soustraire à son empire. C'étoit la coutume parmi les Romains, de faire voir dans un écriteau exposé aux yeux des peuples, le sujet de la condamnation des criminels. Nous en voyons un exemple dans Eusebe à l'égard d'un saint Martyr de Lyon, nommé Attale, qui fut conduit tout autour de l'amphithéatre, avec cette inscription latine que

Joan. 12. 32.

l'on portoit devant lui : *Hic est Attalus Christianus* : *Eusebius hist. Eccles. l. 5. cap. 1. p. 162.*
C'est ici Attale Chrétien. Dieu permit donc que Pilate fit connoître à tous les peuples, par l'inscription qui portoit la cause du supplice de J. C. que celui-là même que les Juifs l'avoient forcé de faire mourir, étoit veritablement leur Roi. Et ce Gouverneur payen fut en cela visiblement le ministre de la volonté du Très-haut, ayant reconnu pour *Roi des Juifs*, celui que les Juifs avoient condamné comme un ennemi de Dieu, & comme un blasphémateur. Il est vrai qu'il fit *crucifier* en même temps *deux voleurs à ses deux côtés.* Mais cet opprobre aussibien que tous les autres de sa Passion, ne servit qu'à relever davantage la vertu & la gloire de sa croix ; puisqu'il parut alors, selon un grand Saint, comme un Juge au milieu de deux criminels, en couronnant l'un par un effet de la grace surabondante de sa passion, & condamnant l'autre par un effet très-équitable de sa justice : & d'ailleurs cette circonstance particuliere de sa passion, ayant été prédite par un Prophete, elle devoit s'accomplir *Marc. 15. 28. Isai. 53. 12.* comme toutes les autres propheties. S'il est donc placé entre ces deux scélerats, c'est afin que de sa croix comme de son tribunal, il commence à faire ce qu'il fera dans la suite de tous les siecles, ce discernement adorable par lequel il associe ses élus à son corps sacré,& en rejette pour jamais les autres; comme il fit alors grace à un de ces criminels, en lui inspirant son amour, & qu'il laissa l'autre dans la malice de sa volonté & dans la corruption de son cœur.

℣. 39. jusqu'au 45. *Et ceux qui passoient par là le blasphémoient en branlant la tête, & lui disant : Toi qui détruis le temple de Dieu, & qui le rebâtis en trois*

jours, que ne te ſauves-tu toi-même ? Si tu es le Fils de Dieu, deſcends de la croix, &c.

Chryſ. in Matth. hom. 88. Il ne paroît dans le Sauveur, dit ſaint Chryſoſtome, que de la foibleſſe. Et tout ce qui ſe paſſa alors ne pouvoit former qu'une impreſſion de ſon impuiſſance dans l'eſprit de ceux qui ne penétroient pas les deſſeins de Dieu dans ce grand myſtere. Cependant, comme dit excellemment le même Saint, JESUS a fait voir qu'il étoit Dieu en mourant comme le plus foible des hommes, & il a établi cette importante vérité par les choſes mêmes qui paroiſſoient la devoir détruire. Etant tout environné de perſonnes qui l'outragent ſi indignement, il ne les ſçut vaincre que par ſon ſilence & ſa patience. Et ce ſilence étonnant du Fils de Dieu au milieu de tant d'opprobres, peut bien être regardé comme un des plus grands prodiges de ſa vie mortelle. Ils lui reprochent qu'il s'eſt vanté de *détruire le temple de Dieu*, & de pouvoir *le rebâtir en trois jours.* Mais il fera ſans comparaiſon davantage ; puiſqu'après qu'ils auront détruit le temple ſacré de ſon corps, il ſe reſſuſcitera lui-même le troiſiéme jour. Et ainſi en ne *ſe ſauvant* point alors, comme ils vouloient qu'il le fît, il opéroit un miracle beaucoup plus grand, qui étoit de ſauver les hommes & ſes bourreaux mêmes en mourant. Ils le preſſent de *deſcendre de la croix, s'il eſt Fils de Dieu*, comme il le prétend : car ils ne croyoient nullement qu'il le fût. Et c'eſt au-contraire parce qu'il eſt Fils de Dieu qu'il ne deſcend pas de cette croix, où ſon amour pour les hommes & ſon zele pour la gloire de ſon Pere, le tenoient plus fortement attaché que la malice de ſes ennemis & la cruauté de ſes bourreaux, qui n'auroient eu aucun pouvoir contre

tre lui, si lui-même ne le leur avoit donné. *Les Prêtres & les Docteurs de la loi*, aussi-bien que *les Senateurs*, prétendent prouver que tous ses miracles avoient été faux, & qu'il n'avoit pu *sauver* véritablement *les autres*, puisqu'*il ne pouvoit* présentement *se sauver lui-même*. Mais si, comme dit saint Chrysostome, tant de Prophetes dont ils avoient répandu le sang, n'avoient pas cessé d'être Prophetes, ni tant de Saints, d'être Saints, parce que Dieu n'avoit pas voulu les sauver d'entre leurs mains; celui dont le nom même de JESUS, faisoit connoître sa qualité *de Sauveur*, & qui avoit tant de fois prédit sa mort, comme étant maître de l'empêcher, s'il l'avoit voulu, cessa-t-il d'être véritablement le Sauveur des hommes, parce qu'il ne voulut pas *se sauver* alors de la croix, comme ils l'en pressoient? Et ne lui étoit-il pas beaucoup plus facile de s'empêcher de mourir, que de se ressusciter? Ou plutôt l'un & l'autre n'étoit-il pas également facile à celui qui avoit dit aux Pharisiens mêmes: Qu'il devoit *quitter la vie pour la reprendre*, & que *personne ne* pouvoit *la lui ravir*; mais que *c'étoit de lui-même qu'il la quittoit*; & qu'il *avoit le pouvoir & de la quitter, & de la reprendre?* Ainsi ce que leur aveuglement les portoit à regarder comme impossible, qui étoit que J. C. *descendit* alors *de la croix*; & ce qu'ils prenoient pour une preuve qu'il n'étoit pas *Roi d'Israel*; c'est-à-dire, le Messie, devoit leur persuader le contraire. Et bien loin de dire, comme ils font ici: *S'il est le Roi d'Israel, qu'il descende de la croix, & nous croirons ce qu'il dit;* ils auroient dû dire plutôt: Il faut croire ce qu'il dit, & le regarder véritablement comme le Roi d'Israel, parce qu'il demeure immobile sur la croix,

Chrysost. in Matt. hom. 88.

Joan. 10. 17. 18.

lui qui d'une ſeule parole nous avoit tous renverſés, lui qui a eu le pouvoir de reſſuſciter un homme mort depuis quatre jours, & d'ouvrir les yeux, d'un aveugle né. Diſons donc, & diſons-le très-certainement, que ſi J. C. étoit alors deſcendu de deſſus ſa croix, ils auroient cru auſſi peu en lui, qu'ils y crurent lorſqu'ils apprirent la nouvelle beaucoup plus ſurprenante de ſa réſurrection. Et ils ne parloient ainſi, que parce que leur envie & leur orgueil avoient tellement corrompu leur cœur, que tous ſes plus grands miracles ne paſſoient dans leur eſprit que pour des illuſions ou pour des enchantemens du démon.

C'étoit cet aveuglement ſi déplorable qui les portoit à ſe railler même de *la confiance qu'il avoit en Dieu* ſon Pere, & à faire ce raiſonnement très-faux : Que *ſi Dieu l'aimoit*, & s'il étoit véritablement *ſon fils* comme *il le diſoit*, il devoit donc *le délivrer maintenant* d'entre leurs mains. Car il eſt vrai que le Pere devoit délivrer ſon Fils des mains des Juifs & des liens de la mort. Mais il ne devoit pas le délivrer de la croix; puiſque c'étoit par la croix qu'il devoit lui-même délivrer le monde; & que s'il ne fût pas mort ſur cette croix, le démon, le peché, & la mort même, n'auroient pas été vaincus, & cette croix n'auroit pas triomphé, comme elle a fait de tous les Rois de la terre, qui ont fait gloire de ſe ſoumettre à ſon empire.

Il naît une difficulté conſidérable, de ce que le ſaint Evangéliſte que nous expliquons, & ſaint Marc témoignent, que *les voleurs qui étoient crucifiés avec J. C. lui faiſoient auſſi les mêmes reproches*, que les Prêtres, les Docteurs & les Senateurs; au-lieu que ſaint Luc ne l'attribue qu'à un ſeul. Saint

Jean Chrysostome a cru avec plusieurs autres Peres, que ces deux hommes dirent d'abord au Sauveur les mêmes injures ; mais que l'un ensuite l'adora comme Dieu, pendant que l'autre le blasphémoit: & il ajoute, que Dieu même le permit ainsi, pour faire admirer davantage la maniere dont il lui toucha le cœur. Saint Augustin néanmoins, avec d'autret Saints, ont regardé l'expression de saint Matthieu comme figurée, & croient que ce qu'il dit en général de ces voleurs, peut être entendu d'un seul, par une figure assez ordinaire dans les Ecritures, dont même il rapporte plusieurs exemples.

Luc. 23. 39. 40. Chrys. in Matth. hom. 80.

August. de cons. Evangel. lib. 3. cap. 16.

℣. 45. jusqu'au 51. *Or depuis la sixiéme heure du jour jusqu'à la neuviéme, toute la terre fut couverte de ténebres. Et sur la neuviéme heure* Jesus *jetta un grand cri, en disant: Eli, Eli, lammasabacthani ? c'est-à-dire, Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ? &c.*

On ne peut entendre par ces *ténebres* qui *couvrirent* pendant trois heures *toute la terre*, une éclipse ordinaire du soleil, qui ne pouvoit arriver naturellement dans le temps de la pleine lune, ni durer non plus si long-temps, ni produire dans toute la terre des ténebres si profondes, que les étoiles parussent au ciel, comme le témoigne un ancien Auteur. Ainsi il paroît que ces ténebres furent formées par la toute-puissance de l'Homme-Dieu qui souffroit alors sur la croix, qui fit que *le soleil fut obscurci*, selon l'expression d'un Evangéliste. Il étoit bien raisonnable que le Soleil de justice étant alors comme dans le dernier obscurcissement à l'égard des hommes, par cette profonde & incompréhensible humiliation, où son amour pour ces

Euseb. in Chronic.

Luc. 23. 45.

mêmes hommes l'avoit réduit, la nature se soulevât en quelque sorte contre la malice des impies qui l'outrageoient, & que la lumiere du soleil cessât pour un temps d'éclairer ceux qui éteignoient, autant qu'il étoit en leur pouvoir, cette lumiere essentielle qui étoit venu éclairer les hommes. Quelques-uns prétendent restraindre cet obscurcissement du soleil à la Judée, expliquant de cette province, ce qui est dit de *toute la terre*, comme il s'en voit en effet d'autres exemples dans l'Ecriture. Mais saint Chrysostome, & d'habiles Interpretes de ces derniers temps, croient que ces ténebres furent répandues universellement sur la terre. Et ce grand Saint nous fait remarquer qu'elles arriverent en plein midi, afin que tous les hommes qui étoient alors sur la terre, pussent en être témoins. Aussi Tertullien s'adressant aux Romains mêmes dans cette excellente apologie qu'il composa pour la Religion chrétienne, ne craint pas de leur déclarer comme une chose très-connue, qu'au temps de la mort de J. C. qui arriva sous Ponce Pilate, lorsque le soleil étoit en son plein midi, le jour manqua tout-d'un-coup, & que cet événement si surprenant avoit même été marqué dans les archives publiques de l'empire. C'est ce qui fait dire encore à saint Chrysostome : Que ce seul miracle étant si grand de soi-même, & arrivant dans le moment qu'il arriva, devoit suffire pour convertir tous les Juifs. Et il ajoute : Qu'il étoit bien plus glorieux au Sauveur de faire ces prodiges en souffrant & en mourant sur la croix, que de descendre même de la croix. Les Peres ont regardé en effet ce grand miracle comme une preuve éclatante de la divi-

Chrys. in Matth. hom. 89.

Tertull. apolog. cap. 21.

Cyril. l. 1. ad Regin. Aug. de

nité de celui qui étoit alors dans la derniere humiliation ; comme un avertissement que Dieu donnoit aux hommes, de considérer qui étoit celui qu'on faisoit mourir sur une croix ; & enfin comme une espece de soulevement de la créature contre ceux qui outrageoient si indignement le Créateur de l'univers. Cependant ce qui est comme une autre espece de prodige en quelque façon plus surprenant, les Juifs n'en sont point touchés. Ces ténebres durent trois heures entieres, selon l'Evangile, c'est-à-dire, tout le temps que J. C. fut attaché à la croix jusqu'à sa mort : & nul des Prêtres, des Phariliens & des Docteurs ne fait la moindre réfléxion sur la cause de ce grand miracle, qui avoit été prédit long-temps auparavant par un Prophete, en ces termes : *Le soleil se couchera en plein midi, & je couvrirai, dit le Seigneur, la terre de ténebres dans la plus grande clarté du jour.* C'étoit un effet de l'aveuglement du cœur de ces hommes orgueilleux & pleins d'envie, dont les ténebres intérieures figurées par ces autres extérieures, ne purent en être guéries. Aussi on les voit également furieux & animés contre J. C. depuis le temps même de cet obscurcissement ou de cette défaillance du soleil.

fid. contr. Manich. cap. 26. Hier. in hunc loc.

Amos. 8. 9.

JESUS vers les trois heures après midi *jetta un grand cri*, qui marquoit, selon saint Jean Chrysostome, *le pouvoir* suprême qu'il avoit *de quitter sa vie & de la reprendre* quand il voudroit, car il n'est pas naturel, qu'un homme épuisé par tant de souffrances & par la perte de tant de sang, crie avec une si grande force un moment avant qu'il meure. Et ce fut aussi ce qui porta le Centenier qui étoit présent, à reconnoître qu'il y avoit quelque chose

Chrysost. ut suprà.

Luc. 23. 47.

d'extraordinaire dans cet homme, & à rendre gloire à Dieu dans le temps même que les Juifs le blasphémoient. Mais qu'est-ce que dit JESUS en criant si fortement ? *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ?* Le Fils de Dieu parloit alors comme Fils de l'homme, voulant obliger les hommes à considerer l'état effroyable où son Pere avoit permis qu'il l'eusse réduit. Ou bien il leur donnoit lieu par là de rechercher la vraie cause pour laquelle Dieu l'avoit ainsi abandonné à la malice des hommes, qui étoit l'horreur du péché commis contre la divine majesté, que l'Homme-Dieu pouvoit seul expier par le mérite infini de sa mort; comme il n'y avoit aussi que Dieu seul qui pût pénetrer la profondeur de la plaie qu'avoit causée ce peché. Ou enfin en s'adressant, comme il faisoit, à son Pere, il le supplioit de faire réfléxion sur ce qui l'avoit engagé à abandonner son Fils unique entre les mains de ses ennemis, c'est-à-dire, sur l'excès de cet amour ineffable qu'il avoit eu pour les hommes, lorsqu'il avoit bien voulu ne pas épargner son propre Fils pour les sauver par sa mort.

Leo de Passion. serm. 27.

Cyrill. in Regin. lib. 2.

Mais cette parole de J. C. fut prise par quelques-uns à contre sens. Et saint Jerôme croit que ce furent les soldats Romains, qui n'entendant pas la langue Hebraïque, & ces mots, *Eli, Eli*, &c. s'imaginerent qu'il appelloit Elie cet ancien prophete, à son secours. Mais comme il n'y a gueres d'apparence que ces soldats eussent plus de connoissance du prophete Elie, que de la signification de ces mots Hebreux; il peut bien être arrivé que les Juifs mêmes par dérision interpreterent de la sorte ce que disoit le Sauveur, & que les soldats

Marc. 15. 35. 36. Luc. 23. 36.

entrerent dans leurs ſentimens. Or parce que J. C. avoit dit, comme le rapporte ſaint Jean, qu'il *avoit ſoif*, l'un de ces ſoldats ayant empli auſſitôt *une éponge de vinaigre, la mit au bout d'un roſeau, & la préſenta* au Fils de Dieu, *afin qu'il en bût*. Il eſt marqué expreſſément qu'il y avoit là un vaſe plein de vinaigre; & il ſemble qu'on le deſtinoit pour empêcher que les criminels ne tombaſſent en défaillance, étant en effet très-propre pour faire revenir les ſens. Ainſi ce fut par une double cruauté que l'on en donna à boire au Sauveur; puiſqu'outre que cette boiſſon ne pouvoit que lui augmenter ſa ſoif, elle n'étoit deſtinée que pour prolonger, s'ils euſſent pu, le temps de ſa paſſion. Mais toutes les prophéties étant accomplies, & toutes les figures conſommées, JESUS *jetta encore une fois un grand cri*, en diſant, comme le remarque ſaint Luc: Mon Pere, je remets mon ame entre vos mains. Ce ſecond cri tendoit encore à faire connoître à ſon peuple, qu'il ne mouroit plein de vie & de force, que parce qu'il le vouloit: il tendoit à leur atteſter ſon amour pour eux, qui avoit la force de le faire mourir pour ſes propres ennemis. Et en diſant à ſon Pere: *Je remets mon ame entre vos mains*, il fit connoître ſelon Tertullien, qu'il mouroit volontairement, en prévenant la derniere main des bourreaux, qui avoient accoutumé de rompre les jambes des criminels pour achever de les faire mourir: *Spiritum cum verbo dimiſit prævento carnificis officio*.

Joan. 19. 28. *Joan. ib. 29.* *Luc. 23. 46.* *Tertull. apolog. cap. 21.* *Joan. 19. 31. 33.*

℣. 51. juſqu'au 55. *En même temps le voile du temple ſe déchira en deux depuis le haut juſqu'en bas; la terre trembla; les pierres ſe fendirent; les ſepulcres s'ouvrirent; & pluſieurs corps des Saints qui étoient*

dans le sommeil de la mort, *ressusciterent*, &c.

Origen. in hunc locum. Hieron. ep. 115. Leo de Passion. serm. 10. Cyril. in Joan. lib. 16. c. 37. Origen. in hunc locum. August. contra Faust. l. 12. c. 11. Cyrill. ut suprà. Hieron. in hunc locum.

Origene & saint Jerôme ont entendu par ce *voile du temple* qui *fut déchiré* dans le moment de la mort de J. C. celui que l'on appelloit extérieur, & qui étoit étendu au devant de cette partie du temple où entroient les Prêtres. Mais beaucoup d'autres Peres & des plus habiles Interpretes entendent ceci du voile intérieur qui étoit immédiatement au-devant du sanctuaire, ou du Saint des Saints. Et c'est presque un sentiment général de tous les Anciens; que ce déchirement du voile du sanctuaire marquoit en figure, comme dit S. Augustin, que la passion & la mort de J. C. devoit découvrir aux fideles qu'une sainte confession de sa foi rendoit digne de participer à son sang, les mysteres qui avoient été cachés jusqu'alors: *Ut per Christi passionem revelentur secreta sacramentorum fidelibus, ad bibendum ejus sanguinem, ore aperto in confessione transeuntibus*: ce que saint Paul a aussi marqué en quelque sorte, lorsque parlant du *voile* qui est demeuré sur le cœur des Juifs sans être levé, il ajoute: Qu'*il ne s'ôte que par J. C.* Et il le dit plus clairement en écrivant aux Hebreux mêmes, lorsqu'après avoir rapporté ce qui regardoit le sanctuaire, où le seul Grand-Prêtre entroit seulement une fois l'année, il déclare: Que *le Saint-Esprit nous montroit par-là, que la voie du vrai sanctuaire n'étoit pas encore ouverte.* Or elle ne s'est ouverte que par la mort du Sauveur, lequel en mourant a déchiré véritablement le voile de l'ancienne alliance, nous découvrant tous les mysteres, accomplissant toutes les figures, & nous ouvrant la voie pour entrer dans le sanctuaire de la divinité, par la connoissance des plus grandes vérités, & par la possession de Dieu même.

1. Cor. 3. 13.

Hebr. 9. 7. 8.

Chrysost. in Matth. hom. 89.

Le tremblement de terre qui arriva dans le même temps de la mort de J.C. fut si grand, qu'un Auteur payen assure qu'il ébranla toute la Bythinie, & que la ville de Nicée en fut renversée dans la plus grande partie. Il est inutile d'objecter, comme fait un Interprete, qu'il n'y a gueres d'apparence que des villes d'une province éloignée eussent été renversées par ce tremblement, lorsque dans la Judée même, où s'étoit commis le crime qui l'avoit causé, on ne voit point qu'il soit arrivé rien de semblable. Car, outre que la même chose pourroit bien y être arrivée aussi, quoique l'Evangile n'en parle pas; il est contre la raison de contester sur une telle conjecture ce fait attesté par le témoignage d'un payen, qui doit être moins suspect que celui d'un autre. D'ailleurs ces *ténebres* dont on a parlé, cette *secousse de la terre*, ces *pierres fendues*, & ces *sepulcres ouverts*, étoient des signes qui reprochoient d'une maniere assez sensible l'aveuglement des cœurs des Juifs plus durs que les pierres qui se fendoient à la mort du Fils de Dieu, plus insensibles que la terre qui trembloit à un si terrible événement, & plus impénétrables que les sepulcres des morts qui s'ouvrirent, comme pour faire voir que la mort perdoit son empire par celle d'un Homme-Dieu. D'ailleurs on peut ajouter, que Dieu reservoit bien d'autres fleaux pour punir l'ingratitude des Juifs, après en avoir tiré ces premiers de son Eglise, qu'il plût à sa divine miséricorde de choisir du milieu de cette masse de corruption & de malice, pour les rendre dignes de participer les premiers au fruit de sa mort, & d'être lavés dans le sang même qu'ils avoient si cruellement répandu.

Phlegon. apud Euseb. in Chronic.

Hieron. ep. 150.

Quoiqu'il semble par la maniere dont en parle l'Evangile, que les sepulcres s'ouvrirent dans le moment que J. C. expira, ce qui est aussi le sentiment de quelques Anciens; néanmoins il paroît certain que les morts ne ressusciterent qu'*après la résurrection du Sauveur*; comme il est marqué en effet, qu'ils ne *furent vus de plusieurs* qu'en ce temps-là. Dieu permit qu'ils furent vus de plusieurs personnes, afin que ce grand miracle ayant beaucoup de témoins parmi les Juifs mêmes, servît de preuve à la vérité de la résurrection de J. C. & contribuât à en faciliter la créance dans les esprits. Car ils pouvoient bien juger, que si celui à qui ils avoient procuré la mort avoit operé d'aussi grands prodiges qu'étoient ceux de couvrir le monde de ténebres, de déchirer de haut en bas le voile du sanctuaire, de faire trembler la terre & fendre les pierres, d'ouvrir les sépulcres & d'en faire sortir
Joan. 2. 19. les morts, il lui étoit très-facile aussi de rétablir par sa résurrection ce temple sacré de son corps, après qu'ils l'avoient détruit en le faisant mourir, selon qu'il le leur avoit déclaré lui-même. Ces morts *étant* donc *sortis de leurs tombeaux*, qui étoient hors de la ville, *vinrent* à Jerusalem, qui est ap-
Hieron. ep. 105. quæst. 8. epist. 17. pellée *la ville sainte*, même après la mort de J. C. tant à cause du saint temple & du culte du vrai Dieu qui y étoit établi à l'exclusion de tout le reste de la terre, qu'à cause des saints mysteres de notre rédemption qui s'y étoient operés, & de la grace qu'elle reçut de devenir, par un effet de la bonté surabondante du Fils de Dieu, l'origine & la mere de toutes les autres Eglises; puisque ce fut à Jerusalem que l'Eglise prit naissance, & que de ce lieu la foi se répandit dans tout l'univers.

Quelques-uns croient que ces morts ne ressusciterent que pour un temps, & moururent de nouveau; & saint Augustin semble avoir trouvé de grandes difficultés à admettre le sentiment opposé. Mais saint Hilaire, saint Epiphane, & d'autres Auteurs anciens & nouveaux ne peuvent croire que J. C. ait ressuscité ces Saints, pour les faire retourner dans le sepulcre; & ils ont consideré leur résurrection comme le commencement de leur vie & bienheureuse & immortelle. Et, selon ce sens, qui paroît autorisé par plusieurs Saints & par de grands hommes, il seroit vrai que J. C. en montant au ciel, *auroit mené avec lui plusieurs captifs*, selon l'expression de l'Ecriture; c'est-à-dire, plusieurs justes retirés de captivité, non pas seulement en ame, mais aussi en corps; ce qui sembloit augmenter en quelque façon la gloire de son triomphe. Or ce qu'on vit arriver alors en la personne de ces Saints, qu'il plut à Dieu pour des raisons qui nous sont cachées, de choisir entre plusieurs autres, pour les faire participer par avance à la gloire de sa résurrection, étoit tout ensemble, comme le dit saint Jean Chrysostome, une preuve & une figure de la résurrection générale. Et il paroissoit très-digne de la grandeur de cet Homme-Dieu, qui avoit souffert que la mort exerçât sur lui son empire, de retirer d'entre ses liens quelques-uns de ceux qu'elle retenoit captifs, afin de faire sentir dès lors au démon, que depuis qu'il avoit osé faire attacher à la croix l'auteur de la vie, il avoit perdu ce droit & ce pouvoir de la mort que le peché lui avoit donné sur tous les hommes. Or rien n'étoit plus capable de le lui faire sentir, que de voir dans ce moment de la

August. epist. 99. Hilarius in hunc locum. Epiphan. haeres. 75. Author. respons. ad orth. quaest. 85. Maldon. Jansen. Grotius.

Ephes. 4. 8.

Chrysost. in Matt. hom. 89.

mort & de la résurrection de J. C. non seulement toutes les ames des anciens justes, tirées des limbes où elles étoient retenues jusqu'à cet heureux instant qu'elles attendoient depuis tant de siecles, mais encore les corps mêmes de quelques-uns d'eux retirés de la poussiere du tombeau.

Enfin *le Centenier* & les soldats destinés *à garder* JESUS, pour empêcher qu'on ne l'enlevât, *furent si saisis de crainte* en voyant cette espece de renversement de toute la nature, qu'ils ne purent s'empêcher de reconnoître & de publier *la vérité* de ce que les Juifs n'avoient dit qu'avec mocquerie : Que *cet* homme *étoit Fils de Dieu.* Saint Augustin croit néanmoins, qu'ils entendoient seulement par-là la même chose qui est marquée dans saint Luc : Qu'*il étoit véritablement un homme juste.* Mais saint Basile & saint Cyrille témoignent qu'ils reconnurent vraiment la divinité de J. C. Et en effet saint Jean Chrysostome rapporte, que quelques-uns dès son temps disoient, que ce Centenier fut ensuite tellement fortifié dans la foi & dans la vertu, qu'il souffrit même le martyre.

Luc. 23. 47. Basil in Gordian. Martyr. Cyrill. thesaur. lib. 12. cap. 14. Chrysost. in Matt. hom. 89.

℣. 55. 56. *Il y avoit là aussi plusieurs femmes qui regardoient de loin, & qui avoient suivi* JESUS *depuis la Galilée, ayant soin de l'assister, entre lesquelles étoient étoient Marie Madelene, &c.*

Saint Jean Chrystostome nous fait admirer la sainte générosité de ces femmes, dont parle ici l'Evangile, qui ayant suivi J. C. de Galilée à Jerusalem, & s'étant toujours appliquées à *le servir* dans ses besoins temporels, ne l'abandonnerent point dans cette derniere extrémité, lorsque la plupart de ces disciples s'étoient enfuis. Il est vrai qu'elles ne s'approchoient pas de la croix, qui étoit

environnée de soldats & d'ennemis du Sauveur. Mais elles ne voulurent point perdre de vue ce grand spectacle, qui en déchirant leurs cœurs par un effet de cet amour très-pur qu'elles avoient toujours eu pour sa personne, les rendit dignes d'en être ensuite récompensés par la grace qu'elles reçurent de voir les premieres J. C. ressuscité, & de devenir comme les premieres Evangélistes de sa résurrection.

℣. 57. jusqu'au 62. *Sur le soir un homme riche de la ville d'Arimathie, nommé Joseph, qui étoit aussi disciple de* JESUS, *vint trouver Pilate; & lui ayant demandé le corps de* JESUS, *Pilate commanda qu'on le lui donna, &c.*

Ce n'est pas sans grande raison que saint Matthieu a eu soin de marquer ici, que Joseph étoit un homme riche, & que saint Marc parle de lui comme d'une personne de qualité, & le nomme *Senateur* de la ville de Jerusalem. Car toutes ces considérations de ses richesses, de sa naissance, de sa dignité, ne contribuoient pas peu à relever sa piété & sa foi en cette rencontre. Et ce qui peut faire admirer encore davantage le saint courage qu'il fit éclater alors, est ce que saint Jean a remarqué: Qu'étant disciple de JESUS, il ne l'étoit qu'en secret, parce qu'il craignoit les Juifs. Voilà donc, selon la réfléxion de saint Chrysostome, cet homme timide & ce disciple caché de J. C. qui est tout d'un coup rempli de force à la mort de son divin maître; c'est-à-dire, lorsqu'il sembloit avoir plus de lieu de craindre de se déclarer pour lui. Mais il n'est point étonnant, que celui qui avoit pu changer sur la croix un brigand & un voleur en un confesseur de sa divinité, ait changé aussi le cœur de ce disciple timide, & l'ait rendu

Marc. 15. 43.

Joan. 19. 38.

tout d'un coup par un effet de sa grace, assez généreux pour s'exposer au mépris & à la haine des Juifs, en demandant au Gouverneur le corps de celui qu'ils avoient traité si indignement, & qu'ils venoient de faire mourir comme un scélérat au milieu de deux voleurs. Il est vrai que ces signes éclatans qui arriverent à sa mort, purent bien servir à inspirer à ce Senateur cette force dont il eut besoin pour se lever au-dessus de toutes les vues politiques que ses richesses & sa dignité étoient capables de lui suggerer. Car si un payen tel qu'étoit le Centenier, & si des hommes aussi durs que des soldats furent touchés de ces grands prodiges, jusqu'à reconnoître que celui qui étoit mort, étoit vraiment Fils de Dieu, comment s'étonner qu'un des disciples de cet Homme-Dieu ait ranimé en quelque façon sa foi, lorsque des payens en faisoient, pour le dire ainsi, une profession publique ? Mais si d'autre part l'on envisage le peu d'effet que produisirent tous ces miracles dans l'esprit & dans le cœur des Apôtres mêmes, sans parler de tous les Juifs qui y parurent insensibles, on a sujet d'admirer ce changement miraculeux de la grace de J. C. dans Joseph. C'étoit Dieu visiblement qui le conduisoit dans cette entreprise. Et de même qu'il agit sur son cœur, pour le porter à demander à Pilate le corps de JESUS, afin d'avoir la liberté de l'ensevelir, n'étant pas permis d'enlever le corps de ceux qu'on avoit traités comme criminels, il agit aussi sur l'esprit de Pilate, pour le porter à lui accorder ce qu'il demandoit. On voit, dit saint Chrysostome, quelle étoit alors l'ardeur de l'amour que cet homme avoit pour le Fils de Dieu, non seulement en ce qu'il ne craignit

pas d'aller demander ſon corps, mais encore en ce qu'il le mit dans un ſepulcre qu'il avoit fait tailler pour lui-même dans le roc, & qui n'avoit point encore ſervi à perſonne. Et Dieu le voulut ainſi, ajoute ce Saint, par un conſeil de ſon admirable ſageſſe, pour empêcher que perſonne ne pût croire que quelque autre fût reſſuſcité au-lieu du Sauveur. Il falloit auſſi pour une plus grande preuve de ſa réſurrection, que *l'entrée de ſon ſepulcre* fût fermée par *une pierre*, qu'il ne fut pas facile de remuer à cauſe de *ſa grandeur;* afin que ſes ennemis ne puſſent dire avec fondement, que les femmes qui demeurerent en ce lieu pendant quelque temps l'avoient enlevé. Car il étoit de la derniere importance, pour l'établiſſement de la vérité, de notre Religion, de bien établir la vérité de la réſurrection de J. C. puiſque, comme dit ſaint Paul, *ſi J. G. n'étoit point reſſuſcité la prédication* des 1. Cor.
Apôtres *auroit été vaine, & notre foi ſeroit vaine auſſi.* 15. 14.
Si J C. n'eſt point reſſuſcité, diſoit-il encore aux fi- Ibid. v.
deles de Corinthe, *votre foi eſt vaine, & vous êtes* 17.
encore engagés dans vos pechés.

℣. 62. juſqu'à la fin du chapitre. *Le lendemain, qui étoit le jour d'après celui qui eſt appellé la préparation, les Princes des Prêtres & les Phariſiens s'étant aſſemblés, allerent trouver Pilate, & lui dirent: Seigneur, nous nous ſommes ſouvenus que cet impoſteur a dit, lorſqu'il étoit encore en vie: Je reſſuſciterai trois jours après ma mort: commandez, &c.*

Ce jour de *la préparation* étoit, ſelon ſaint Luc, Luc. 23.
celui qui précedoit le jour du ſabbat; c'eſt-à-dire, 54.
le Vendredi jour de la mort de J. C. Il étoit nommé le jour de la préparation, parce que comme il Exod.
étoit défendu de rien faire le jour du ſabbat, on 16. 23. 29.

préparoit le jour de devant tout ce qui étoit nécessaire pour être en état d'observer exactement le jour du repos, le jour du Seigneur; c'est-à-dire, celui que le Seigneur s'étoit réservé pour être particulierement consacré à son service. *Le jour* donc *d'après celui de la préparation;* c'est-à-dire, le matin du jour même du sabbat, les Princes des Prêtres avec les Pharisiens, vinrent demander à Pilate, qu'il fît garder le sépulcre de JESUS, en le traitant *d'imposteur*, & en disant, qu'ils se souvenoient de lui avoir oui dire qu'il devoit ressusciter au bout de trois jours; & qu'il y avoit sujet de craindre que ses disciples enlevant secretement son corps, ne séduisissent les peuples par la créance de sa résurrection, dont ils répandroient le bruit par partout. Ils donnent, dit saint Augustin, le nom *d'imposteur* à notre Seigneur J. C. pour la consolation de ses serviteurs, qui étant aussi outragés de cette sorte, trouvent dans leur chef un grand exemple d'humilité & de patience qu'ils sont obligés de suivre. Saint Jean Chrysostome remarque fort bien, qu'on trouve en divers endroits de l'Evangile, que le Sauveur avoit dit à ses Apôtres, qu'il ressusciteroit le troisiéme jour, ou après trois jours; mais qu'on ne voit point qu'il l'ait dit aux Juifs d'une autre maniere qu'en figure, dans l'exemple de Jonas qu'il leur cita, & sous l'image du temple, qu'il leur dit qu'il rebâtiroit en trois jours, après qu'ils l'auroient détruit. Il paroît donc, selon la réflexion de ce Saint, qu'ils avoient compris ce qu'on leur disoit. Mais si l'Evangile marque ailleurs, que les disciples de J. C. se ressouvinrent après sa résurrection de ce qu'avoit dit leur divin Maître, & qu'ils crurent à l'Ecriture & à la parole qu'il leur avoit

August. in Ps. 63.

Chrysost. in Matt. hom. 90. Matth. 16. 21. c. 20. 19. Marc. 8. 31. Matth. 12. 40. Joan. 2. 19. 21.

Ibid. 22.

avoit dite, en les assurant qu'il devoit ressusciter; *les Scribes & les Pharisiens ne s'en souviennent* au-contraire, que pour traiter *d'imposteur* celui qui étoit la vérité même. Cependant considerez, dit saint Chrysostome, comment l'imposture se détruit, & sert enfin malgré elle à établir la vérité. Il étoit de la derniere conséquence que toute la terre crût que J. C. avoit souffert, qu'il étoit mort, qu'il avoit été enseveli, & qu'ensuite il étoit ressuscité. Tout cela, ajoute ce Saint, s'établit admirablement par l'artifice & par la malice de ses propres ennemis. Pesez toutes leurs paroles, & considerez avec étonnement le témoignage qu'elles rendent à la vérité de nos mysteres. Ils attestent par ce qu'ils disent, que JESUS n'étoit plus alors en vie, mais qu'il étoit mort, & enfermé dans le sépulcre. Et en demandant au Gouverneur qu'il *fît garder le tombeau*, ils ôtoient par là tout lieu de craindre aucune illusion de la part de ses disciples. Car ce sépulcre du Fils de Dieu ayant été & scellé & gardé avec tant de précaution par ses ennemis; on peut dire que ce qu'ils ont fait pour empêcher, comme ils le disoient, que les peuples ne fussent séduits par les Apôtres, a réussi très-parfaitement pour leur persuader la vérité qu'ils vouloient détruire. Ainsi, & ce qu'ils disent, & ce qu'ils font conspire également à prouver, que le corps de J. C. étant mis dans le tombeau & bien gardé; & ne s'étant point toutefois trouvé le troisiéme jour dans ce sépulcre, il falloit nécessairement qu'il fût ressuscité, selon qu'ils reconnoissoient eux-mêmes qu'il l'avoit prédit étant encore vivant.

Dieu permit encore, selon la réflexion de saint Chrysostome, que pour une plus grande preuve

de la résurrection de son Fils, Pilate ne voulut point que ce fussent ses soldats qui gardassent le sépulcre. Il se trouvoit fatigué de cette affaire, & ne voulant plus s'en mêler, il leur dit de se servir de leurs propres gens pour garder le sépulcre de celui dont ils craignoient que l'on n'enlevât le corps. Si les soldats de Pilate, ajoute ce Saint, l'avoient gardé, les Juifs eussent dit peut-être, qu'ils se seroient accordés avec les disciples du Sauveur, & qu'ils leur auroient donné son corps. Mais ayant été chargés eux-mêmes de ce soin de le garder, ils se mettoient dans l'impuissance d'accuser personne, & dans la nécessité inévitable de reconnoître dans la suite, que celui qu'ils avoient traité d'imposteur, étoit véritablement ressuscité comme il l'avoit dit.

Ce qu'il y a encore d'étonnant en tout ceci, & qui doit faire déplorer le funeste aveuglement de ces faux justes de l'ancienne loi, c'est qu'ils n'ont aucune crainte, dit saint Chrysostome, de violer maintenant la sainteté du sabbat, par tant d'actions illicites en un tel jour eux qui avoient tant de fois calomnié J.C. sur ce sujet comme s'il avoit été ennemi de la loi de Dieu, & des ordonnances de leur ancien législateur. Mais il étoit nécessaire que tout fût en confusion & en desordre dans l'esprit de ceux qui avoient osé attacher à une croix la vérité & l'innocence. Car, que pouvoit-il y avoir d'inviolable parmi eux, après qu'ils avoient violé en la personne de leur Sauveur toutes les loix les plus sacrées de la justice & de la reconnoissance ? Tout paroît permis à celui qui n'a pas craint de faire mourir son bienfacteur; & après avoir commis le plus grand de tous les crimes, il passe aisé-

ment par-deſſus les autres. On ne ſçauroit donc avoir trop d'horreur des premiers pas qui conduiſent au peché, puiſqu'on fait enſuite un chemin terrible ſans y prendre garde. C'eſt ce qui fait dire à ſaint Jean; Que *tout homme qui hait ſon frere eſt homicide;* parce qu'en effet le crime de l'homicide eſt enfermé comme en ſemence dans cette haine. L'on ne vit jamais un exemple plus terrible, que celui des Juifs à l'égard de J. C. qui étoit leur frere ſelon la chair; ni que celui de Caïn à l'égard d'Abel, qui en étoit la figure. Car dans les premiers mouvemens de leur jalouſie & de leur haine, ils n'auroient ſans doute jamais cru en venir à de tels excès. Ce qui ſurprend donc & ce qui effraie dans ces deux exemples, peut & doit ſervir de préſervatif contre un tel poiſon. Et il faut que ces meurtriers du Fils de Dieu deviennent pour nous, s'il eſt permis de parler ainſi, comme des docteurs du ſalut, en nous faiſant voir dans leurs perſonnes la triſte peinture des ravages que peut produire l'orgueil, l'interêt & la jalouſie dans le cœur de ceux mêmes qui ſe piquent d'une plus grande dévotion, tels qu'étoient les Phariſiens.

1\. *Joan.* 3. 15.

CHAPITRE XXVIII.

1\. VEſpere autem ſabbati, quæ lucceſcit in prima ſabbati, venit Maria

1\. ‖ † MAis cette ſemaine étant paſſée, le premier jour de la ſuivante

† Samedi Saint. *Marc.* 16. 1. *Joan.* 20. 1.

‖. 1. gr. ὀψὲ δὲ σαββάτων, ce qui peut ſignifier *poſt hebdomadam*, & c'eſt le ſens qui paroît le plus naturel.

commençoit à peine à luire, que Marie Madeleine & une autre Marie vinrent pour voir le sépulcre.

Magdalene, & altera Maria, videre sepulcrum.

2. Et tout d'un coup il se fit un grand tremblement de terre; car un Ange du Seigneur descendit du ciel, & vint // renverser la pierre *qui fermoit le sepulcre*, & s'assit dessus.

2. Et ecce terræ motus factus est magnus Angelus enim Domini descendit de cælo: & accedens revolvit lapidem, & sedebat super eum.

3. Son visage étoit *brillant* comme un éclair, & ses vêtemens *blancs* comme la neige.

3. Erat autem aspectus ejus sicut fulgur, & vestimentum ejus sicut nix.

4. Les gardes en furent tellement saisis de frayeur, qu'ils devinrent comme morts.

4. Præ timore autem ejus exterriti sunt custodes, & facti sunt velut mortui.

5. Mais l'Ange s'adressant aux femmes, leur dit: Pour vous, ne craignez point; car je sçai que vous cherchez JESUS qui a été crucifié:

5. Respondens autem Angelus dixit mulieribus: Nolite timere vos: scio enim, quòd Jesum, qui crucifixus est, quæritis:

6. il n'est point ici; car il est ressuscité comme il l'avoit dit. Venez, & voyez le lieu où le Seigneur avoit été mis.

6. non est hìc: surrexit enim, sicut dixit. Venite, & videte, locum, ubi positus erat Dominus.

7. Et hâtez-vous d'aller dire à ses disciples qu'il est ressuscité. Il sera devant vous en Galilée. C'est-là que vous le verrez; je vous en avertis auparavant ¶.

7. Et citò euntes dicite discipulis ejus quia surrexit: & ecce præcedit vos in Galilæam. Ibi eum videbitis: ecce prædixi vobis.

ỷ. 2. *lettr.* rouler.

8. Et exierunt citò de monumento cum timore & gaudio magno, currentes nuntiare discipulis ejus.

8. Ces femmes sortirent aussi-tôt du sépulcre avec crainte & beaucoup de joie; & elles coururent annoncer ceci aux disciples.

9. Et ecce Jesus occurrit illis, dicens: Avete. Illæ autem accesserunt, & tenuerunt pedes ejus, & adoraverunt eum.

9. En même-temps JESUS se présenta devant elles, & leur dit: Le salut vous soit donné. Et elles s'approchant lui embrasserent les pieds, & l'adorerent.

10. Tunc ait illis Jesus: Nolite timere, ite, nuntiate fratribus meis ut eant in Galilæam: ibi me videbunt.

10. Alors JESUS leur dit: Ne craignez point. Allez dire à mes freres qu'ils aillent en Galilée: c'est-là qu'ils me verront.

11. Quæ cùm abiissent: ecce quidam de custodibus venerunt in civitatem, & nuntiaverunt Principibus Sacerdotum omnia quæ facta fuerant.

11. Pendant qu'elles y alloient, quelques-uns des gardes vinrent à la ville, & rapporterent tout ce qui s'étoit passé aux Princes des Prêtres;

12. Et congregati cum Senioribus, consilio accepto, pecuniam copiosam dederunt militibus,

12. qui s'étant assemblés avec les Senateurs, & ayant déliberé ensemble, donnerent une grande somme d'argent aux soldats,

13. dicentes: Dicite quia discipuli ejus nocte venerunt, & furati sunt eum, nobis dormientibus.

13. en leur disant: Dites que ses disciples sont venus la nuit, & ont dérobé son corps, pendant que vous dormiez.

14. Et si hoc auditum fuerit à Præside, nos suadebimus ei, &

14. Et si le Gouverneur vient à le sçavoir, nous l'appaiserons, & nous vous met-

trons en sûreté.

securos vos faciemus.

15. Les soldats ayant reçu cet argent, firent ce qu'on leur avoit dit : & ce bruit " qu'ils répandirent dure encore aujourd'hui parmi les Juifs.

15. At illi acceptâ pecuniâ, fecerunt sicut erant edocti. Et divulgatum est verbum istud apud Judæos usque in hodiernum diem.

† Vendredi après Pâques.

16. † Or les onze disciples s'en allerent en Galilée sur la montagne où JESUS leur avoit commandé de se trouver.

16. Undecim autem discipuli abierunt in Galilæam, in montem ubi constituerat illis Jesus.

17. Et le voyant là, ils l'adorerent : quelques-uns néanmoins furent en doute.

17. Et videntes eum adoraverunt : quidam autem dubitaverunt.

† La sainte Trinité.

18. Mais JESUS s'approchant leur parla ainsi : † Toute puissance m'a été donnée dans le ciel & dans la terre.

18. Et accedens Jesus locutus est eis, dicens : Data est mihi omnis potestas in cœlo & in terra.

Marc. 16.

19. Allez donc, & instruisez tous les peuples, les baptisant au nom du Pere, & du Fils, & du saint Esprit ;

19. Euntes ergo docete omnes gentes ; baptisantes eos in nomine Patris, & Filii, & Spiritus sancti ;

20. & leur apprenant à observer toutes les choses que je vous ai commandées. " Et assurez-vous que je serai toujours avec vous " jusqu'à la consommation des siecles ¶.

20. docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis. Et ecce ego vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem sæculi.

℣. 15. *lettr.* a été répandu parmi les Juifs jusques aujourd'hui.

℣. 20. *lettr.* voici. Ibid. *ex.* jusqu'à la fin du

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 5. *MAis cette semaine étant passée, le premier jour de la suivante commençoit à peine à luire, que Marie Madeleine, & une autre Marie vinrent pour voir le sepulcre, & tout d'un coup il se fit un grand tremblement de terre, &c.*

Le temps auquel J. C. ressuscita fut le matin du Dimanche, selon que le croit toute l'Eglise. Et c'est pourquoi en expliquant ces paroles du texte sacré: *Vespere sabbati, quæ lucescit in prima sabbati, &c.* on a expliqué dans la traduction le sens qui paroît le plus conforme à celui des Peres & au sentiment de l'Eglise catholique. Saint Jerôme, saint Gregoire de Nysse, & saint Augustin se sont attachés particulierement à faire voir comment ces paroles se doivent prendre en ce sens, & ont montré que *vespere sabbati* signifie, ou après la semaine passée, ou la nuit qui suivoit le jour du sabbat; & qu'ainsi ces autres paroles: *Quæ lucescit in prima sabbati*, marquent le déclin de cette nuit même, qui étoit le commencement & comme la pointe de l'aurore du jour suivant, sçavoir du Dimanche, *le premier* jour *de la semaine* suivante. Alors donc *Marie Madeleine* & *Marie* la mere de Jacques & de Joseph, dont on a parlé auparavant, *vinrent pour voir le sepulcre;* c'est-à-dire, pour examiner si elles ne trouveroient point quelque moyen d'y entrer, afin d'embaumer le corps de J. C. Car il paroît par les autres Evangélistes, que c'étoit là leur dessein, & qu'elles portoient avec elles des parfums pour

Hieron. ep. 150. quæst. 4. Greg. Nyss. Dominic. resurrect. Christi. orat. 1. August. de cons. Evang. lib. 3.

Marc. 16. 1. Luc. 24. 1.

ce ſujet, n'ayant plus par conſéquent d'eſperance de ſa réſurrection. Et l'on peut juger auſſi, ſelon la remarque d'un Interprete, qu'elles n'avoient encore rien ſu ni des gardes, ni du ſcellé qu'on avoit mis au tombeau, puiſqu'elles n'auroient pas ſans doute oſé venir s'expoſer pendant la nuit au milieu de ces gardes, ni eſperé de pouvoir executer ce qu'elles avoient réſolu.

Alors il ſe fit un grand tremblement de terre. Et la cauſe de ce tremblement, ſelon l'Evangile, fut qu'un *Ange du Seigneur deſcendit du ciel* pour *ôter la pierre* de devant l'entrée du ſépulcre. Mais pourqui fit-il trembler la terre? C'étoit pour marquer la toute-puiſſance de Dieu dans la perſonne de ſon miniſtre, pour remplir les gardes d'étonnement & de crainte, & pour les convaincre par un effet ſi miraculeux, que c'étoit la main du Très-haut qui avoit agi en cette rencontre. Que ſi l'on demande pourquoi cet Ange renverſa la pierre qui fermoit l'entrée du ſepulcre, ce n'étoit pas aſſurément pour donner lieu à J. C. de reſſuſciter & de ſortir du tombeau, comme l'ont cru quelques hérétiques; car les ſaints Peres nous apprennent, qu'il n'avoit aucun beſoin que cette pierre fût ôtée pour ſortir de ſon tombeau; & qu'il eſt vraiment reſſuſcité du ſepulcre ſans l'ouvrir & ſans en rompre le ſceau, comme il eſt ſorti en naiſſant du ſein ſacré de ſa mere, ſans y faire auſſi la moindre ouverture. L'Ange ôta donc cette pierre, comme le remarque ſaint Jean Chryſoſtome, pour l'amour de ces ſaintes femmes qui avoient vu mettre le corps du Sauveur dans le tombeau, afin qu'elles cruſſent qu'il étoit véritablement reſſuſcité, en voyant que ſon corps n'y étoit plus. Le viſage ou *le regard* de

Auguſt. de temp ſer. 138. Hieron. ep. 150. quaeſt. 6. Chryſoſt. in Ioan. hom. 85. Chryſoſt. in Matt. hom. 90.

cet Ange paroissoit *brillant comme un éclair*, afin d'effrayer les gardes, qui *devinrent* en effet *comme morts*, tant par la vue de cet Ange, que par la secousse violente de la terre qui trembla. Et *ses vêtemens* étoient blancs *comme la neige*. L'un & l'autre, c'est-à-dire, & cet éclat si brillant, & cette blancheur admirable marquoient l'état glorieux de ce ministre du Seigneur, de même que le Fils de Dieu ayant voulu faire voir à quelques-uns de ses Apôtres comme un crayon de sa gloire, parut aussi devant eux avec un visage brillant comme le soleil, Matth. 17. 2.
& des vêtemens blancs comme la neige. Après avoir retiré la pierre de devant l'entrée du sepulcre, *il s'assit dessus*, tant pour faire voir aux femmes que c'étoit lui-même qui l'avoit ainsi retirée, que pour imprimer dans leurs esprits l'idée de cette parfaite tranquillité avec laquelle il executoit les ordres du Dieu très-haut, sans se mettre en peine de toute la mauvaise volonté des hommes.

℣. 5. jusqu'au 8. *Mais l'Ange s'adressant aux femmes, leur dit : Pour vous, ne craignez point ; car je sçai que vous cherchez* JESUS *qui a été crucifié. Il n'est point ici : car il est ressuscité comme il l'avoit dit, &c.*

Que ceux qui avoient été établis gardes du tombeau soient pleins de frayeur, que ceux qui ont crucifié JESUS soient saisis de crainte. Mais pour vous autres, qui *cherchez* par un mouvement de piété le corps de celui que vous aimiez pendant qu'il vivoit, *n'ayez point de crainte*. Et d'où vient qu'elles ne craindront point? C'est parce que l'Ange du Seigneur venoit exprès pour les consoler, pour les rassurer dans leur défiance, & pour ranimer leur foi, en les assurant de la résurrection de celui qu'elles cherchoient. Il ne rougit point, selon la

réflexion de ſaint Chryſoſtome, de dire que J. C. a été crucifié ; parce qu'il ſçavoit que ſa croix ſeroit la ſource de tous nos biens. Et en même-temps qu'il leur déclare : Que celui qu'elles cherchoient *n'étoit point là, étant* véritablement *reſſuſcité ;* il ajoute pour les en convaincre ? *Qu'il l'avoit prédit lui-même ;* c'eſt-à-dire, ſelon la réflexion du même Saint, ſi vous vous défiez de mes paroles, ſouvenez-vous de la ſienne, & vous me croirez. Mais pour en donner comme une preuve à leurs propres yeux, il leur dit encore : *Venez, & voyez le lieu où le Seigneur avoit été mis ;* c'eſt-à-dire, Venez voir comment ſon corps n'y eſt plus. C'étoit donc pour ce ſujet, ajoute le même Pere, que l'Ange avoit retiré cette pierre ; afin que ces femmes puſſent ſe convaincre par elles-mêmes de la vérité de la réſurrection du Fils de Dieu. Et toutes choſes contribuoient à le leur perſuader ; puiſque les gardes que l'on avoit établis, & le ſceau que l'on avoit appliqué ſur le ſepulcre, prouvoient clairement qu'on n'avoit pu enlever le corps. D'ailleurs, ce grand tremblement de terre arrivé dans le temps même qu'elles venoient, joint à l'apparition d'un Ange tout reſplendiſſant de lumiere, qui les aſſuroit que le corps de J. C. n'étoit plus dans le tombeau, parce qu'il étoit reſſuſcité comme il l'avoit dit, ne leur laiſſoit aucun ſujet raiſonnable de douter que ce que le Fils de Dieu avoit dit pendant qu'il vivoit, ne fût accompli. Car il eſt très-remarquable
Matth. 20. 19. qu'il avoit prédit également, & qu'il mourroit ſur la croix, & qu'il reſſuſciteroit le troiſiéme jour. Or comme la premiere partie de cette prédiction étoit déja accomplie par ſa mort, quoique l'entrée triomphante qu'il fit dans Jeruſalem quelques jours

auparavant, eût dû la rendre incroyable; on ne devoit pas avoir plus de peine à croire l'accompliſſement de la ſeconde, qui regardoit la réſurrection; puiſque la vérité de l'une étoit comme un gage de la vérité de l'autre.

Cependant nous verrons en expliquant les autres Evangéliſtes, qui ont remarqué pluſieurs choſes omiſes par ſaint Matthieu, que tant de preuves de la réſurrection du Sauveur n'eurent point encore la force d'en inſpirer la créance à Madeleine ni aux autres femmes, qui crurent d'abord que l'on avoit enlevé le corps de leur divin Maître. Et néanmoins le même Ange voulut bien leur confier ce grand myſtere, & les rendre comme les premieres Evangéliſtes de la réſurrection, en leur ordonnant d'en aller très-promptement porter la nouvelle aux diſciples de J. C. & en même-temps il les aſſura, Qu'elles *le verroient dans la Galilée, où il ſe rendroit avant elles.* Sur quoi il faut remarquer avec pluſieurs Interpretes, que cette promeſſe que le Fils de Dieu leur fit faire, qu'elles le verroient en Galilée, ne détruit point la vérité de ſes autres apparitions, où il ſe fit voir & à ces pieuſes femmes, & aux Apôtres dans la Judée. Mais il leur déſigna particulierement cette province comme un lieu où ſes diſciples pourroient jouir plus tranquillement dans la ſuite du bonheur de ſa préſence, étant, comme le remarque ſaint Chryſoſtome, plus éloignés de la crainte de tous ceux qui pouvoient leur faire du mal. Et c'eſt pour cela qu'il leur fait dire, qu'il les préviendra dans cette province, voulant ſans doute les engager à ſe hâter de ſortir de Jeruſalem, pour aller en Galilée: ce qui n'a pas empêché, comme dit un Interprete, qu'il

Chryſ. in Matth. hom. 90.

n'ait plus fait qu'il ne leur avoit promis. Car comme ils ne crurent point d'abord à ce que l'Ange leur avoit fait dire, & qu'ils demeuroient toujours flottans entre la crainte & l'esperance, il se fit voir plusieurs fois, & aux femmes pour les rassurer dans leurs doutes; mais avec cette difference, comme dit un ancien Pere, qu'en Judée il n'apparoissoit qu'à quelques-uns, & comme en passant, & seulement pour les relever de ce grand abattement où ils étoient: au-lieu que dans la Galilée il conversoit avec eux plus familierement, & se faisoit voir à un grand nombre de personnes; en sorte que saint Paul témoigne, Qu'il fut vu en une seule fois de plus de cinq cens freres; c'est-à-dire, de plus de cinq cens de ses disciples.

Hieron. ep. 150 quæst. 7.

1. Cor. 15. 6.

℣. 8. jusqu'au 11. *Ces femmes sortirent aussi-tôt du sepulcre avec crainte & beaucoup de joie; & elles coururent annoncer ceci aux disciples. En même-temps* JESUS *se présenta devant elles, & leur dit: Le salut vous soit donné, &c.*

Jansen. in hunc locum.

Il est dit que ces saintes femmes *sortirent du sepulcre;* c'est-à-dire, de la grotte où étoit le tombeau de J. C. & où elles étoient entrées par l'ordre de l'Ange & à la faveur de la lumiere dont il brilloit, qui les éclaira, comme le remarque saint Jerôme, dans ce lieu obscur. La *crainte* qui les saisit venoit de la vûe même de cet Ange, du danger où elles se croyoient, & du doute où elles étoient de la vérité des choses qu'on leur disoit. Mais *la joie* qu'elles ressentoient en même-temps, étoit causée par une nouvelle si surprenante de la résurrection miraculeuse du Sauveur, quoiqu'elle passât encore dans leur esprit pour incroyable, selon qu'il paroît par saint Jean, qui témoigne expressément de Ma-

Hieron. ib. quæst. 6.

Joan. 20. 2.

deleine, qu'elle crut que l'on avoit enlevé le Seigneur hors du ſepulcre. Ainſi lorſque ſaint Matthieu dit ici, que ces femmes coururent annoncer cela aux diſciples de JESUS, on peut entendre, ſelon ſaint Jean, qu'elles ſe hâterent de leur aller témoigner que le corps de J. C. avoit été enlevé, ſans qu'elles ſuſſent où on l'avoir mis, & qu'elles avoient vu des Anges qui leur avoient aſſuré qu'il étoit vivant. Ce qui eſt dit au verſet ſuivant de l'apparition du Fils de Dieu, qui ſe fit voir à ces femmes dans le chemin, n'arriva pas dans cette premiere occaſion, mais depuis, lorſqu'étant revenues une ſeconde fois au ſepulcre avec ſaint Pierre & ſaint Jean, J. C. ſe montra d'abord à Madeleine & enſuite comme elles retournoient enſemble à Jeruſalem, *il ſe préſenta devant elles* dans le chemin, ſelon qu'il eſt marqué en ce lieu. D'autres néanmoins prétendent que Madeleine ne vit aucun Ange la premiere fois qu'elle vint au ſepulcre; mais ſeulement qu'elle s'apperçut que la pierre en avoit été ôtée: & qu'alors ayant couru dire à Pierre que l'on avoit enlevé le Seigneur, & qu'elle ne ſçavoit où on l'avoit mis, elle y retourna enſuite avec d'autres femmes, & vit J. C. d'abord ſeul ſous la figure d'un jardinier, & peut-être enſuite avec ces femmes dont nous parlons, lorſqu'il s'apparut & ſe préſenta à elles dans le chemin; ſelon ſaint Matthieu, après que les Anges les eurent aſſurées de la réſurrection de leur divin Maître. Mais comme il reſte toujours des difficultés dans l'une & l'autre de ces deux explications, il ſuffit de les avoir expoſées en peu de paroles.

Luc. 24. 23.

Joan. 20. 11. &c.

Concord. Evang.

Joan. 20. 1. 2.

Luc. 24. 4. &c.

J. C. ſalue ces femmes en s'apparoiſſant à elles. Et ce ſalut qu'il leur donne, ne doit pas être regardé

comme un compliment stérile, mais comme une source de bénédiction, de grace & de paix, qui se répandit en cet instant dans leurs ames; & qui leur donna la hardiesse de s'approcher pour *lui embrasser les pieds* dans un saint transport de joie, & l'adorer avec un profond abaissement, comme leur Sauveur. Elles connurent, dit saint Chrysostome, par l'attouchement de ses pieds, la vérité de sa résurrection. Et le regardant alors comme vraiment ressuscité, elles lui rendirent leurs adorations comme à leur Dieu. Mais parce que quelque joie qu'elles ressentissent de voir le Seigneur ressuscité, la nature étoit saisie de frayeur à la vue d'une chose si surprenante, il leur dit de *ne point craindre;* & en même-temps, dit saint Chrysostome, il bannit toute la crainte de leur esprit, afin que la paix qu'il leur inspire prépare dans leur cœur l'entrée à la foi, & qu'elles puissent aussi, selon saint Jerôme, entendre plus paisiblement & mieux comprendre ce qu'il avoit à leur dire, qui étoit d'aller porter aux Apôtres cette nouvelle si consolante, Qu'ils *le verroient dans la Galilée, & qu'ils s'y rendissent* promptement. Le terme dont il se sert, en nommant les Apôtres *ses freres*, leur devoit tenir lieu d'une grande consolation; puisqu'après en avoir été abandonné si lâchement au temps de sa mort, il ne laissoit pas de leur donner ce nom si avantageux, en *ne rougissant pas*, selon l'expression de saint Paul, *de les appeller ses freres, parce que*, comme il est dit encore, *& celui qui sanctifie, & ceux qui sont sanctifiés, viennent tous d'un même principe.*

Chrysost. in Matt. hom. 90.

Hebr. 2. 11.

Chrysost. ut suprà. Hilarius

Mais s'il fut très-honorable aux Apôtres d'être ainsi nommés les freres de J. C. ce fut aussi, selon

les ſaints Peres, une gloire toute particuliere à ces *in hunc*
ſaintes femmes, de ce que le Fils de Dieu s'appa- *locum.*
rut premierement à elles, & s'en ſervit pour annoncer ſes myſteres à ſes diſciples. Et ils en rendent cette raiſon, qu'il voulut en quelque ſorte relever l'honneur de ce ſexe qui étoit tombé dans le mépris par la chute d'Eve, en ſe hâtant de ranimer ſa confiance, & de guérir ſes foibleſſes. Il voulut qu'elles goutâſſent les premières le fruit de ſa réſurrection & de ſa nouvelle vie, comme elles avoient gouté les premieres la fruit de la mort en la perſonne d'Eve leur mere. Telle eſt donc l'effet de la ſurabondante miséricorde du Fils de Dieu, de faire éclater ſa gloire & ſa grace, où le peché avoit commencé à établir ſon empire.

℣. 11. juſqu'au 16. *Pendant qu'elles y alloient, quelques-uns des gardes vinrent à la ville, & rapporterent tout ce qui s'étoit paſsé aux Princes des Prêtres; qui s'étant aſſemblés avec les Senateurs, & ayant déliberé enſemble, donnerent une grande ſomme d'argent aux ſoldats, &c.*

Les gardes du ſepulcre de J. C. avoient été, comme on l'a vû, tellement ſaiſis de frayeur par la vûe de l'Ange, & par ce grand tremblement de terre dont on a parlé, qu'ils demeurerent, dit l'Evangile, comme morts. Après qu'ils furent revenus de cette premiere frayeur, ils envoyerent quelques-uns d'entre eux informer les Princes des Prêtres de ce qui s'étoit paſſé; c'eſt-à-dire, de ce tremblement de terre, du renverſement ſubit de la pierre qui fermoit l'entrée du ſepulcre, de l'apparition ſi terrible de cet Ange qui avoit cauſé ce *Joan. 20.*
tremblement, & du prodige par lequel il ne s'étoit *6. 7.*
plus trouvé dans le tombeau que les linceuls qui

avoient servi à envelopper le corps, & le suaire qu'on lui avoit mis sur la tête. Il est aisé de juger de l'étonnement où furent ces Prêtres, en apprenant de leurs propres gardes, qui ne pouvoient leur être suspects, une nouvelle qui renversoit toutes leurs pensées, & qui les couvroit eux-mêmes de confusion. Des gens à qui il seroit resté quelque conscience, & en qui toute la lumiere de la raison n'auroit pas été éteinte, auroient reconnu le doigt de Dieu dans un si terrible évenement, & seroient enfin rentrés en eux-mêmes, pour se soumettre à celui qui faisoit sentir d'une maniere si éclatante la vertu de sa divinité. Mais le caractere de la jalousie & de l'orgueil d'un Pharisien est d'être inflexible. Et c'est une espece d'aveuglement d'autant plus incurable, qu'il est volontaire. C'étoit cependant, comme le remarque saint Chrysostome, une grande gloire pour la vérité, d'avoir pour témoins ses ennemis mêmes. Car ces gardes qu'ils avoient mis au sepulcre, étoient assurés que nul des disciples de J. C. n'avoit approché de son tombeau avant que la terre eût tremblé, & que l'Ange en eût renversé la pierre. Ainsi ils furent eux-mêmes les premiers à attester ce grand prodige. Et ces linceuls avec le suaire qui étoient restés, étoient des preuves incontestables qu'on n'avoit pas enlevé le corps, mais qu'il étoit véritablement ressuscité. Que pouvoit donc opposer de raisonnable la calomnie à cette voix éclatante de la vérité? Mais l'argent qui avoit servi, comme dit saint Augustin, à pervertir un Apôtre pour l'engager à trahir son Maître, & à le livrer à la mort, sert encore ici à gagner des gardes & à les corrompre, pour étouffer, s'ils avoient pu, la vérité du miracle de sa

Chrysost. in Matt. hom. 90

Chrysost. ut suprà.

sa résurrection : *Avaritia illa quæ captivavit discipulum comitem Christi, captivavit & militem custodem sepulcri.* On persuade à ces gardes à force d'argent, de publier le contraire de ce qu'ils venoient de déclarer : *Dites*, leur dit-on, *que ses disciples sont venus la nuit dérober son corps, pendant que vous dormiez.* Quel excès d'aveuglement ! & quel misérable raffinement de gens qui ont renoncé à toute la lumiere de la piété, & se sont plongés dans la profondeur d'une malice diabolique, s'écrie le même Saint ! Vous produisez, leur dit-il, des témoins endormis. Comment donc attestent-ils ce qui s'est passé pendant qu'ils dormoient ? Et n'est-ce pas vous véritablement qui êtes comme endormis, lorsqu'ayant recours à un artifice si peu vraisemblable, vous découvrez de vous-mêmes votre imposture ? *Dormientes testes adhibes. Verè tu ipse obdormisti, qui scrutando talia defecisti.* in Psal. 63.

Quoique ce faux bruit de l'enlevement du corps du Sauveur, fût par lui-même, selon saint Chrysostome, une des plus grandes preuves de la vérité de sa résurrection, à cause de l'impossibilité de la chose, & de la timidité où les disciples étoient, il ne laissa pas de se répandre par-tout, & de prévaloir dans l'esprit des peuples au-dessus de la vérité. Car c'étoit un ordre de la justice de Dieu, que ces Juifs aveuglés par leur propre orgueil, qui les rendoit si opposés à l'humilité de l'Incarnation de son Fils, ne connussent pas sa résurrection, après avoir refusé de reconnoître sa divinité ; & qu'ainsi étant privés de la connoissance du plus important de tous les mysteres, ils demeurassent & mourussent la plupart dans leur peché, selon que le Fils de Dieu le leur avoit dé-

Joan. 8. 21. claré lui-même : *Et in peccato vestro moriemini.* C'est donc là la cause de l'obstination qui dure encore, & qui durera jusqu'à la fin du monde parmi ces Juifs endurcis. Regardant la résurrection de J. C. comme une fable, & ne pouvant se persuader que celui que leurs ancêtres ont fait mourir comme un scelerat, fût le CHRIST qu'ils attendoient depuis tant de siecles, ni qu'il soit véritablement ressuscité, ils l'attendent tous les jours, & ils l'attendront jusqu'à son second avenement, où l'Eglise croit que le voile sera à la fin ôté de dessus leurs yeux, afin que les restes d'Israel soient ainsi sauvés.

℣. 16. jusqu'au 19. *Or les onze disciples s'en allerent en Galilée sur la montagne où* JESUS *leur avoit commandé de se trouver. Et le voyant-là, ils l'adorerent; quelques-uns néanmoins furent dans le doute, &c.*

Saint Matthieu passe sous silence plusieurs apparitions de J. C. & s'arrête particulierement à celle-ci, comme à la plus considerable; car on croit avec bien de la vraisemblance, que c'est la même dont parle saint Paul, où le Fils de Dieu se fit voir à plus de cinq cens de ses disciples. Nous ne voyons point dans l'Evangile quand cet ordre fut donné aux Apôtres, de se trouver sur cette montagne dont il est parlé ici. Mais ce fut sans doute dans quelqu'unes des autres apparitions qui précederent celle-ci. *La montagne* où ils se rendirent n'est point nommée, & ils seroit inutile de le vouloir deviner. On peut juger seulement, que JESUS choisit exprès une montagne éloignée de Jerusalem, pour s'y faire voir plus librement à un plus grand nombre de disciples, & avoir autant de témoins de la vérité de sa résurrection, qui devoit être, comme on l'a dit plusieurs fois, le fon-

(marginal note: 1. Cor. 15. 6.)

dement principal de toute la Religion chrétienne. Ce que saint Matthieu ajoute, qu'ils *l'adorerent, mais quelques-uns furent dans le doute*, s'explique diversement par les Interpretes. Les uns croient que cela ne signifie autre chose, sinon que quelques-uns de ces disciples qui adorerent J. C. avoient douté auparavant de la vérité de sa résurrection, comme saint Thomas. Mais parce que le saint Evangéliste oppose ici visiblement ceux qui *adorerent* le Fils de Dieu, à ceux qui *douterent ;* il semble qu'on peut donner à ces paroles, avec quelques Interpretes, cet autre sens : Qu'il y en eut quelques-uns qui douterent, non pas s'il étoit ressuscité, mais si c'étoit lui qui leur paroissoit alors véritablement. Et c'est sans doute pour les assurer qu'il est dit aussi-tôt après : Que JESUS *s'approcha* d'eux, pour se faire voir & leur parler plus familierement, & qu'il leur dit ces paroles qui ne convenoient qu'à un Homme Dieu : *Toute puissance m'a été donnée dans le ciel & dans la terre.* Il possedoit de toute éternité la toute-puissance comme Dieu. Et dès le moment de son Incarnation il l'avoit reçue comme homme, par l'union hypostatique de la nature divine avec la nature humaine. Mais il parle ici particulierement du fruit de sa mort & de sa résurrection, & de la nécessité qu'il s'étoit lui-même volontairement imposée, de n'entrer, comme il le dit, dans sa gloire que pas ses souffrances : *Nonne oportuit* *Luc.* 24.
pati Christum, & ita intrare in gloriam suam ? C'est 26.
ce qui fait dire à saint Paul, en parlant du Fils de Dieu : Que *pour s'être rabaissé lui-même, se rendant* *Philipp.*
obéissant jusqu'à la mort, & jusqu'à la mort de la croix, 2. 8. 9.
Dieu l'a élevé, & lui a donné un nom qui est au-dessus 10. 11.
de tous les noms, afin qu'au nom de JESUS *tout genou*

fléchisse dans le ciel, dans la terre, & dans les enfers, & que toute langue confesse que le Seigneur J. C. est dans la gloire de Dieu son Pere. C'est donc parce qu'il est mort, & parce qu'il est ressuscité triomphant de la mort, que *toute puissance lui a été donnée* par son Pere *dans le ciel*, pour être assis à sa droite, & reconnu Roi de tous les Anges; *& sur la terre*, pour établir son Eglise, en la rassemblant de toutes les nations, & réunissant en un seul corps tous ses membres, & pour regner souverainement sur toutes les créatures.

℣. 19. 20. *Allez donc, & instruisez tous les peuples, les baptisant au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Esprit, & leur apprenant à observer toutes les choses que je vous ai commandées. Et assurez-vous que je serai toujours avec vous, &c.*

J. C. venoit de déclarer à ses disciples, que toute puissance lui avoit été donnée dans le ciel & dans la terre, afin qu'ils ne pussent pas douter de l'autorité qu'il avoit de les envoyer, comme il fait présentement, instruire toutes les nations, & leur donner le Baptême. *Allez donc*, leur dit-il, c'est-à-dire, puisque toute puissance m'a été donnée, *allez*, en vertu du pouvoir que je vous donne moi-même. Et où irons-nous, Seigneur? *Dans tout le monde*, & non pas seulement dans la Judée. Et qu'y ferons-nous? *Instruisez* généralement *toutes les nations*: car *il n'y point* devant Dieu, comme dit saint Paul, *de distinction de Juifs ni de Gentils.* Mais que devoient-ils enseigner à ces nations? Ils devoient *leur annoncer l'Evangile*, selon que saint Marc a eu soin de le marquer. Car l'Evangile de J. C. c'est-à-dire, l'histoire de son Incarnation, de sa Naissance, de sa Vie sainte, de sa Passion, de

Marc. 16. 15. Rom. 10. 12.

sa Mort & de sa Résurrection, sont le fondement du salut des peuples, qui n'ont sujet d'esperer d'être sauvés, qu'autant qu'ils participeront au fruit des souffrances du Sauveur.

J. C. commande donc aux disciples *d'instruire* d'abord *les peuples*, pour les établir premierement dans la foi. Et ensuite il leur ordonne de *les baptiser*; parce que *celui qui croit* par la foi, *& qui* ensuite *reçoit le Baptême, sera sauvé*: ce qui s'entend des personnes qui ont atteint l'usage de la raison. Car pour les enfans, le Baptême seul suffit sans la *créance*, dont ils ne sont pas encore capables. Quoique l'eau qui est nécessaire pour le Baptême ne soit pas marquée ici expressément, elle s'entend néanmoins assez par le mot même de *baptiser*, qui signifie proprement laver avec l'eau. Mais saint Jean a eu soin de l'exprimer, lorsqu'il rapporte ces paroles que J. C. dit sur ce sujet même: *Si l'homme ne renaît de l'eau & de l'esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu.* Or ce Baptême pour être valide, doit être donné comme le Sauveur l'ordonne ici, *au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Esprit*, les trois personnes divines de la sainte Trinité, qui sont un seul Dieu. Et ce *nom* ne doit pas être pris ici simplement pour la vertu, selon qu'il se prend ailleurs très-souvent dans l'Ecriture. Car & la tradition, & l'usage de l'Eglise nous apprennent, qu'il ne suffiroit pas de baptiser seulement par la vertu des trois personnes divines: mais qu'il est absolument nécessaire de nommer en particulier chacune de ces Personnes: ce qui a fait dire à saint Augustin, Que ces paroles dont on se sert en *baptisant au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Esprit*, sont des paroles évangéliques, sans

Marc. 16. 16.

Joan. 3. 5.

Aug. de Bapt. lib. 6. c. 25. tom. 7.

lesquelles le Baptême ne peut être consommé : *Certa illa Evangelica verba , sine quibus , non potest baptismus consecrari.*

Hieron in hunc locum.

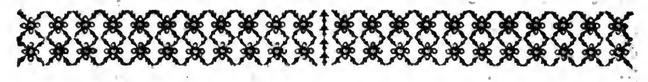
J. C. ajoute , en parlant à ses disciples : *Apprenez aux peuples à observer toutes les choses que je vous ai commandées.* Car le Baptême doit être precedé par la foi , selon la réflexion de saint Jerôme. Mais les mœurs doivent être reglées après le Baptême. C'est pourquoi le Fils de Dieu a marqué d'abord *l'instruction* de la foi. Et il faut suivre présentement ce qui regarde les mœurs. Car la vie d'un homme qui est baptisé , doit être formée sur les regles que J. C. a prescrites à ses disciples dans l'Evangile ; & non seulement sur quelques-unes de ces regles , mais sur *toutes* , parce qu'il n'est pas permis à l'homme de choisir de l'Evangile ce qu'il lui plaît , & qui est moins opposé à ses inclinations : *Celui qui viole un de ces préceptes* , dit saint Jacques , *se rend coupable comme les ayant tous violés.* Ainsi il ne suffit pas d'avoir la foi , ni d'avoir reçu le Baptême : mais il faut encore pratiquer exactement tout ce que le Fils de Dieu nous a ordonné par la bouche des Apôtres , qui ont été à l'égard de toute l'Eglise les ministres de sa parole , & les interpretes de sa volonté. Quiconque ne les écoute pas , refuse d'écouter J. C. même en leurs personnes. Et quiconque en les écoutant n'obéit point à leur voix , qui est celle de leur divin Maître , se rend digne de grands châtimens , pour avoir connu sa volonté , & ne l'avoir point observée.

Jac. 2. 10.

Mais afin d'ôter aux Apôtres toute défiance d'eux-mêmes , & d'empêcher qu'ils ne fussent effrayés par la vue de ce fardeau qu'on leur imposoit , en les obligeant d'aller donner de nouvelles instruc-

tions à tous les peuples répandus dans toute la terre, J. C. leur déclare ici qu'il ne les abandonnera point, & qu'il *sera avec eux jusqu'à la fin du monde*, par son Esprit & par sa grace. C'est donc sur l'immobilité de cette parole du Fils de Dieu, que l'Eglise met toute sa confiance, & qu'elle se tient assurée que ni les puissances de l'enfer, ni toutes celles de la terre ne prévaudront jamais contre la vérité de sa foi. Elle peut être attaquée, comme elle l'a été au commencement par la fureur des Payens. Elle peut être combattue par la malice & les artifices des hérétiques, ainsi qu'elle l'a été dans tous les temps, & qu'elle le sera encore jusqu'à la fin des siecles. Elle peut enfin être troublée au-dedans d'elle par la division de quelques-uns de ses enfans. Mais ni toutes ces violences des idolâtres, ni tous ces raffinemens des hérétiques, ni tous ces scandales suscités par ses propres enfans, n'ont pu & ne pourront jamais tourner qu'à sa gloire; puisque l'apostasie même de Judas n'a servi qu'à faire éclater davantage la gloire du Fils de Dieu. La foi de l'Eglise triomphera donc jusqu'à la fin de la mauvaise volonté de ses ennemis. Et il a paru dans tous les siecles, que J. C. est véritablement avec elle pour toujours; ce qui la rend, comme dit saint Paul, *la* 1. Tim. 3. 15.
colomne & la base de la vérité.

Fin de l'Explication de saint Matthieu.



TABLE

DES PRINCIPALES CHOSES contenues dans la traduction & l'explication de saint Matthieu.

D

E

N

O

Fin de la Table de saint Matthieu.

LE